

# **LES CANADIENS DE L'OUEST**

**35233**

LES CANADIENS  
DE L'OUEST

PAR

JOSEPH TASSÉ

---

Et dans quel endroit du désert les  
Canadiens n'ont-ils pas pénétré ?

P. DE SMEDY

---

TOME PREMIER

---

MONTREAL:  
CIE. D'IMPRIMERIE CANADIENNE, 222 RUE NOTRE-DAME.

1878

---

**Enregistré conformément à l'acte du parlement du Canada,  
en l'année 1878, par M. JOSEPH TASSÉ, au bureau du ministère  
de l'agriculture.**  

---

A MON AMI

EDMOND MALLET

*Tulalip, Territoire de Washington, Etats-Unis.*

EDMOND MALLET  
A MON AMI

# INTRODUCTION

---

Les Canadiens-Français ont été les pionniers de ce continent.

Les premiers ils l'ont parcouru en tous sens alors qu'il n'était qu'une immense solitude, encore dans sa primitive et sauvage beauté.

Les premiers ils ont pénétré dans les régions glacées du pôle ; les premiers ils ont traversé les Montagnes Rocheuses ; les premiers ils ont foulé les sables du désert américain et les plaines fertiles qui bordent le golfe du Mexique ; leur esprit d'aventures les a portés si loin qu'il n'est peut-être pas un ravin de l'Ouest qui n'ait été visité par ces explorateurs intrépides.

Les premiers parmi les hommes civilisés ils ont donné des noms aux lacs, aux fleuves, aux montagnes et aux différents lieux qu'ils ont visités, baptisant

ainsi une vaste portion du continent ; et ces noms, quoique parfois on leur en ait substitué d'autres, moins appropriés, rappelleront toujours que cette terre d'Amérique fut tout d'abord une terre française.

L'apparition des Canadiens-Français dans l'Ouest remonte à plus de deux siècles. Quelques milliers de colons à peine étaient groupés sur les bords du Saint-Laurent, et déjà notre nom était connu et respecté jusqu'aux confins de la région des grands lacs.

Nos missionnaires, emportés par une sainte ardeur, allaient évangéliser les infidèles, sous la hutte glacée de l'Esquimau, comme sous la loge des habitants primitifs de l'extrême Ouest, plantant le drapeau de la foi à côté de celui des fleurs de lis, et se conciliant l'amitié des peuplades les plus farouches.

Poussés par la passion de la gloire, nos découvreurs agrandissaient le royaume de la Nouvelle-France, en s'emparant de vastes pays—aujourd'hui les plus brillantes étoiles du drapeau américain—et le futur grenier du Canada.

Nos soldats allaient dompter les peuplades qui ne voulaient pas reconnaître le sceptre du Grand Roi, ou bien combattre les Anglais, qui voyaient d'un œil envieux l'étendue des conquêtes de leur ennemi séculaire.

D'un autre côté, nos traiteurs et nos coureurs de bois,—dont Nicolas Perrot, du Lhut et Nicollet sont les types les plus accomplis—attirés dans la solitude par l'amour du gain ou des aventures, profitaient de leur influence sur les indigènes pour raffermir le dévouement de ces derniers à la cause française. Des nobles même portèrent leur épée dans la forêt et y

laissèrent des rejetons de leur race. Ainsi, parmi nos Métis de l'extrême nord, nous comptons encore des Le Camarade de Mandeville, des de Saint-Georges, de Laporte, de Saint-Luc, de Chaumont-Racette, de Lépinais, de Charlais, etc., etc.<sup>1</sup>.

Les jésuites se sont particulièrement fait remarquer dans cette œuvre de civilisation chrétienne, et l'écrivain américain Bancroft a pu dire avec raison que l'histoire de leurs travaux est liée à l'origine de toutes les villes célèbres de l'Amérique française, et qu'on ne pouvait doubler un cap nouveau ni découvrir une rivière sans que l'expédition n'eût à sa tête un jésuite.

Les P.P. Raimbault et Jogues s'aventurèrent jusque sur les bords du lac Supérieur dès 1641 ; le P. Allouez établit la mission de Chegoimegouan ou La Pointe, en 1665, et le célèbre P. Marquette fonda celle du Saut-Sainte-Marie, trois ans plus tard.

En 1673, ce dernier découvrait avec Louis Joliet le fleuve Mississipi, puis La Salle complétait leur tâche hardie en donnant à la France ce beau pays de la Louisiane, qu'elle n'a pas su mieux conserver que ses autres possessions américaines.

Ces immortelles découvertes accomplies, la France, comprenant d'abord l'importance des contrées dont elle venait de s'emparer, jetait les bases de plusieurs forts destinés à former une chaîne de communications entre les deux extrémités de ce nouvel empire, la Louisiane et la Nouvelle-France.

<sup>1</sup> *Géographie de l'Athabaskaw-Mackenzie et des grands lacs du bassin arctique*, par l'abbé E. Petitot. *Bulletin de la Société de Géographie*, v. X. année 1875, p. 23.

Le poste de Détroit fut établi, le premier, en 1685 <sup>1</sup>, puis vinrent le fort de Miâmis, le fort Saint-Joseph, Chicago, le fort Crève-cœur sur l'Illinois, le fort de Chartres sur le Mississipi, le fort Presqu'île, le fort Machault, le fort de la rivière aux Bœufs, le fort Duquesne sur l'Ohio, Michillimakinac, la baie des Puants et quelques autres.

Ces postes comme tous les autres établissements français, au reste, avaient été admirablement choisis au point de vue commercial et militaire, et sur leurs ruines s'élèvent aujourd'hui quelques-unes des plus florissantes villes des Etats-Unis, entre autres, Saint-Louis, Chicago, Détroit, Pittsburgh et Péoria.

Le génie de nos explorateurs s'était porté bien plus au nord encore. Dès 1656, Jean Bourdon avait pénétré au fond de la baie d'Hudson et pris possession de ses rivages au nom de Louis XIV. Cet acte souleva des réclamations de la part des Anglais, qui prétendaient avoir des droits antérieurs sur cette baie, et il s'ensuivit des luttes acharnées, pour la suprématie des deux nations, dans cette contrée reculée du Nouveau-Monde. Ces combats sont mémorables à juste titre, n'auraient-ils à nous rappeler que les deux glorieuses expéditions organisées par d'Iberville—le Jean Bart canadien—contre les Anglais, et qui furent couronnées d'un éclatant succès.

Ces découvertes ne suffisaient pas pourtant à l'am-

<sup>1</sup> La ville ne fut réellement fondée par M. de Lamothe-Cadillac qu'en 1701.



bition dévorante de nos explorateurs. Il leur tardait de soulever le voile qui enveloppait encore une vaste partie du continent, et d'atteindre les bords de l'Océan Pacifique, pour contempler enfin cette mer de l'Ouest, cette mer Vermeille, qu'ils ne pouvaient entrevoir qu'en imagination, et qui devait leur ouvrir les portes des Indes et de la Chine.

Pierre Gauthier de Varennes, sieur de la Vérendrye, se chargea de cette difficile entreprise, avec quatre de ses fils, un neveu, M. de la Jemerays, et le P. jésuite Messenger. Il leur fallait pénétrer à travers des pays inconnus, habités par des peuplades redoutables, où ils seraient exposés à mille hasards : à périr par la faim, par le froid, dans les rapides des rivières, — qu'il leur faudrait descendre dans de frêles pirogues, — sinon par la flèche du Sauvage. N'importe, il y allait de l'intérêt de la France et de leur gloire : c'était assez pour stimuler leur zèle et leur faire braver tous les périls.

Dans deux voyages au Nord-Ouest, M. de la Vérendrye découvrit toute la région entre les Montagnes Rocheuses et les lacs Supérieur et Winipeg, ainsi que le haut Missouri. En 1748, il avait atteint la grande vallée de la Saskatchewan, qu'il appelle Poskoïac. Ce fut aussi à cette époque que furent découverts les lacs Oninipigon, Manitoba, Dauphin, Bourbon et Traversé, et que furent établis les forts du Grand-Rapide, Du Pas, de Nippéouing et de La Corne <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Pendant notre séjour dans la haute Saskatchewan, nous apprimes d'un officier de la baie d'Hudson, que plusieurs postes de ces districts éloignés occupent l'emplacement d'anciens forts de traite français, entre autres celui du lac La Biche et le fort des Prairies. Il ne paraît pas que les Français aient poussé leurs découvertes au-delà du 54<sup>e</sup> ou du 55<sup>e</sup> de latitude nord ; mais on peut considérer comme très-probable que les coureurs

Ces expéditions furent fatales à deux des fils de M. de la Vérendrye, à son neveu et au P. Arnaud ; elles valurent à M. de la Vérendrye lui-même plusieurs graves blessures, l'accablèrent de dettes ainsi que sa famille, sans être suffisamment appréciées par les autorités françaises. De nos jours encore elles sont fort méconnues, et si les noms des découvreurs du Mississipi sont entourés à juste titre de l'auréole de la gloire, on laisse trop dans l'ombre les Varennes de la Vérendrye<sup>1</sup>, qui méritent tout autant qu'eux l'admiration de la postérité. On n'a pas même songé à rattacher leur souvenir à quelque poste important de l'Ouest, dans un temps où bien des noms obscurs sont donnés aux localités des contrées, dont ils furent les premiers et hardis explorateurs. Quand saura-t-on réparer cet acte d'ingratitude nationale ?

La France possédait alors presque toute l'Amérique du Nord. Ses domaines couvraient une superficie de plus de trois cent mille lieues carrées, s'étendant d'un océan à l'autre, et de la baie d'Hudson au golfe du Mexique. Ils étaient sillonnés par plusieurs des plus grands fleuves du monde : le Mississipi, le Missouri, l'Ohio, le Saint-Laurent, et baignés par des lacs d'une immense étendue, tels que les lacs Erié, Ontario, Huron, Michigan et Supérieur.

de bois ont franchi cette limite, puisque les premiers officiers de la Compagnie du Nord-Ouest qui pénétrèrent sur les bords du grand lac des Esclaves, trouvèrent le long de la rivière de ce nom, qui n'est autre que le haut Mackenzie, une famille de Métis franco-dénes, nommée Beaulieu.—*Géographie de l'Athabaskaw-Mackenzie et des grands lacs du bassin arctique*, par l'abbé E. Petitot.

<sup>1</sup> M. Pierre Margry a publié une intéressante étude sur les découvertes accomplies par les Varennes de la Vérendrye. Voir la *Revue Canadienne*, v. IX, p. 362-384.

Si l'on ajoute que cette contrée est douée des ressources naturelles les plus diverses, et qu'elle est déjà habitée par une population de plusieurs millions d'âmes, on peut imaginer la perte incalculable que fit notre ancienne mère-patrie en ne prenant pas les moyens de conserver ces *quelques arpents de neige*, dans lesquels elle aurait pu se tailler un empire d'une inépuisable richesse, une France d'outre-mer, qui eût perpétué ses traditions et imprimé le sceau de son génie sur ce continent.

Quand tout ce pays passa sous le drapeau de l'Angleterre—après la défense la plus héroïque que puisse offrir un petit peuple écrasé par le nombre—les établissements français de l'Ouest les plus populeux étaient ceux des Illinois.

Un historien américain <sup>1</sup> dit que Kaskaskia—Notre-Dame de Cascasquias—comptait, en 1763, deux ou trois mille habitants ; mais nous croyons que ce chiffre est exagéré. Les jésuites avaient là un collège, que Charlevoix visita en 1720. Cahokia—Sainte-Famille de Kaoquia—était un village important ; les sulpiciens y dirigeaient une mission qu'ils abandonnèrent, l'année suivante, pour retourner en France. Le fort Chartres, Saint-Philippe et la Prairie-du-Rocher contenaient aussi un bon nombre de familles françaises. Tous ces établissements étaient situés sur la rive est du Mississipi, au sud de l'Etat actuel de l'Illinois.

La plupart des colons s'étaient d'abord adonnés activement à la pêche et à la chasse, mais, dans la

<sup>1</sup> *The Pioneer History of Illinois*, by John Reynolds, p. 47.

suite, lorsque le gibier fut moins abondant, ils tournèrent leur attention à la culture de leurs champs, qui étaient d'une rare fertilité.

Quoique le gouvernement anglais se fût solennellement engagé à respecter tous leurs droits et privilèges, beaucoup de familles, ne voulant pas rester sous sa domination, émigrèrent du côté ouest du Mississipi, croyant que cette contrée appartenait encore à la France, qui l'avait malheureusement cédée à l'Espagne par le traité de 1763. Là elles fondèrent successivement Saint-Louis, Saint-Ferdinand, Carondelet, Saint-Charles, Sainte-Genève, Nouvelle-Madrid et Gasconade.

Plus de la moitié de la population dut passer ainsi de l'autre côté du fleuve; lorsque le recensement de 1768 fut fait, tous les anciens établissements français étaient dépeuplés. Le fort Chartres, qui comptait trois cents habitants, en 1764, n'en avait plus que quinze, et Saint-Philippe avait vu sa population diminuer de cent cinquante âmes à ce même chiffre. Kaskaskia avait neuf cent trois habitants; Cahokia, trois cents; Prairie-du-Rocher, cent vingt-cinq: soit un total de treize cent cinquante-huit Français, restés sujets anglais dans ces cinq villages. Il y avait de plus quatre cent vingt-sept Français à Vincennes et cent vingt-six à Ouatanon, deux établissements situés sur la rivière Ouabache; et quatre-vingt-dix au poste de Saint-Joseph, au nord-est du lac Michigan.

Après les colonies des Illinois, celle de Détroit était la plus nombreuse et la plus prospère. Le major Robert Rogers, qui en prit possession en

novembre 1760, au nom du gouvernement anglais, dit que les colons français étaient établis sur les deux côtés de la rivière Détroit, dans un espace de huit milles; qu'ils formaient une population d'environ deux mille deux cents âmes, et qu'il fit prêter le serment d'allégeance à cinq cents personnes qui avaient porté les armes <sup>1</sup>.

Le recensement de 1768 démontre que ces chiffres sont inexacts, car il ne porte la population totale qu'à cinq cent soixante-douze âmes. Bancroft dit posséder une relation manuscrite d'une Canadienne, madame Catherine Tibeau, portant qu'il n'y avait pas plus de soixante familles françaises à Détroit, quand le poste tomba aux mains des Anglais, et que le nombre des hommes ne dépassait pas quatre-vingts.

Les établissements de Michillimakinac, de la Baie-Verte et de la Prairie-du-Chien, avaient moins d'habitants, mais ils ont pris par la suite un certain développement.

Après la conquête, l'émigration franco-canadienne continua de se porter dans le Nord-Ouest. Non-seulement elle alla grossir les anciens postes de traite exploités par les Français, mais, poussant toujours en avant, elle fournit les premiers groupes de colons de la plupart des Etats de l'Ouest ainsi que de la Rivière-Rouge. Elle ne s'arrêta que sur les bords de l'Océan Pacifique, où elle jeta le germe des importants établissements de Vancouver et de l'Oregon.

<sup>1</sup> *A concise account of North America*, p. 168.

Les pionniers de la Colombie-Britannique sont aussi des Canadiens-Français. Les premiers ils ont escaladé ses montagnes abruptes, pagayé sur ses rivières au cours rapide et rempli d'écueils, fait retentir ses échos de nos vieilles chansons, traqué les bêtes fauves de ses bois, et commencé le commerce des fourrures avec ses peuplades sauvages. Les premiers ils y ont élevé des temples au Seigneur, et implanté la véritable civilisation. Le groupe français le plus important se trouve, aujourd'hui, à Vancouver, où il y a un évêque de notre race, une superbe église, un couvent tenu par des religieuses canadiennes et des écoles françaises.

Nous pouvons en dire autant de nos compatriotes du Nord-Ouest canadien, répandus par centaines sur les bords de la Saskatchewan, du Mackenzie, et jusque sous les latitudes les plus glacées. On comptait il y a quelques années que la Compagnie de la baie d'Hudson en avait plus d'un millier à son service. Quoique la plupart de ces éclaireurs de la civilisation soient disséminés dans l'intérieur, vivant et trafiquant avec l'indigène, ils commencent cependant à se grouper au fort Edmonton, au lac Sainte-Anne, au lac La Biche<sup>1</sup>, et à d'autres endroits, qui seront plus tard des centres prospères.

<sup>1</sup> Le lac La Biche est un centre de population hétérogène d'environ six cents âmes, parmi lesquelles deux cents Métis français, dont l'origine maternelle est crise; trois cents Cris des bois, et cent Montagnais ou Métis franco-montagnais, élevés de père en fils dans les bois, où ils traînent leurs noms de Montgrand, Jolibois, etc., etc.—*Géographie de l'Athabaska-Mackenzie*, par l'abbé Petitot.

Nos établissements du Manitoba sont trop bien connus pour qu'il soit nécessaire d'en faire une longue mention. Leur population d'origine française s'élève à environ six mille âmes, dispersées principalement dans les endroits suivants : Saint-Boniface, Saint-Vital, Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Sainte-Anne, Saint-Charles, Saint-François-Xavier, la Baie-Saint-Paul, Saint-Laurent et Saint-George.

Ce groupe français est solidement constitué, et son organisation sociale ne laisse guère à désirer. Ayant à sa tête un prélat éminent par ses vertus et ses lumières, Sa Grâce Mgr Taché, digne continuateur de l'œuvre commencée par Mgr Provencher, et un clergé français dont le zèle religieux s'allie au plus pur patriotisme ; possédant un collège classique et commercial, des couvents et des écoles de plus en plus fréquentés ; un bon système de paroisses ; une part assez large dans l'administration des affaires provinciales <sup>1</sup>, la population française du Manitoba, il nous est permis de l'espérer, saura exercer le rôle civilisateur qui incombe de droit aux premiers pionniers de ce beau pays, à ceux qui ont tout fait pour obtenir son autonomie commerciale et politique.

<sup>1</sup> Pour la première fois depuis l'entrée du Manitoba dans la Confédération canadienne, qui date de 1870, son gouverneur est un Canadien-Français, M. Joseph Cauchon. Il est nommé à ces hautes fonctions pour une période de cinq ans, son terme d'office commençant le deux décembre 1877. Dans l'administration locale, l'élément français est représenté par M. Joseph Royal et M. James McKay. M. Royal, publiciste distingué, est l'auteur des lois les plus importantes qui régissent actuellement le Manitoba. Il remplit les fonctions de procureur-général, après avoir été successivement président de l'Assemblée législative, secrétaire-provincial et ministre des travaux publics. C'est incontestablement le premier homme politique du pays. M. Joseph Dubuc est président de l'Assemblée législative ; il a formé partie pendant plusieurs années du gouvernement local. M. Marc A. Girard est l'un des deux représentants du Manitoba au Sénat : il a été premier ministre de la province en 1873. Le surintendant des écoles catholiques est M. Elle Tassé, ci-devant journaliste à Montréal et à Ottawa.

Comme elle reçoit depuis quelques années une émigration française assez considérable, recrutée principalement parmi les colonies canadiennes de la Nouvelle-Angleterre, nous pouvons aussi compter que la supériorité numérique des éléments étrangers qui l'entourent n'amoinçira pas trop son influence politique et sociale.

Quoi qu'il en soit, une partie notable de la population de la nouvelle province est destinée à conserver le cachet français; elle a trop de sève, d'esprit d'union, de force d'expansion, pour être facilement entamée, encore moins absorbée, et ceux qui ont rêvé son anéantissement seront déjoués comme le furent ces autres francophobes, qui voulaient anihiler la race française dans ce pays même qui lui doit son existence.

Les Etats américains qui renferment aujourd'hui les établissements franco-canadiens les plus considérables, sont l'Illinois, le Missouri, le Michigan, le Wisconsin et le Minnesota.

Par l'accroissement naturel, et surtout par l'adjonction de nombreux émigrants du Canada et de la Louisiane, les groupes français que les colons des Illinois allèrent fonder, en 1764, dans le Missouri, ne s'élevaient pas à moins de six à huit mille âmes au commencement du siècle. Ils se sont assez bien conservés jusqu'aujourd'hui.

L'Etat de l'Illinois compte une population française compacte, établie principalement à Chicago et dans les localités environnantes, entre autres Bourbonnais, Manteno, les Petites-Iles, Sainte-Anne, l'Erable, Moméni, Kankaki.



Il y a environ vingt mille Canadiens dans le Minnesota et autant dans le Michigan. Dans le premier de ces Etats, ils sont agglomérés en grande partie à Saint-Paul, à la chute Saint-Antoine, au Petit-Canada<sup>1</sup>, au Lac-qui-Parle, et à l'Aile-du-Corbeau. Le seul comté de Monroe, au Michigan, renferme au moins huit mille Canadiens; il y a aussi des établissements remarquables dans les comtés Saint-Clair et Macomb. La population française du Wisconsin est non moins nombreuse que celle de ces deux Etats, mais elle y est beaucoup plus éparsée, ce qui peut faire craindre son absorption à certains endroits.

On trouve encore des milliers de Canadiens dans l'Ohio, l'Iowa, le Dakota, le Montana, le Colorado, le Territoire de Washington, le Kansas, l'Arizona, et jusqu'au Nouveau-Mexique.

Bon nombre sont aussi dispersés en Californie, où ils ont été attirés à l'époque où la fièvre de l'or amenait sur les côtes du Pacifique des milliers d'émigrants de toutes les parties du monde: plusieurs toutefois trappaient le castor, dès le commencement du siècle, dans la vallée du Sacramento et à

<sup>1</sup> Les journaux citaient dernièrement le nom d'un compatriote, M. Sylvain Nadeau, cultivateur du Petit-Canada, qui a obtenu cinquante-huit premiers prix sur soixante et un produits exposés à la foire de l'Etat, tenue à Saint-Paul, au mois de septembre. M. Nadeau vient d'être élu député à la législature du Minnesota par le comté de Ramsay.

la baie de San-Francisco. Quelques-uns y ont obtenu la fortune qu'ils poursuivaient, mais la plupart ont vu s'évanouir les rêves dont ils s'étaient bercés à leur départ du Canada.

Lorsque Wilkes fit son voyage dans l'Orégon, en 1838, il y trouva sept à huit cents Canadiens, qui avaient précédé de plusieurs années l'émigration américaine. Vingt ans plus tard, l'élément français constituait encore la majorité de la population ; il est groupé principalement sur les bords des rivières Ouallamet et Kaoulis et près de la baie de Puget. Plusieurs des paroisses fondées par nos compatriotes sur ces rivages éloignés sont prospères ; mentionnons en particulier Nesqually, Saint-François-Xavier, Saint-Louis et Saint-Paul. Une partie de la contrée qu'ils habitent porte le nom de *prairies françaises*<sup>1</sup>.

Somme toute, nous ne croyons pas faire erreur en estimant à environ deux cent mille âmes la population franco-canadienne répandue dans notre Nord-Ouest et dans les Etats américains occidentaux.

<sup>1</sup> M. Duflot de Mofras donne les noms des principaux Canadiens établis, en 1842, sur la rivière Ouallamet, avec la date de leur établissement : Michel Laframboise, J.-B. Desportes, \* en 1831, Joseph Gervais, \* J.-B. Perrault, \* Joseph Delfort, \* Etienne Luciat, François-Xavier Lacoste, en 1832 ; P. Billique, \* Joseph Deloze, \* J. Arguette, en 1833 ; Xavier Dudevaut, \* en 1834 ; André Longpré, Louis Fournier, Charles Plante, en 1835 ; Charles Rondeau, en 1836 ; André Picard, en 1837 ; Charles Gay, Charles Roy, Louis Fortia. Les neuf Canadiens, dont les noms sont marqués d'une astérisque, avaient signé, au mois de mars 1838, une pétition adressée au gouvernement de Washington pour réclamer sa protection, et l'inviter à occuper le territoire de l'Orégon.

Mais ces Canadiens-Français dispersés en noyaux plus ou moins compact depuis l'Alaska jusqu'au Mexique, ont-ils bien conservé leur religion, leur langue, leurs mœurs, les principaux traits du caractère national? Nous allons répondre à cette question avec toute l'exactitude que les renseignements recueillis par nous fort soigneusement, nous permettent d'apporter ici.

La condition religieuse des Canadiens de l'Ouest laissait beaucoup à désirer, alors que parcourant d'immenses solitudes, ils menaient une vie errante, sans autre compagnon que l'indigène, sans frein contre leurs passions ne rencontrant le prêtre qu'à de rares intervalles. Il faut reconnaître pourtant qu'un grand nombre avaient conservé vivace leur esprit de foi, et que souvent le coureur de bois fut le précurseur du missionnaire en annonçant lui-même la bonne nouvelle aux habitants de la forêt <sup>1</sup>.

Une amélioration s'est opérée au milieu de nos compatriotes dès qu'ils ont commencé à perdre leurs habitudes nomades et à former des établissements. Ils ont alors demandé des missionnaires à grands cris, se cotisant pour soutenir leurs prêtres et élever des temples au Seigneur. Les uns ont donné dans ce pieux dessein de beaux terrains; d'autres des sommes d'argent se chiffrant en plusieurs milliers de piastres; quelques-uns ont aussi construit des chapelles à leurs propres frais.

A défaut de maison de Dieu, on les a vus souvent

<sup>1</sup> Le P. de Smedt, qui évangélisa la tribu des Koutanis, en 1842, dit qu'elle avait été instruite sur les principaux points de la religion par un Canadien qui demeurait au milieu de ces Sauvages.

assister aux exercices de la prière et aux allocutions inspirées du missionnaire sous le dôme de la forêt, ou bien encore au milieu de la plaine déserte, sans autre abri que la voûte des cieux. Mais aujourd'hui l'on peut voir, chaque dimanche, des milliers d'entre eux se presser dans des églises magnifiques, en maints endroits de l'Ouest, pour entendre expliquer dans leur langue maternelle les grandes vérités de la foi.

Les groupes français du Missouri et de l'Illinois n'ont, du reste, presque jamais manqué de prêtres. Ils furent d'abord desservis par des jésuites et des sulpiciens, puis par des missionnaires domiciliés à la Prairie-du-Rocher, à Kaskaskia et à Cahokia. Un écrivain catholique, M. J. Spalding, nous donne une liste assez complète de ces missionnaires jusqu'à 1829<sup>1</sup>.

En 1814, Mgr Flaget, évêque de Bardstown, Kentucky, visita ces colonies françaises, et il fut profondément touché de ce qu'il vit. « Pendant la campagne épiscopale que je viens de terminer, écrivait cet intrépide évêque missionnaire, j'ai dû faire plus de trois cents lieues pour visiter dix ou douze mille catholiques, presque tous Français, disséminés sur les bords du Mississipi et du Missouri. J'ai été accueilli par eux comme un ange descendu du ciel. Ils ont rendu tout honneur à mon caractère. Jamais je n'allais d'un village à un autre sans être accompagné de quinze ou vingt personnes des plus respectables du pays. Les églises étaient toujours pleines lorsque j'annonçais la parole de

<sup>1</sup> Voir *Life of Bishop Joseph Flaget*.

Dieu ; je prêchais tous les jours au moins une ou deux fois, et même le dimanche, jusqu'à quatre fois. Le confessional ne désemplissait point ; j'y restais bien avant dans la nuit ; et très-souvent, dès les trois heures du matin, plusieurs personnes m'attendaient à la porte de ma chambre. Dieu a béni tout particulièrement mon labeur. Beaucoup de conversions ont eu lieu, et la religion que je croyais bannie de ce pays lointain, a paru y reprendre son empire d'une manière admirable ! »

En 1838, les Canadiens établis dans l'Orégon reçurent la visite de plusieurs missionnaires, entre autres des célèbres abbés Blanchet et Demers, devenus depuis tous les deux évêques, et ils acceptèrent avec empressement leur bienfaisante direction. Comme l'autorité civile était encore inconnue dans ces régions, ils soumettaient le règlement de leurs affaires temporelles à leurs prêtres, qui instruisaient leurs enfants, réglaient leurs différends, et faisaient le partage de leurs terres.

M. Duflot de Mofras, qui passa quelque temps dans le Territoire, vers 1842, raconte que, durant son séjour à Saint-Paul du Ouallamet, il fut témoin d'un exemple touchant de la docilité complète de ces Canadiens. L'un d'eux fut accusé d'avoir volé un cheval et avoua sa faute. Le conseil des pères de famille, présidé par l'abbé Blanchet, le condamna à restituer le cheval à son propriétaire, et de plus à rester trois mois à la porte de l'église pendant les offices. Cet homme s'était soumis docilement à cette épreuve ; dès le second dimanche, l'abbé Blanchet, après une courte allocution, alla le cher-

cher, l'amena dans l'église, et le fit asseoir parmi les autres colons. Il est douteux, observe ce voyageur, que le châtement infligé en pareille circonstance par un juge civil eût produit un effet aussi efficace, outre que cette correction toute paternelle avait l'effet de ne laisser subsister aucune flétrissure sur l'individu qu'elle avait atteint <sup>1</sup>.

Le P. de Smedt, l'intrépide missionnaire des Montagnes Rocheuses, pénétra, au mois de septembre 1845, jusqu'aux sources de la rivière Colombie, et fut fort surpris de trouver en ces lieux écartés un brave Canadien, qui reçut l'apôtre de Dieu avec de respectueuses attentions.

.....« Après une marche d'un mois, dit-il, j'arrivai aux sources de la Colombie. Je ne croyais guère y rencontrer de quoi exercer le saint ministère. Mais en quel endroit du désert les Canadiens n'ont-ils pas pénétré ? Le roi qui trône dans ce pays solitaire est un brave habitant de Saint-Martin (Canada), qui depuis vingt-six années a quitté sa patrie. Son palais est construit de treize peaux d'orignal, et, pour me servir de ses propres expressions, il possède assez de chambres pour y *loger son petit train*, c'est-à-dire sa femme et ses sept enfants avec tout son modeste avoir ; libre à lui de *tenir sa cour* (de dresser sa loge) partout où il veut, sans que personne vienne lui en disputer le droit. Son sceptre, c'est un piège à castor ; sa loi, c'est sa carabine ; l'un sur le bras, l'autre sur le dos, il visite tour à tour ses nombreux

<sup>1</sup> *Exploration du territoire de l'Orégon, des Californies et de la Mer Vermeille*, v. II, p. 218.

sujets, le castor, la loutre, le rat musqué, la martre, l'ours, le caribou, l'orignal, le mouton, la chèvre des montagnes, le chevreuil à queue noire, aussi bien que son parent à queue rouge : tous, si la loi les atteint, lui paient tribut en viande et en peaux. Entouré de tant de grandeurs terrestres, paisible possesseur de tous les châteaux de granit dont la nature a embelli les alentours, seigneur solitaire de ces majestueuses montagnes qui élèvent jusqu'aux nues leurs cimes glacées, *Morigeon* n'oublie pas son devoir de chrétien. Tous les jours, soir et matin, on le voit au milieu de sa petite famille à genoux, réciter pieusement ses prières. Depuis plusieurs années, il désirait ardemment rencontrer un prêtre ; dès qu'il sut mon arrivée il accourut en toute hâte, pour procurer à sa femme et à ses enfants l'insigne bonheur du baptême. Cette faveur leur fut accordée le jour de la Nativité de la Très-Sainte Vierge, ainsi qu'aux enfants de trois familles indiennes, qui le suivent dans ses différentes migrations. Ici encore, le saint sacrifice de la messe fut offert pour la première fois. *Morigeon* s'approcha de la sainte table. En mémoire de tant de bienfaits, une grande croix fut plantée dans une prairie, que nous appelâmes la *plaine de la Nativité*.

« Je ne puis quitter mon brave Canadien sans faire mention honorable de sa cuisine. Le premier plat qu'il m'offrit fut un ragoût composé de deux pattes d'ours ; un porc-épic entier mis à la broche, fit ensuite son apparition ; puis, une grande chaudière fut placée au milieu des convives ; chacun en tira le morceau qui lui convint ; et certes il y avait de quoi choisir : dépouille de buffalo, chair d'orignal, queues de castor, perdrix, tourterelles, lièvres y

figuraient à l'envie et donnaient satisfaction à tous les goûts <sup>1</sup>. »

Pendant de longues années, l'archevêque actuel de Saint-Boniface, Mgr Taché, a été l'un des plus dévoués missionnaires du Nord-Ouest, qu'il a parcouru en tous sens, tout comme les Lafleche, les Faraud, les Lacombe <sup>2</sup>, les Bourassa, les Thibault et bien d'autres apôtres de la vérité. Entre autres incidents de ses courses apostoliques, nous trouvons le trait suivant dans une lettre qu'il écrivait de la mission de Saint-Jean-Baptiste de l'île à la Crosse, en date du dix-sept juillet 1854 :

.....« J'administrai, dit-il, le sacrement de confirmation à seize personnes au lac de Notre-Dame-des-Victoires. Parmi ces derniers se trouvait un vieux Canadien, âgé de quatre-vingt-dix-huit ans, que le Seigneur semblait avoir réservé pour cette grâce tardive. Ce bon vieillard pleurait de joie, tant à cause de son propre bonheur que pour celui de sa nombreuse postérité, qu'il voyait sortir de l'idolâtrie. Parti de Montréal, comme tant d'autres, au service des traitants, qui viennent ici acheter les pelleteries des Indiens, Cardinal (c'est le nom du vieillard) avait fini par épouser une femme sauvage, dont il a eu un grand nombre d'enfants. Ces derniers

<sup>1</sup> *Annales de la propagation de la foi*, v. XVIII, p. 522-23.

<sup>2</sup> Le P. Lacombe est l'auteur de plusieurs ouvrages d'un grand mérite sur les langues sauvages. Le premier, il a ouvert un chemin, sur un espace d'environ douze cents milles, depuis le lac Sainte-Anne (Manitou Lake) jusqu'au fort Garry; la contrée qu'il parcourut était alors infestée de Cris, d'Assiniboines et de Sauteux. Cette route est suivie aujourd'hui par les caravanes de la Compagnie de la baie d'Hudson. Depuis quelques années, le P. Lacombe s'occupe activement d'un mouvement d'immigration française au Manitoba, qui a déjà eu des résultats très-satisfaisants.



voient grandir sous leurs yeux leurs arrière-petits-fils, et ces cinq générations, en se contemplant, peuvent attester que notre climat glacé ne dévore pas ses habitants. Ce vieux Cardinal a éprouvé toutes les misères, toutes les privations qu'un homme peut supporter, et néanmoins, âgé de près d'un siècle, il jouit encore de toutes ses facultés physiques et intellectuelles; sa mémoire est prodigieuse: il est l'histoire vivante du pays. Ici, la longévité des Canadiens est aussi proverbiale que celle des Français l'est au Canada <sup>1</sup>. b

François Beaulieu était probablement le plus ancien habitant du Nord-Ouest quand il mourut, au mois de novembre 1872, âgé de près de cent ans. Né dans le pays, il n'avait cessé d'y demeurer. Il habitait les bords du grand lac des Esclaves, à l'arrivée des premiers employés du Nord-Ouest, vers 1778. Il fut aussi l'un des Canadiens <sup>2</sup> qui, quinze ans plus tard, accompagnèrent sir Alexandre Mackenzie dans son fameux voyage de découverte aux Montagnes Rocheuses. <sup>3</sup>

<sup>1</sup> *Annales de la propagation de la foi*, v. XXVII, p. 224.

<sup>2</sup> Les autres compagnons de Mackenzie étaient Alexandre Mackay, Joseph Landry, Charles Doucet, Baptiste Bisson, François Courtois et Jacques Beauchemin. Joseph Landry et Charles Doucet l'avaient accompagné dans un voyage précédent.

Des Canadiens ont été choisis comme guides non-seulement par Mackenzie, mais par presque tous ceux qui ont voyagé dans l'Ouest, dans le Nord-Ouest et jusqu'à la mer polaire. Ce sont eux qui ont conduit la plupart des expéditions les plus importantes, entreprises dans un but scientifique, militaire ou de découverte. Personne ne connaissait aussi bien que ces voyageurs la géographie de cette vaste contrée.

<sup>3</sup> Sir Alexandre Mackenzie est surtout connu par la découverte du grand fleuve auquel il a donné son nom. « On ne saurait, » dit l'abbé Petitot, « enlever à ce voyageur l'honneur d'avoir découvert officiellement le *Naotcha* ou Mackenzie; de

Ce vieux chasseur avait plus de soixante-dix ans lorsqu'il fut baptisé, en 1848, par Mgr Taché, alors Père Oblat, et il persévéra depuis dans la pratique de la religion avec une ferveur remarquable. Voici ce qu'en écrivait ce dévoué missionnaire, à la date de 1856 ..... «Reposons-nous quelques instants chez le seigneur de la rivière au Sel, le bon vieillard Beaulieu, autrefois la terreur des maîtres du pays et aujourd'hui l'enfant soumis de l'Homme de la prière, qu'il reçoit toujours avec empressement et générosité, versant des larmes sur les longues années passées dans l'infidélité et s'efforçant par une vie admirable de foi et de piété de racheter le temps perdu.<sup>1</sup>»

Nous pourrions citer bien des exemples de ce genre, où l'esprit de foi de nos compatriotes se manifeste sous les formes les plus vives et les plus touchantes. Ceux-là pourtant suffiront à démontrer que, si le feu de la vérité religieuse est souvent resté à l'état latent chez eux pendant de longues années, il n'a fallu presque toujours qu'une occasion favorable pour le faire éclater soudainement avec une admirable vivacité.

l'avoir décrit et d'en avoir dressé le plan; toutefois nous ne devons pas oublier qu'il se trouvait des Métis français dans la rivière des Esclaves, c'est-à-dire dans le haut Mackenzie, dès l'arrivée des premiers explorateurs. D'ailleurs sur tout le parcours du fleuve, les localités ont reçu et portent encore des noms français, et le Mackenzie est beaucoup plus connu dans le pays sous le nom de Grande-Rivière. Faut-il voir dans ces données une preuve d'explorations faites antérieurement par des coureurs de bois canadiens? C'est ce qu'il est permis de penser sans porter atteinte toutefois à l'honneur du grand voyageur qui légua son nom au *Naotcha* et découvrit la route du Pacifique.

— *Géographie de l'Athabaskaw-Mackenzie.*

<sup>1</sup> *Vingt années de missions dans le Nord-Ouest*, p. 74.

Les Canadiens-Français de l'Ouest ont-ils bien conservé leur langue et leurs habitudes nationales ?

Dans les établissements les plus exposés, ils n'ont pas toujours résisté à l'absorption étrangère ; mais la plupart ont su conserver, comme un trésor précieux, le signe le plus caractéristique de leur origine, la langue française. Les témoignages de maints voyageurs que nous pourrions invoquer ne laissent aucun doute à ce sujet.

Volney, auteur du *Tableau du climat et du sol des Etats-Unis*, dit que les Canadiens-Français établis, au nombre de quatre-vingt-dix, au poste Vincennes, sur la rivière Ouabache, ne savaient point l'anglais, à la réserve de trois ou quatre, malgré leur contact avec les colons américains. Il reconnaît que le langage de ces Français n'est pas un patois, comme on le lui avait dit, « mais un français passable, mêlé de beaucoup de termes et de locutions de soldat. Cela devait être ainsi, tous ces postes ayant été primitivement fondés ou habités en majeure partie par des troupes ; le régiment de Carignan a fait souche au Canada. .... Voisiner et causer sont pour des Français, un besoin d'habitude impérieux, l'on ne saurait citer, sur toute la frontière de la Louisiane et du Canada, un seul colon de cette nation, établi hors de la frontière et de la vue d'un autre : en plusieurs endroits, ayant demandé à quelle distance était le colon le plus écarté : « Il est dans le désert, me répondait-on, avec les ours, à une lieue de toute habitation, sans avoir personne avec qui causer. »

A la date de la visite de Volney, au mois d'août

1796, Vincennes comptait environ cinquante maisons, et se trouvait en plein désert, à soixante lieues du poste le plus rapproché.

Un voyageur français, M. Reclus, qui visita en 1859 les anciens établissements français de Cahokia, Kaskaskia, Saint-Charles, Gasconnade et Sainte-Geneviève, nous apprend « que leurs habitants s'adonnent à la culture, particulièrement à celle de la vigne et des vergers, qui est leur spécialité, vivant entre eux, ayant conservé leur langage et leurs mœurs, mais ayant vu se substituer peu à peu à leur ancienne et proverbiale gaieté, héritage des Canadiens, une physionomie un peu mélancolique ; semblables dans ce pays dont ils sont pourtant les habitants originaires à une population exilée qui regrette sa patrie. »

M. Ernest Duvergier de Hauranne fut très-étonné de trouver dans le Minnesota, en 1864, une nombreuse population française bien conservée : « Ce pays, dit-il, est plein de Français. L'ancienne colonie a laissé ici un petit noyau suffisant pour attirer des recrues. Quelques-uns viennent de la mère-patrie, la plupart ont émigré du Canada par les grands lacs. Quand je ne les aurais pas reconnus à leur langage, leurs plaisanteries, leurs danses, leur gaieté invincible à la fatigue me les auraient désignés. D'ailleurs tous les anciens noms de la vallée du Mississippi portent la trace de cette origine<sup>1</sup>. On trouve dans le Minne-

<sup>1</sup> Tous les noms de rivières et de positions, dans le Missouri, tels que Montbrun, la Gasconnade, la Bonne-Femme, la Prune, la Charbonnière, la Bénite, sont français. Le mot de *prairie* est devenu anglais pour les habitants des États-Unis, comme *sarana* était devenu français pour les colons des Antilles. — *Voyages en Amérique*, par J. McCarthy, v. I, p. 258.

sota, Saint-Cloud, Saint-Paul, Saint-Antoine, Sainte-Croix, le lac Pépin, plus bas, dans le Wisconsin, La Crosse, Trempeleau, Prairie-du-Chien, et tant d'autres. Ces lieux, qui sont devenus des villes, n'étaient au temps de la domination française que des postes militaires ou des comptoirs isolés; le bassin des deux fleuves comptait à peine quelques milliers de colons. Mais le nom français y reste attaché comme un indestructible souvenir<sup>1</sup>. »

Les Canadiens du Minnesota ont même réussi à faire publier, à différentes reprises, plusieurs documents officiels en français. Mais ils n'obtiennent cet acte de justice qu'aux époques où les partis politiques ont intérêt à se concilier leurs bonnes grâces, car nulle part ailleurs on ne tend plus vers l'unification de langage qu'aux Etats-Unis, où la langue anglaise règne presque partout en souveraine. Cette justice partielle, rendue à la langue européenne, la première parlée dans ces régions, est due en bonne partie à l'intelligente initiative de M. Z. Demeulles, d'Osséo, lequel fut pendant plusieurs années l'un des membres de la législature du Minnesota.

M. Louis Simonin fait l'éloge des Canadiens accourus à la recherche de l'or dans l'Eldorado américain : « Venus à pied en Californie à travers les plaines de l'Amérique du Nord, les Canadiens exercent principalement, dans le comté de Mariposa, le métier de bûcheron et de charbonnier. La plupart ne parlent que le français, la langue de leurs aïeux, et s'en font gloire. Ce sont de courageux et infatigables voyageurs, doux, honnêtes et fidèles à

<sup>1</sup> *Huit mois en Amérique, 1864-65, v. I, p. 240.*

leur parole. Ceux d'entre eux qui s'occupent sur les placers ne sont guère heureux dans leurs recherches ; ils gagnent à peine de quoi vivre au lavage de l'or <sup>1</sup>. »

Ce même écrivain qui alla faire l'examen des mines de Marquette, Michigan, il y a quelques années, remarqua la même persistance à parler leur langue maternelle chez nos compatriotes de l'endroit : « Les Canadiens-Français, dit-il, tous hommes des bois, et de père en fils, familiers avec la manœuvre de la hache, sont employés à des travaux qu'ils exécutent mieux que personne. Quelques-uns ne savent pas parler l'anglais, saisissant exemple de l'attachement du Français pour sa langue maternelle, et de l'éloignement qu'il a toujours professé pour les choses des pays étrangers <sup>2</sup>. »

Écoutons maintenant M. William R. Smith, l'historien du Wisconsin : « Malgré tous les changements que cette contrée a subis, la langue française est encore parlée par une partie de la population. Quoique le dialecte canadien prévale parmi les colons français, cependant, il ne manque pas d'endroits, dans le Wisconsin, où l'on peut entendre le pur langage parisien, et où l'on a conservé l'ancienne courtoisie française. Pour s'en convaincre, il suffit de visiter les alentours de la Baie-Verte et de la Prairie-du-Chien <sup>3</sup>. »

M. Smith est évidemment imbu de l'idée que les Canadiens en général parlent un patois ; c'est une

<sup>1</sup> *Voyage en Californie.*

<sup>2</sup> *Le Monde Américain*, p. 223.

<sup>3</sup> *History of Wisconsin*, v. I, p. 112.

fausse opinion, tant répandue parmi ses compatriotes, que nous ne lui reprocherons pas trop son ignorance sur ce point.

Un autre écrivain du Wisconsin raconte qu'il y a environ trente ans un voyageur français distingué fut surpris d'entendre un citoyen natif de cet Etat parler le français avec une pureté et une élégance qui le charmèrent <sup>1</sup>.

Mais le plus beau trait de cet invincible attachement à la langue française, nous allons le trouver là où nous n'oserions peut-être pas le soupçonner—sur les bords lointains de la rivière Ouallamet, dans l'Oregon, à plusieurs centaines de lieues du Canada ; il est consigné dans une intéressante relation de voyage, écrite par M. Duflot de Mofras, il y a plus de trente-cinq ans .

« Nous avons remarqué, dit-il, non sans plaisir, l'empressement que mettaient les Français du Canada à venir quelquefois de plusieurs lieues pour voir un « Français de France, » comme ils nous appellent. L'un nous disait que sa famille était venue de Normandie au Canada avec le marquis de Beauharnais, l'autre que son père avait servi au régiment de la Reine ; ils nous faisaient mille questions sur la France, et nous exprimaient vivement le désir de se réunir à elles, et, en attendant, de la savoir forte et heureuse. Quand nous nous arrêtions dans leurs fermes, nous étions sûrs d'y trouver la plus franche hospitalité ; ils nous prêtaient leurs meilleurs chevaux et nous servaient de guides dans nos explorations.....

<sup>1</sup> *Address delivered before the State Historical Society of Wisconsin, at Madison, January 21, 1851, by M. L. Marfin, p. 17.*

Bien que la grande majorité des colons aient épousé des femmes indiennes, la langue française est la seule en usage dans la colonie. Les rapides, les cascades, les mauvais pas portent tous des noms français : la Porte de l'Enfer, la Course de Satan, le Passage du Diable, les Cornes du Démon, et autres gentilleses puisées dans le vocabulaire français.

« Dans une visite que nous fîmes avec le gouverneur Simpson au Ouallamet, nous ne pûmes nous empêcher de remarquer la pénible impression qu'éprouvaient les Canadiens en se voyant gouvernés par une personne d'une race et d'une religion différente de la leur, et qui ne parlait même pas leur langue. Plusieurs fermiers, en effet, répondirent à sir George, qui leur disait en anglais : Bonjour, mes amis, comment vous portez-vous ?—Nous ne parlons pas anglais, nous autres, nous sommes tous Français ici.

« Les Canadiens, au reste, sont habitués à ne considérer comme véritablement supérieur que ce qui vient de France ; ils laissent percer cette prévention favorable dans les moindres choses. C'est ainsi qu'ils appellent la plus belle race de canards domestiques, des canards de France ; les souliers de cuir anglais, des souliers français, des livres sterling, des louis ; l'Europe, la France, et tous les blancs, des Français. Les Indiens eux-mêmes poussent si loin cette ancienne croyance, qu'un vieux guide, un Métis iroquois, auquel l'on demandait où avait été confectionné un fort beau fusil qu'il portait sur l'épaule, répondit qu'il venait de la *vieille France de Londres* <sup>1</sup>. »

« Plusieurs fois », dit encore le même narrateur, « en parcourant la rivière Colombie, notre cœur a battu en entendant, même au milieu du vent et de la pluie,

<sup>1</sup> *Exploration du territoire de l'Orégon, etc.*, v. II, p. 213-214.



entonner des airs qui nous rappelaient la patrie, en retrouvant sur ces rivages éloignés, chez ces fils de la Nouvelle France, le courage et la gaieté de notre ancien caractère national <sup>1</sup>.»

On ne saurait citer rien de plus touchant, rien qui puisse flatter plus agréablement notre amour-propre national.

Le voyageur qui parcourt nos solitudes du Nord-Ouest est tout surpris d'y entendre notre langue, que Canadiens et Métis français ont portée jusqu'aux rivages arctiques. Henry disait <sup>2</sup>, il y a un siècle, que les traiteurs anglais parlent d'ordinaire le français dans le Nord-Ouest, et cela est encore vrai pour un grand nombre. Le français est aussi la langue du missionnaire et celle que les Sauvages connaissent le mieux. Si les Anglais ont eu le mauvais goût de substituer bien des noms nouveaux aux anciens noms français des localités, nos voyageurs montrent leur singulier respect pour leur origine en s'obstinant à conserver ces mêmes anciens noms, n'en déplaise à la géographie moderne.

Plus d'une de nos colonies franco-canadiennes possède des « Sociétés Saint-Jean-Baptiste, » qui sont à la fois des associations nationales et de bienfaisance. Tous les ans, elles chôment avec un enthousiasme indicible la fête de la grande famille française du Canada, célébrée avec tant de pompe, à pareille époque, sur les bords du Saint-Laurent.

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 183. Voir aussi *Voyages en Californie et dans l'Orégon*, par M. de Saint-Amant, envoyé du gouvernement français, en 1851-1852.

<sup>2</sup> *Travels and Adventures in Canada and the Indian Territories between 1760 and 1770*, p. 329.

Tous les ans, le vingt-quatre juin, des milliers de cœurs battent là-bas à l'unisson des nôtres, et de mandent au patron de notre pays de conserver toujours pleins de sève et de vitalité l'arbre de notre nationalité et ses rejetons qui croissent çà et là sur les bords des rivières de l'Ouest, jusqu'au-delà des Montagnes Rocheuses.

Nos compatriotes de l'Ouest exercent assez d'influence politique dans certains Etats et Territoires pour pouvoir élire quelques-uns des leurs dans les assemblées législatives.

Le premier lieutenant-gouverneur de l'Illinois a été un Canadien, le colonel Pierre Ménard, et le dernier sénateur du Missouri au Congrès de Washington, M. Louis-Vital Baugy, mort tout récemment, avait du sang français dans les veines. M. Crépeau qui fut gouverneur du Michigan, il y a quelques années, était aussi de descendance franco-canadienne.

La législature du Minnesota a compté jusqu'à trois députés canadiens, et notre race a été aussi représentée plusieurs fois dans la Louisiane<sup>1</sup>, le Mis-

<sup>1</sup> M. E.-E. Malhiot a joué un rôle politique marquant dans la Louisiane, où il avait émigré après la révolution canadienne de 1837. Il s'y distingua et comme avocat et comme politique; en 1839, un district de l'Etat l'élut sénateur en son absence. Après avoir réalisé une fortune au barroau, il se livra à la culture, du sol mais éprouva de grandes pertes sur ses plantations, lors de la guerre de Sécession. Ayant appris, plus tard, que beaucoup de Canadiens de sa paroisse natale, Saint-Pierre-les-Becquets, voulaient émigrer aux Etats-Unis, il conçut le projet de fonder une colonie française agricole dans l'Illinois. En 1846, il acheta d'immenses prairies très-fertiles, et une cinquantaine de familles vinrent bientôt commencer un établissement sous sa direction; il construisit une chapelle et obtint les services d'un prêtre canadien. M. Malhiot travaillait avec beaucoup d'activité à assurer un avenir prospère à sa jeune colonie de L'Assomption, quand la mort vint le surprendre inopinément, au mois d'août 1875, à l'âge de soixante et un ans. Il laisse une épouse et deux fils qui promettent de porter dignement son nom.

souri, l'Illinois, le Michigan, le Wisconsin, l'Indiana, le Montana et le Texas.

L'influence française serait encore plus sensible dans ces Etats si un grand nombre de Canadiens, dans l'espoir louable de revenir tôt ou tard au pays natal, ne refusaient de prêter le serment de naturalisation, qui peut seul leur permettre de se mêler activement de la chose publique.

On a écrit relativement peu de chose jusqu'à présent sur les Canadiens de l'Ouest. Il ne manque pas d'ouvrages très-intéressants sur les premières explorations dans cette vaste contrée, sur les grandes découvertes des Marquette, des Joliet et des La Salle; les mœurs et les habitudes de nos fameux *voyageurs* ont bien aussi exercé l'imagination de plusieurs romanciers — Cooper, Washington, Irving, Jules Verne, Gustave Aymard entre autres; mais ces écrivains, auxquels nous pouvons souvent reprocher des inexactitudes et même des injustices, n'ont guère dépassé ce cadre. Comme toujours les renommées les plus retentissantes ont absorbé l'attention publique au détriment d'autres personnalités, qui, pour être moins vantées n'en sont pas, pour cela, moins importantes.

Au reste, le silence qui enveloppe tant de faits dignes de mention, tant d'actes émouvants, héroïques même, est assez facile à expliquer. Pour ne parler que de nos chasseurs et coureurs de bois, justement renommés, leurs exploits n'ont eu en général d'autre témoin que la nature sauvage qui les environnait. Ignorant l'art d'écrire leurs souvenirs, lorsqu'ils ont pu revoir leurs foyers, après avoir échappé à

mille dangers, toute leur ambition s'est bornée à raconter au coin du feu quelques épisodes de leurs pérégrinations lointaines, souvent plus merveilleux que les contes de fées.

Il est vrai que leurs récits se sont perpétués dans un certain nombre de familles, où ils sont passés à l'état légendaire. Mais combien aussi sont tellement défigurés qu'il n'est plus possible de les rattacher à la tradition. C'est un fait regrettable ; car quelle abondante moisson on eût pu y recueillir pour l'histoire du Canada, qui se serait enrichie de drames nouveaux d'un intérêt saisissant. Quel superbe bouquet nos écrivains n'eussent-ils pas formé de toutes ces fleurs vivaces, perdues dans les déserts les plus reculés et sur les bords des grands fleuves de l'Amérique !

Ni les pionniers véritables de l'Ouest, à de rares exceptions près, ni les fondateurs des principaux Etats de cette contrée, ni les premiers habitants de leurs grandes villes n'ont encore été appréciés à leur juste valeur. Cependant, au prix de quels dangers, de quelles privations, de quelle persévérance, n'ont-ils pas accompli leur œuvre civilisatrice ?

Les Américains ne connaissent guère que leur Daniel Boone—devenu pour eux un héros légendaire—et pourtant plus d'un Canadien a fait autant et même beaucoup plus que le pionnier du Kentucky. Nous ne voulons pas attribuer leur ignorance à un parti pris ou à un sentiment d'exclusivisme national, car nos voisins ont trop bien traité quelques-unes de nos gloires pour mériter un jugement aussi évidemment injuste. On les a vus, par exemple, élever des statues à nos célèbres découvreurs du Mississippi,

exalter leur courage et leur héroïsme de toutes manières, donner leurs noms à des centres importants, quand ces mêmes héros ne rencontraient souvent parmi nous qu'une inexplicable indifférence.

Nous croyons d'autant moins à ce parti pris que des sociétés historiques — entre lesquelles il faut mettre au premier rang la société historique du Wisconsin — ont fait de louables efforts depuis quelques années pour tirer de l'oubli plusieurs des premiers pionniers canadiens de l'Ouest. Le manque de renseignements authentiques, voilà ce qui a empêché jusqu'à présent l'historien de décerner des couronnes à ces hommes intrépides qui ont tant fait honneur au nom canadien sur la terre étrangère.

Les deux volumes que nous offrons aujourd'hui au public ont pour but de combler en partie cette lacune. Quoique nous n'osions nous flatter d'avoir rempli une tâche aussi considérable et aussi difficile d'une manière complète, nous croyons avoir réussi cependant à répandre quelque lumière sur bien des hommes et des faits injustement ignorés. Nous avons voulu surtout démontrer que les Canadiens-Français, après avoir découvert l'Ouest, ont encore le plus fait pour son établissement, en fondant la plupart de ses villes, et en devenant, dans bien des cas, les principaux instruments de sa grandeur et de son prodigieux développement. A ceux qui seraient tentés tout d'abord de croire que nous donnons une part trop large à nos compatriotes, nous les prions de vouloir bien prendre connaissance des pages qui vont suivre, persuadé qu'elles seront notre meilleure justification.

Cet ouvrage est le fruit de dix années d'études et de recherches multiples. Pour qu'il fût moins imparfait, nous avons puisé à toutes les sources qui nous ont paru autorisées : anciennes relations, souvenirs de voyages, pièces inédites, notes autobiographiques mises complaisamment à notre disposition. La plupart de nos biographies ont déjà été publiées dans des journaux et des revues, mais nous les avons remises sur le métier. Plusieurs ont subi des corrections ou des développements notables, quelques-unes même une transformation presque complète.

Deux écrivains étrangers ont bien voulu leur reconnaître quelque valeur en mettant sous les yeux du lecteur américain nos études biographiques de Charles de Langlade et de Noël Levasseur. La traduction de la vie du pionnier du Wisconsin<sup>1</sup> a été faite par la plume élégante de Mme Fairchild Dean, et celle de la vie du fondateur de Bourbonnais<sup>2</sup>, Illinois, par M. l'abbé Fanning, ci-devant de l'Université de Louvain, Belgique.

Dans la disposition de l'ouvrage, l'ordre chronologique n'a été observé que partiellement ; autant que possible nous avons réuni ensemble les biographies des personnages qui ont figuré sur le même théâtre. Nous avons d'abord parlé des Canadiens les plus marquants du Wisconsin, du Michigan, du Minnesota, du Dakota, de l'Illinois, du Missouri, du Texas et du Nouveau-Mexique, puis sont venus ceux de la Californie, de l'Orégon, du Nord-Ouest canadien et du Manitoba.

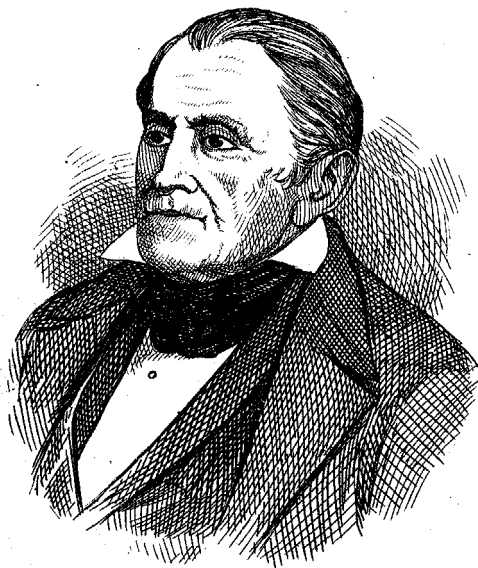
<sup>1</sup> *Collections of the Historical Society of Wisconsin*, v. VII, p. 123-188.

<sup>2</sup> *The Chicago Pilot*, juillet 1875.

Il serait long de mentionner toutes les personnes qui ont bien voulu faciliter notre travail en nous communiquant des renseignements précieux, mais nous ne saurions cependant nous dispenser d'offrir nos sincères remerciements à Sa Grandeur Mgr Lamy, évêque de Santa-Fé, Nouveau-Mexique ; à M. l'abbé Ravoux, vicaire général de Saint-Paul, Minnesota ; au P. Lalumière, S. J., de Milwaukee ; au Révd. M. Marsile, de Bourbonnais, Illinois ; à M. l'abbé Bois, curé de Maskinongé ; à M. l'abbé Tanguay, le premier entre nos généalogistes ; au général H.-H. Sibley, de Saint-Paul, Minnesota ; à M. Joseph Dubuc, président de l'Assemblée législative du Manitoba. Nous devons faire une mention toute spéciale de notre distingué compatriote, le major Edmond Mallet, qui, durant un long séjour dans la capitale des Etats-Unis, a exploré, à notre demande et à notre profit, les trésors historiques de la bibliothèque du Congrès.

Ottawa, ce 23 octobre 1877.

---



AUGUSTIN GRIGNON



# LES CANADIENS DE L'OUEST

---

CHARLES DE LANGLADE

---

Les nombreux mémoires <sup>1</sup> publiés par la Société historique de Wisconsin sur l'époque primitive du Nord-Ouest, renferment, entre autres choses, une relation très-intéressante, remplie d'épisodes curieux et émouvants, sous le titre : « Souvenirs d'Augustin Grignon. »

Ce récit embrasse une période de soixante et douze ans. L'auteur s'adonna, pendant plusieurs années, à la traite des pelleteries, qui lui valut une honnête aisance, puis il se retira à la Butte-des-Morts, dans l'Etat de Wisconsin, où il s'est éteint à un âge très-

<sup>1</sup> *Collections of the State Historical Society of Wisconsin.* Sept volumes in 80.

avancé. C'est là que M. Lyman C. Draper, auteur de plusieurs ouvrages historiques, a été recueillir des lèvres même du capitaine Grignon, alors presque octogénaire, ces précieuses réminiscences qui, sans lui, eussent été perdues pour l'histoire.

Cette visite de M. Draper date de 1857. Augustin Grignon jouissait à cette époque, malgré les glaces de l'âge, d'une santé encore robuste ; sa mémoire était d'une rare fidélité ; et à des habitudes simples, il joignait des manières agréables et polies, partageant ses loisirs entre la lecture et les plaisirs de la pêche et de la chasse <sup>1</sup>.

Le mémoire de Grignon comprend une centaine de pages, et a le grand mérite de mettre en lumière des hommes et des faits ignorés, souvent de beaucoup d'importance. Les personnages qu'il met en scène sont presque tous de ces Canadiens, que l'appât du gain ou la passion des aventures poussaient alors en grand nombre vers les régions inexplorées de l'Ouest. Plusieurs ne méritent pas assurément l'oubli qui leur semble réservé, mais aucun n'a plus de titres à nos sympathies et à notre admiration que Charles de Langlade : car ce dernier a été non-seulement l'un des premiers pionniers de l'Ouest, mais aussi l'un des plus courageux défenseurs de la cause française au Canada.

Grignon tient la plupart des faits qu'il raconte de la bouche même de ce héros canadien, son illustre aïeul, ce qui leur donne un intérêt peu ordinaire. On pourrait, il est vrai, mettre en doute l'impartialité de son récit, s'il n'était prouvé que Langlade a plutôt

<sup>1</sup> Augustin Grignon vivait encore en 1859, et il était alors le plus ancien habitant de Wisconsin. La Société historique de l'Etat a fait peindre son portrait par Brookes, artiste de Milwaukee, pour en orner sa galerie de peinture.

amoindri que surfait l'importance du rôle qu'il a joué.

Nous avons pu compléter et corriger le mémoire de Grignon sous plus d'un rapport<sup>1</sup>, et nous nous estimerons heureux d'avoir contribué à restituer à l'histoire un nom, qui, pour avoir été longtemps ignoré, n'en est pas moins glorieux.

## I

La famille Langlade<sup>2</sup>, d'abord connue sous le nom de Mouet de Moras, est originaire de Castel Sarrasin, dans la Basse-Guyenne, France. Pierre Mouet, seigneur de l'île de Moras, enseigne dans une compagnie du régiment de Carignan, vint s'établir en 1668 aux Trois-Rivières. Il eut de son mariage avec Marie Toupin sept fils et deux filles : Pierre, Jacques, René, Louis, surnommé de la Borde, Michel, Joseph, Marie-Magdeleine et Thérèse. Il s'éteignit aux Trois-Rivières en 1708.

L'ainé, Pierre, « fils de noble homme »—comme il est dit aux registres des Trois-Rivières—était enseigne dans les troupes de la marine. Il épousa Elizabeth Jutras, qui lui donna plusieurs enfants : Marie, Françoise, Marie-Josette, Jean-Baptiste, Marie-Marguerite, Didace, Augustin et Isabelle. Son frère,

<sup>1</sup> Ce travail nous a surtout été facilité par une copie des registres français de la mission de St. Ignace de Michillimakinac—1695-1763—qui nous a été communiquée par M. l'abbé Tanguay, auteur du *Dictionnaire Généalogique des Familles Canadiennes*. Ces précieux documents ont été copiés d'une manière très-fidèle par l'abbé M. E. Jacker, missionnaire de St. Ignace, Michigan.

<sup>2</sup> La famille Langlade semble s'être perpétuée en France ainsi que celle de M. Du Pin des Essarts, du Cte de Lavour, de M. de Linière. Originaire de Guyenne, elle porte : *d'azur à deux barbeaux nageants d'argent, l'un sur l'autre*. Son chef actuel est M. de Langlade, au château de Greusses, Tarn. *Grandes Familles de France*, par l'abbé Daniel.

Michel, devint « capitaine des troupes » ; il se maria, en 1726, à Catherine Des Jourdy, fille du commandant des Trois-Rivières, et mourut d'apoplexie, en 1757, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Thérèse Mouet de Moras s'allia, en 1715, à Michel Trottier, dit sieur de Beau-bien, seigneur de la Rivière-du-Loup.

Augustin Mouet de Moras naquit aux Trois-Rivières, au mois de septembre 1703 <sup>1</sup>. Le mémoire de Grignon <sup>2</sup> fait erreur en affirmant qu'il est né en France, qu'il y servit dans la marine et qu'il vint chercher fortune plus tard au Canada. Le premier il porta le surnom de sieur de Langlade <sup>3</sup>, qui resta ensuite attaché à la famille, dont il devint le chef.

En 1727, il se forma une compagnie pour traiter avec les Sioux et autres tribus de l'Ouest sous le nom de Compagnie des Sioux, et ce fut probablement vers cette époque qu'Augustin de Langlade alla se fixer à Mackinac ou Michillimakinac <sup>4</sup>, pour faire le commerce des pelleteries.

Ce fort, situé sur la décharge du lac Michigan dans le lac Huron, était l'entrepôt des postes du nord de même que Détroit était l'entrepôt des postes du sud. Les Sauvages qui venaient faire la traite à ce poste

<sup>1</sup> Voir *Dictionnaire Généalogique des Familles Canadiennes*, par l'abbé Tanguay, vol. I, p. 447.

<sup>2</sup> *Seventy-two years' Recollections of Wisconsin*.

<sup>3</sup> Le nom d'Augustin de Langlade est écrit dans les registres de Michillimakinac avec les variantes suivantes : M. d'Englade, M. d'Anglade, M. de l'Anglade, M. Langlade, M. Augustin Mouet de l'Anglade, M. Augustin Mouet, M. Augustin de Langlade, Messire Augustin de l'Anglade, Messire Augustin Moras de Langlade. Augustin de Langlade signait invariablement LANGLADE.

<sup>4</sup> Voici les variantes de ce nom sauvage : Michillimakinaoua, Michillimakinac, Michilimakenac, Michilimakina, Michilimakinaouak, Michilimaquina, Miscilemaackina, Miselimaackinaok, Misilemakinak, Missilimakina, Missilimakinac, Missilimakinak, Missilimaquina, Missilimaquinak.

étaient les Sauteux et les Outaouais, et il pouvait en sortir, année commune, six à sept cents paquets de pelleteries. Le commandant du poste recevait trois mille francs par an, monnaie de l'époque, le commandant en second deux mille francs, et l'interprète six cents francs.

Augustin de Langlade fit un commerce considérable de fourrures, et il obtint dans ce but, conformément aux ordonnances, une permission du gouvernement français. Peu de temps après son arrivée à Michillimakinac, il épousa Domitilde, veuve de Daniel Villeneuve, sœur du chef principal des Outaouais, le roi Nissaouâquet—les registres du poste disent « Nissaouakouad »—que les Canadiens appelaient *La Fourche*, et cette alliance ne contribua pas peu à lui donner beaucoup d'influence sur cette nombreuse tribu.

Madame Langlade avait eu plusieurs enfants de son union avec Daniel Villeneuve : Daniel, Anne, Marie-Louise-Thérèse, Jean-Baptiste, Agathe, Constant, Stanislas. Daniel naquit au mois de septembre 1712 ; Anne épousa d'abord Antoine Guillory, puis un nommé B. Blondeau en 1745 ; Marie-Louise-Thérèse se maria à l'âge de seize ans, le deux octobre 1736, à Claude Germain Gautier de Vierville ; Agathe, née au mois de février 1724, épousa en premières noces M. Souigny, un homme sévère et cruel, puis Amable Grignon, et mourut à la Baie-Verte, à un âge très-avancé, sans laisser d'enfants. Le mémoire de Grignon affirme à tort que ces enfants étaient issus du mariage d'Augustin de Langlade et de Madame Villeneuve.

Charles Michel de Langlade naquit à Michillimakinac au commencement du mois de mai 1729—et

non 1724—comme dit le mémoire de Grignon, et il fut baptisé le neuf de ce mois. Quoique parfaitement isolé de la civilisation, le jeune Langlade put acquérir cependant d'autres connaissances que celles que l'on acquiert dans la loge du Sauvage. Un successeur du P. Marquette—probablement le P. du Jaunay <sup>1</sup>—lui donna des leçons et commença son éducation.

S'il ne fut pas donné à Langlade de compléter son instruction, il put, du moins, débiter de bonne heure dans le dur métier de la guerre. Une circonstance assez singulière lui fournit l'occasion d'assister à un engagement sérieux, à un âge où le bruit des armes n'inspire d'ordinaire que de l'effroi.

Vers 1736, la tribu des Outaouais se trouvait aux prises avec une peuplade sauvage alliée aux Anglais. Deux fois, ses « jeunes gens » avaient été assaillir une bourgade ennemie, et deux fois ils avaient été repoussés. Le commandant français de Michillimakinac les sollicitait vainement de renouveler l'attaque : ils s'y refusaient obstinément. Cependant, le grand chef *La Fourche* crut voir dans un songe que l'ennemi serait mis en déroute si le jeune Langlade accompagnait l'expédition. Or, les songes jouent un grand rôle chez les Sauvages et sont la base de toutes leurs superstitions ; ils sont des ordres irrévocables qu'il n'est pas permis de mépriser, et ils règlent pour eux la pêche, la chasse, les danses, les jeux et la guerre <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Les pères jésuites du Jaunay et C. G. Coquar étaient les missionnaires de Michillimakinac à cette époque.

<sup>2</sup> Telle était l'importance qu'on attachait aux songes, qu'une fête avait été instituée pour fournir une ample satisfaction à tous les rêveurs. La fête des songes ou, suivant l'expression des Iroquois, le *renversement de la cervelle*, était une espèce de bacchanale, pendant laquelle on se livrait aux plus étranges folies ; chaque acteur dans la scène, s'étant déguisé d'une manière ridi-

Les Outaouais firent alors de vives instances auprès d'Augustin de Langlade pour obtenir que son fils les accompagnât à la guerre. Langlade céda finalement à leur pressante demande, mais, comme autrefois le chevalier Bayard, le jeune héros dut s'engager à ne jamais le déshonorer dans le « train des armes. »

Pleins d'une nouvelle confiance, les Outaouais s'élançèrent avec ardeur à l'attaque du village ennemi, dont ils s'emparèrent en faisant entendre leur terrible cri de guerre. Bien des chevelures furent scalpées et vinrent orner les huttes des vainqueurs.

Cet enfant était évidemment protégé par quelque puissant Manitou ; aussi les Outaouais ne levaient la hache de guerre dans la suite que lorsqu'ils étaient accompagnés de celui que protégeaient les esprits. Ce fait explique l'influence remarquable qu'il prit tout d'abord sur cette tribu, toujours si fidèle à la cause française.

## II

\*Le mémoire de Grignon dit que Augustin et Charles de Langlade émigrèrent vers 1745 de Michilimakinac à la Baie des Puants<sup>1</sup>, connue aujourd'hui sous le nom moins prosaïque de la Baie-Verte. Cela nous paraît douteux, car les registres de Michil-

oule, courait de cabane en cabane, bouleversant et renversant tout, sans que personne n'osât s'opposer à ses extravagances. A la fin de la fête, les dommages étaient réparés, et un festin annonçait le retour à la vie ordinaire.—*Cours d'histoire du Canada* par l'abbé Ferland, vol. I, p. 100.

<sup>1</sup> La *Relation des Jésuites* de 1648 dit que les Sauvages qui habitent cette baie sont appelés Puants, « non pas à raison d'aucune mauvaise odeur qui leur soit particulière, mais à cause qu'ils se disent être venus des côtes d'une mer fort éloignée vers le septentrion, dont l'eau étant salée, ils se nomment les peuples de l'eau puante. »

limakinac semblent faire croire que les Langlade ne quittèrent ce poste qu'en 1763. Il est fort possible, cependant, qu'ils aient demeuré, par intervalles, à la Baie-Verte, avant 1745 et depuis cette date, dans le but de faire la traite avec les indigènes.

Si l'on en croit le mémoire de Grignon, les Langlade s'établirent les premiers sur les bords de la rivière aux Renards, et devinrent ainsi les principaux propriétaires du sol avoisinant, alors couvert de noires forêts, qui s'étendaient à perte de vue. Autour d'eux vinrent s'établir de Souigny, un chef sauvage Menomoni, que les Canadiens appelaient M. Caron, et quelques Métis. Tel fut le berceau de l'Etat du Wisconsin, tel fut le premier mouvement civilisateur dans ces bois solitaires.

Les nouveaux colons furent assez bien accueillis par les Sauvages. Seule, la tribu commandée par un chef du nom de Tepakénéni, qui demeurait à quelques milles plus loin, là même où s'élève aujourd'hui le village de Marinette ou Menomoni, menaçait quelquefois de s'emparer des magasins de Langlade, afin de se faire donner des présents. Mais ce dernier se contentait de répondre à ceux qui proféraient des menaces : « Mes amis, si vous êtes venus ici pour nous combattre, allons nous mesurer sur la prairie de l'autre côté de la rivière, où nous pourrons vous donner tout à l'aise cet amusement. » Les Sauvages qui connaissaient la valeur de Langlade, se gardaient bien de relever le gant.

Ce même Tepakénéni eut une querelle quelque temps après avec un traiteur du nom de St. Germain, à l'embouchure de la rivière Menomoni, et le poignarda mortellement. Ce crime ne resta pas impuni. Au retour d'un voyage dans le haut du Mississipi, il



eut un différend avec un indien qui, à bout d'arguments, lui logea froidement une balle dans la tête.

Vers ce temps-là, un forgeron du nom de Amiot, d'origine française, vint se fixer à la Baie-Verte, pour y exercer son métier. Un Indien nommé Ish-quaketa lui ayant donné un jour une hache à réparer, vint peu de temps après réclamer son outil, en offrant à Amiot, selon la coutume, une peau pour prix de son travail. Ce dernier n'avait pas la mémoire très-fidèle, paraît-il, et il nia que le Sauvage lui eût remis une hache pour la faire réparer. L'autre riposta vivement, réclamant sa hache à grands cris. A bout de patience, Amiot le saisit par le cou et le brûla affreusement avec ses tenailles encore toutes rouges. L'Indien, fou de rage, lui asséna à son tour un coup de hache qui l'étendit sans connaissance.

Le Sauvage se rendit à l'instant chez Langlade pour lui avouer l'acte de vengeance terrible auquel il s'était porté :—J'ai tué le forgeron, lui dit-il.—Pourquoi as-tu fait cela ? répondit Langlade.—Pourquoi ? Regarde donc comme il m'a brûlé. J'ai frappé pour me défendre.

Langlade courut auprès d'Amiot pour le secourir, s'il était encore temps. A son arrivée, le malheureux forgeron respirait encore, mais il était blessé à la tête d'une manière affreuse. Langlade le fit transporter dans la maison qu'il habitait, où il le confia aux soins d'une Indienne qui exerçait la médecine.

Amiot recouvra rapidement ses forces, et son rétablissement était certain, lorsqu'un jour un frère du cruel Tepakénéni, réussit à s'introduire dans sa chambre. En entrant dans l'appartement, l'Indien s'avança vers Amiot et lui donna un coup de couteau qui mit fin à ses jours. L'Indienne lui ayant

demandé la raison de son crime, il répondit qu'il avait pris en pitié l'infortuné forgeron et qu'il avait voulu mettre un terme à ses souffrances.

Les habitants de la Baie-Verte ne virent pas la chose du même œil, et ils lui auraient sur le champ fait expier son crime, si, prévoyant le sort qui l'attendait, il ne se fut enfui dans quelque région éloignée. Le meurtrier laissa le calme se faire dans les esprits et il revint à la Baie-Verte, où il périt peu de temps après dans une rixe causée par la boisson. Fait singulier, son assassin fut presque en même temps mortellement frappé par le couteau d'un autre Indien.

Nouvelle et terrible application de cette parole du livre de la Sagesse : *Quiconque répandra le sang, son sang sera répandu.*

Le document suivant consigné dans les registres de Michillimakinac fait voir que Langlade était cadet dans les troupes à cette époque : « Aujourd'hui, samedi saint, vingt-huitième jour du mois de Mars de l'année mil sept cent cinquante, j'ay baptisé solennellement dans l'église de cette mission, Charles, jeune homme, âgé d'environ dix-huit ans, esclave de M. René Bourassa, suffisamment instruit et désirant le saint baptême. Le parrain a été le sieur Charles Langlade, cadet dans les troupes, et la marraine, Mlle Bourassa. Fait à Michillimakinac, l'an et jour que dessus. P. du Jaunay, missionnaire de la Compagnie de Jésus. »

### III

Tandis que Charles de Langlade établissait son influence sur les Sauvages, les événements se compliquaient au Canada.

De graves difficultés s'étaient élevées entre la

France et l'Angleterre dans l'Acadie et la vallée de l'Ohio, au sujet de la délimitation des frontières ; il y avait même déjà eu quelques rencontres sanglantes dans les bois, quoique l'on fût encore en paix, et il était évident que de part et d'autre on saisirait la première occasion d'en venir aux mains. Aussi l'assassinat d'un officier français, M. de Jumonville, envoyé en parlementaire auprès de Washington, à la tête d'une trentaine de soldats, pour sommer les Anglais d'évacuer les retranchements qu'ils venaient d'élever dans la vallée de l'Ohio, fut le signal de cette longue et terrible guerre de Sept Ans, qui devait mettre le feu aux deux mondes, et avoir des conséquences si désastreuses pour la France.

Vaudreuil, gouverneur de la colonie, prit les mesures nécessaires pour tenir tête à l'ennemi, et s'empessa d'envoyer les troupes régulières et les milices canadiennes. Les Sauvages du Nord-Ouest, joints aux coureurs de bois, si nombreux à cette époque, pouvaient fournir un contingent précieux, et il n'hésita pas d'en confier le commandement à Charles de Langlade, dont les exploits étaient parvenus jusqu'à ses oreilles. Uni aux Sauvages par les liens du sang, par des habitudes communes, familier avec leurs dialectes, avec leur mode de faire la guerre, renommé pour sa bravoure et son habileté, jouissant d'une autorité incontestable, Langlade était bien l'homme de la situation.

A son appel, le tomahâk fut déterré, les tribus s'armèrent avec empressement, et une foule de guerriers vinrent se rallier à l'ombre du drapeau français. On remarquait à la tête de ces bandes plusieurs chefs célèbres, entre autres, croit-on, le fameux Pontiac, qui devait s'illustrer quelques an-

nées plus tard par sa conjuration contre les Anglais.

Après avoir organisé ses forces, Langlade reçut ordre de se diriger en toute hâte vers le fort Duquesne, dont le général Braddock, nouvellement arrivé d'Angleterre avec des troupes aguerries, allait tenter de s'emparer, afin de rejeter les Français au-delà de la vallée de l'Ohio.

Langlade arriva au fort Duquesne au commencement de juillet 1755. Le sieur de la Pérade, envoyé avec quelques Français et Sauvages, à la découverte de l'armée ennemie, dont on épiait les moindres mouvements, annonça le huit juillet, qu'elle n'était plus qu'à une demi-journée de la rivière Monongahéla — le Malengueulé des Canadiens — et qu'elle s'avancait sur trois colonnes. A cette nouvelle, le commandant du fort Duquesne décida de s'opposer à la marche de l'ennemi, et de Beaujeu organisa dans ce dessein un corps d'environ deux cent cinquante Français et de six cent cinquante Sauvages.

Parti du fort, le neuf juillet, à huit heures du matin, Beaujeu se trouva à midi et demi en présence des Anglais, au moment même où ils faisaient halte sur la rive sud de la Monongahéla pour prendre leur dîner <sup>1</sup>. Les Français et les Sauvages n'avaient pas été aperçus par l'ennemi, et ils s'embusquèrent dans des ravins et des bois épais qui formaient une ceinture infranchissable sur la rive opposée.

Langlade comprenant tout l'avantage de la position, se rendit auprès de Beaujeu pour le presser d'engager l'action; mais le commandant français sem-

<sup>1</sup> Ce détail du récit de Grignon est confirmé par la relation de M. de Godefroy, conservée aux archives de la guerre à Paris: "Le parti de M. de Beaujeu avança pour frapper, environ à trois lieues et demy du fort Duquesne, où les ennemys étaient à dîner."

bla faire la sourde oreille. Langlade réunit alors les chefs Sauvages, leur fit voir l'importance d'attaquer à l'instant les Anglais, et leur conseilla d'aller demander l'ordre pour commencer la bataille. Lui-même fit une seconde démarche auprès du commandant français, et insista énergiquement sur la nécessité d'attaquer immédiatement l'ennemi. « Si l'on veut se battre », lui dit-il, « il faut le faire tandis que les Anglais, ne soupçonnant pas le péril, ont mis leurs armes de côté, ou lorsqu'ils passeront à gué la rivière, car ils sont trop supérieurs en nombre pour pouvoir leur résister en rase campagne. »

Beaujeu mettant enfin terme à ses hésitations, commanda l'attaque. L'action commença vigoureusement et prit l'armée de Braddock par surprise. Chefs et soldats coururent aux armes avec tant de précipitation, que beaucoup des officiers avaient encore leur serviette sur la poitrine lorsqu'on les trouva parmi les morts. Comme ils occupaient un terrain moins élevé que les Français, ils tirèrent bien au-dessus de leurs têtes et ne purent en atteindre qu'un petit nombre. Ceux-ci, cachés pour la plupart derrière les arbres, étaient pour ainsi dire invisibles, et ils répondaient au feu ennemi par une terrible fusillade qui semait la mort et la consternation dans les bataillons anglais.

Après une résistance de quelques heures, les soldats de Braddock prirent la fuite, et les Canadiens et les Sauvages les chargèrent à coups de haches, les forçant de se jeter dans les eaux de la Monongahéla, où beaucoup se noyèrent.

Cette journée fut désastreuse pour les Anglais. Braddock, qui avait voulu faire la guerre à l'euro-péenne, au milieu des bois de l'Ohio, et n'avait pris

conseil de personne, paya son imprudence de sa vie et de la perte de la plus grande partie de son armée. Plusieurs centaines de soldats et nombre d'officiers jonchèrent de leurs cadavres le champ de bataille, et un butin immense tomba entre les mains des Français. Sans les milices de la Virginie, commandées par Washington, qui protégèrent la retraite des débris de l'armée anglaise, ou plutôt si les Sauvages ne s'étaient pas amusés à piller après la victoire, il ne serait peut-être pas resté un seul soldat pour porter la nouvelle de cette défaite.

Les Français perdirent moins de trente hommes, et la plupart ne furent pas tués par les balles anglaises, mais par les arbres qui étaient tombés sous les boulets. Cette victoire fut d'autant plus éclatante que les Français n'avaient eu que des troupes inférieures à opposer à l'armée de Braddock, forte d'au moins deux mille hommes; c'est ce qui faisait dire à Washington : « Nous avons été battus, honteusement battus par une poignée de Français. »

Après la déroute des Anglais, Langlade prit des mesures énergiques pour empêcher les Sauvages de s'emparer des approvisionnements d'eau-de-vie; car, une fois sous l'influence de l'ivresse, ils pouvaient se porter à des excès qui eussent terni l'éclat d'une aussi belle journée. Frustrés dans leur attente, les Sauvages se mirent alors à la recherche des cadavres anglais gisant par centaines sur la rive ensanglantée. Plusieurs des officiers portaient de riches uniformes, et ils les dépouillèrent de tous les objets de valeur qu'ils avaient sur eux.

Plusieurs Canadiens prirent aussi part au combat sous le commandement de Langlade, entre autres, son beau-frère, Souigny, son neveu, Gautier de Vierville,

Pierre Queret, La Choisie (?), La Fortune, Amable de Gere (?), Philippe de Rocheblave et Louis Charles Hamelin. Tous méritèrent les félicitations de leur chef par leur brave conduite.\*

Les Sauvages ne furent pas seuls à vouloir se partager les dépouilles des vaincus. La Choisie ayant trouvé sur le champ de bataille le cadavre d'un officier anglais revêtu d'un bel uniforme, Philippe de Rocheblave prétendit l'avoir aperçu au même moment. Le premier s'empara de la bourse bien garnie de l'officier, mais l'autre maintint hautement qu'il y avait également droit, et ils se séparèrent après avoir échangé plus d'une parole amère.

Quoi qu'il en soit, La Choisie fut assassiné dans la nuit qui suivit ce différend, et on ne retrouva point sur lui la bourse en question. On attribua tout naturellement à Rocheblave la fin tragique de La Choisie, mais on ne put établir sa culpabilité.

Rocheblave était l'oncle de Pierre de Rocheblave, qui devint l'un des membres les plus importants de la Compagnie du Nord-Ouest, et siégea dans l'ancienne assemblée législative de Québec.

#### IV

On ne saurait trouver beaucoup des détails qu'on vient de lire dans les écrivains qui ont raconté la bataille de la Monongahéla. Ils ne sont consignés ni dans l'histoire si élaborée de l'expédition de Braddock par Winthrop Sarjent <sup>1</sup>, ni dans les relations officielles, recueillies aux archives du ministère de la guerre à Paris.

<sup>1</sup> *History of Braddock's Expedition.*

On pourra être surpris du rôle décisif de Langlade à cette bataille, l'une des plus remarquables dans l'histoire américaine; mais les preuves nombreuses qu'il a données de son génie militaire, les services analogues qu'il eût pu rendre quelques années plus tard au siège de Québec, si on eût écouté ses pressants avis, comme on le verra plus loin, font voir qu'il n'est pas impossible que le mérite de cette victoire lui revienne de plein droit.

Du reste, Langlade n'est pas seul à affirmer qu'il y eût pris une part importante. Un général et deux officiers anglais ont formellement déclaré, quelques années après, que Langlade peut réclamer seul l'honneur de cet éclatant triomphe.

M. Anbury, officier dans l'armée du général Burgoyne, écrivait en 1777, des bords du lac Champlain : «.....Nous attendons les Outaouais..... Ils sont commandés par M. de Saint-Luc et M. de Langlade, tous deux partisans zélés de la cause française dans la dernière guerre; le dernier est celui qui, à la tête de la nation qu'il commandait, défit le général Braddock <sup>1</sup>. »

Burgoyne s'exprime d'une manière non moins positive, dans une lettre à Lord George Germain, en date de Skeneborough, le onze juillet 1777: — «Je suis informé, dit-il, que les Outaouais et autres tribus, qui sont à deux jours de marche, sont braves et fidèles, et qu'ils pratiquent la guerre et non le pillage. Ils sont sous les ordres d'un M. Saint-Luc, Canadien de mérite et l'un des meilleurs partisans de la cause française durant la dernière guerre, et d'un M. Langlade, celui-là même qui projeta et exécuta avec ces peuplades la défaite de Braddock <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> *Journey in the interior of North America*, vol. I, p. 315.

<sup>2</sup> *A State on the Expedition from Canada*, p. 10.



On remarquera que ces deux passages ont été écrits plusieurs jours avant l'arrivée de Langlade au camp de Burgoyne, et qu'on ne saurait en conséquence l'accuser de les avoir inspirés. Burgoyne et Anbury signalent la part décisive que Langlade aurait eue dans la victoire de la Monongahéla, comme un fait pleinement reconnu parmi les militaires anglais, à une époque où il était comparativement facile d'être bien renseigné sur le rôle de chacun dans la dernière guerre.

Pouchot, l'un des officiers les plus remarquables de l'armée française au Canada, dit que la bataille de la Monongahéla « est l'action la plus vive et la plus glorieuse où se soient trouvés les Sauvages, à qui on peut en attribuer la gloire par la sûreté de leur feu <sup>1</sup>. » Si les Sauvages ont surtout contribué à faire remporter cette brillante victoire aux troupes françaises, ne peut-on pas attribuer une bonne partie du succès à leur principal commandant, Langlade ?

Le capitaine de Peyster, qui demeura à Michillimakinac de 1774 à 1779, parle de Langlade comme « d'un officier français qui fut la cause principale de la défaite de Braddock <sup>2</sup>. »

Il n'est que juste de faire observer au sujet de Beaujeu, que les autres récits de la bataille de la Monongahéla lui attribuent une part beaucoup plus importante dans le succès de cette journée que le mémoire de Grignon, corroboré jusqu'à un certain point par les témoignages de Burgoyne, Anbury et de Peyster.

Suivant la *Relation depuis le départ des troupes de Québec jusqu'au trente du mois de septembre 1755* <sup>3</sup>,

<sup>1</sup> *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique Septentrionale.*

<sup>2</sup> *Miscellanies by an officer.*

<sup>3</sup> Cette relation est conservée au ministère de la guerre, à Paris.

Beaujeu aurait eu à combattre, avant son départ du fort Duquesne pour aller rencontrer l'armée de Braddock, les craintes des Sauvages, qui hésitaient à marcher contre un ennemi supérieur en nombre, et il les aurait décidés à le suivre par ces belles et énergiques paroles : « Je suis déterminé à aller au devant des ennemis : quoi, laisseriez-vous votre père aller seul ? Je suis sûr de les vaincre ! »

Le matin du combat, selon la même autorité, il se serait préparé à la mort par la communion avec une partie de ses soldats, et il aurait fait preuve de courage et d'habileté, en ne perdant pas un instant pour commencer l'attaque, mais il devait tomber mortellement frappé aux premières décharges de l'ennemi.

Une autre *Relation du combat du neuf juillet 1755*<sup>1</sup>, fait le plus grand éloge de la conduite de Beaujeu et Dumas dans cette bataille : « M. de Beaujeu fit l'attaque avec tant de vivacité que les ennemis qui nous attendaient dans le meilleur ordre du monde en parurent étonnés, mais leur artillerie chargée à cartouche ayant commencé à faire feu, notre troupe fut ébranlée à son tour. Les Sauvages aussi, épouvantés par le bruit du canon plutôt que par le mal qu'ils pouvaient faire, commençaient à perdre leur terrain. Lorsque M. de Beaujeu fut tué, M. Dumas s'appliqua aussitôt à ranimer son détachement : il ordonna aux officiers qui conduisaient les Sauvages de s'étendre sur les ailes pour prendre l'ennemi en flanc, dans le temps que lui, monsieur de Lignery, et les autres officiers qui étaient à la tête des Français attaquaient de front. Cet ordre fut exécuté si promptement que les ennemis qui poussaient déjà leurs cris de Vive le Roi ! ne furent plus occupés que de se bien

<sup>1</sup> Archives du ministère de la guerre à Paris.

défendre. Le combat fut opiniâtre de part et d'autre, et le succès longtemps douteux, mais enfin l'ennemi plia. La déroute fut complète ..... Un tel succès que l'on n'avait pas lieu de se promettre, vu l'inégalité des forces, est le fruit de l'expérience de M. Dumas et de l'activité et de la valeur des officiers qu'il avait sous ses ordres. »

D'autres récits abondent dans le même sens. Quoiqu'il en soit, il semble certain que, sans vouloir dérober à Beaujeu et à Dumas la gloire qui leur appartient, on peut réclamer pour Langlade une large part dans cette victoire éclatante.

## V

Après la défaite de Braddock, Langlade retourna probablement à la Baie-Verte, puis revint prendre du service l'année suivante au fort Duquesne.

Nous possédons peu de détails à ce sujet, mais nous savons que, le neuf août 1756, Dumas, commandant du fort Duquesne, l'envoya à la découverte, à la tête d'un certain nombre de Français et de Sauvages, pour constater si les Anglais ne faisaient pas quelque mouvement dans la direction de l'Ohio. L'ordre de Dumas est conçu dans les termes suivants :

« *Dumas, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St. Louis, Capitaine d'infanterie, Commandant de la Belle-Rivière et ses Dépendances* : Il est ordonné au Sr Langlade, enseigne de l'infanterie, de partir à la tête d'un détachement de Français et de Sauvages pour aller frapper au Fort Cumberland.

« Au cas que les Sauvages veulent quitter le grand chemin, le Sr Langlade se détachera d'eux avec les Français pour les suivre, l'objet principal de sa mis-

sion étant d'examiner si l'ennemi fait des mouvements dans cette partie.

« Il marchera avec précaution et méfiance pour éviter toute surprise et toute embuscade. S'il frappe avec les Sauvages, il emploiera tous ses talents pour les empêcher d'user d'aucune cruauté sur ceux qui pourront tomber entre leurs mains.

« Fait au Fort Duquesne, le neuf août 1756. »

Peu de temps après, Dumas lui confia une nouvelle expédition avec instruction de s'approcher de la frontière et d'essayer de mettre la main sur quelque soldat ennemi, afin d'obtenir des renseignements sur les projets des Anglais.

Langlade parvint effectivement près d'un fort ennemi et fit prisonnière, à la faveur de la nuit, une sentinelle, qui lui avoua qu'un officier anglais devait arriver à ce poste dans quelques instants, muni d'une somme d'argent considérable. Ne voulant pas laisser échapper pareille aubaine, Langlade s'embusqua avec quelques hommes près du chemin où devait passer le porteur du trésor précieux.

C'était en hiver..... Tout à coup on entend des pas sur la neige congelée. C'est un garde qui précède la voiture de l'officier. Il passe devant l'embuscade et s'éloigne. Langlade et un autre Français se précipitent à la tête des chevaux ; mais un chien importun donne l'éveil par ses aboiements, et le conducteur soupçonnant un guet-apens rebrousse chemin. Langlade se jette à temps dans le traîneau emporté au grand galop, et essaie vainement de se rendre maître de l'officier anglais. Celui-ci saisit son pistolet et fait feu sur son assaillant. Langlade détourne l'arme et évite un coup mortel. L'officier, en désespoir de cause, fouette alternativement ses chevaux et les

épaules saignantes de Langlade qui, pour s'épargner d'autres étrivières, saute brusquement de la voiture, pestant contre sa déconvenue.

Langlade se plaisait à raconter cet incident de ses courses militaires, et il rencontra fréquemment après la guerre cet officier, avec lequel il aimait à s'amuser au souvenir de sa mésaventure.

## VI

En 1757, Langlade descendit de l'Ouest à la tête de plusieurs centaines de Sauvages <sup>1</sup>, afin de prêter main-forte à l'armée de Montcalm, qui allait avoir bientôt plus d'un engagement sérieux à livrer. Il prit part au grand conseil tenu à Montréal durant l'été, et dans lequel les tribus de l'Ouest déclarèrent à M. de Vaudreuil qu'elles étaient prêtes à suivre ses volontés, et à marcher à la destruction du fort George. Les Anglais s'étaient retranchés dans cette place forte, située sur les bords du lac George, et il importait de la détruire, afin d'empêcher leurs incursions sur la frontière canadienne.

On voit par une lettre de Montcalm, en date du vingt-cinq juillet 1757, que Langlade prit part à une expédition assez importante, antérieure à la prise du fort George, et qui eut les meilleurs résultats : « Les Outaouais que j'ai envoyés du côté du lac, dit Montcalm, avaient conçu le projet de donner une correction aux berges anglaises et elle a été étouffée. MM. de Corbière, de Langlade, Hertel de Chambly,

<sup>1</sup> Montcalm, dans une lettre du mois de juillet 1757, mentionne leur arrivée près du fort George dans les termes suivants : « Le mois dernier, dit-il, un millier de Sauvages est arrivé des pays d'en haut, dont plusieurs viennent de quatre à cinq cents lieues. Il faut tâcher de mettre à profit le séjour onéreux de pareilles troupes. »

le chevalier de Meloises et La Chapelle ont été envoyés avec eux <sup>1</sup>. Ils sont restés embusqués toute la journée d'hier et la nuit. Les Anglais ont paru à la pointe du jour sur le lac, au nombre de vingt-deux berges, y compris deux esquifs. Leur détachement était de trois cent cinquante hommes, commandés par le sieur Parker, colonel, qui a remplacé, à la tête du régiment de Jersey, le colonel Schuyler, pris à Chouaguen. Les cris de nos Sauvages leur ont imprimé une telle frayeur, qu'ils n'ont fait qu'une faible résistance. Deux seules berges se sont sauvées, toutes les autres ont été prises ou coulées à fond ; les Sauvages en ont ramené six qui nous seront utiles. J'ai ici cent cinquante et un prisonniers, dont huit officiers ; il y a eu cent soixante hommes tués, noyés ou mis à la chaudière. M. de Corbière commandait ce détachement. Cette affaire nous a coûté un Sauvage blessé légèrement.»

Montcalm poussa vigoureusement les travaux nécessaires à l'attaque du Fort George, et il reconnaît tout le prix du concours actif que lui donnèrent les Sauvages dans cette circonstance. Le fort George était admirablement situé pour se défendre, mais telle fut l'ardeur des assiégeants qu'il dut capituler, après quelques jours de résistance, au commencement d'août 1757.

Les Sauvages déshonorèrent malheureusement, par des excès, les services qu'ils avaient rendus à l'armée française. Car, le lendemain de la capi-

<sup>1</sup> M. de Corbière fut tué à la bataille de Ste. Foye, le vingt-huit avril 1760. Hertel de Chambly, enseigne, passa en France après la prise du pays par les Anglais, mais il fut du nombre des officiers qui obtinrent leurs passe-ports pour retourner au Canada en 1763. Le chevalier de Meloises paya son courage de sa vie au siège de Québec en 1759. La Chapelle continua de rester au pays après la capitulation de Montréal.

tulation, lorsque les Anglais quittèrent le fort pour se renfermer dans les retranchements qui leur étaient assignés, ils se précipitèrent sur eux en jetant de grands cris, et en massacrèrent plus d'une cinquantaine, malgré les courageux efforts des officiers et des soldats français pour empêcher cette boucherie.

Un mémoire du temps nous apprend que les Outaouais, présents au siège du fort George, étaient au nombre de trois cent trente-sept, et que MM. Langlade, Florimont, Herbin et l'abbé Matavet étaient attachés à ce détachement.

A la fin de la campagne de 1757, Vaudreuil voulut récompenser Langlade de ses services, en le nommant commandant en second au poste de Michillimakinac, avec un traitement de mille francs par an. Cette nomination était conçue dans les termes suivants :

« PIERRE RIGAUD DE VAUDREUIL, *Gouverneur et Lieutenant-Général pour le Roy, en toute la Nouvelle-France, terres et pays de la Louisiane* :—Nous ordonnons au Sr Langlade, enseigne des troupes, détaché de la marine, de partir de cette ville incessamment pour se rendre au poste de Michillimakinac, où il servira en qualité d'officier en second, sous les ordres de M. de Beaujeu, 1<sup>er</sup> commandant au dit poste.

« Fait à Montréal, le 8 septembre 1757.

« VAUDREUIL. »

<sup>1</sup> Louis Liénard Villemonde de Beaujeu était frère du héros de la Nonongahéla et son digne émule. Enseigne de 1731 à 1738, lieutenant en 1744, il fut nommé en 1751, capitaine de la compagnie des soldats de la marine, en remplacement de M. de la Vérenière, et obtint par sa belle conduite, au mois de janvier 1754, la croix de Saint-Louis. Les autorités lui firent cette même année une concession de quatre lieues de profondeur sur quatre de front, sur les bords du lac Champlain, et il se livra à des travaux de défrichement. Vers 1753, il fut nommé capitaine d'un détachement de la marine à Camanitigouïa, et quelques

On dit que Langlade vint partager la gloire et les périls des grandes opérations militaires de l'année suivante, qui, tout en couvrant nos armes de gloire, épuisaient nos défenseurs et ruinaient nos ressources.

Grignon <sup>1</sup> affirme qu'il prit part à la bataille de Carillon, où l'armée anglaise, commandée par le général Abercrombie, fut battue, bien que fort supérieure en nombre aux Français. Il n'a pu assister à cette mémorable victoire, car nous voyons par les registres du Michillimakinac que Langlade « officier dans les troupes et commandant en second dans ce poste, » était encore au fort le deux juillet 1758, c'est-à-dire sept jours avant le combat de Carillon.

Aucune bande indienne ne participa, du reste, à cette glorieuse bataille, ce qui faisait dire à Montcalm après la victoire de Carillon : « Quelle journée pour la France ! Si j'avais eu deux cents Sauvages pour servir de tête à un détachement de mille hommes d'élite, il ne serait pas échappé beaucoup d'ennemis dans leur fuite. Ah ! quelles troupes que les nôtres, jamais je n'en ai vu de pareilles. »

Peu après, le brigadier Forbes quitta Philadelphie, à la tête d'un détachement considérable, pour se diriger vers la Belle Rivière, afin de s'emparer du fort Duquesne. En apprenant qu'une partie de cette petite armée avait déjà atteint les environs du fort, le commandant, M. de Ligneris, alla bravement à sa rencontre, et repoussa si vigoureusement les Anglais qu'ils perdirent environ quatre cents hommes sans

années après commandant du poste de Michillimakinac. Il prit une part active à la défense du pays lors de la guerre américaine. M. de Beaujeu s'éteignit, le cinq juin 1802, dans son manoir de l'île aux Grues, à l'âge avancé de quatre vingt-cinq ans et cinq mois.

<sup>1</sup> *Seventy-two years' Recollections of Wisconsin.*



compter les blessés. Comme à la bataille de la Monongahéla, bon nombre des fuyards furent poursuivis avec une telle ardeur qu'ils se jetèrent à la nage dans cette rivière ou dans l'Ohio, où plusieurs se noyèrent. Cet engagement eut lieu le quatorze septembre 1758.

Il était écrit malheureusement que tant de courage serait dépensé en pure perte. Car M. de Ligneris, forcé par le manque de vivres, dut renvoyer beaucoup de Canadiens et réduire sa garnison à deux cents hommes seulement. Toute autre résistance devenait ainsi impossible. Aussi, lorsque les Anglais, commandés encore par Forbes, revinrent à la charge avec de nouvelles forces, à la fin de novembre, M. de Ligneris fit détruire le fort qu'il ne pouvait plus défendre, et ses hommes allèrent se réfugier en partie au fort Machault et en partie sur le Mississipi.

La prise d'un poste important comme le fort Duquesne n'était malheureusement que l'avant-coureur des terribles revers qui allaient bientôt frapper l'armée française tout entière.

## VII

Nous voici en 1759. La fortune, favorable jusqu'à la cause française, va désertier nos drapeaux ; le nombre écrasera enfin cette poignée de braves abandonnés par la France, mais fermement décidés à ne se rendre qu'à la dernière extrémité, et à s'ensevelir, au besoin, sous les ruines de la patrie ; puis on verra disparaître pour toujours du fort de Québec ces vieilles couleurs aux fleurs de lis qui s'y déployaient fièrement depuis les jours de Champlain.

Voyons ce que fit pour la défense du pays Lan-

glade, dont on peut dire comme autrefois d'Hector, le héros de Troie, qu'il eût à lui seul sauvé la colonie, si elle eût pu être sauvée.

Le *Mémoire sur les affaires du Canada depuis 1749 jusqu'à 1760* nous apprend que Langlade quitta Michillimakinac, au mois de juin 1759, pour aller prêter main-forte aux autorités canadiennes, avec un nombreux parti de Sauvages. « Deux cents Sauvages, dit-il, des nations à l'entour du Missilimaquinac, commandés par le sieur Langlade, officier de réforme établi parmi eux, arrivèrent à Montréal le vingt-trois juin et descendirent tout de suite à Québec. »

Pouchot nous dit de son côté que « MM. de la Verendrie, l'un des découvreurs des Montagnes Rocheuses et de la mer de l'Ouest, et de Langlade descendirent la grande rivière avec douze cents Cristinaux, Sioux, Sacs, Folles-Avoines, Sauteurs et Renards <sup>1</sup>. »

Langlade venait offrir de nouveau sa vaillante épée à Montcalm, qui, le premier de nos héros, n'avait que des héros à commander. Il venait assister à la dernière phase de la grande lutte où tant de fois brillèrent sa valeur et son habileté. Dans cette critique occurrence, il ne tarda pas à montrer que personne plus que lui peut-être n'était à la hauteur de la situation difficile qui allait être faite à l'armée française.

Il n'entre pas dans notre cadre de raconter les faits militaires qui allaient décider du sort de la France au Canada; mais qu'il nous suffise de dire que les troupes anglaises, constamment augmentées par de nouveaux renforts, frappèrent simultanément plusieurs coups dans différentes parties du pays, afin

<sup>1</sup> *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique Septentrionale.*

de nous écraser une bonne fois par la puissance du nombre.

Pendant que le fort Niagara, la clef de nos vastes domaines de l'Ouest, se rendait au général Prideaux, après une héroïque résistance, le général Amherst s'emparait des forts de Carillon et de la Pointe à la Chevelure, avec l'intention d'aller appuyer les troupes commandées par Wolfe, qui, au nombre de douze mille hommes, arrivèrent en vue de Québec, au mois de juin 1759, sur une flotte considérable.

Les Français, de leur côté, ne restèrent pas inactifs, et se préparèrent à leur donner une chaude réception. Leurs troupes vinrent camper entre la rivière St. Charles et le Saut Montmorency, afin de barrer le passage à l'ennemi, et elles furent divisées en trois corps d'armée, commandés à la gauche par M. de Lévis, à la droite par le marquis de Vaudreuil, et au centre par le marquis de Montcalm.

Le neuf juillet, la plus grande partie de l'armée de Wolfe débarqua au-dessous du Saut Montmorency, et s'établit sur le côté gauche de cette rivière, avec une artillerie puissante, qui obligea plus d'une fois les forces françaises, campées sur l'autre rive, à changer de position.

Le vingt-cinq juillet, un détachement de l'armée de Wolfe, fort de deux mille hommes, vint pousser imprudemment une reconnaissance à travers les bois jusque tout près des retranchements français. Langlade, qui surveillait ses mouvements, à la tête d'un nombreux parti de Sauvages qu'il avait fait mettre en embuscade, se rendit auprès de M. de Lévis pour l'engager à appuyer l'attaque qu'il avait préparée contre l'ennemi.

Ce général, d'ordinaire si habile, ne sut pas com-

prendre à temps l'importance de ce coup de main, qui avait pour but de cerner et de massacrer les soldats de Wolfe. Ce fut un malheur, car si on eût suivi les conseils de Langlade, l'engagement qu'il avait prémédité eût pu avoir les résultats les plus sérieux, et tout le détachement anglais, en proie à la plus grande consternation, aurait été impitoyablement massacré.

Ce fait important qui a échappé à l'attention de nos historiens, est fort bien raconté dans le *Dialogue des Morts entre le marquis de Montcalm et le général Wolfe*. Ce dialogue est un document fort intéressant, rempli de détails curieux qui paraissent inconnus à l'histoire ; on croit qu'il a été écrit par M. Johnstone, officier écossais très-compétent, qui avait pris du service dans l'armée française.

Laissons d'abord la parole—d'après ce dialogue—à Montcalm, qui reproche à Wolfe d'avoir exposé la perte de son armée en s'approchant trop près des retranchements français :

« Comment, dit-il, pouvez-vous vous justifier de votre imprudence en vous avançant les yeux fermés, dans les bois, vis-à-vis nos retranchements avec deux mille hommes qui pouvaient être taillés en pièces, de telle sorte que ni vous ni aucun homme de votre détachement n'aurait échappé. Neuf cents Sauvages vous guettaient à une portée de pistolet, et ils vous auraient coupé la retraite avant que vous les eussiez aperçus.

« Aussitôt qu'ils vous eurent cerné dans les bois, ils envoyèrent leur officier, Langlade, pour avertir M. de Lévis qu'ils vous tenaient dans leurs filets, mais que votre détachement paraissait être de près de deux mille hommes et, par conséquent, bien plus fort qu'eux. Ils le priaient instamment d'ordonner

à M. de Repentigny de passer le gué avec onze cents soldats qu'il commandait dans ce poste, et de se joindre à eux. Ils ajoutaient qu'ils répondaient sur leurs têtes qu'il n'y aurait pas un seul homme de votre détachement à retourner à votre camp, mais qu'ils ne se croyaient pas assez forts pour se jeter sur vous sans ce secours des Canadiens. Il y avait beaucoup d'officiers au quartier de M. de Lévis, quand Langlade vint le trouver de la part des Sauvages. Le général les rassembla, puis il leur donna son opinion personnelle sur cette affaire. Il lui semblait dangereux d'attaquer, dans les bois, un ennemi dont on ne pouvait pas bien apprécier la force ; il ajoutait que c'était peut-être l'armée anglaise tout entière et par conséquent qu'il s'agissait d'une action générale à laquelle les Français n'étaient pas préparés ;—et que s'il lui arrivait un échec, il serait blâmé d'avoir engagé le combat sans avoir reçu auparavant un ordre de ses chefs, M. de Vaudreuil et M. de Montcalm.

« Tous les officiers par respect et par déférence pour leur commandant adoptèrent cette manière de voir. Seul son aide-de-camp soutint l'opinion contraire, comme preuve de son dévouement au général. Il déclara qu'il n'était pas du tout probable que toute l'armée anglaise fût là, car les Indiens qui ne manquent jamais de grossir les chiffres ne l'évaluaient qu'à deux mille hommes seulement ; que même en supposant que ce serait l'armée ennemie tout entière, on ne pouvait pas avoir une occasion plus favorable de livrer une bataille dans les bois, où un Canadien vaut trois soldats disciplinés, de même qu'un soldat dans la plaine vaut trois Canadiens ; et qu'il était essentiel pour ceux qui composaient les deux tiers de l'armée, comme c'était le cas pour les

Canadiens, de saisir le moment favorable et de les faire combattre à leur manière; que l'armée anglaise, au contraire, était presque toute composée de soldats et d'un très-petit nombre de miliciens.

« L'aide-de-camp ajouta que M. de Lévis ne pouvait mieux faire que de donner ordre à M. de Repentigny de traverser la rivière promptement avec son détachement en échelon, et de se joindre aux Indiens sans retard; qu'il devrait en même temps lui donner de suite avis de ses mouvements, afin de faire avancer le reste de l'armée dans la direction du gué, de façon que les autres détachements pussent remplacer ceux qui étaient allés en avant, le régiment Royal-Roussillon, le plus rapproché du gué, allant prendre directement la position que Repentigny abandonnerait en traversant la rivière, et ainsi de suite pour le reste de l'armée; qu'un engagement général, en supposant que toute l'armée anglaise serait dans les bois, vis-à-vis du gué, serait très-désirable dans les circonstances; bref, que quand bien même nous devrions être défaits et repoussés dans les bois, ce qui ne pouvait guère arriver, suivant tous les calculs humains, nous aurions une retraite certaine dans les enfoncements de la forêt, bien connus des Canadiens, et où les troupes anglaises ne pouvaient les poursuivre, de sorte que M. de Lévis ne courrait aucun risque dans aucun cas. L'aide-de-camp termina en disant « que quand la fortune offre ses faveurs, il faut les saisir avec empressement ». Ces raisons ne firent aucune impression sur Lévis, et Langlade fut renvoyé avec une réponse négative.

« Il y avait plus de deux milles depuis le quartier de M. de Lévis jusqu'au lieu où les Sauvages étaient

en embuscade. Langlade vint une seconde fois le trouver et faire de nouvelles instances et d'ardentes sollicitations pour l'engager à donner ordre à M. de Repentigny de traverser la rivière avec son détachement; mais il ne put obtenir du général un ordre positif.

«Toutefois, M. de Lévis écrivit une lettre à M. de Repentigny par l'entremise de Langlade, dans laquelle il lui disait «qu'ayant la plus grande confiance dans sa prudence et son habileté, il pouvait traverser la rivière avec son détachement, s'il pouvait compter sur un succès certain.» Pendant qu'il mettait son cachet sur la lettre, l'aide-de-camp lui dit que M. de Repentigny avait trop d'esprit et de jugement pour assumer la responsabilité d'une affaire aussi importante; de fait, M. de Repentigny répondit immédiatement qu'il lui fallait un ordre clair et positif.

«Après avoir perdu une heure et demie, M. de Lévis se décida enfin à aller lui-même au gué et à donner ses ordres de vive voix; mais à peine avait-il fait la moitié du chemin qu'il entendit une vive fusillade. Les Sauvages, après être restés si longtemps cachés à une portée de pistolet comme des chiens en arrêt devant le gibier, perdirent patience et firent enfin leur décharge. Ils tuèrent cent cinquante de vos soldats et se retirèrent sans perdre un seul homme.

«Il est évident que si de Repentigny eût passé la rivière avec son détachement de onze cents Canadiens, vous auriez été taillés en pièces, et que cette affaire aurait mis fin à votre expédition. Après un pareil échec, votre armée n'aurait eu plus aucune espérance de succès. Son courage aurait été abattu et le Canada aurait été garanti contre une autre invasion de la Grande-Bretagne.»

M. Jean-Claude Panet, auteur d'un *Journal du Siège de Québec*, rapporte cet engagement d'une manière un peu différente, et ne porte le nombre des tués qu'à soixante. Il fait remarquer que la consternation était si grande parmi les Anglais, lorsqu'ils furent attaqués par les Sauvages, qu'ils fuyaient en criant : Tout est perdu ! mais qu'on n'a malheureusement pas profité de ce coup de main.

Une relation des *Opérations de l'armée sous M. de Montcalm devant Québec*, conservée aux archives de la guerre à Paris, contient les détails suivants : « Après avoir attendu ventre à terre pendant cinq heures, en face de l'ennemi, sans remarquer aucun mouvement parmi nos troupes, les Sauvages, emportés finalement par leur impatience et voyant, de plus, que l'ennemi en profitait pour amener des troupes fraîches dans les bois, se décidèrent à faire l'attaque seuls. Elle fut si impétueuse, d'après ce que nous ont dit un sergent qui a déserté l'ennemi et deux Canadiens qui étaient alors prisonniers, que les Anglais furent obligés de battre en retraite à plus de deux cents pas du lieu du combat afin de se rallier. L'alarme se communiqua même au camp où M. Wolfe était revenu. Les Sauvages se voyant presque complètement cernés effectuèrent leur retraite, après avoir tué ou blessé plus de cent cinquante hommes et n'en avoir perdu que deux ou trois. Ils rencontrèrent au gué de la rivière Montmorency le détachement qui venait les appuyer, et que M. de Lévis n'avait pas voulu prendre sur lui d'envoyer avant de recevoir un ordre de M. de Vaudreuil. *Toute l'armée regretta qu'on n'eût pas profité d'une si belle chance.* »

Ces témoignages ont une valeur indiscutable. Ils font voir qu'on ne saurait avoir une trop haute idée



de l'habileté de Langlade et des services qu'il eût pu rendre à la cause française, si les autorités avaient su tirer parti de l'audacieux projet qu'il avait formé pour anéantir une partie de l'armée anglaise. Les généraux français, trop imbus des idées militaires qui avaient cours en Europe, semblaient parfois oublier qu'une guerre, au milieu de nos bois et de nos neiges, ne pouvait se faire dans les conditions ordinaires, et que c'était surtout par des surprises ou des embuscades habilement préparées, qu'on pouvait réussir à écraser un ennemi bien aguerri et supérieur en nombre. Rien d'étonnant s'ils ont donné dans des erreurs, manifestes même pour ceux qui ne sont pas du métier, et si leurs préjugés les ont souvent portés à rejeter les plans les plus sages et les mieux adaptés au véritable mode de faire la guerre en ce pays. Il était malheureusement d'usage parmi eux de dédaigner ce qu'ils appelaient le « système canadien. »

On remarquera que Langlade joue dans cette affaire un rôle à peu près semblable à celui qu'on lui attribue à Monongahéla. Seulement, Beaujeu fut assez clairvoyant pour se rendre à ses instances, et engagea la bataille à temps pour profiter de la surprise de l'ennemi et le mettre complètement en déroute, tandis que le chevalier de Lévis, en cédant trop tard aux ardentés sollicitations de Langlade, perdit, d'après Johnstone, l'occasion de mettre probablement fin à l'expédition des Anglais.

## VIII

Quelque temps après ce hardi coup de main, Langlade prit une part active à la bataille des plaines

d'Abraham, le treize septembre 1759. Il sembla se surpasser dans cette malheureuse journée, qui allait anéantir nos dernières chances de succès.

Langlade fut non-seulement le témoin attristé de ce désastre, il eut encore la douleur de voir tomber à ses côtés ses deux frères, qui, comme tant d'autres, payèrent noblement leur dette à la patrie.

De Gère, l'un des compagnons de Langlade, affirme que personne ne savait montrer plus de sang-froid que lui sur un champ de bataille. Il semblait se complaire au milieu du cliquetis des armes et des cris des combattants. Il raconte qu'un jour des décharges trop rapides ayant échauffé son fusil, au point de ne pouvoir s'en servir pendant quelques instants, il tira sa pipe de sa poche, la remplit de tabac, battit le briquet, puis l'alluma, paraissant aussi calme au milieu de la canonnade et du sifflement des balles, que s'il eût été tranquillement assis au feu du bivouac.

Le commandant de Québec, M. de Ramezay, ayant capitulé six jours après cette malheureuse bataille, Langlade fut de ceux qui crurent à la lâcheté de cette mesure, et il quitta la place avec ses compagnons, l'âme pleine de dégoût. A la sommation de se rendre, Langlade eût riposté comme autrefois l'héroïque Frontenac à l'envoyé de Phipps : « C'est par la bouche de mes canons que je répondrai à votre général. »

La capitulation signée, les troupes anglaises prirent immédiatement possession de la ville. La chute de Québec, accueillie en Angleterre avec un enthousiasme incroyable, jeta, par contre, la consternation dans le pays, qui, après un dernier et glorieux effort, allait forcément succomber devant les forces envahissantes de l'ennemi.

## XI

Langlade partit pour Michillimakinac après ces malheureux événements, et revint au Canada de bonne heure l'année suivante <sup>1</sup>. Une commission de lieutenant, signée par Louis XV, l'y attendait, en récompense de ses services. Elle était conçue dans les termes suivants :

« DE PAR LE ROY :

« Sa Majesté ayant fait choix du Sieur Langlade pour servir en qualité de lieutenant réformé à la suite des troupes entretenues en Canada, Elle demande au Gouverneur, son Lieutenant-Général de la Nouvelle-France, de le recevoir et de le faire reconnaître en la dite qualité de lieutenant réformé de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra.

« Fait à Versailles, le pr. février 1760.

« LOUIS. »

En l'absence de renseignements positifs, nous avons tout lieu de croire que Langlade combattit sous le chevalier de Lévis, lorsque cet intrépide général, à la tête des nobles débris des troupes françaises et des milices canadiennes, triompha pour une dernière fois, le vingt-huit avril 1760, sur le théâtre même de la défaite de Montcalm. Des renforts considérables venus à temps d'Angleterre rendirent malheureusement inutiles les prodiges de bravoure accomplis par les Canadiens, et il leur fallut se résigner, en face de

<sup>1</sup> On voit par les registres de Michillimakinac que Langlade fut témoin du mariage de Michel Boer et de Josette-Marguerite DuLignon, le sept janvier 1760.

l'abandon cruel de la France, à voir le pays tomber aux mains de leur ennemi séculaire.

Le gouverneur de la colonie, M. de Vaudreuil, ne conservant plus d'espoir de pouvoir résister aux Anglais, donna à Langlade, le trois septembre 1760, les instructions suivantes :

« PIERRE RIGAUD, MARQUIS DE VAUDREUIL, *Grand Croix de l'Ordre Royal et Militaire de St. Louis, Gouverneur-Général pour le Roi et toute la Nouvelle-France, terres et païs de la Louisiane* : —

« Il est ordonné au Sr Langlade, lieutenant réformé des troupes de la colonie, que nous avons chargé de la conduite des nations sauvages des pays d'en haut, qui s'en retournent dans leurs villages, de faire le plus de diligence qu'il pourra pour se rendre avec elles à Michillimakinac, de veiller à ce qu'elles ne fassent aucun vol ni aucune insulte aux canots des voyageurs qu'elles pourraient rencontrer dans leur route, de les entretenir toujours dans leur attachement à la nation française en leur faisant sentir que si nous avons le malheur d'être pris par l'ennemi, la colonie ne pourra demeurer tout au plus que quelques mois en son pouvoir, et que si la paix n'est pas faite actuellement elle est vraisemblablement sur le point de l'être.

« Nous prévenons le Sr Langlade qu'il passe par nos ordres deux compagnies de déserteurs des troupes anglaises, par la voie des pays d'en haut pour se rendre à la Louisiane, lesquelles sont commandées par deux sergents, dont l'un Irlandais et l'autre Allemand, tous deux fort entendus et fort capables de faire observer la discipline parmi leur troupe. Le Sr Langlade aura par conséquent attention que

ses Sauvages n'engendrent aucune querelle avec ces déserteurs et ne leur fassent aucun vol ni insulte tant qu'ils seront à leur portée ; il leur procurera en outre les facilités dont ils pourront avoir besoin le long de la route et qui pourront dépendre de lui ; il tiendra aussi la main à ce que les Canadiens destinés à mener ces déserteurs ne les abandonnent pas.

« Fait à Montréal, le 3 septembre 1760.

« VAUDREUIL. »

Six jours plus tard, Vaudreuil envoya la dépêche suivante à Langlade, dans laquelle il lui annonçait la capitulation de Montréal, et lui en faisait connaître les conditions, surtout celles qui pouvaient concerner directement les habitants des postes de l'Ouest :

« A Montréal, le 9 septembre 1760.

« Je vous apprends, Monsieur, que j'ai été dans la nécessité de capituler hier avec l'armée du général Amherst.

« Cette ville est comme vous le savez sans défense, nos troupes étaient considérablement diminuées, nos moyens et nos ressources épuisés.

« Nous étions entourés par trois armées qui réunies formaient vingt mille quatre-vingts hommes. Le général Amherst était le six de ce mois à la vue des murs de cette ville ; le général Murray à portée d'un de nos faubourgs, et l'armée du lac Champlain à Laprairie et à Longueuil.

« Dans ces circonstances, ne pouvant rien espérer de nos efforts ni même du sacrifice de nos troupes, j'ai pris sagement le parti de capituler avec le général Amherst à des conditions très-avantageuses pour les habitants de Michillimakinac.

« En effet, ils conservent le libre exercice de leur religion. Ils sont maintenus dans la possession de leurs biens, meubles, immeubles, et de leurs pelleteries. Ils ont aussi le commerce libre tout comme les propres sujets du Roi de la Grande-Bretagne.

« Les mêmes conditions sont accordées aux militaires. Ils peuvent nommer des personnes pour agir pour eux en leur absence. Eux et tous les citoyens en général peuvent vendre aux Anglais ou aux Français leurs biens, en faire passer le produit en France, ou l'emporter avec eux s'ils jugent à propos de s'y retirer à la paix.

« Ils conserveront leurs nègres et Panis ; mais ils seront obligés de rendre ceux qui ont été pris aux Anglais.

« Le général anglais a déclaré que les Canadiens devenaient sujets de Sa Majesté Britannique, et pour cette raison le peuple n'a pu conserver la Coutume de Paris.

« A l'égard des troupes, il leur a été imposé la condition de ne pas servir pendant la présente guerre, et de mettre bas les armes avant d'être renvoyées toutes en France.

« Vous ferez donc, Monsieur, assembler tous les officiers et soldats qui sont dans votre poste, vous leur ferez mettre bas les armes, et vous vous rendrez avec eux à tel port de mer que vous jugerez à propos pour de là passer en France.

« Les citoyens et habitants de Michillimakinac seront conséquemment sous le commandement de l'officier que le général Amherst aura destiné pour ce poste.

« Vous ferez passer une copie de ma lettre à Saint-Joseph et dans les postes des environs, supposé qu'il

y reste quelques soldats, afin qu'eux et leurs habitants s'y conforment.

« Je compte avoir le plaisir de vous voir en France avec tous vos Messieurs.

« J'ai l'honneur d'être très-sincèrement, Monsieur,

« Votre très-humble

« et très-obéissant serviteur,

« VAUDREUL. »

## X

Grignon <sup>1</sup> fait observer dans son mémoire qu'il est surprenant que Langlade, avec des états de service aussi remarquables, soit à peine connu de l'histoire. Il croit cependant que l'oubli qui pèse injustement sur sa mémoire doit être attribué en bonne partie au départ des troupes françaises pour la mère-patrie, après la reddition du Canada, joint à la répugnance naturelle que les vaincus avaient à réveiller les souvenirs de cette guerre, si glorieux qu'ils fussent.

Cette observation ne manque pas de justesse. Le *Mémorial de Sainte-Hélène*, parlant des terribles revers de Napoléon, a dit avec raison que « dans nos derniers moments une foule de hauts faits, de traits historiques ont été se perdre dans la confusion de nos désastres et dans le gouffre de nos malheurs. » Cela doit être également vrai pour nous.

Cependant, nous avons lieu de croire que le silence de l'histoire sur les faits héroïques de Langlade n'est pas dû seulement à cette cause. Ne peut-on pas l'attribuer en bonne partie aux injustes préventions des troupes régulières contre les milices canadiennes,

<sup>1</sup> *Seventy two years' Recollections of Wisconsin.*

préventions prenant leur source dans un sentiment exagéré de leur supériorité militaire ?

Elles ont été partagées par plusieurs généraux français, et Montcalm lui-même n'a pas su y rester étranger. Lévis est l'un des rares commandants français qui apprécièrent le soldat canadien à sa juste valeur : aussi quel merveilleux parti a-t-il su tirer de ses qualités militaires, à la bataille de Sainte-Foye, par exemple !

On peut voir combien on aimait à rabaisser le mérite des Canadiens, par les paroles suivantes qui furent écrites au ministre de la guerre en France : « Le Canadien est méchant, menteur, glorieux, fort propre pour la petite guerre, très-brave derrière un arbre et fort timide lorsqu'il est à découvert. »

Il nous est facile de traiter avec mépris l'accusation de lâcheté portée contre nos pères, car chaque page de notre histoire en est la réfutation. Pour mieux en faire sentir l'injustice, contentons-nous de constater qu'après la défaite de l'armée de Montcalm, alors que les forces vives du pays semblaient épuisées, on vit l'un des plus touchants exemples de courage que puisse donner un peuple. « On n'avait pas, dit l'un des officiers généraux du temps, compté sur une armée aussi forte, parce que l'on ne s'était pas attendu à avoir un si grand nombre de Canadiens ; on n'avait eu l'intention d'assembler que les hommes en état de soutenir les fatigues de la guerre ; *mais il régnait parmi ce peuple une telle émulation, que l'on vit arriver au camp des vieillards de quatre-vingts ans, et des enfants de douze à treize ans, qui ne voulurent jamais profiter de l'exemption accordée à leur âge. Jamais sujets ne furent plus dignes des bontés de leur souverain. Dans l'armée, ils étaient exposés à toutes les corvées.* »



C'est une flagrante indignité de vouloir attacher au front d'un semblable peuple le stigmaté du lâche, lorsqu'on devrait plutôt lui décerner la couronne du héros.

Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter que le fait d'avoir su *se battre derrière un arbre* ne saurait avoir la signification injurieuse que cette expression semble comporter, et ne milite nullement contre la réputation de bravoure acquise à si juste titre par les Canadiens. Car, c'était alors le meilleur mode de faire la guerre en ce pays, le seul moyen de suppléer à l'insuffisance de notre nombre, de ménager des forces que notre affaiblissement graduel ne nous permettait pas de prodiguer, et de préparer des surprises fatales à l'ennemi, témoin, entre autres, la glorieuse bataille de la Monongahéla.

Si les généraux français eussent moins aimé à combattre à l'euro péenne, c'est-à-dire « à découvert » ; s'ils eussent mieux compris l'absolue nécessité de ne faire que « la petite guerre » dans l'état d'épuisement, en fait d'hommes, de vivres et de munitions, où nous nous trouvions, ils auraient sans doute évité plus d'une erreur préjudiciable à notre cause. Pour ne parler que de Montcalm, un officier français, présent à la bataille des plaines d'Abraham, lui reproche, entre autres fautes graves, « de n'avoir pas su profiter de la nature du terrain pour placer, par pelotons dans les bouquets de bois, les Canadiens, qui, arrangés de la sorte, surpassent certainement, par l'adresse avec laquelle ils tirent, toutes les troupes de l'univers. »

Dans une lettre en date du vingt-trois octobre 1757, adressée au ministre de la guerre, le marquis de Vaudreuil montre le peu de cas que l'on faisait des

Canadiens, dont il fut toujours le zélé défenseur : « Les troupes de terre, dit-il, sont difficilement en bonne union et intelligence avec nos Canadiens ; la façon haute dont leurs officiers traitent ceux-ci, produit un très-mauvais effet..... Les Canadiens sont obligés de porter ces messieurs sur leurs épaules dans les eaux froides et se déchirent les pieds sur les rochers ; et si, par malheur pour eux, ils font un faux pas, ils sont traités indignement. » •

Il n'y a rien d'étonnant, en présence de ces faits, si les Canadiens, après les états de service les plus brillants, n'ont pu souvent atteindre que des postes secondaires, et se sont vu préférer des officiers de moindre valeur, dont le principal mérite, dans bien des cas, était d'être « gentilshommes de naissance <sup>1</sup>, » ou d'être nés de l'autre côté de l'Atlantique. Pourtant

**Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux.**

On ne peut expliquer autrement que par ces préventions contre les Canadiens le silence de l'histoire, par exemple, sur la part importante qui revient à Langlade dans la victoire de la Monongahéla. Car, si l'on en croit son témoignage, joint aux déclarations formelles du général Burgoyne et de deux autres officiers de l'armée anglaise, il aurait été le véritable vainqueur de cette bataille. Cependant, son nom ne figure même pas dans les relations

<sup>1</sup> On peut juger des chances d'avancement que cette qualité pouvait offrir par la réponse suivante de M. Berryer, ministre de la marine en France en 1760, à la duchesse de Mortemart, qui lui recommandait Vauclain, un héros de la dernière guerre au Canada : « Madame, je sais très-bien que M. Vauclain a servi le roi merveilleusement comme un héros ; mais il n'est pas gentilhomme de naissance, et je dois pourvoir aux demandes d'un grand nombre d'officiers de grandes familles. Il s'est formé dans le service marchand ; qu'il y retourne. » Chaque soldat ne portait pas alors le bâton de maréchal dans son havresac.

françaises, où l'on a mentionné scrupuleusement des officiers inférieurs.

Même silence systématique sur d'autres actions non moins méritoires. Sans le témoignage autorisé d'un officier écossais, M. Johnstone, auteur du *Dialogue des Morts entre le marquis de Montcalm et le général Wolfe*, nous ignorerions le coup de main hardi que Langlade avait projeté, avant la funeste bataille des plaines d'Abraham, pour tailler en pièces une bonne partie de l'armée anglaise, ce qui eut pu avoir pour résultat de conserver le Canada à la France. D'autres relations, il est vrai, signalent cette audacieuse entreprise ; l'une d'elles reconnaît même que toute l'armée française regretta qu'on n'eût pas profité d'une belle occasion de battre l'ennemi : mais elle se garde bien de rattacher le nom de Langlade à cet exploit. Tout cela ne ressemble-t-il pas à une véritable conspiration—la conspiration du silence—contre un homme d'une valeur incontestable, qui parait avoir porté ombrage à certains personnages du temps ?

Le jour commence heureusement à se faire sur ces faits. De nouveaux documents, de nouvelles pièces authentiques s'exhument incessamment, et mettent en lumière les noms d'hommes injustement ignorés, auxquels l'histoire saura bien témoigner la profonde admiration que les mesquines jalousies ou la mauvaise foi de leurs contemporains leur ont trop souvent refusée. Pour nous avoir été tardivement révélée, leur gloire n'en sera ni moins éclatante ni moins durable.

## XI

Les Anglais s'emparèrent, après la guerre, de tous les postes de l'Ouest. Ils y envoyèrent en général des garnisons assez fortes, protégées par du canon, afin de faire respecter leur autorité parmi les coureurs de bois et les Sauvages, qui ne paraissaient guère disposés à les accueillir favorablement.

Ces postes, à l'exception de celui du Détroit, que M. de Bellestre rendit le vingt-neuf novembre 1760, ne furent pas tous immédiatement occupés. Michillimakinac, Sainte-Marie, la Baie-Verte et Saint-Joseph ne reçurent des garnisons anglaises qu'en 1761, et ils restèrent dans l'intervalle, en la possession des Canadiens, qui faisaient la traite dans cette lointaine région.

Le premier commandant anglais du fort fut le capitaine George Etherington. C'était un brave soldat, qui avait pris une part active à la guerre de la conquête, mais il ne paraît guère avoir été à la hauteur de cette position.

Peu de temps après son arrivée au fort, le capitaine Etherington invita les principaux traiteurs français, qui demeuraient dans la contrée avoisinante, à venir prêter le serment d'allégeance, et à conférer avec lui de certaines matières d'administration locale. Cette démarche était sage à tous égards. Elle était d'abord de nature à faire connaître les besoins de la situation au commandant, puis à inspirer confiance aux Canadiens dans la politique de leurs nouveaux maîtres.

Augustin et Charles de Langlade acceptèrent l'invitation, et se rendirent à Michillimakinac, en compagnie de leurs femmes, de leurs enfants et de plusieurs esclaves païes qui leur appartenaient. Ils

saisirent cette occasion pour apporter à ce poste une quantité considérable de pelleteries, qu'ils vendirent à gros profits.

Cette visite eut les meilleurs résultats. Le capitaine Etherington reçut les Langlade avec une extrême bienveillance, et fit tout en son pouvoir pour se concilier les bonnes grâces d'hommes aussi influents. Comme preuve de son désir d'oublier les haines du passé, il continua même Charles de Langlade dans ses fonctions d'agent des Sauvages pour la division de la Baie-Verte et de commandant de la milice. C'était une double faveur à laquelle Langlade fut d'autant plus sensible qu'elle était tout à fait inattendue.

On a trouvé le permis suivant de résidence à la Baie-Verte parmi les rares papiers qui nous restent de Langlade :

« Michillimakinac, 13 avril 1763.

« J'ai, ce jour, permis à MM. Langlade, père et fils, de demeurer au poste de la Baie, et j'ordonne en conséquence que personne n'interrompe leur voyage jusque-là avec leurs femmes, enfants, serviteurs, et leur bagage.

« GEO. ETHERINGTON,  
« Commandant. »

## XII

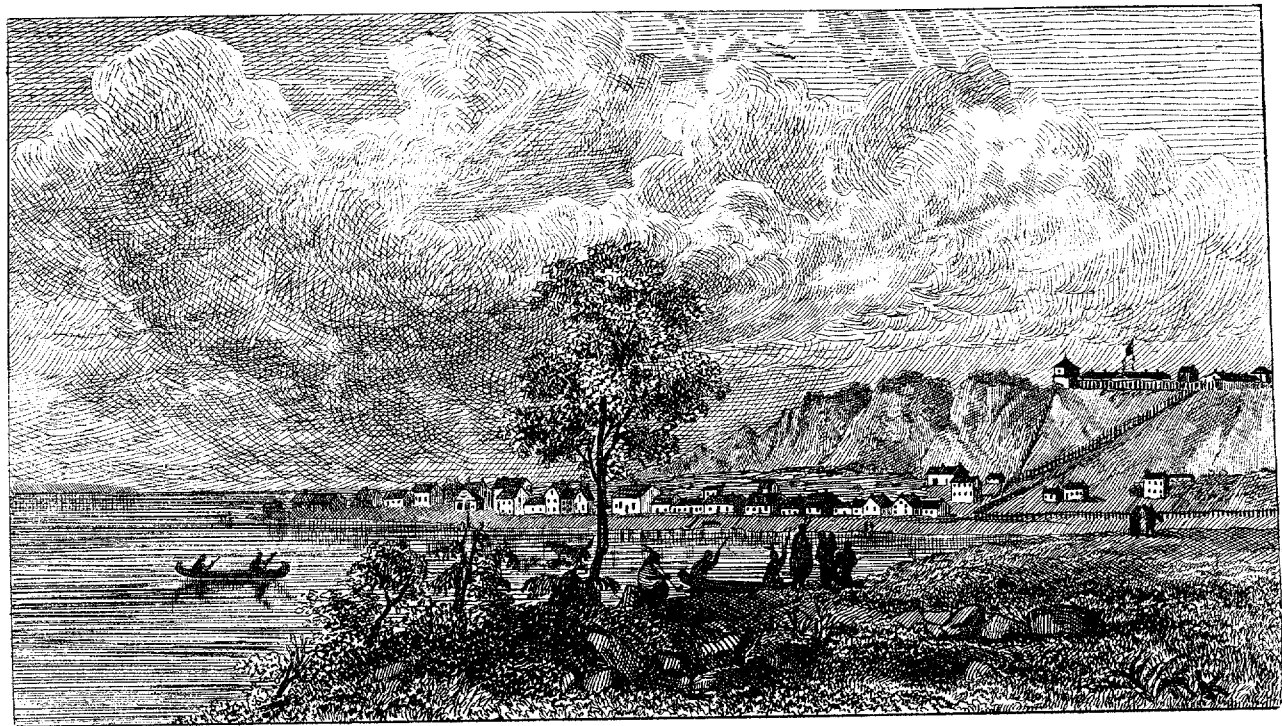
La conquête du pays était terminée, mais elle n'entraîna pas une pacification complète. Le feu mourant de la guerre se ralluma avec ses sinistres lueurs dans le Nord-Ouest, et menaça pendant quelque temps de faire des ravages sérieux.

La plupart des tribus indiennes, auxquelles le sou-

venir de la France n'avait cessé d'être cher, ne voulurent pas se soumettre aux Anglais, et elles organisèrent contre eux une immense conspiration qui faillit avoir un succès complet. Cette conspiration avait été habilement tramée par le plus grand guerrier que les Sauvages aient produit, l'illustre Pontiac, ennemi juré des Anglais, que, dans la véhémence de son langage, il appelait des « chiens déguisés en hommes sous des habits toujours teints de sang. » Elle consistait à s'emparer, par la force ou par la ruse, des forts anglais, à massacrer leurs garnisons ou à les faire prisonnière, à capturer leurs armes et approvisionnements, bref, à chasser du pays ceux qu'ils avaient vaillamment combattus pendant trois quarts de siècle sous le drapeau de la France.

Dès les premiers jours de mai 1763, Pontiac réunit un corps considérable d'Indiens, venus de tous les points, et commença le siège du Détroit, le poste le plus important des *pays d'en haut*. Il tenta vainement de s'emparer de la place pendant de longs mois; mais après avoir épuisé tous les moyens d'attaque que le courage ou l'habileté pouvait lui inspirer, il dut finalement lever le siège. Les tribus de l'Ouest, auxquelles il avait communiqué sa soif de vengeance, s'insurgèrent à son exemple, et s'emparèrent, presque toujours par la ruse, des autres forts anglais, qui ne purent leur offrir qu'une faible résistance.

Comme Langlade se trouvait à cette époque à Michillimakinac, il crut devoir faire connaître au capitaine Etherington la trame qui s'ourdissait contre les Anglais. Le commandant anglais fit mander Matchékoui et quelques autres chefs sauvages, qui paraissaient impliqués dans le complot,



MICHELLIMAKINAC

afin de sonder leurs desseins. Mais ils surent se dissimuler si adroitement que le capitaine Etherington resta fermement convaincu que la cause anglaise n'avait pas de partisans plus dévoués que ces prétendus mécontents.

Langlade, mieux renseigné sur les véritables sentiments des Sauvages, recommanda de nouveau la plus extrême vigilance. Le commandant ayant une foi aveugle dans la sincérité des protestations qu'il avait reçues, ne voulut rien entendre. — M. Langlade, lui dit-il un jour, je suis las d'entendre les histoires que vous venez me raconter si souvent ; elles sont inventées par de vieilles femmes et ne sont pas dignes de foi. Les Indiens ne sont pas hostiles aux Anglais et n'ont aucun mauvais dessein contre eux ; j'espère donc que vous ne viendrez plus m'importuner à ce sujet—C'est bien, répondit Langlade, mais vous regretterez avant longtemps de n'avoir pas suivi mes conseils.

Langlade ne fut pas seul à avertir Etherington du danger qui le menaçait. Un traître anglais, Alexander Henry, lui fit part des vagues rumeurs qui circulaient au sujet d'un soulèvement prochain des peuplades ; mais il traita ses craintes de chimères. Un Canadien, Laurent Ducharme, lui ayant fait des représentations encore plus pressantes, il lui répondit par une fin de non-recevoir. Finalement, il menaçait d'envoyer prisonnier au Détroit quiconque mettrait en doute la fidélité des Indiens. Nous allons voir si son aveuglement lui coûta cher.

Fait singulier, les commandants des autres forts anglais, qui eurent à peu près le même sort que celui de Michillimakinac, furent presque tous informés du complot qui se tramait contre eux, mais ils s'obsti-



nèrent à croire qu'il n'offrait aucun danger réel. Le major Gladwin, du Détroit, fut de ce nombre, et il eut pu fort bien, dès le principe, s'emparer des chefs du soulèvement et de Pontiac lui-même, s'il n'eut été profondément convaincu que cette conspiration était sans importance.

### XIII

Ce fut à la fin de mai 1763 que l'on apprit à Michillimakinac le siège du Détroit par Pontiac. Cette nouvelle causa beaucoup d'émoi parmi les Sautoux, qui demeuraient à ce poste, et ils résolurent secrètement de lever la hache de guerre contre les Anglais, à la première occasion favorable. Il n'y avait d'ordinaire qu'environ cent guerriers Sautoux à Michillimakinac, mais ce nombre se grossit considérablement en peu de temps par suite de l'arrivée de quelques-unes de bandes de cette tribu, qui habitaient généralement les bords du lac Michigan.

Si l'on en croit Parkman <sup>1</sup>, l'âme du mouvement secret, qui allait bientôt ensanglanter ce poste, était Minnavavana, guerrier redoutable, que les Canadiens appelaient le *Grand Sautoux*. Minnavavana était en rapports réguliers avec Pontiac, et, comme lui, il brûlait d'assouvir sa haine contre les Anglais <sup>2</sup> qu'il détestait autant qu'il aimait les Français.

<sup>1</sup> *Conspiracy of Pontiac.*

<sup>2</sup> Ce chef sauvage fut toute sa vie l'ennemi juré des Anglais. Lorsque Jonathan Carver, auteur de *Travels through the Interior parts of North America in 1766, 1767 and 1768*, visita Michillimakinac, il fut présenté à Minnavavana, mais ce dernier refusa de lui donner la main et se contenta de lui répondre avec dédain : *Cawin nishishin*, « les Anglais ne sont pas bons. » Le grand Sautoux se rendit tellement odieux aux Anglais par la haine invétérée qu'il leur portait, qu'il fut poignardé quelques années après dans sa tente, près de Michillimakinac, par un traître.

Le capitaine de Peyster, qui commanda le fort de Michillimakinac quelques années après, affirme cependant que le véritable chef du complot était le farouche Matchékoui, renommé pour sa bravoure et sa cruauté.

Quoi qu'il en soit, on peut juger des sentiments qui animaient les Sauvages par les paroles suivantes, que Minnavavana adressa quelque temps auparavant à Alexander Henry, l'un des premiers traiteurs anglais qui se soient aventurés à Michillimakinac pour y faire le commerce des pelleteries :

« Anglais, vous savez que le roi français est notre père. Il nous a promis d'agir comme tel, et nous avons promis en retour d'être ses enfants..... Cette promesse, nous l'avons tenue.

« Anglais, c'est vous qui avez fait la guerre à notre père. Vous êtes son ennemi, et comment pouvez-vous avoir l'audace de vous aventurer parmi nous, ses enfants?... Vous savez que ses ennemis sont les nôtres.

« Anglais, nous sommes informés que notre père le roi est vieux et infirme, et que, las de faire la guerre avec votre nation, il s'est endormi. Vous avez profité de son repos pour vous emparer du Canada. Mais son sommeil tire à sa fin. Je crois que je le vois déjà se réveiller et que je l'entends demander ses enfants, les Indiens..... Qu'adviendra-t-il de vous lorsqu'il se réveillera ? Il vous détruira entièrement.

« Anglais, vous avez conquis les Français, mais vous ne nous avez pas conquis. Nous ne sommes pas vos esclaves. Ces lacs, ces bois et ces montagnes nous ont été donnés par nos ancêtres. Ils sont notre héritage, et nous ne le livrerons à personne. Votre

nation suppose que, comme les blancs, nous ne pouvons vivre sans pain, sans lard et sans bœuf ! Mais vous devez savoir que lui, le Grand-Esprit, le maître de la vie, a pourvu à notre nourriture dans ces grands lacs et ces montagnes couvertes de bois. »

La tempête que les chefs des Sauteurs soufflaient dans les esprits allait éclater de la manière la plus inattendue. Le jour de l'anniversaire de la naissance du roi George, le quatre juin 1763, les Sauteurs et les Sacs se rendirent au fort et proposèrent au capitaine Etherington de chômer la fête par une grande partie de *baggattiouai* ou de crosse. Les Sauvages excellent dans ce jeu, qui, depuis longtemps, est l'un de leurs exercices favoris, et le capitaine Etherington accéda volontiers à leur demande. Il était bien loin de soupçonner que ce jeu inoffensif cachait un complot terrible, car pour mieux dissimuler leur perfidie, les Sauvages s'étaient livrés au même amusement durant les jours précédents.

A en croire les apparences, le quatre juin 1763 devait être un jour de grande fête à Michillimakinac. Le temps était magnifique, un soleil ardent répandait ses chauds rayons, et la nature, drapée dans son riche manteau de verdure, semblait devoir ajouter à l'éclat des réjouissances. Les canons du fort faisaient entendre de temps à autre quelques salves bien nourries, et leurs bruyantes détonations allaient réveiller les échos les plus lointains du lac Huron. Les Sauvages, parés de leur mieux et ayant le visage vermillonné, se comptaient par centaines, et, à les voir, on les aurait crus exclusivement préoccupés par l'issue de la lutte qui allait s'engager entre les deux tribus. Les Canadiens circulaient en grand nombre au milieu de ces enfants des bois, dont beaucoup leur

étaient connus, en attendant le commencement du spectacle, qui leur promettait des émotions plus qu'ordinaires.

La partie de crosse devait avoir lieu sur la grande plaine qui avoisine le fort. L'heure de la lutte arrivée, le capitaine Etherington et le lieutenant Leslie vinrent prendre place à l'extérieur des palissades, à quelques pas de la porte, afin de mieux observer les mouvements des joueurs. Le premier semblait surtout s'intéresser à la lutte, car, selon sa promesse, il avait parié en faveur des Sauteurs.

La partie de crosse se poursuivit avec beaucoup d'ardeur depuis le matin jusqu'à midi, sans que la victoire se prononçât en faveur de l'une ou de l'autre tribu. Plusieurs fois déjà la balle avait été jetée intentionnellement en dedans de l'enceinte du fort, puis elle avait été renvoyée par les soldats de la garnison. Mais comme Etherington désirait offrir toutes les facilités possibles aux Sauvages, il ordonna finalement d'ouvrir la porte du fort afin qu'ils allassent eux-mêmes chercher la balle <sup>1</sup>. C'était justement ce qu'ils désiraient. Aussi ils ne tardèrent pas à lancer de nouveau la balle dans l'intérieur du fort en se ruant à sa poursuite. Leurs sauvagesses, obéissant à un mot d'ordre, se précipitèrent aussi en dedans des palissades, afin de leur donner les tomahâks qu'elles tenaient cachés sous leurs couvertures.

Ce fut le signal du massacre. Les Sauvages com-

<sup>1</sup> Ce détail que nous empruntons au mémoire de Grignon n'est pas corroboré par les autres relations du massacre de Michillimakinac. Si l'on en croit ces dernières, les portes du fort auraient été ouvertes dès le matin, et les Indiennes seraient allées s'installer d'avance en dedans des palissades avec les armes qu'elles tenaient cachées. Quoi qu'il en soit, Etherington semble avoir négligé les mesures de précaution les plus ordinaires, en ouvrant ainsi les portes du fort à des Sauvages dont il aurait dû se défier, après les nombreux avertissements qu'il avait reçus.

mencèrent alors à faire entendre leurs terribles cris de guerre, puis à égorger tous les soldats qui leur tombaient sous la main. Ceux-ci, désarmés pour la plupart, s'étaient groupés sans défiance près de l'enceinte du fort afin de pouvoir mieux suivre les péripéties de la lutte. Le lieutenant John Jamet se défendit comme un lion. Pressé de tous côtés par cinq Sauvages, il leur disputa vaillamment sa vie sans autre arme que son épée, et ce n'est qu'au trente-sixième coup de casse-tête qu'il alla rouler sur le sol ensanglanté. Furieux de sa courageuse résistance, les Sauvages lui coupèrent la tête et la promenèrent triomphants.

Le nombre des victimes s'éleva à dix-sept, y compris un traître anglais du nom de Tracy. Les autres soldats furent faits prisonniers, et cinq d'entre eux furent subséquemment massacrés.

Langlade fut témoin des horreurs du carnage, mais il ne put rien faire pour l'arrêter. Dans l'état de surexcitation où étaient les Sauvages, c'eût été s'exposer à une mort certaine que de vouloir seul prendre fait et cause pour les Anglais.

Le capitaine Etherington et le lieutenant Leslie échappèrent au sort de leurs malheureux compagnons. Comme ils se trouvaient à l'extérieur du fort lors du massacre, les Sauvages s'emparèrent d'eux, les dépouillèrent de leurs habits, puis les entraînent dans les bois, avec l'intention de leur faire un mauvais parti. Après quelque délibération, ils décidèrent de les brûler au poteau. Déjà le bois était prêt, les prisonniers étaient liés, et la torche allait enflammer le bûcher, lorsque Langlade, instruit du sort terrible qui les menaçait, arriva en toute hâte à leur secours, à la tête d'un certain nombre d'Outaouais fidèles, qui

heureusement venaient d'arriver du village de l'Arbre Croche, situé dans le voisinage, sur les bords du lac Michigan. Sans plus de formalités, il coupa les cordes qui liaient les captifs au poteau, et dit aux Sauvages ennemis d'un ton fort et déterminé : « Si vous n'êtes pas content de ce que j'ai fait, attaquez-moi si vous l'osez.... » On ne releva pas le gant : trop de fois on avait éprouvé la valeur de cet homme intrépide.

Après avoir mis Etherington et Leslie en liberté, Langlade apostropha ainsi le malheureux commandant : « Capitaine Etherington, si vous aviez écouté mes histoires de vieille femme, qui vous avertissaient à temps du péril, vous ne seriez pas aujourd'hui dans une position aussi humiliante, et la plupart de vos hommes ne seraient pas tués. »

M. Pierre Ducalvet raconte à sa manière le massacre de la garnison de Michillimakinac dans sa fameuse *Lettre aux Canadiens* : « Les Sauvages de Michillimakinac, lassés de deux années de voisinage avec les Anglais, s'affranchirent à la sauvage de l'incommodité ; c'est-à-dire qu'ils coupèrent sans façon la gorge à toute la garnison, dont le commandant ne sauva sa chevelure et sa vie que par l'humaine interposition d'un gentilhomme canadien—M. de Langlade—qui lui avait pressenti l'exécution ; car c'est le sort que la judicature indienne adjuge de volée, dans ses tribunaux, aux usures, aux fraudes, aux déprédations, aux brigands. »

#### XIV

Alexander Henry, l'un des quatre traiteurs anglais qui se trouvaient alors à Michillimakinac, fut témoin

de l'affreux massacre de la garnison de ce fort. Comme son titre d'Anglais<sup>1</sup> lui valait la mort dans les circonstances, il se rendit immédiatement à la résidence de Langlade, voisine de la sienne, pour sy, réfugier.

A son arrivée chez Langlade, toute la famille de ce dernier, qu'il appelle l'interprète français, était aux fenêtres et pouvait voir la sanglante tragédie qui se déroulait en ce moment. Henry ayant demandé à Langlade un refuge dans sa maison, celui-ci, selon ce traître anglais, lui aurait répondu en haussant les épaules : « *Que puis-je faire de vous ?* » Aussi désespérait-il de son sort lorsqu'une Panis, esclave de Langlade, lui fit signe de la suivre. Elle le conduisit à un escalier, qui aboutissait au grenier, où elle lui conseilla d'aller se cacher. Henry s'empressa de suivre son avis, et l'Indienne l'enferma sous clef.

Anxieux de voir ce qui se passait au fort, Henry put, au moyen d'une ouverture dans le toit, observer les Sauvages, qui jouissaient en barbares de leur atroce triomphe. C'était un spectacle hideux à voir. Les mourants, en proie à la plus cruelle agonie, faisaient entendre des cris plaintifs et laissaient échapper des flots de sang de leurs blessures, tandis que les morts gisaient sur le sol, scalpés et dépouillés de leurs vêtements. Pour ajouter à l'horreur du tableau, quelques Sauvages se gorgeaient du sang

<sup>1</sup> Telle était l'aversion des Sauvages contre les Anglais à cette époque, que Henry, après son départ de Montréal, dans l'été de 1761, avait été obligé de se déguiser en voyageur canadien pour ne pas attirer l'attention des Sauvages qui eussent pu lui faire un mauvais parti. Quelque temps après le massacre de Michillimakinac, il lui fallut, sur les recommandations d'un chef sauvage ami, se travestir en sauvage pour ne pas s'exposer à la vengeance des Sauteux.

de leurs victimes avec le creux de leurs mains, en jetant des cris pleins d'une rage infernale.

Après avoir assouvi leur féroce vengeance, quelques Sautoux se précipitèrent dans la maison de Langlade, et lui demandèrent s'il n'avait pas donné refuge à quelque Anglais. Il répondit négativement, mais pour plus de certitude ils furent de tous côtés, et se rendirent finalement au grenier.

Henry crut que c'en était fait de sa vie, et une terreur profonde s'empara de lui. En entendant leurs pas précipités, il se cacha derrière un tas de vaisseaux faits d'écorce de bouleau, qui servaient à recueillir l'eau d'érable. Il continua de son mieux sa respiration, mais les battements de son cœur étaient si violents qu'il crut qu'ils allaient le trahir.

Quatre Sauvages, armés de casse-tête, teints de sang comme des hyènes furieuses, ne tardèrent pas à pénétrer dans le grenier. Ils promènèrent un regard inquisiteur dans cette sombre pièce, où le jour entraît à peine, puis partirent sans apercevoir Henry. Ils étaient accompagnés de Langlade, auquel ils énumérèrent complaisamment le nombre de chevelures anglaises qu'ils avaient scalpées durant le jour. La joie de Henry, lorsque la porte se referma sur lui, ne peut se comparer qu'à celle du condamné qui échappe d'une manière inespérée à l'exécution fatale.

Épuisé par tant d'émotions, Henry s'abandonna à un sommeil bienfaisant jusqu'à l'heure du crépuscule. Un nouveau bruit l'éveilla alors soudainement. C'était la femme de Langlade qui entraît. Elle fut fort étonnée de le voir, car elle ignorait le lieu de sa retraite. Elle lui dit de prendre courage, car la plupart des Anglais ayant péri, elle espérait qu'il pourrait échapper à leurs meurtriers. Il lui demanda un



peu d'eau pour restaurer ses forces, et elle s'empressa de lui en faire apporter.

Après une nuit pleine d'angoisses et d'insomnie, Henry entendit, dès les premiers feux du jour, la voix menaçante de plusieurs Sauvages qui pénétraient de nouveau dans la maison de Langlade. Ils informèrent ce dernier que, n'ayant pas trouvé la tête de Henry parmi celles des autres victimes, ils allaient faire d'autres perquisitions, afin de ne pas laisser échapper cette nouvelle proie. En entendant leurs menaces, la femme de Langlade s'efforça de lui démontrer qu'il ne serait pas prudent de soustraire Henry plus longtemps à leurs recherches, car les Sauvages irrités ne manqueraient pas de se venger sur leurs propres enfants. Langlade résista d'abord à ses instances, mais ses sollicitations devenant de plus en plus pressantes, il crut devoir déclarer aux Indiens que Henry s'était réfugié sous son toit.

A cette nouvelle, les Sauvages s'élançèrent au grenier. Ils étaient ivres, presque nus, et affreux à voir. Leur chef, Ouénioui, un véritable colosse, tout noirci de charbon, s'élança sur Henry, et le saisit d'une main par le collet de son habit en brandissant de l'autre un long couteau, comme s'il avait voulu le lui enfoncer dans la poitrine. Puis, se ravisant tout-à-coup,—peut-être un sentiment d'humanité le fit-il reculer devant le crime qu'il allait commettre,—il retira son arme prête à se rougir de sang, en disant : « Je ne te tuerai pas. J'ai été souvent en guerre avec les Anglais, et je leur ai enlevé bien des chevelures. Mon frère Musinigon a été tué par eux ; eh bien ! tu prendras sa place et tu porteras son nom. »

Henry reçut d'abord l'ordre de Ouénioui de se rendre à sa loge, mais Langlade obtint la permission

de le garder sous son toit quelques jours encore. Il était à peine rentré dans la maison de Langlade qu'un Sauvage vint lui ordonner de le suivre au camp des Sauteurs.

Henry, connaissant le caractère brutal de cet Indien, qui lui devait des fourrures, craignit qu'il n'essayât de le tuer dans le trajet. Ses appréhensions étaient fondées, car son farouche compagnon voulut l'entraîner vers un endroit écarté, couvert de broussailles, en arrière du fort. Henry refusa d'aller plus loin. Le Sauvage leva alors son couteau pour l'en frapper ; mais Henry para le coup et prit la fuite. Furieux de voir échapper sa proie, l'Indien se mit à sa poursuite en jetant de grands cris. Henry, auquel l'épouvante semblait donner des ailes, se dirigea vers la demeure de Langlade, et alla se réfugier dans le grenier, où pour la seconde fois il trouvait un lieu de sûreté contre ses ennemis.

Henry <sup>1</sup> se plaint de n'avoir pas eu de Langlade tous les bons traitements qu'il aurait pu en attendre. Il raconte que, ayant pris le parti de se rendre à Détroit, il se vit refuser par Langlade une couverture pour le protéger contre le froid. Elle lui était d'autant plus indispensable pour le voyage qu'il avait été dépouillé de tous ses vêtements par les Sauvages. Un autre Canadien, du nom de Jean-Baptiste Cauchois, fut plus humain, et lui donna une couverture, sans laquelle Henry prétend qu'il eût péri dans son voyage sur le lac Michigan.

Ce qui précède est raconté sur la seule autorité de Henry, et comme Langlade n'a pu prendre connaissance de l'accusation « d'inhumanité sordide »

<sup>1</sup> *Travels and Adventures in Canada and the Indian Territories between the years 1760 and 1766*, p. 93.

portée contre lui — répétée depuis par plusieurs écrivains — et y répondre, puisque ce récit ne fut publié qu'en 1809, c'est-à-dire neuf ans après sa mort, il ne nous est guère facile de nous prononcer sur la véracité des faits relatés par ce traiteur anglais. Nous devons dire toutefois que la belle conduite de Langlade à l'égard du capitaine Etherington et du lieutenant Leslie, qu'il sauva des flammes du bûcher, nous fait croire assez difficilement qu'il ait agi en même temps d'une manière toute différente envers Henry.

Du reste, nous avons lieu de présumer que Henry a chargé un peu le sombre tableau du massacre de Michillimakinac pour lui donner probablement plus de couleur et d'intérêt. Cela est d'autant plus vraisemblable que son récit ne fut publié que quarante six ans après ce tragique événement.

Henry dit, par exemple, dans sa relation, que le « lieutenant Jemette <sup>1</sup> et soixante-dix soldats ont été tués lors de la prise du fort, » tandis que, d'après la lettre du capitaine Etherington, écrite huit jours seulement après le massacre, et qu'on trouvera plus loin, ce nombre aurait été de dix-sept, ce qui constitue une différence sensible.

Henry affirme encore que le chiffre de la garnison de Michillimakinac était de quatre-vingt-dix, lorsqu'il n'était que d'environ trente-cinq, d'après la même lettre du commandant. Parkman <sup>2</sup> a cru expliquer cette différence d'une manière satisfaisante, en disant que Henry a sans doute voulu comprendre tous les habitants du fort, les soldats et les Canadiens. Cela ne se peut, puisque Henry déclare

<sup>1</sup> Le capitaine Etherington écrit *Jamet*.

<sup>2</sup> *Conspiracy of Pontiac*, vol. I, p. 307.

que pas un seul Canadien ne fut victime du massacre. « Pendant la prise du fort, dit-il, je remarquai beaucoup de Canadiens regardant avec calme ce qui se passait, ne s'opposant pas aux Indiens, et n'en recevant non plus aucun mal. » Du reste, Henry est explicite sur ce point : « La garnison, dit-il, se composait de quatre-vingt-dix soldats, de deux officiers subalternes et du commandant, et il y avait quatre traiteurs anglais au fort. »

Si tous les Canadiens ont été épargnés lors du massacre, comme le constatent Etherington et Henry, les prétendues soixante et onze *victimes* ne pouvaient être que des Anglais. Or, il a été pleinement démontré que le nombre des Anglais, à Michillimakinac, n'a pas alors dépassé la quarantaine. Et si Henry a exagéré dans ces deux cas, ne peut-on pas inférer qu'il a pu fort bien représenter les faits qui concernent Langlade sous un jour beaucoup trop défavorable ?

## XV

Avec leur imprévoyance ordinaire, les Sauvages négligèrent même de placer une garde dans le fort dont ils venaient de s'emparer, pour se mettre à l'abri de toute surprise. Ayant fait main basse sur l'eau-de-vie de la garnison, ils se livrèrent à une épouvantable bacchanale, qui dura plusieurs jours et sembla les transformer en autant de démons.

Les chefs, craignant que leurs guerriers ne se portassent à d'autres actes de vengeance, mirent leurs captifs en lieu sûr dans le fort, au nombre d'une vingtaine, avec environ trois cents *voyageurs* cana-

diens. Il eut alors été facile aux Anglais de fermer les portes du fort et de résister aux attaques des Sauvages avec le concours des Canadiens. Aussi plusieurs officiers anglais proposèrent de se mettre en état de défense, mais ils renoncèrent à leur projet sur les représentations du P. du Jaunay <sup>1</sup>—et non du P. Jonois, comme disent Henry et Parkman—missionnaire des Outaouais de l'Arbre-Croche, dans le Michigan, et qui se trouvait en ce moment à Michillimakinac. Ce dévoué jésuite montra aux Anglais que les événements de la dernière guerre étaient encore trop frais dans l'esprit des Canadiens pour pouvoit compter sur eux, et que, dans le cas où les Sauvages réussiraient à s'emparer de nouveau du fort, il ne resterait probablement pas un seul Anglais pour aller annoncer leur perte commune.

Quelques jours après le massacre, Etherington confia à Langlade le commandement du fort de Michillimakinac, en attendant de nouvelles instructions. Il écrivit aux commandants des postes voisins afin d'obtenir du secours et de reprendre la possession du fort, si cela était possible ; mais l'on sait déjà que cette demande était bien inutile, puisque les forts anglais de l'Ouest devaient presque tous tomber entre les mains des Sauvages. Voici la lettre

<sup>1</sup> Le P. Pierre-Luc du Jaunay demeura à Michillimakinac comme missionnaire depuis 1740 (?) jusqu'en 1763, et il resta dans l'Ouest jusqu'en 1774, en qualité de supérieur de la mission de Saint-Joseph. Il obtint, en 1763, une étendue de deux mille arpents de terre à l'Arbre-Croche, dont une partie fut mise en culture. Lorsque l'abbé Badin visita, en 1825, les missions indiennes établies sur les bords des lacs Supérieur et Michigan, il remarqua que le souvenir du P. du Jaunay était religieusement conservé parmi ces tribus. « Durant le voyage, dit-il, je me plaisais à m'entretenir des jésuites avec un vieillard qui les avait connus. Il s'attachait surtout au P. du Jaunay, qui l'avait préparé au baptême, admis à la première communion, et à qui souvent il avait servi la messe. Il me fit remarquer l'endroit où le Père disait ordinairement son bréviaire en se promenant. »

que le capitaine Etherington adressa au major Gladwyn, de Détroit, dans laquelle il reconnaît hautement les services signalés que lui avait rendus Langlade dans cette malheureuse affaire :

« Michillimakinac, 12 juin 1763.

« Monsieur,

« Bien que je vous aie mandé dans ma dernière lettre que tous les Sauvages étaient arrivés et que tout semblait être dans un calme parfait, je dois aujourd'hui vous apprendre que les Sauteurs, qui habitent une plaine près du fort, se réunirent le quatre du courant pour jouer à la crosse : ce qu'ils avaient fait, du reste, presque chaque jour depuis leur arrivée. Ils jouèrent depuis le matin jusqu'au midi ; ils jetèrent alors leur balle près du fort, et observant que le lieutenant Leslie et moi étions à quelques pas en dehors, ils s'élancèrent sur nous et nous entraînent dans les bois.

« Dans l'intervalle, les autres se précipitèrent dans le fort où leurs femmes les avaient devancés ; celles-ci tenaient leurs haches de guerre cachées sous leurs vêtements. Les Sauvages s'emparèrent de ces armes, et en un instant ils massacrèrent le lieutenant Jamet et quinze soldats, ainsi qu'un traiteur du nom de Tracy. Ils blessèrent deux hommes et firent prisonniers les autres soldats de la garnison ; cinq d'entre eux ont depuis été massacrés. Ils firent prisonniers les traiteurs anglais et les dépouillèrent de tout ce qu'ils possédaient ; les Français seuls furent à l'abri de leurs coups.

« Après le massacre, MM. Langlade et Farli <sup>1</sup>,

<sup>1</sup> Henry écrit *Farley*, mais ce dernier signait *Jacques Farly*, comme on peut le voir par les registres de Michillimakinac, où il est souvent fait mention de lui. D'après Henry, cet interprète aurait été auparavant au service du commandant français à

l'interprète, se rendirent à l'endroit où j'étais prisonnier ainsi que le lieutenant Leslie. Ils obtinrent que nous quitterions le fort sous une escorte de Sauvages, avec la promesse que nous reviendrions à leur demande. Ces messieurs eurent le temps d'informer les Outaouais de ce fait; ces Sauvages arrivèrent au premier avis et se montrèrent très-mécontents de la conduite des Sauteux.

« Les Outaouais ont depuis leur arrivée fait tout en leur pouvoir pour nous être utiles. Ils ont ou obtenu des prisonniers des Sauteux ou racheté leur liberté. J'ai maintenant avec moi le lieutenant Leslie et onze soldats; les quatre autres hommes de la garnison qui ont survécu au massacre sont entre les mains des Sauteux.

« Les Sauteux sont supérieurs en nombre aux Outaouais, et ils leur ont depuis déclaré que, s'ils ne réussissaient pas à nous faire abandonner le fort, ils intercepteraient toutes nos communications avec ce poste, ce qui causerait la perte de tous les convois des marchands de Montréal, de la Baie, de Saint-Joseph et des postes supérieurs. Mais s'il est faux que vos postes aient été attaqués (ce qui d'après eux leur a fait lever la hache de guerre), et que vous puissiez envoyer les renforts nécessaires avec des approvisionnements, etc., accompagnés d'un certain nombre de vos Sauvages, je crois qu'on pourrait rétablir le poste en peu de temps.

« Depuis cet événement, deux canots sont arrivés de Montréal, ce qui m'a mis en état de faire un pré-

**Michillimakinac.** Il fait erreur en disant qu'il avait épousé une Sautense, ce qui lui donnait beaucoup d'influence sur la tribu de ce nom, car Jacques Farly se maria à Mlle Marie-Josette Dumouchel, dont il eut plusieurs enfants: Josette, Marie, Charlotte, Albert, André, Vital, Louis, Joseph. Jacques Farly s'était établi à Michillimakinac vers 1742.

sent à la tribu outaouaise, pour laquelle nous ne saurions trop faire.

« Je dois beaucoup de reconnaissance à MM. Langlade et Farli, l'interprète, pour les nombreux services qu'ils m'ont rendus en cette occasion. Le prêtre ne semble pas disposé à se rendre à votre poste avant un jour ou deux. J'en suis fort aise, car c'est un brave homme, et il a beaucoup d'influence sur les Sauvages, bien disposés à croire tout ce qu'il pourra leur annoncer à son retour, qui ne tardera pas, je l'espère. Les Outaouais disent qu'ils vont me conduire, ainsi que le lieutenant Leslie et les onze hommes qui sont entre leurs mains, à leur village, où il nous retiendront jusqu'à ce qu'ils sachent ce qui se passe à notre poste. Ils ont envoyé ce canot dans ce but.

« Vous pourrez apprendre du prêtre tous les détails sur cette tragique affaire.

« Votre tout dévoué,

« GEO. ETHERINGTON. »

Le prêtre mentionné dans la lettre d'Etherington est le P. du Jaunay, dont il a déjà été question. Ce courageux missionnaire, qui avait rendu les plus grands services aux Anglais prisonniers entre les mains des Outaouais, ne craignit pas, pour leur être encore utile, de s'exposer aux dangers et aux fatigues d'un long et monotone voyage en canot sur le lac Huron. Il s'acquitta fidèlement de sa mission, eut une entrevue avec le major Gladwyn, puis repartit de Détroit pour retourner à Michillimakinac, le vingt juin 1763, comme le fait voir l'extrait suivant d'une curieuse relation intitulée : *Diary of the Siege of Detroit* :



« 20 juin 1763.— Ce matin, le commandant communiqua verbalement au jésuite ce qu'il devra apprendre aux Indiens et aux Français de Michillimakinac, ainsi qu'au capitaine Etherington, vu qu'il ne se souciait pas d'apporter une lettre, disant que si les Sauvages lui demandaient s'il en avait une, il serait obligé de répondre oui, car il n'avait jamais fait un mensonge de sa vie. Il lui donna un collier pour remettre aux Outaouais, avec instruction de leur déclarer qu'il était très-content de voir qu'ils ne s'étaient pas mêlés d'une affaire qui eût amené leur ruine, et que, s'ils envoyaient leurs prisonniers à Montréal, ils convaincraient le général de leurs bonnes intentions; ce qui ne pourrait manquer de leur valoir quelque récompense.

« Il devait présenter ses compliments à MM. Langlade et Farli et les remercier de leurs bons offices, qu'il les encourageait à continuer. Ils devaient s'efforcer d'empêcher autant que possible tout commerce avec nos ennemis, surtout celui des armes et des munitions. M. Langlade devait avoir le commandement du fort jusqu'à ce que de nouveaux ordres lui fussent donnés. »

Le P. du Jaunay revint à Michillimakinac, le trente juin, après avoir fait un heureux voyage, comme il appert par l'extrait suivant des registres du poste : « Le 4 de juin (selon d'autres le 2) de cette année, le massacre des Anglais par les Sauteurs eut lieu au fort de Michillimakinac. Quelques jours plus tard, le P. du Jaunay partit pour Détroit en canot, et le 30 du même mois, il était de retour au poste. Un bon voyage ! »

Après quelques semaines de captivité, Etherington, Leslie et quelques autres Anglais qui avaient échappé

au massacre furent conduits à Montréal sous une forte escorte de Sauvages, et ils n'arrivèrent en cette ville qu'au mois d'août. Quant à Henry, il réussit, après bien des aventures, à échapper aux mains des Sauteux, grâce à l'intervention de l'interprète Jean-Baptiste Cadot, du Saut-Sainte-Marie, qui avait beaucoup d'influence sur cette tribu. Ce traiteur anglais fit ensuite le commerce des pelleteries avec M. Cadot, et ne revint à Montréal qu'en 1776.

## XVI

Après la guerre, Augustin de Langlade continua de faire la traite à la Baie-Verte, dont il était l'un des plus anciens habitants.

Grignon raconte dans ses mémoires que vers 1770, un Sauvage se présenta un jour au magasin de Langlade, en apparence dans le dessein d'acheter une petite hache. A sa demande, Langlade prit une hache qui se trouvait au-dessous du comptoir et la lui remit pour l'examiner. L'Indien lui ayant témoigné le désir d'en voir d'autres, Langlade se baissa pour lui choisir un nouvel instrument; mais au moment même où il allait se relever, le Sauvage fit un mouvement comme s'il allait frapper le vieux traiteur. Prompte comme l'éclair, une petite fille de Charles de Langlade, âgée seulement de sept ans, qui remarqua l'allure menaçante de l'Indien, s'écria avec effroi : « Grand-papa, il va vous couper le cou. » Langlade se redressa instantanément en entendant le cri d'alarme de l'enfant, et d'un coup de hache il terrassa l'Indien. Celui-ci se releva péniblement et balbutia quelques excuses.

Augustin de Langlade ne mourut pas longtemps

après cet incident d'une vie semée d'une foule d'aventures de ce genre. Il s'éteignit vers 1777, âgé d'environ soixante-quatorze ans, et fut inhumé dans l'ancien cimetière de la Baie-Verte. On le représente comme un excellent homme, doué d'agréables manières, aimant le repos, mais prompt à ressentir une injure.

Augustin de Langlade était fermement attaché à la religion catholique. Aussi les missionnaires le trouvèrent-ils toujours disposé à faciliter leur œuvre de dévouement dans les solitudes du Nord-Ouest. Il donna un généreux appui en particulier aux pères jésuites Coquar <sup>1</sup>, du Jaunay, Lamorinie et Lefranc, qui firent de Michillimakinac le chef-lieu de leurs missions. On voit par les registres du lieu qu'il remplissait les fonctions de marguillier en 1756, qu'il a été témoin de seize mariages, de 1740 à 1760, et parrain de vingt-trois enfants dans la même période de temps <sup>2</sup>.

Après sa mort, sa femme alla demeurer probablement au milieu des Sauvages établis près de Michillimakinac. Le quatorze septembre 1782, le lieutenant-gouverneur Sinclair, de Michillimakinac, donna permission à Mme Langlade de se rendre à la Baie-Verte, et d'y prendre possession de ses biens. Voici le texte même du permis :

<sup>1</sup> Le P. Coquar accompagna M. de la Vérendrye dans ses voyages pour découvrir la mer de l'Ouest. Il avait établi, vers 1730, qu'il fallait, pour arriver à cette mer, aller à la découverte des sources du Missouri, franchir les Montagnes Rocheuses, si l'on ne pouvait pénétrer avec des canots par les gorges et entrer dans le grand lac d'eau salée. Il écrivait qu'on avait rejeté son idée, parce qu'ici, ajoutait-il, « on veut des découvertes qui ne coûtent point d'argent, à moins qu'elles ne rapportent du castor; et on m'a dit que tout projet proposé à la Cour ne serait point écouté si on demandait des fonds pour l'exécuter. » *Les Varennes de la Vérendrye* par Pierre Margry.

<sup>2</sup> Voir documents annexés.

« Par l'honorable Patrice Sinclair, etc.

« Madame Langlade a permission d'aller à la Baye, pour y entrer en possession de ses maisons, jardins, fermes et biens. Elle amène un engagé avec elle.

« Donné sous ma main et sceau, au poste, ce quatorze septembre 1782.

« PATRICE SINCLAIR (L. S.) lieutenant-gouverneur.

« Par ordre du lieutenant-gouverneur,

« JOHN COATS. »

## XVII

Lorsque la guerre de la révolution américaine éclata, Charles de Langlade avait quarante-six ans, qu'il portait fort lestement. Sur les instances du capitaine de Peyster <sup>1</sup>, commandant de Michillimakinac, il résolut de prendre une part active à la guerre, ce qui, selon cet officier, « assurait à nos intérêts tous les Sauvages de l'Ouest. <sup>2</sup> » Il reçut bientôt l'ordre, en effet, de lever un corps sauvage « et d'assaillir les rebelles chaque fois qu'il les rencontrerait. »

Les Indiens étaient si bien disposés à suivre Langlade au combat, que l'on crut pendant quelque temps que leur ardeur militaire serait une cause de

<sup>1</sup> Arent Schuyler de Peyster naquit, à New-York, le vingt-sept juin 1736. Il entra, en 1755, dans le 8ème régiment de ligne dit du Roi, servit en différentes parties de l'Amérique du Nord, sous les ordres de son oncle, le colonel Peter Schuyler, puis commanda à Détroit, à Michillimakinac, et dans quelques endroits du Haut-Canada. Le capitaine de Peyster ne contribua pas peu par son ascendant sur les Sauvages à les rallier à la cause anglaise durant la guerre de la révolution américaine. Après avoir atteint le rang de colonel, et avoir commandé son régiment pendant plusieurs années, il se retira à Dumfries, en Ecosse, où il est mort à l'âge de soixante-dix-sept ans, au mois de novembre 1832.

<sup>2</sup> *Miscellanies* by an officer.

sérieux embarras. On avait ordre de n'enrôler qu'un certain nombre de guerriers, et il était à craindre que ceux dont on refuserait les services ne témoignassent hautement leur mécontentement.

Nous avons pu obtenir du bureau des archives, à Londres, une série de lettres que le capitaine de Peyster écrit au gouverneur du Canada, sir Guy Carleton, afin de lui faire connaître le mouvement qui se faisait parmi les Sauvages, sous l'active impulsion de Langlade. L'une de ces lettres, en date du douze avril 1777, est ainsi conçue : « Je suis heureux de vous informer que la saison me fournit de bonne heure l'occasion d'informer Votre Excellence que j'ai envoyé des provisions à la Baie (la Baie-Verte) pour les Sauvages de Monsieur Langlade. J'ai vu un grand nombre d'Indiens durant l'hiver, et ils sont tous bien disposés. Mon unique crainte maintenant est que je ne puisse empêcher la population tout entière de descendre. Ceux dont je refuserai le concours seront mécontents. Il faut cependant qu'il en soit ainsi. »

Dans une lettre en date du quatre juin 1777, Peyster annonce le prochain départ de Langlade pour Montréal, à la tête d'un nombreux parti de Sauvages : « M. Langlade est arrivé ici (Michillimakinac) avec soixante Indiens de la Baye. Il dit qu'il en attend un plus grand nombre, mais je crains qu'ils n'arrivent trop tard. Je lui ai fourni le nombre nécessaire d'Indiens pour compléter le contingent que doit donner ce poste. Les Indiens ici ont appris que des agents espagnols ont visité leurs voisins. Si cela est vrai, je suppose qu'ils veulent profiter de nos troubles pour attirer vers eux le commerce. Cette nouvelle est cause qu'il est plus difficile maintenant

de faire agir les Indiens, tant est grande leur crainte comme leur curiosité ; mais je puis affirmer, je crois, qu'ils sont tous bien disposés. Tout est prêt pour le départ qui va se faire immédiatement. De plus amples détails vous seront donnés par M. Langlade.»

Après le départ de Langlade pour l'île de Michilli makinac, lieu de réunion de tous les guerriers sauvages qui devaient former partie de son expédition, le capitaine de Peyster reçut une communication de M. Laurent Ducharme, agent des Sauvages, à Milwaukee, en date du quinze mai. Elle lui apprenait que les agents espagnols avaient reçu ordre d'armer tous les Indiens entre le Mississipi et le petit détroit de La Baye, mais qu'ils semblaient plutôt favoriser les traiteurs anglais que les américains.

Le capitaine de Peyster s'empressa de faire connaître à sir Guy Carleton les agissements des Espagnols, et il profita de la circonstance pour lui communiquer ses vues sur la conduite de Langlade à l'égard des Sauvages. « Monsieur Langlade, écrivait-il le six juin 1777, m'a laissé ses papiers. Lorsqu'on pourra établir un compte régulier, je vous le transmettrai. J'ai donné ordre à un marchand de lui payer les 2776 livres que je devais lui remettre, conformément aux instructions de Votre Excellence, vu qu'il m'a dit en avoir un pressant besoin. Je crois m'apercevoir qu'il lui faut un peu de surveillance. Je le crois strictement honnête et très-désintéressé, mais il conserve toutes les habitudes françaises. Rien ne lui est aussi facile que de donner un *bon à-compte du Roy*. Bref, il ne peut rien refuser aux Sauvages de ce qu'ils demandent, et ils savent ne rien perdre en ne demandant rien.

« M. Langlade croit que les présents destinés aux

Ménomonis ont été pillés avant son départ de Montréal, alors qu'il était malade. Je les ferai examiner à la première occasion, et je lui enverrai la facture. Que ces présents aient été volés ou non, je pense que ces Sauvages auront encore plus qu'ils ne méritent après avoir honteusement abandonné Langlade, hier, comme un si grand nombre l'ont fait. Ils m'avaient demandé un permis d'absence, autrement je les aurais forcés de le suivre, comme j'ai fait pour ses Ouinibagons. Le vent étant très-fort, j'espère que cette dépêche lui parviendra à temps dans l'île.»

Gaultier de Vierville, neveu de Langlade, lui rendit de grands services dans l'organisation de son expédition, et ce fut surtout lui qui décida les Sacs et les Renards d'aller combattre sous le drapeau anglais. Cette tâche fut rien moins que facile, car ces Sauvages, travaillés par l'influence américaine d'un côté et par l'influence espagnole de l'autre, hésitaient beaucoup sur le parti à prendre. « Je vous ai déjà dit, » écrivait le capitaine de Peyster à sir Guy Carleton, le dix-sept juin 1777, « que les Sacs et les Renards, ou Outagamis, sont arrivés sous la conduite de M. Gaultier, que M. Langlade a employé dans le dessein de les rallier à notre cause. Il appert d'après le rapport de tous les traiteurs dignes de foi et même des ennemis de Gaultier, qu'il était le seul homme qui pût obtenir ce résultat, dans la condition critique des choses sur le Mississipi. L'activité infatigable qu'il a déployée pour arrêter le collier des rebelles et éloigner celui des Espagnols, démontre que, s'il a pu commettre une imprudence, c'est encore un bon sujet, ce qui sera mon excuse pour le laisser descendre. En agissant ainsi, je me rends aux instantes demandes des Indiens, qui déclarent qu'ils ne peuvent

s'en passer, parce qu'il parle leur langue, et qu'il connaît parfaitement leurs mœurs et coutumes. On m'a dit que Gaultier, en apprenant qu'il avait été censuré, a vendu immédiatement toutes ses marchandises au rabais pour se consacrer tout entier au service, et que Langlade en a acheté une partie pour les Indiens.

« Le collier des rebelles a été transmis de Détroit par le chef outaouais Ouaguichiki, et le collier espagnol était entre les mains de M. Hurbert, citoyen de la Nouvelle-Orléans, ci-devant au service de la France. La véritable nature du dernier collier est peut-être encore un secret. Hurbert a dit qu'il avait pour but d'inviter les chefs des différentes tribus à se réunir au fort espagnol, pour entendre ce que leur Père aurait à leur communiquer. Gaultier a dit là-dessus à M. Hurbert que les Indiens de ce côté de la rivière ne connaissaient qu'un seul Père, et qu'ils ne devaient pas en conséquence prêter attention à son message. Plusieurs traiteurs se joignirent à lui pour combattre Hurbert, qui dut se retirer en conséquence. Les Espagnols veulent peut-être établir un traité de paix entre nos Indiens et les leurs, mais toute conférence avec eux à présent causera beaucoup d'alarme parmi les Indiens de cette contrée, vu que les rebelles ont fait leur apparition peu de temps avant les Espagnols dans leurs domaines. »

## XVIII

Après avoir réuni un corps nombreux de Sioux, Sacs, Renards, Ménomonis, Quinibagons, Outaouais et Sautaux, Langlade marcha sur Montréal.

A leur arrivée en cette ville, un grand conseil fut tenu avec le cérémonial si cher aux Indiens. Laroc-



que, l'interprète des Sioux, n'ayant pu remplir ses fonctions, Langlade traduisit les discours des chefs de cette tribu dans le dialecte sauteux, familier à presque tous les Indiens du Nord-Ouest, interprétant ensuite en français tout ce qui avait été dit en sauteux.

On sait qu'un banquet de guerre précédait la plupart des expéditions chez les Sauvages, et on se garda bien de manquer, en cette occasion, à cet usage antique et solennel. Au festin qui fut donné, un bœuf entier fut rôti et servi à ces voraces convives, qui l'engloutirent promptement. Ce banquet était cependant peu de chose comparé au célèbre festin des Hurons, décrit par le P. de Brebœuf, et où vingt cerfs et quatre ours furent dévorés.

Le mémoire de Grignon<sup>1</sup> ne signale aucun des services particuliers que rendit Langlade à la tête de ses guerriers. Il dit seulement qu'il prit part à quelques engagements, sous les ordres du major Campbell, dans l'armée anglaise commandée par le général Burgoyne, sur les bords du lac Champlain, et qu'il se rendit plusieurs fois au Canada durant la guerre avec de nouvelles troupes.

L'armée du général Burgoyne, forte d'environ huit mille cinq cents soldats et de cinq cents Sauvages, avait pour but d'envahir la Nouvelle-York et d'opérer sa jonction avec le général Howe à Albany. Elle se réunit à Crown-Point, le trente juin 1777, et se mit en marche au commencement de juillet. Il avait été question d'y joindre un grand nombre de Canadiens ; mais Burgoyne ne put se faire suivre que par cent cinquante habitants.

Langlade rejoignit l'armée de Burgoyne avec ses

<sup>1</sup> *Seventy-two years' Recollections of Wisconsin.*

Sauvages à Skenesborough (aujourd'hui Whitehall) à la fin de juillet 1777. Il était accompagné de son vieil et brave ami, le chevalier Luc de La Corne St-Luc, <sup>1</sup>, qui, quoique âgé de soixante-six ans, n'avait pas hésité, à la demande du gouverneur du Canada, sir Guy Carleton, de prendre la direction des bandes sauvages, qui étaient venues prêter main-forte à l'armée anglaise.

Si l'on en croit Burgoyne, ces enfants du désert ne donnèrent pas toute l'assistance que l'on attendait d'eux. Ils ne se complurent que dans le pillage et le vol et se rendirent coupables de meurtres affreux. Lorsqu'on eut le plus besoin de leurs services, ils commencèrent à se débander, et bientôt il n'en resta pas un seul au camp.

Écoutons à ce sujet Anbury, officier de l'armée anglaise, dont le récit est calqué absolument sur celui de Burgoyne : « Le général ayant voulu mettre des obstacles à ce que les Sauvages pussent commettre par la suite d'autres atrocités, nous aperçûmes depuis cette époque un grand changement dans leur manière d'être : leur mutinerie et leur mécontentement éclataient ouvertement quand on les empêchait de

<sup>1</sup> Luc de La Corne St-Luc, chevalier de St-Louis, est l'un des Canadiens qui ont exercé la plus grande influence sur les Sauvages. L'un de ses premiers exploits fut la capture du fort Clinton en 1747. Il se distingua à la bataille de Carillon, où il enleva un convoi de cent cinquante chariots au général Abercrombie. Il prit part à la bataille des plaines d'Abraham, puis à la victoire de Sainte-Foye, où il fut blessé. Il voulut passer en France après la conquête, mais le vaisseau l'*Auguste*, qui devait l'y transporter, ayant péri sur la côte du Cap-Breton, le quinze novembre 1761, à la suite d'un naufrage tristement célèbre, où sept passagers seulement sur cent vingt et un échappèrent à la mort, il revint au Canada, après une marche excessivement longue et pénible à travers les bois, et s'y établit permanently. Après la guerre américaine, M. de St-Luc fut fait conseiller législatif et défendit vaillamment les droits politiques des Canadiens, à une époque où ils n'étaient pas toujours respectés. Il s'éteignit à un âge avancé.

pillier ; leurs interprètes, qui avaient une part dans le butin et qui se voyaient frustrés de ce profit, ne faisaient que les exciter à la désertion et à la révolte.

« M. de St-Luc n'entrait pas dans ces mutineries : il paraissait même très-sensible à des choses auxquelles il devait être accoutumé, et les Sauvages paraissaient supporter impatiemment son pouvoir comme tous les autres. Cependant l'orgueil et l'amour de l'autorité, et plus encore peut-être l'attachement qu'il portait à son vieil associé, lui faisaient déguiser les motifs réels de ses plaintes sous des prétextes frivoles.

« On allait tenir conseil, d'après les demandes de M. de St-Luc, lorsque les nations qu'il commandait déclarèrent leur intention de s'en retourner chez elles, et demandèrent la permission et l'assistance du général. La circonstance était embarrassante ; leur départ nous privait d'une force que le gouvernement s'était procurée avec de grandes dépenses, et la réconciliation ne pouvait s'opérer qu'en souffrant leurs excès de cruauté et de rapine. Cependant, il fallait que le général répondît sur-le-champ. Il refusa formellement leur proposition, et insista sur l'obéissance aux défenses qu'il avait faites ; en même temps il leur représenta avec douceur leur engagement de fidélité ; enfin, il n'oublia rien pour leur persuader de continuer leur service.

« Cette réponse parut faire impression sur eux ; quelques tribus voisines seulement demandèrent qu'il fût permis à quelques-uns de leurs guerriers de retourner à leurs maisons, ce qu'on leur accorda. Les tribus les plus éloignées parurent retirer leur demande, et témoignèrent à l'instant un grand zèle pour le service. Cependant, au grand étonnement

du général et de l'armée, la désertion commença le lendemain ; ils partaient par bandes de vingt, chargés de tout ce qu'ils avaient pu piller, et cela continua jusqu'à ce qu'il ne restât plus un seul de ceux qui nous avaient joints à Skenesborough <sup>1</sup>.»

Si Burgoyne n'a pu obtenir un concours plus efficace de la part des Sauvages, il ne doit, paraît-il, s'en prendre qu'à lui-même. Car, au rapport de leur principal commandant, M. de St-Luc, Burgoyne serait tombé dans les erreurs fatales à plus d'un de ses devanciers, et n'aurait pas agi de manière à capter la confiance des tribus indiennes, venues de plusieurs centaines de lieues pour combattre sous le drapeau anglais.

On sait que Burgoyne, après avoir remporté quelques triomphes faciles, subit plusieurs échecs, puis finalement fut ignominieusement battu à Saratoga, le quatorze octobre 1777, où il dut capituler avec toute son armée. Ce désastre causa une immense sensation en Angleterre, et l'opinion publique blâma presque unanimement le malheureux général de l'incapacité et de l'imprévoyance dont il avait fait preuve.

Burgoyne tenta de justifier sa conduite par des brochures et des discours à la Chambre des Communes, où il comptait des amis puissants. Désireux de rejeter la responsabilité de ses revers un peu sur tout le monde, il attaqua sévèrement la conduite des Canadiens et des Sauvages, se plaignit amèrement de leur indifférence ou de leur abandon, enveloppant dans un même blâme leur intrépide commandant.

Nous avons sous les yeux un discours que Burgoyne prononça à la Chambre des Communes, le

<sup>1</sup> *Journal in the Interior of North America*, vol: I, p. 329-352.

vingt-six mai 1778, et dans lequel il porta les accusations les plus injurieuses contre le caractère de M. de St-Luc. Ce dernier avait passé une partie de l'hiver à Londres, et ne s'était pas gêné de déclarer que Burgoyne ne lui avait pas paru à la hauteur du commandement qu'on lui avait confié : de là le ressentiment du malheureux général contre cet officier canadien :

« Il y a un gentilhomme, disait Burgoyne en cette circonstance, qui a passé une grande partie de l'hiver à Londres, et que j'aurais désiré voir interrogé à la barre de cette chambre. C'est dans l'intérêt de la vérité seulement, car il n'est certainement pas mon ami ; son nom est de La Corne St-Luc, un partisan distingué de la cause française dans la dernière guerre ; il est maintenant au service de l'Angleterre comme l'un des commandants des Sauvages. Il nous doit bien quelque reconnaissance, car il a beaucoup contribué, par le passé, à faire scalper plusieurs centaines de soldats anglais sur les lieux même où il a été employé cette année avec des pouvoirs bien différents. Il est par nature, par son éducation et par ses habitudes, plein d'artifices, ambitieux et courtisan. Comme je ne lui ai pas permis de se servir librement de la hache de guerre et du couteau à scalper, il était naturel qu'il recherchât les faveurs ministérielles en jetant tout le blâme possible sur un général qui n'est plus de mode. Il a eu de fréquentes entrevues avec un noble lord ici présent (lord George Germain), et, malgré tous les désavantages de ma position, je désire, comme il n'a pas été interrogé ici, que l'honorable lord fasse connaître à la chambre ce que cet homme lui a dit de ma conduite envers les Sauvages. Je sais qu'il a déclaré, dans des cercles

privés, que les Indiens auraient pu rendre de grands services s'ils n'avaient pas été licenciés. Si le fait de s'opposer aux meurtres qu'ils ont commis a pu amener leur licenciement, j'assume avec orgueil le blâme de leur renvoi du service. A part cela, je dois affirmer que les Indiens, et M. de St-Luc, à leur tête, ont déserté. <sup>1</sup> »

A cette interpellation, lord Germain répondit qu'il avait eu, en effet, des entrevues avec M. de St-Luc, dans lesquelles ce dernier avait déclaré que le général Burgoyne était un bon officier au milieu des troupes régulières, mais qu'il n'avait pas paru aimer les Sauvages, ni avoir pris les mesures voulues pour conserver leurs bonnes grâces. En somme, lui aurait dit M. de St-Luc : « Le général Burgoyne est un brave homme, *mais il est lourd comme un Allemand* <sup>2</sup>. »

Lorsque le discours de Burgoyne vint à la connaissance de M. de St-Luc, il lui répondit par une lettre très-vigoureuse, en date de Québec, le vingt-trois octobre 1778, laquelle parut en français dans les journaux de Londres. Elle fut loin de produire une impression favorable à son accusateur.

Dans cette lettre, M. de St-Luc dit au général Burgoyne qu'il n'a pas le droit de le traiter aussi lestement; que son origine vaut bien la sienne—son adversaire était enfant naturel;—que ses cinquante années de service démontrent amplement qu'il n'a jamais craint les dangers de la guerre, et qu'il a pu se faire connaître longtemps avant qu'il (Burgoyne) ait eu la chance de détruire l'une des plus belles armées qui soient jamais venues dans le pays. Il ajoute que si les Sauvages avaient peu à peu déserté

<sup>1</sup> *Parliamentary History of England*, vol. XIX, p. 1181.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 1195.

l'armée anglaise, c'est que Burgoyne ne leur avait pas porté assez d'attention et n'en avait pas pris un soin suffisant. Dans l'affaire de Bennington, du seize août 1777, où plusieurs centaines d'Anglais furent tués ou faits prisonniers, avec bon nombre de Sauvages, ces derniers ne virent pas sans étonnement, par exemple, que Burgoyne n'envoya aucun détachement pour rassembler les débris du corps vaincu, ou pour secourir les blessés, dont beaucoup étaient mourants. « Cette conduite, dit M. de St. Luc, ne leur donna pas une très-haute idée du soin que vous prendriez de ceux qui combattraient sous vos ordres. L'indifférence que vous manifestâtes sur le sort des Indiens qui prirent part à cette expédition. au nombre de cent cinquante, les dégoûta au plus haut point du service, car bon nombre des leurs avaient péri sur le champ de bataille avec leur redoutable chef, et sur soixante et un Canadiens, quarante-cinq seulement avaient échappé à la mort <sup>1</sup>. »

Dans le conseil qui fut tenu après cette malheureuse affaire, M. de St. Luc avertit Burgoyne du mécontentement des Sauvages, qui éclata bientôt d'une manière si ouverte qu'ils quittèrent tous le camp anglais, bien que Burgoyne leur eût refusé des provisions, des souliers, et les services d'un interprète.

« Quant à l'accusation d'avoir déserté l'armée, vous devriez vous rappeler, » dit M. de St. Luc à Burgoyne, « que c'est vous qui êtes la cause de mon départ. Car, deux jours après que les Sauvages vous eurent quitté, vous vîtes votre erreur, et le brigadier Fraser avait

<sup>1</sup> Le capitaine F. Montagu, qui prit part à la campagne de Burgoyne, déclara, devant un comité de la Chambre des Communes, le 1er juin 1779, que beaucoup de Sauvages quittèrent l'armée après la défaite de Bennington en différents temps, ce qui corrobore l'assertion de M. de St. Luc sur ce point. *A State on the Expedition from Canada, etc.*, p. 75.

déjà prévu les conséquences de votre conduite à l'égard des Sauvages. Vous me fîtes alors mander dans la tente du brigadier, et vous me demandâtes de retourner au Canada, pour porter des dépêches au général Carleton, afin de prier Son Excellence de traiter les Indiens avec bienveillance et de vous les renvoyer. C'est ce que je fis, et j'aurais rejoint l'armée, si les communications n'eussent pas été interrompues..... Quoi qu'il en soit, malgré mon âge avancé (soixante-sept ans), je suis prêt à traverser la mer pour me justifier devant le Roi, mon maître, et devant mon pays, de vos accusations mal fondées, bien que je ne m'occupe guère de ce que vous pouvez penser personnellement de moi.»

Cette lettre pleine d'une noble fierté n'eut pas, que nous sachions, de réponse, et Burgoyne se contenta d'en faire mention en passant, dans un discours qu'il prononça à la Chambre des Communes, le quatorze décembre suivant.

En se justifiant d'une manière aussi complète, M. de St. Luc a par là même exposé, sous son véritable jour, la conduite de Langlade dans cette campagne, car liés tous deux par une étroite amitié, exerçant un commandement à peu près semblable, ils agirent sous une même inspiration, et n'eurent en vue que les intérêts véritables de la cause pour laquelle ils combattaient. Si l'un et l'autre ne furent pas mieux compris par le général Burgoyne, le résultat ne les vengea que trop de sa conduite maladroite et injuste à leur égard.

## XIX

Les Sauvages alliés aux Anglais reçurent ordre, à la fin de l'année 1778, de se réunir à l'Arbre-Croche,



dans le Michigan, afin de renforcer les troupes du lieutenant-gouverneur Hamilton, qui marchait contre le général américain Clarke. Celui-ci venait de s'emparer de toute la région de l'Illinois, et il importait de s'opposer le plus tôt possible à de nouveaux envahissements. Son armée, qui était peu considérable, comprenait deux compagnies françaises : l'une d'elles était commandée par le capitaine Charleville.

Les Indiens ne semblaient pourtant guère se soucier de se sacrifier au profit de l'une ou de l'autre cause. Ni les Anglais ni les Américains n'avaient pris les moyens de se concilier leurs sympathies, et ils avaient raison de vouloir rester étrangers à une guerre qui ne pouvait avoir d'autre effet que de les décimer encore davantage.

Pierre Queret et Gaultier de Vierville, neveu de Langlade, se rendirent en vain à Milwaukee pour presser les Sauvages de se réunir à l'Arbre-Croche. Ils s'obstinèrent à ne pas vouloir lever la hache de guerre.

Langlade résolut alors de faire une tentative plus fructueuse. Ses arguments n'eurent aucun effet ; mais familier avec tous les usages et superstitions des Sauvages, il voulut en tirer parti pour la circonstance. Il éleva une cabane au milieu du village de l'Arbre-Croche, pratiqua une ouverture de chaque côté, fit tuer plusieurs chiens, et plaça le cœur encore palpitant d'un de ces animaux sur un bâton à chaque porte. Cela fait, il convia les Sauvages à la fête du chien, qui est très en vogue parmi eux. Il entonna ensuite le chant de guerre, visita tour à tour toutes les loges, et s'arrêta à la porte de chacune pour manger un morceau de cœur de chien. Cela signifiait que, s'ils sentaient battre en eux des

cœurs vaillants, ils suivraient son exemple et l'accompagneraient à la guerre. Ils ne purent résister à ce pressant appel, et l'un après l'autre ils entonnèrent le vieux chant des combats, puis ils se dirigèrent en grand nombre vers l'Arbre-Croche.

Un grand conseil fut ensuite tenu, durant lequel de chaleureux discours furent prononcés. Le contingent commandé par Langlade et Gaultier de Vierville, s'embarqua promptement dans de nombreux canots, sur le lac Michigan, pour aller prêter main-forte aux troupes anglaises. En arrivant à Saint-Joseph, Langlade apprit avec regret que son secours était inutile, car le lieutenant-gouverneur Henry Hamilton avait dû rendre Vincennes, le vingt-quatre février 1779, et avait été fait prisonnier par le général Clarke. Les Sauvages, à qui l'on avait fait espérer plus d'un riche trophée comme résultat de cette campagne, retournèrent fort mécontents à l'Arbre-Croche.

Comme cette expédition des Américains fut la dernière dans l'Ouest, Langlade ne prit pas d'autre part à la guerre, qui eut pour dénouement l'indépendance des Etats-Unis.

## XX

Langlade fut toujours accompagné, dans ses différentes campagnes, de plusieurs lieutenants, qui partagèrent avec un rare courage sa bonne ou sa mauvaise fortune.

Le plus important de ces héros était son neveu, Gaultier de Vierville, dont il a été souvent question dans le cours de ce récit. Cet homme, d'un courage éprouvé, donna maintes preuves à Langlade d'un dé-

vouement absolu. Il assista, entre autres combats, à la terrible bataille des plaines d'Abraham, où il se battit comme un lion. Il prit part ensuite à la guerre de la Révolution, durant laquelle il mérita, par sa courageuse conduite, d'être promu au rang de capitaine. La paix faite, il alla demeurer à Michillimakinac, où il cultiva la terre, agissant de temps à autre comme interprète du gouvernement anglais auprès des Sauvages.

Gaultier de Vierville fut accusé, en 1793, de s'être approprié une partie des effets destinés aux tribus et confiés à sa garde à Michillimakinac. Il fut destitué de son emploi d'interprète sur cette accusation, et remplacé par le capitaine Lamothe, de Détroit. Plus tard, il fut amené à Montréal pour y subir son procès, dont le résultat nous est inconnu.

Gaultier de Vierville avait épousé Mlle. Chevalier, femme d'une rare beauté. Il eut de cette union deux filles, qui se marièrent fort avantageusement. L'aînée épousa le capitaine Henry Monroe Fisher, et l'autre, Michel Brisebois, tous deux de la Prairie-du-Chien.

Gaultier de Vierville quitta Michillimakinac, vers 1798, pour aller passer ses dernières années chez son gendre, Michel Brisebois, à la Prairie-du-Chien, où il mourut en 1803, âgé d'environ soixante-cinq ans ; sa femme le suivit dans la tombe quelques années après. Fisher et Brisebois comptaient à cette époque parmi les citoyens les plus importants de la Prairie-du-Chien, et tous deux y ont laissé de nombreux descendants.

Amable de Gère, plus connu sous le nom de Larose, naquit à Montréal et émigra dans son jeune âge à Michillimakinac. Après avoir pris part aux dernières batailles qui décidèrent du sort de la France au

Canada, il s'adonna au commerce des fourrures, tant pour son propre compte que pour celui d'autres traiteurs. Il séjourna à la Baie-Verte pendant plusieurs années, puis retourna à Montréal, où il fixa sa demeure. Il était alors très-âgé et célibataire.

Un autre vaillant compagnon d'armes de Langlade, Pierre Queret, était aussi natif de Montréal. Il s'occupait de la traite pendant plusieurs années, et accompagna le colonel Robert Dickson, dans l'automne de 1812, lors d'une expédition qui faillit lui être fatale.

Le colonel Dickson, voulant rallier à la cause anglaise les Sauvages du Nord Ouest, partit de Michillimakinac avec Pierre Queret, son interprète, pour distribuer des présents aux tribus disséminées dans les alentours de la Prairie-du-Chien. Le froid les ayant surpris plus tôt qu'ils ne s'y attendaient sur le lac Ouinébagou, il leur fallut passer l'hiver dans l'île Garlick, entre Ochkoch et Nina. Au printemps, ils se rendirent à la Prairie-du-Chien, où, après avoir fait les présents d'usage, ils se mirent en marche pour retourner à Michillimakinac.

Un jour que les deux voyageurs campaient à l'embouchure de la rivière Monistique—maintenant Manisti—qui se décharge dans le lac Michigan, en amont de la baie Verte, Queret voulut profiter du vent contraire, qui s'opposait à leur départ, pour aller chasser le gibier qui abondait dans les forêts voisines. Mal lui en prit, car son ardeur l'ayant emporté trop loin, il s'égara. Le colonel Dickson, ne sachant ce qui était advenu à son compagnon, se mit à sa recherche dans la solitude; mais après deux jours de courses inutiles, il crut devoir l'abandonner à son malheureux sort, et partit seul pour Michillimakinac.

Pour comble de malheur, Queret perdit la pierre de son fusil, et quoiqu'il fût suffisamment pourvu de munitions, son arme à feu, sa seule chance de salut, ne put lui être d'aucune utilité. Que faire dans le désert, loin de toute habitation, sans vivres et sans aucun moyen de subsistance ? Il n'y avait pas même de fruits sauvages pour apaiser sa faim dévorante, car on n'était encore qu'au mois de mai ou juin, et il lui fallut se contenter de racines et de plantes sauvages.

Un jour que Queret se mourait de faim, un épervier, qui volait au dessus de sa tête, laissa échapper une perdrix qu'il tenait dans ses serres, et il dévora sur le-champ cette proie inespérée. Grâce à ce nouvel aliment, il put se traîner, tant bien que mal, sur les bords du lac, où il trouva un poisson à moitié pourri, qui fut englouti en un instant. De là, il put se rendre aux cabanes voisines et atteindre la Pointe-Saint-Ignace, à six milles de Michillimakinac, après avoir erré durant cinquante jours dans les bois. Queret fut reconnu difficilement à son retour. Ce n'était plus un homme, c'était un spectre affreux, qu'animait à peine un souffle de vie. La raison l'avait presque complètement abandonné, à la suite de tant de privations et de fatigues. Aussi fallut-il bien des soins pour obtenir son rétablissement, qui ne se fit que lentement. Il repartit quelque temps après pour le Canada, où il termina son aventureuse existence.

Louis Hamelin s'établit, après la guerre, à Michillimakinac. Un jour d'hiver qu'il tendait des lignes pour la pêche à la truite sur le lac Michigan, un vent violent détacha un morceau de glace sur lequel il se trouvait et le poussa au loin dans le lac. Il passa

plusieurs jours dans cette position périlleuse, sans nourriture, sans abri, exposé aux froides brises du lac. Il fut ramené au rivage au bout de ce temps, grâce à un vent favorable, après avoir désespéré bien des fois de son salut.

Lafortune, un autre Canadien, avait été aussi compagnon d'armes de Langlade. Il épousa une Outaouaise et demeura près de Michillimakinac, au milieu des Sauvages, qui reconnaissaient en lui un chasseur habile.

Mocard était allié à la famille des Grignon, et fit pendant longtemps la traite dans le Nord-Ouest. A un rare courage il joignait une grande fermeté, qui lui valut une influence considérable sur les Sauvages. Il mourut à Détroit, vers 1807, à un âge très-avancé, laissant deux fils et une fille.

Il y aurait probablement bien d'autres Canadiens à mentionner comme ayant pris une part active aux expéditions dirigées par Langlade ; mais ces noms sont les seuls que nous ait conservés le mémoire de Grignon.

## XXI

Un traiteur anglais du nom de J. Long, qui visita la Prairie-du-Chien dans l'été de 1780, à l'époque de la guerre anglo-américaine, en compagnie de vingt Canadiens, dit qu'il y avait alors à cet endroit une ville très-remarquable, bâtie à la manière des aborigènes, et que les trafiquants y avaient déposé leurs fourrures sous la garde du capitaine *Longlad* (Langlade), interprète du roi <sup>1</sup>. Avant d'arriver à la Prai-

<sup>1</sup> *Voyages chez différentes nations de l'Amérique Septentrionale* par J. Long, trafiquant et interprète de langues sauvages. Traduit de l'anglais par J. B. B. L. J. Billecocq.

rie-du-Chien, Long fit rencontre de deux cents Sauvages de la tribu des Renards, auxquels il déclara, en réponse au discours de leur chef, que leur « grand-père commun l'avait envoyé par ce chemin pour prendre les fourrures et les pelleteries qui sont dans la Prairie-des-Chiens, sous la garde du capitaine *Longlad*, de peur que les *Grands Couteaux* (c'est-à-dire les Américains) ne vinsent les piller. « Sept jours après cette entrevue, » ajoute ce voyageur, « nous arrivâmes à la Prairie-des-Chiens, où nous trouvâmes les pelleteries des marchands, en ballots, dans une hutte de troncs d'arbres, gardées par le capitaine *Longlad* et quelques Sauvages qui furent très-contents de nous voir. Nous y restâmes quelque temps, prîmes environ trois cents ballots des meilleures pelleteries, et en remplîmes les canots. Il en restait six de plus, nous les brûlâmes pour empêcher l'ennemi de les prendre, n'ayant nous-mêmes aucun endroit pour en emmagasiner davantage, et nous continuâmes notre route vers Michillimakinac. Environ cinq jours après notre départ, nous fûmes informés que les Américains étaient venus pour nous attaquer ; mais à leur grand chagrin nous étions tout à fait hors de leur atteinte. »

## XXII

S'il arrivait souvent à Langlade d'entreprendre de longues courses et de se rendre à la Prairie du-Chien, à Michillimakinac ou à Toronto, dans l'exercice de ses fonctions d'agent des Sauvages, il demeurerait cependant la plus grande partie du temps à la Baie-Verte.

Ce poste était loin d'avoir alors l'importance qu'il

a acquise depuis. En 1785, il ne contenait pas plus de sept familles de blancs qui, avec leurs domestiques, formaient un total d'environ cinquante-six âmes. Ces familles se composaient des personnes suivantes : Charles de Langlade, sa femme, deux servantes panis<sup>1</sup> et trois domestiques ; Lagral (?) et sa femme ; Jean-Baptiste Brunet, sa femme, trois enfants et un domestique ; Amable Roy, sa femme, deux servantes panis, un domestique, et Jean-Baptiste Leduc, un ancien traiteur, qui demeurait avec eux ; Joseph Roy, sa femme, cinq enfants et un domestique ; un jeune homme du nom de Marchand, agent d'une compagnie de traite de Michillimakinac, et quatre domestiques. Langlade, Grignon, Amable Roy et Marchand demeuraient sur le côté est de la rivière des Renards, tandis que Brunet, Langral et Joseph Roy et autres résidaient sur la rive opposée.

Jacques Porlier fut probablement le premier colon qui alla ensuite se fixer à la Baie-Verte, en 1797. Il fut suivi, l'année suivante, par Charles Réaume. D'autres Canadiens vinrent grossir les rangs de la petite colonie, de sorte qu'en 1812, elle pouvait avoir une population d'environ deux cent cinquante âmes.

Les principaux habitants canadiens de la Baie-Verte étaient : M. Duchesneau, Louis Gravel, Barthélemy Chevalier, Pierre Chalifou, Jacques et Nicolas Viau, Pierre Charbonneau, Alexandre Gariépy, Louis Beaupré, Prisque Huot, Joseph Ducharme, Jean-Baptiste Langevin, Amable Normand, Jean-Baptiste Lavigne, Augustin Bonnetterre, Joseph Boucher, Antoine Lebœuf, Augustin Thibeau, Louis Bourdon, Alexandre Dumont, George Fortier, Jean-

<sup>1</sup> Nicolas Perrot écrit *Panyis* ; Charlevoix, *Panis*, et les écrivains anglais, *Pawnee*.



Baptiste Laborde, Amable Durocher, Jacques Ecuyer, Basile Larocque, Dominique Brunet, Joseph Jourdain, Pierre Brunet, Pierriche Grignon, Pierre Grignon, Charles Grignon, Louis, Augustin et Jean-Baptiste Grignon <sup>1</sup>.

Après Charles de Langlade, Pierre Grignon, son gendre, était l'homme le plus important de la Baie-Verte. D'abord voyageur dans la région du lac Supérieur, Grignon fit ensuite la traite pour son propre compte, à la Baie-Verte, avant l'année 1763. Il eut d'une première femme, une Ménomoni, trois enfants; l'un mourut jeune des suites d'une chute; l'autre

<sup>1</sup> En vertu d'un traité conclu à la Pointe-aux-Cèdres, rivière des Renards, près de la baie Verte, le trois septembre 1836, les autorités américaines payèrent les sommes suivantes à la demande des Ménomonis :

Augustin Grignon.....	\$10,000.00
William Powell et Robert Grignon.....	4,250.00
Charles A. Grignon.....	10,000.00
Jacques Porlier.....	7,500.00
Héritiers de Louis Beaupré.....	1,500.00
Dominique Brunet.....	231.00
Charles Grignon.....	1,200.00
Joseph Rolette.....	1,750.00
Charles A., et Alexandre Grignon.....	750.00
Paul Grignon.....	5,000.00
Joseph Jourdain.....	50.00
Aneyas Grignon.....	2,500.00
Pierre Grignon, décédé, par Robert et Pierre B. Grignon.....	6,000.00
Stanislas Chaput.....	2,600.00
Louis Grignon.....	7,250.00

Les Etats-Unis payèrent les sommes suivantes, au mois de novembre 1837, en vertu d'un traité conclu avec les Quinibagons :

Nicolas Boivin.....	\$6,000.00
A ses quatre enfants, chacun.....	4,000.00
Catherine Amiot.....	1,000.00
Hyacinthe St-Cyr.....	1,000.00
Veuve Henry Gratiot (pour ses huit enfants).....	10,000.00
Aux enfants de Pierre Paquet, interprète... ..	3,000.00
Joseph Brisebois.....	2,000.00
Jean Roy.....	2,000.00
Antoine Grignon.....	2,000.00
Jane F. Rolette.....	2,000.00
Thérèse Roy.....	1,000.00
Domitilde Brisebois.....	1,000.00

s'éteignit à Montréal où il recevait son éducation, et le troisième, Pierriche, éleva une famille. Il épousa en secondes noces Mlle Louise-Domitilde de Langlade, qui lui donna neuf enfants, dont voici les noms de baptême avec leur date de naissance : Pierre-Antoine, vingt et un octobre 1777 ; Charles, quatorze juin 1779 ; Augustin, vingt-sept juin 1780 ; Louis, vingt et un septembre 1783 ; Jean-Baptiste, vingt-trois juillet 1785 ; Domitilde, vingt et un mars 1787 ; Marguerite, vingt-trois mars 1789 ; Hippolyte, quatorze septembre 1790 ; Amable, décembre 1795.

Les missionnaires étaient rares à cette époque, et c'est à peine si quelques-uns ont, à de rares intervalles, visité la Baie-Verte depuis 1745 jusqu'à 1820<sup>1</sup>. Apprenant, vers 1784 ou 1785, qu'un missionnaire, le P. Payette, venait d'arriver à Michillimakinac, Grignon, qui se trouvait alors dans l'île, crut devoir saisir cette occasion unique pour aller saluer l'apôtre de Dieu et le prier d'administrer le baptême à ses enfants. Il dépêcha immédiatement un messager à la Baie-Verte, lequel ramena dans un canot d'écorce sa femme et ses enfants, après avoir franchi heureusement les deux cent quarante milles qui séparent ce poste de Michillimakinac. Tous furent reçus à bras ouverts par ce bon missionnaire, visiblement ému de cet acte d'attachement à la religion catholique.

Grignon mourut au mois de novembre 1795, âgé

<sup>1</sup> Monsieur l'abbé F. Bonduel, missionnaire, écrivait de Détroit, le premier juin 1834 : « La Baie-Verte, située à l'ouest du lac Michigan, est un des lieux qui avaient le plus souffert du départ des jésuites. Les catholiques de cette petite colonie française demeurèrent quelquefois des dix, vingt et trente ans sans voir de prêtres. Cependant quelques personnes pieuses eurent un soin particulier d'y faire instruire les enfants dans la doctrine chrétienne, et la foi s'y conserva intacte jusqu'au temps où Mgr Fenwick leur donna un prêtre catholique en récompense de leur zèle. » *Annales de la Propagation de la foi*, vol. VIII, p. 291.

d'environ cinquante-cinq à soixante ans. Il était de haute taille, d'une vigueur musculaire peu ordinaire, joignant à ces avantages physiques une rare affabilité et une stricte probité. Très-hospitalier, il ne manquait jamais chaque année de convier bon nombre de traiteurs canadiens à quelque agréable réunion où ni le bon vin, ni les joyeuses chansons, ni les récits émouvants ne faisaient défaut. Sa femme épousa, quelques années après sa mort, un Canadien du nom de Jean-Baptiste Langevin.

Des enfants de Pierre Grignon et de Domitilde Langlade, pas un ne survit. Ils ont tous élevé de nombreuses familles. L'une des filles a eu treize enfants qui sont tous mariés : ils demeurent dans le voisinage de la baie Verte. On peut dire en toute sûreté qu'il y a au moins quarante familles dans l'Etat, qui descendent directement de Langlade : elles ne sont ni instruites ni riches.

Quelques-uns des colons de la Baie-Verte mentionnés plus haut possédaient des esclaves. Langlade en avait deux qui lui avaient été donnés par les Outaouais, et qui appartenaient à la tribu osage. Il ne les traitait pas en esclaves, mais comme des serviteurs fidèles, qui paraissaient fort satisfaits de leur sort. L'un d'eux passa sa vie à son service, et il donna au second, Antoine, sa liberté après douze ans de servitude. Ce dernier continua de demeurer quelque temps chez Langlade comme domestique, puis il retourna au milieu de la tribu osage, dont il devint bientôt le chef. Les esclaves des autres colons, presque tous des Panis<sup>1</sup>, n'étaient pas toujours

<sup>1</sup> Bougainville, dans son *Mémoire sur l'état de la Nouvelle-France à l'époque de la guerre de Sept Ans* (1757), dit que la tribu panis joue dans l'Amérique le rôle des nègres en Europe. Parlant du poste de traite de la Saskatchewan, alors appelé Pos-

aussi bien traités. Ainsi, Jean-Baptiste Brunet malmena tellement un esclave nègre, qu'il avait acheté d'un traiteur de Saint-Louis, moyennant cent piastres, que Campbell, agent des Sauvages pour le gouvernement américain, crut devoir le lui ôter. Il est certain pourtant que des cas de ce genre étaient rares.

## XXIII

Le mémoire de Grignon dit que Charles de Langlade épousa à Montréal, vers 1759, Charlotte Bourassa, fille de Laurent Bourassa, riche marchand de cette ville. Cette assertion est inexacte. Le mariage de Charles de Langlade avec Charlotte-Ambroisine Bourassa eut lieu à Michillimakinac, le douze août 1754, et fut béni par le Rév. P. Lefranc, missionnaire jésuite, en présence de plusieurs témoins. De plus, le père de Mlle Bourassa s'appelait René et non Laurent, et il ne demeurait pas à Montréal, mais à Michillimakinac, où il se fixa vers 1742.

Voici le texte même du certificat de mariage de Langlade avec Mlle Bourassa, tel que consigné au registre de Michillimakinac :

« Aujourd'hui douzième août mil sept cent cinquante-quatre, j'ai, soussigné, prêtre missionnaire de la Compagnie de Jésus, reçu le consentement mutuel de mariage entre M. Charles Moras, sieur de l'Anglade et Mlle Charlotte-Ambroisine Bourassa, tous deux demeurant dans ce poste, en présence des témoins soussignés.

koïac, il fait l'observation suivante au sujet des Panis : « Un des commerces de ce poste, dit-il, est en Panis ; c'est une nation sauvage située sur le Missouri, que l'on estime au nombre de douze mille hommes ; les autres nations lui font la guerre et nous vendent leurs esclaves. C'est la seule nation sauvage que nous croyons pouvoir traiter de même. »

« M. J. Lefranc, de la Compagnie de Jésus. Témoins : Charles Langlade, Charlotte Bourassa, Langlade (Augustin de) <sup>2</sup>, Bourassa, N. Blondeau, Bourassa, fils, Volant, Anne Villeneuve, Agathe Villeneuve, Gonnevillle, Nanette Chevalier Bourassa, D'Ailleboust Demantelet, René de Couagne, fils, L. Biscarot, D'Ailleboust Lamadelaine, Herbin, commandant du lieu. »

René Bourassa naquit à Laprairie, près de Montréal, le vingt et un décembre 1688. Il épousa, en premières noces, Agnès Gagné, le vingt-trois octobre 1710, et en secondes noces, Catherine Lerigée, le vingt-cinq septembre 1721. Il eut de son premier mariage un fils, René, qui s'allia à Anne-Charlotte-Véronique Chevalier. Nous ignorons si Mme Langlade est née du premier ou du second mariage. Il est probable dans tous les cas qu'elle fût élevée à Laprairie, et qu'elle y reçut une certaine somme d'instruction.

Mme Langlade semble avoir demeuré à Michillimakinac presque sans interruption jusque vers 1763. Ce n'est pas sans regret qu'elle quitta ce poste pour aller habiter la Baie-Verte, qui était alors une solitude complète, tandis que Michillimakinac était comparativement civilisé et occupé par une garnison assez nombreuse, ayant souvent des officiers dis-

<sup>2</sup> Fac-simile de ces signatures.

Charles Langlade  
Charlotte Bourassa  
Langlade

tingués comme MM. de Beaujeu, Louis de la Corne, Duplessis Faber, le chevalier de Repentigny, Herbin et autres. Le poste comprenait aussi un certain nombre de traiteurs canadiens, avec lesquels la famille Langlade avait noué d'agréables relations.

Quoique Mme Langlade ne fût pas tout à fait étrangère à la vie solitaire qui lui était réservée à la Baie-Verte, elle s'y accoutuma difficilement. Elle avait, par exemple, une peur terrible des Sauvages, qu'il était probablement moins facile de contrôler à ce poste qu'à celui de Michillimakinac. A leur vue, elle éprouvait souvent de véritables crispations de nerfs, ne pouvant maîtriser l'émotion profonde qui la dominait.

Quelqu'un ayant, un jour, répandu la nouvelle que les Sauvages étaient sur le point d'arriver, dans un but hostile, elle se rendit en un instant chez ses voisins pour leur donner l'éveil, puis alla se cacher sous une pile de planches. Les Indiens ne firent même pas leur apparition, et lorsqu'on la trouva en ce lieu, elle respirait à peine et semblait plutôt morte que vive, tant la peur l'avait surexcitée.

Une autre fois, à la vue de plusieurs Ménomonis, qui pénétrèrent dans la maison, elle s'enfuit dans sa chambre à coucher, où elle se verrouilla soigneusement. Mais la curiosité l'emportant un moment sur l'épouvante, elle entre-bâilla la porte et aperçut tous les Sauvages assis à l'entour de la salle voisine. Seul, Pak-Kau-Châ, l'un d'eux, se tenait debout, et elle en conclut qu'il épiait la chance de la tuer. Prise d'un accès soudain de frénésie, elle s'empara d'un long couteau, saisit Pak-Kau-Châ au collet, et, faisant un effort suprême pour le poignarder, elle s'écria : « Pak-Kau-Châ, vous êtes un vau-

rien et un homme mort ! » Les Indiens s'aperçurent qu'elle était en proie à une profonde terreur, et tous de rire à cœur joie, puis de la rassurer sur leurs intentions pacifiques. Pendant cette scène, Langlade se contentait de dire tranquillement à sa femme : « Que faites-vous, ma femme ? Retournez à votre chambre et ne venez pas nous déranger. »

Dans les premiers mois de son séjour à la Baie-Verte, s'il arrivait à Mme Langlade d'apercevoir un canot qui semblait se diriger vers le rivage, elle ouvrait la porte et s'écriait d'un ton désespéré : « Ils viennent ! Ils viennent !! Nous serons tous massacrés ! » Il lui fallut bien du temps pour se familiariser avec cette étrange vie, et faire bonne contenance devant l'enfant des bois.

Mme Langlade était remarquablement belle ; sa taille était élancée, ses traits réguliers, et ses yeux très-noirs. Ces dons physiques s'alliaient à de rares qualités morales, qui lui valurent le respect général à la Baie-Verte. Elle est morte en cet endroit, en 1818, âgée d'environ soixante-quinze ans.

Langlade eut de son union avec Mlle Bourassa deux filles. L'aînée, Charlotte-Catherine, née en 1756, se maria à un nommé Barcelou, et mourut un an après son mariage sans laisser d'enfant ; l'autre, Louise-Domitilde, épousa en 1776, à l'âge de dix-sept ans, Pierre Grignon, puis en secondes noces, Jean-Baptiste Langevin. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Voici les certificats de baptême des deux filles de Charles de Langlade :

« Aujourd'hui vingt-huit avril mil sept cent cinquante-six, j'ai, soussigné, suppléé les cérémonies du saint baptême à Charlotte-Catherine de l'Anglade, fille de Mr. Charles de l'Anglade, écuyer, et officier dans les troupes de la marine, et de Charlotte-Ambroisine Bourassa, ses père et mère, que j'avais endoyée le vingt-neuvième janvier dernier à la Grande Rivière,

Bien avant son mariage avec Mlle Bourassa, Langlade avait eu, d'une Outaouaise, un fils, Charles, qu'il fit instruire avec soin à Montréal. Celui-ci alla se fixer ensuite à la Baie-Verte, puis à Michillimakinac, et il prit part à la capture de ce dernier poste, en 1812, sous le commandement du capitaine Roberts. Il avait épousé une Outaouaise, qui lui donna deux filles et deux fils : Charles et Louis de Langlade. Louis prit une part active à la dernière guerre avec les Etats-Unis, et obtint par sa conduite courageuse le grade de lieutenant. Bibaud, dans le *Panthéon Canadien*, et l'auteur des *Grandes Familles du Canada* l'ont confondu avec son aïeul, Charles de Langlade.

## XXIV

Langlade conserva jusqu'à la fin de sa vie sa place d'agent des Sauvages, qui lui donnait un assez bon revenu. Ses services à la cause anglaise durant la guerre de la Révolution avaient été suffisamment appréciés pour lui valoir une annuité viagère de huit cents piastres, en outre d'une concession de trois

où elle est née. Ont été parrain, Mr. de l'Anglade, père, et Mlle Bourassa, marraine. A Michillimakina au jour et an que dessus.

« M. L. LEFRANC,  
 « Miss. de la Comp. de Jésus.  
 « LANGLADE.  
 « ANNE LERIGÉE. »

« Aujourd'hui trente janvier mil sept cent cinquante-neuf, j'ai administré solennellement le saint baptême à Louise-Domitilde, fille légitime de Mr. Charles de l'Anglade et de Madame Charlotte Bourassa, ses père et mère. Le parrain a été Monsieur de Beaujeu, commandant pour le Roy en ce poste, la marraine Mme Langlade. A Michillimakina, ce jour et an que dessus.

« M. L. LEFRANC,  
 « Miss. de la Comp. de Jésus.  
 « BEAUJEU.  
 « LANGLADE. »



mille acres de terre sur les bords de la rivière Thames—connue alors sous le nom de La Trenche—dans la province d'Ontario.

Il avait aussi des terrains considérables à la Baie-Verte, qu'il fit cultiver longtemps par son gendre, M. Pierre Grignon. Le gouvernement américain ayant nommé une commission, en 1823, pour s'enquérir des titres des propriétés dans le territoire de Michigan, la fille de Langlade, Domitilde, mariée en secondes noces à Jean-Baptiste Langevin—et non *Longvine* comme dit le texte américain—réclama un mille carré de terre à la Baie-Verte, qui lui appartenait par droit de succession, et sa réclamation fut confirmée par la commission.

Voici le document sur lequel elle se basa pour faire valoir ses titres à cette grande et importante étendue de terre :

« Laurent Fily étant dûment assermenté, dépose et dit que *Domettille Longvine* (Domitilde Langevin) est la fille de Charles Langlade, et la femme de Jean-Baptiste Langevin, et qu'il est à sa connaissance que les descendants du dit Langlade ont occupé l'étendue de terre réclamée par la dite Domitilde Langevin depuis l'année 1788. »

Pierre Grignon, fils aîné du premier mari de Domitilde Langlade, obtint aussi la reconnaissance de ses titres à une étendue considérable de terrain, en produisant le témoignage suivant :

« Baie-Verte, 29 août 1822.

« Nous, les soussignés, certifions que nous avons demeuré à la Baie-Verte, comté de Brown, territoire

de Michigan, durant les quatre dernières années, sauf quelques courtes absences, et que nous connaissons les réclamations de tous les habitants de la Baie : que Charles *Longlaid* (Langlade) occupait un morceau de terre situé sur le côté ouest de la rivière des Renards, Baie-Verte, immédiatement en aval du premier cours d'eau qui débouche dans la dite rivière, ayant un front d'environ quinze acres sur la dite rivière, et s'étendant en arrière indéfiniment; que le dit lot ou morceau de terre a été réservé, il y a au moins soixante ans (vers 1762), par le dit *Longlaid*, comme prairie et terre à bois; et qu'il est à notre connaissance que la dite terre a été occupée par le dit Charles *Longlaid*, jr., et Pierre Grignon, durant les quatre dernières années, jusqu'à la prise de possession de cette place par les troupes américaines.

« LOUIS DALLAIRE,  
 « JOSEPH ROY,  
 « PIERRE CHALIFOU,  
 « BAPTISTE BRUNET. »

La pièce suivante, que nous extrayons aussi du rapport de la Commission, publié au cinquième volume des *Documents of the Congress of the United States in relation to the public lands from 1827 to 1829*, ne sera pas non plus ici hors de place :

« Les soussignés, habitants de la Baie-Verte, réclament une terre située sur la côte est de la rivière en face du Fort Howard, contenant deux milles carrés, plus ou moins, bornée au nord par les eaux du lac ou de la baie, et au sud par *Demitelle Longevin* (*Domitilde Langevin*), cultivée comme prairie par les dits

habitants de la Baie-Verte en communauté, sans interruption depuis 1795 jusqu'à ce jour, une partie des dites prairies leur ayant été ôtée par les militaires en 1817.

« J. PORLIER,

« JOHN LAWE,

« C. GRIGNON,

« A. GRIGNON,

« L. GRIGNON,

« P. GRIGNON,

« JEAN-BAPTISTE LANGEVIN.

« Signé et assermenté devant moi, juge de paix,  
à la Baie-Verte, ce dix-sept septembre 1823.

« J. PORLIER, J. P. »

## XXIV

Langlade continua aussi, malgré son âge avancé, de rester à la tête de la milice. Pour honorer ce vétéran de l'armée, on plantait tous les ans, le premier mai, suivant une ancienne coutume des Canadiens, devant la maison du capitaine, un long pin ébranché, auquel on faisait la toilette. On saluait le mai, qui devait donner son nom à la fête, d'une bruyante volée de coups de fusils, et on le noircissait de poudre jusqu'à ce qu'il tombât en éclats. Le héros de la fête acceptait avec plaisir ces bonnes et franches démonstrations des Canadiens qui l'entouraient, heureux de pouvoir lui manifester leur respect et leur admiration.

Langlade, usé par l'âge et les fatigues de sa laborieuse existence, s'éteignit au mois de janvier 1800, après un maladie de deux semaines. Sa mort causa

une émotion facile à comprendre dans tout le Nord-Ouest, où il était universellement connu et estimé. La petite colonie de la Baie-Verte tout entière alla pleurer sur sa tombe, que l'on peut encore apercevoir dans le vieux cimetière de la ville.

Les regrets unanimes occasionnés par la mort de Langlade étaient amplement mérités, car la vie de ce héros ne fut qu'un long et vaillant combat pour sa patrie. Après avoir noblement défendu le drapeau français pendant bien des années, après avoir vainement accompli des prodiges de valeur pour une cause irrévocablement perdue, il resta ensuite également fidèle à la couronne anglaise, montrant en toutes occasions un courage et un dévouement admirables. Aussi bien peu de soldats peuvent offrir de plus beaux états de service. Il se complaisait à en faire l'énumération : il avait pris part à quatre-vingt-dix-neuf batailles et escarmouches, et, quoiqu'il fût sur le soir de la vie, il exprimait vivement le désir d'aller encore une fois au feu, afin de rendre plus complète sa couronne militaire.

Mais le seul titre de Langlade, aux yeux de la postérité, ne sera pas d'avoir été un militaire habile et intrépide. Il pourra encore réclamer la gloire moins bruyante peut-être, mais non moins méritoire, d'avoir été l'un des plus intrépides pionniers de l'Ouest, l'un des premiers à braver les dangers qu'offraient les farouches indigènes de ces contrées, en jetant au milieu du désert les humbles bases d'établissements aujourd'hui prospères et pleins d'avenir. C'est ce que la population américaine a su déjà reconnaître en lui discernant le glorieux surnom de fondateur du Wisconsin—*Father of the Wisconsin!*

Langlade était doux et patient, mais il ne pouvait

supporter l'insulte. Il savait se gagner à la fois l'affection et le respect de tous ceux qui le connaissaient. Son intégrité était proverbiale, et quoiqu'il lui eût été facile bien souvent de frauder le gouvernement, ses comptes furent toujours marqués au sceau de la plus stricte exactitude. Le nom que lui donnèrent les Sauvages exprime bien leur idée du trait principal de son caractère : *Aké-ouau gué-ké-tan-sa*, c'est-à-dire un conquérant militaire. Comme son père, il se montra enfant soumis de l'église catholique, donnant toujours toute l'assistance possible aux intrépides missionnaires, qui allèrent de temps à autre annoncer la bonne nouvelle aux Canadiens, aux Métis et aux Sauvages de cette contrée éloignée.

Langlade était d'une moyenne taille, mais d'une solide charpente et d'une forte carrure. Son front était élevé, et sous des sourcils épais brillaient deux yeux noirs pénétrants et expressifs. Quand il portait son brillant uniforme d'officier anglais, son aspect était superbe autant que martial. <sup>1</sup>

Tel était au physique le noble Charles de Langlade. Nous savons qu'il cultiva toutes les vertus morales qui sont l'apanage du véritable héros.

<sup>1</sup> La Société historique du Wisconsin conserve dans son musée la boucle d'argent de sa ceinture, longue d'environ deux pouces, ainsi qu'un ancien cachet de même métal qui lui avait appartenu. La boucle fut donnée à la Société par Augustin Grignon, et le cachet par Charles A. Grignon, de Grand-Kaukau-lin, tous deux petits-fils de Langlade.

*Liste des personnes au mariage desquelles Augustin de Langlade fut témoin, à Michillimakinac, avec la date de la cérémonie et le nom du prêtre célébrant.*

EPOUX.	DATE.	PRÊTRES.
1. André Skayanisse dit Landroche, et Anne Parent .....	Juillet, 1744	Du Jaunay.
2. J. B. Jutras et Marie-Catherine l'Archev. que.....	7 juillet, 1748	Du Jaunay.
3. Jacques Barito dit La Marche et Marie-Joseph-Esther l'Archeveque....	2 août, 1748	Du Jaunay.
4. Joseph Belle et Charlotte Parent....	25 juillet, 1751	Du Jaunay.
5. Etienne Chenier et Thérèse-Esther Chevallier.....	4 juin, 1752	La Mortinie.
6. Joseph d'Ailleboust de Coulonge et Marianne Parent .....	29 janv., 1753	Lefranc
7. Antoine Le Tellier dit La Fortune et Charlotte Oucoukis.....	6 juillet, 1753	Du Jaunay.
8. Charles de Langlade et Charlotte-Ambroisine Bourassa.....	12 août, 1754	Lefranc.
9. Charles, esclave de Sieur Bourassa, et Marie, esclave de M. Langlade, jr..	31 nov., 1754	Lefranc,
10. François Brisbé dit La Grandeur et Marianne Parent.....	25 mai, 1755	Lefranc.
11. Nicolas Amiot et Suzanne, sauvagesse	18 août, 1755	Du Jaunay.
12. Charles Sauter et Françoise Amiot.	27 avril, 1756	Lefranc.
13. Claude Pelle dit La Haye et Marie, une Outaouaise.....	10 mai, 1756	Du Jaunay.
14. Jean-Baptiste Cadot et Anastasie ...	28 oct, 1756	Lefranc.
15. Pierre Le Duc et Agathe Villeneuve.	21 mai, 1758	Lefranc.
16. J. B. Maillot et Marie Neskesk.....	24 juillet, 1758	Lefranc.
17. Michel Boier et Josette-Marguerite du Lignon .....	7 jan., 1760	Lefranc,

*Liste des enfants dont Augustin de Langlade a été parrain à Michilimackinac, avec les noms du père, de la marraine, et la date de la cérémonie du baptême.*

ENFANTS.	PÈRES.	MARRAINES.	DATE.
1. Pierre-Augustin	Esclave de M. Maugras.....	Mlle Marie - Catherine Lerige.	27 juillet 1743
2. Françoise - Angélique (fille naturelle).....	Claude Caron ..	Madame Lécuyer	12 juillet 1744
3. Thomas.....	Thos. Blondeau	Agat. Villeneuve.	30 avril 1745
4. Jos.-Augustin..	Claude Germain (Gauthier).....	Agat. Villeneuve.	3 oct. 1745
5. Pierre-Charles.	Chas. Hamelin.	Anne Villeneuve.	6 déc. 1747
6. Augustin.....	Augustin Larcheveque.....	Mlle Bourassa, l'ancienne .....	7 juillet 1748
7. Augustin.....	J. B. Laffetier..	Françoise Cardinal.....	27 fév. 1752
8. Catherine.....	Esclave de M. Bourassa.....	Mlle Bourassa, Catherine Laplante	21 avril 1753
9. Charles-Augustin.....	Charles Charlu dit Chanteloup	Mlle Charlotte Bourassa .....	9 janv. 1754
10. Marie.....	Pierre Migouan Ounjan .....	Marie-Joseph La Fortune .....	18 août 1754
11. Jos.-Augustin..	Joseph Couvret	Mlle Charlotte Bourassa.....	27 sept. 1754
12. Marie-Anne....	François Brisbé	Marie - Anne Parent .....	11 juillet 1755
13. Charles.....	.....	Mme Bourassa, la jeune.....	6 janv. 1756
14. Marie.....	M. Cardin, notaire du poste	Mme Blondeau dit Nanette.....	4 fév. 1756
15. Charlotte.....	Esclave de Sieur Farly .....	Mlle Farly.....	19 avril 1756
16. Charlotte - Catherine.....	Charles de Langlade.....	Mlle Bourassa....	23 avril 1756
17. Marie.....	Neskes, un Outaouais.....	Charlotte Bourassa Langlade....	9 mai 1756
18. Anne-Agnès ..	René Bourassa.	Mme Blondeau ..	2 mars 1757
19. Augustin.....	Pierre Kitchinape .....	Mme Sans-Chagrins.....	16 mai 1757
20. Charlotte (fille naturelle).....	Pierre Souigny Jr.....	Mme Souigny...	1 oct. 1758
21. Louise.....	Esclave de M. de Beaujeu.....	Mme Langlade, la jeune.....	14 avril 1759
22. Augustin.....	Hypolite Kinnonchamek..	Mme Souigny....	30 mai 1759
23. Marie.....	M. J. B. Marcot.	Mme Souigny. ..	30 sept. 1759

Liste des enfants dont Mme Charles de Langlade a été marraine, à Michillimakinac, avec les noms du père, du parrain, et la date de la cérémonie du baptême.

ENFANTS.	PÈRES.	PARRAINS.	DATE.
1. Louis Herbert..	Esclave du chevalier de Repentigny.....	Jacques Hamelin	14 sept. 1753
2. Chas. Auguste..	Charles Charlu dit Chanteloup	Augustin de Langlade.....	9 janv. 1754
3. Marie-Charlotte.....	Jacques Farly..	Charles de Langlade.....	5 mai 1754
4. Marie-René....	Charles Chabollier.....	René Bourassa, jr.	14 août 1754
5. Joseph-Augustin.....	Joseph Couvret	Augustin de Langlade.....	27 sept. 1754
6. Jean-Baptiste..	Esclave de M. de Langlade, jr.....	Charles de Langlade.....	9 juin 1754
7. Louis.....	René Bourassa.	Chevalier de Repentigny (capitaine du poste).	18 janv. 1755
8. Joseph.....	Pierre Ketchinaoue.....	Joseph Amable Hubert.....	17 mai 1755
9. Catherine.....	Esclave de M. La Fortune...	M. Glasson.....	13 juillet 1755
10. Charlotte (illégitime).....	Deshour dit Villebon.....	Chevalier de Repentigny.....	24 août 1755
11. Marie.....	Neskes, un Outaouais.....	M. de Langlade, sr	9 mai 1756
12. Hubert.....	Chas. Personne.	M. Couterot, lieutenant d'infant	19 juillet 1756
13. Marie - Francoise.....	François Brisbé	Pierre Parent....	1 juin 1757
14. Pierre, un Outaouais.....	Kiniouichatoun	M. de Beaujeu, (commandant du poste).....	29 juin 1758
15. Charles.....	Antoine Le Tellier.....	M. de Langlade..	2 juillet 1758
16. Marie-Joseph..	Michel Roche-reau.....	M de Beaujeu....	16 juillet 1758
17. Marianne.....	Esclave de M. de Langlade..	Chevalier de Repentigny.....	18 juillet 1758
18. Louise.....	Esclave de M. de Beaujeu...	M. Langlade, sr..	14 avril 1759
19. Charlotte.....	J. B. Cadot.....	M. Janise.....	23 mai 1760
20. Marie - Angélique.....	J. B. Jourdain..	M. de Soulligny...	16 juillet 1760
21. Louis.....	Laurent Ducharme.....	M. de Beaujeu...	6 sept. 1760



# JEAN-BAPTISTE CADOT

---

## I

Le Saut-Sainte-Marie est l'un des plus anciens établissements de l'Ouest. En 1640, les Pères Raimbaut et Jogues y fondèrent une mission très-importante — Sainte-Marie-du-Saut — qui fut, pendant plusieurs années, le centre principal d'où partaient les intrépides pères jésuites pour aller annoncer la bonne nouvelle dans les postes reculés de l'intérieur. Ce fut aussi au Saut que les Sauvages, au nombre de plus de deux mille, « tous habitants des terres du Nord et proches de la mer, » se réunirent le quatorze juin 1671, à la demande de M. de Saint-Lusson, pour

†. *Cadot* ou *Cadan* dans les premiers registres.

attester d'une manière solennelle leur allégeance au roi de France et se mettre sous sa protection. <sup>1</sup>

Les Français y construisirent un fort en 1750, et, pour en faciliter l'établissement, le privilège de la traite fut accordé gratis au commandant. Le sieur De Bonne et le sieur de Repentigny avaient obtenu ce poste par concession, à titre de seigneurie héréditaire. Il ne donnait guère de revenus, et les frais d'entretien étaient payés en partie par celui de Michilimakinac, dont il dépendait.

Le dernier commandant français du fort fut un Canadien, Jean-Baptiste Cadot. Comme les postes de l'Ouest ne furent aucunement le théâtre de la guerre terrible qui allait décider des destinées du pays, Cadot put donner toute son attention à la

<sup>1</sup> La prise de possession du Saint-Sainte-Marie et de la contrée environnante eut lieu avec beaucoup d'éclat, comme on peut le voir par l'extrait suivant du procès-verbal de la cérémonie, signé par M. de Saint-Lusson, délégué de l'Intendant de la Nouvelle-France :

« Nous avons fait faire lecture de notre commission, et ycelle interpréter en leur langue par Nicolas Perrot, interprete pour Sa Majesté en cette partie, afin qu'ils n'en puissent ignorer, faisant ensuite dresser une croix pour y produire les fruits du Christianisme, et, proche d'ycelle, un bois de cèdre auquel nous avons arboré les armes de France, en disant par trois fois et à haute voix et cri publicq, qu'au nom de très-haut, très-puissant et très-redouté monarque Louis XIVe du nom, très-chrétien, roy de France et de Navarre, nous prenons possession du dit lieu Sainte-Marie-du-Sault, comme aussy des lacs Huron et Supérieur, isle de Caientaton (Ekaentoton, Manitouline) et de tous les autres pays, fleuves, lacs et rivières contigues et adjacentes iceluy, tant découverts qu'à découvrir, qui se borne d'un costé aux mers du nord et de l'ouest et de l'autre costé à la mer du sud, comme de toute sa longitude ou profondeur, levant, à chacune des dites trois fois, un gazon de terre, en criant Vive le roy, et le faisant crier à toute l'assemblée tant Française que sauvage.....  
..... Et afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, nous avons attaché, au derrière des armoiries de France, autant du présent notre procès-verbal de prise de possession, signé de nous et des personnes cy-après nommées, lesquelles estoient toutes présentes. Fait à Sainte-Marie-du-Sault, le 14e jour de juin l'an de grâce 1671, etc., etc.

« DAUMONT DE SAINT-LUSSON. »

traite et réaliser des bénéfices considérables. C'était le temps où les commandants de postes pouvaient s'enrichir en très-peu de temps avec du savoir-faire et de l'habileté. Bougainville nous dit, par exemple, que le poste de la Baie-des-Puants—la Baie-Verte—valut en trois ans 312,000 livres à MM. Rigaud et Marin, et que du temps de M. Marin, père, qui l'avait de société avec MM. de la Jonquière et Bigot, il produisait plus de 150,000 francs par an quitte <sup>1</sup>.

Le poste du Saut-Sainte-Marie était surtout fréquenté par les Sauteurs. En peu de temps, Cadot réussit à obtenir leur confiance et à exercer sur eux une influence étonnante. A l'unanimité, ils le proclamèrent l'un de leurs chefs, lorsqu'il eut acquis un nouveau titre à leur affection, en choisissant pour épouse la fille d'un guerrier de renom, respectée, à juste titre, par toute la tribu.

En l'absence d'un missionnaire au Saut, cette union dut se faire suivant le cérémonial du pays, en attendant qu'elle pût être consacrée par l'église. Au mois d'octobre 1756, Cadot se rendit à Michillimakinac, accompagné d'Anastasié, sa femme, et d'un enfant, Marie-Renée, née au mois d'août précédent. Le quinze octobre, il fit baptiser son enfant, et, le vingt-huit du même mois, son union fut bénie par le P. Lefranc, comme on peut le voir par l'extrait suivant des registres de la mission de Saint-Ignace de Michillimakinac :

« Je, soussigné, prêtre missionnaire de la Compagnie de Jesus, faisant fonction de curé, ai reçu le mutuel consentement de Jean-Baptiste Cadot et de

<sup>1</sup> *Mémoire sur l'état de la Nouvelle-France à l'époque de la guerre de Sept-Ans.*

Anastasie, néophyte, fille du Nipissing, selon les cérémonies de la Sainte Eglise Romaine, par lequel mariage a été légitimée Marie-Renée, leur fille d'environ deux mois et demi, en présence des témoins soussignés et autres, ce 28 octobre mil sept cent cinquante-six, à Michillimakinak.

« M. L. LEFRANC, Miss. de la Comp. de Jésus.

« CADOT.

« LANGLADE <sup>1</sup>.

« BOURASSA.

« R. DE COUAGNE, fils.

« RENÉ LACOMBE. »

Pendant ce temps-là, des événements de la plus haute importance se passaient au Canada, et devaient avoir, quelques années après, ce terrible dénouement, que le courage persévérant des Canadiens fut impuissant à empêcher: la reddition du pays à l'Angleterre. Ce fut Langlade qui apporta à Michillimakinac la nouvelle de la capitulation de Montréal, le dernier foyer de la résistance, et elle ne tarda pas d'être communiquée au commandant du Saut-Sainte-Marie.

Cadot eût volontiers versé son sang pour sauver le pays, et cette nouvelle le plongea dans une douleur difficile à décrire. Tel était son attachement à la cause française, qu'il refusa pendant quelques années de reconnaître, à sa manière, la nouvelle autorité régnante. Ainsi le drapeau français continua de flotter sur le fort du Saut-Sainte-Marie longtemps après que les fleurs de lis eurent quitté pour toujours les remparts de Québec. A l'ombre de ces vieilles couleurs, si fécondes en souvenirs, il pouvait se

<sup>1</sup> Augustin, père de Charles de Langlade.

croire encore sous la protection de la mère-patrie. Ces patriotiques illusions ne pouvaient toujours durer. Aussi, Cadot finit par accepter la situation, et la couronne anglaise n'eut pas à l'avenir de sujet plus soumis, plus dévoué. Tels furent les La Corue, les Langlade, les Beaujeu, les Baby et bien d'autres, qui, après s'être battus comme des lions contre l'Angleterre, comptèrent plus tard au nombre de ses plus vaillants défenseurs.

## II

Alexander Henry, traiteur anglais, visita le Saut-Sainte-Marie au mois de mai 1762, et il en fait la description suivante :

« Ici s'élève un fort en palissades, qui était occupé du temps des Français par une petite garnison, commandée par un officier, auquel on donnait le nom de gouverneur, mais qui était, de fait, un commis chargé de diriger la traite avec les Sauvages pour le compte du gouvernement. Les maisons étaient au nombre de quatre : la première était occupée par le gouverneur, la seconde par l'interprète, et les deux autres, les plus petites, servaient de casernes. Il n'y avait pas d'autre famille que celle de M. Cadot, l'interprète, dont la femme était une Sauteuse. Le fort est situé au milieu d'une plaine magnifique d'environ deux milles de circonférence, et qui est couverte d'une herbe très-abondante. Le site charmant du fort, et surtout le désir d'apprendre la langue sauteuse, m'ont déterminé à y passer l'hiver. On parle exclusivement le sauteux dans la famille de M. Cadot <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Travels and Adventures in Canada and in the Indian Territories.*

Dans le cours de l'été de 1762, un petit détachement de troupes anglaises, sous le commandement du lieutenant Jamet, vint occuper le fort. Mais il fut quelque temps après victime d'un incendie qui détruisit les palissades du fort et toutes les maisons, sauf celle de Cadot, sans compter les approvisionnements des troupes et une grande quantité de poisson blanc.

Comme la garnison n'avait pour toute perspective que la famine durant l'hiver, il fut décidé qu'elle retournerait sur-le-champ à Michillimakinac. Il n'y avait pas de temps à perdre, car la navigation menaçait de s'interrompre d'un jour à l'autre. Les soldats prirent place dans plusieurs canots, et, le trente et un décembre, ils atteignirent Michillimakinac, à leur grande joie. Le lendemain, la navigation était close sur la rivière Sainte-Marie.

Le commandant Jamet et ceux qui étaient restés au fort, durent habiter pendant deux mois une très-petite maison, et vivre de pêche et de chasse. Vers le vingt et un février, on crut le lac gelé, et le commandant Jamet résolut de se rendre à Michillimakinac, en compagnie de Cadot, de Henry, de deux Canadiens et de deux Sauvages. Ces derniers reçurent ordre de porter sur leurs épaules les provisions nécessaires pour ce long voyage : elles se composaient d'un peu de maïs, de quelques poissons, morceaux de lard et pains, que l'on avait pu sauver du feu.

Les voyageurs se mirent en marche à la raquette. Il eût été facile aux Canadiens de faire plusieurs lieues par jour, mais comme le commandant Jamet n'était pas habitué à ce genre de course, et qu'il craignait l'affection connue sous le nom de *mal de raquettes*, il en résulta bien des retards.

Le septième jour, l'expédition n'avait franchi que la moitié de la distance, et on eut le chagrin de constater, à la Pointe-du-Détour, que le lac n'était pas encore couvert de glaces. Les vivres étaient presque complètement épuisés, et il fallut renvoyer au Saut-Sainte-Marie les Canadiens et les Sauvages, pour obtenir de nouveaux approvisionnements.

En leur absence, qui dura trois longs jours, Jamet, Cadot et Henry n'eurent pour tous moyens de subsistance qu'environ deux livres de lard et trois livres de pain. Les Canadiens et les Sauvages revinrent le quatrième jour, puis les voyageurs se remirent en route pour Michillimakinac, qu'ils atteignirent après beaucoup de fatigues et de misères.

Quelque temps après, Henry revint au Saut, puis il retourna à Michillimakinac, où devait bientôt éclater la terrible conspiration des Sauvages, qui eut pour dénouement le massacre de presque toute la garnison anglaise.

Au nombre des victimes se trouvait le lieutenant Jamet, qui, pour avoir voulu échapper à la famine qui le menaçait, au Saut-Sainte-Marie, vint succomber sous les coups des Sauvages, à Michillimakinac, après avoir chèrement vendu sa vie.

### III

Henry s'aventura de nouveau dans l'île Michillimakinac en 1764. Il n'y rencontra tout d'abord que deux traiteurs canadiens et un petit nombre de Sauvages. Une tranquillité parfaite semblait régner, mais elle fut bientôt troublée par l'arrivée de quelques Sauvages de la baie de Saguenau, chargés de recruter de nouvelles forces pour soutenir la

lutte terrible que Pontiac avait entreprise contre les Anglais. Comme Henry était le seul Anglais au fort, il ne tarda pas à apprendre que les Indiens avaient l'intention de le tuer, afin de ranimer le courage de leurs compagnons en leur servant du « bouillon anglais. »

Henry ne trouva pas la perspective très-rassurante, et il se fit conduire en toute hâte au Saut-Sainte-Marie, où il savait qu'il serait en sûreté sous la protection de Cadot. « Les Sauteurs, dit Henry, considéraient M. Cadot comme leur chef, et celui-ci était non-seulement mon ami, mais l'ami des Anglais. C'est lui qui avait empêché les Sauteurs du lac Supérieur de se joindre à Pontiac. »

En route, Henry fut rejoint par un canot monté par trois Canadiens et qui ramenait au Saut-Sainte-Marie Mme Cadot. Il témoigna à cette excellente Indienne le désir de l'accompagner, et elle accéda volontiers à sa demande. Mme Cadot, dit Henry, appartenait à la tribu sauteuse, dont elle était généralement respectée

Ce traiteur se déguisa en voyageur canadien pour ne pas être reconnu par les Sauteurs, déjà trop disposés à lui faire un mauvais parti. Deux jours ne s'étaient pas écoulés, que l'on fit rencontre d'une vingtaine de canots, remplis de Sauvages. Ceux-ci entourèrent l'embarcation et prétendirent reconnaître un Anglais dans la personne de Henry, mais Mme Cadot affirma, avec une sincérité si apparente, que c'était un Canadien, de Montréal, voyageant pour la première fois dans l'Ouest, que les Sauvages n'insistèrent pas davantage.

Cadot fit un accueil fort cordial à Henry. Quelques jours après, un certain nombre de Sauvages



débarquèrent au Saut, et firent connaître leur intention de s'emparer du traiteur anglais. Mais Cadot, leur ayant déclaré que Henry était sous sa protection et qu'il ne permettrait pas qu'on violât les lois de l'hospitalité à son égard, ils renoncèrent à leur sinistre dessein.

Ces Sauvages, ayant à leur tête le redoutable Matchékoui, venaient solliciter les Sauteux de s'unir aux bandes armées par Pontiac, pour faire la guerre aux Anglais. Un grand conseil fut tenu dans ce but, mais la harangue énergique de Cadot produisit un effet tel, que les alliés de Pontiac durent s'en retourner après avoir complètement échoué dans leur mission.

En 1765, Henry s'associa avec Cadot, et tous deux firent une traite lucrative pendant plusieurs années. Ils pénétrèrent très-loin dans les établissements de l'intérieur, et dépassèrent même en 1776 les bouches de la rivière Saskatchewan.

Le célèbre voyageur, Jonathan Carver, visita le Saut-Sainte-Marie, en 1766, et il fait la mention suivante de Cadot dans sa relation de voyage : « A l'extrémité supérieure du détroit de Sainte-Marie s'élève un fort auquel il a donné son nom; il est commandé par M. Cadot, Canadien-français, qui, étant propriétaire du terrain, a obtenu permission d'en garder possession <sup>1</sup>. »

#### IV

Vers 1767, Cadot perdit sa femme, Anastasie, « fille du Nipissing, » et il épousa quelque temps après Mlle Marie Mouët, parente probablement de

<sup>1</sup> *Travels through North America in 1766, 1767 and 1768.*

Charles de Langlade. Cette même année, il eut de ce mariage, un fils, Joseph-Marie, dont l'acte de baptême<sup>1</sup> est consigné au registre de Michillimakinac, comme étant le premier, qui y ait été inscrit depuis le départ des jésuites, en 1765. La cérémonie du baptême fut célébrée par M. l'abbé Pierre Guilbault, vicaire-général de la Louisiane pour l'évêque de Québec, et curé de l'établissement français de Kaskaskia.

Ce dévoué missionnaire passa le mois de juillet 1768 à Michillimakinac, et n'y revint que plusieurs années après, au mois de juin 1775. Il retourna dans l'intervalle, à Kaskaskia, puis construisit à Saint-Louis, Missouri, en 1770, la plus ancienne église de cette ville—laquelle fut convertie en maison d'école en 1819, pour devenir plus tard le siège de la florissante université des jésuites. M. Gibault demeura curé de Kaskaskia de 1770 à 1789.

Cadot continua de faire la traite pendant plusieurs années avec beaucoup de succès. Il possédait au Saut une belle et spacieuse maison, de vastes hangars—dont on voyait encore les ruines en 1823—et une grande étendue de terre, qui, partant du côté sud de la rivière Sainte-Marie, s'avancait fort loin dans la forêt. En 1788, il avait environ seize acres de terre en culture.

<sup>1</sup> Le vingt-trois juillet mil sept cent soixante et huit par nous, vicaire-général de la Louisiane, a été baptisé Joseph-Marie, né dans le cours du mois d'octobre mil sept cent soixante et sept du légitime mariage de Jean-Baptiste Cadot et de Marie Monêt, son épouse. Le parrain a été le sieur Jean-Baptiste Chaboillez, négociant, et la marraine, Marie-Anne Antoine Viger, femme du sieur Antoine Beauvais, lesquels ont signé avec nous. La mère présente a déclaré ne savoir signer. Le père était absent.

• GIBAULT, Vic.-Gén.,

• CHABOILLEZ,

• MARIE-ANNE-VIGER BEAUVAIS. •

Quelques colons vinrent partager sa solitude, entre autres Jean-Baptiste Nolin, Joseph Piquet et Laurent Barthe, en 1788, François Campeau, vers 1796, et Jean-Baptiste Dubois en 1803. Il leur fut facile d'acquérir des terrains des Sauvages, car on voit par un acte de vente, en date du treize septembre 1797, conservé dans les archives du comté de Wayne, que Nolin obtint de Quesquoislacame Juescame, Whetamesa, Meslisaquis et Bounancheche, chefs indiens, la propriété d'un terrain de deux acres et demi de front sur quatre-vingt-quatre de profondeur, situé en arrière du fort du Saut, moyennant quatre barils de rhum, de neuf gallons chacun, et seize livres de tabac. On trouve au bas de l'acte les noms de Jean-Baptiste Cadot, John Reed et George Kitson, comme témoins. ✓

M. George Yarns déclara dans une déposition devant les commissaires chargés par les autorités américaines, en 1823, de régler la question des titres des propriétés au Saut-Sainte-Marie, qu'il avait vu Cadot, à maintes reprises à ce poste, notamment en 1794, 1796, 1801 et 1812.

Brisé par l'âge et les fatigues d'une vie active, Cadot donna tous ses biens, en 1796, à ses deux fils, Jean-Baptiste et Michel, à la condition qu'ils prendraient soin de lui durant le reste de ses jours. Voici le texte français de l'acte de donation qui nous a été conservé :

« Saut-Sainte-Marie, 24 mai 1796.

« Fut présent, Jean-Baptiste Cadot, père, lequel attendu ses indispositions et son grand âge, reconnaissant l'amour filial que lui témoignent Jean-Baptiste Cadot et Michel Cadot, ses fils légitimes,

en considération de l'amour paternel qu'il leur porte, a, par ces présentes, fait donation entre-vifs pure, simple, irrévocable, etc., promet garantir de tous troubles, dettes, aliénations, et autres empêchements généralement quelconques — aux dits Jean-Baptiste Cadot et Michel Cadot, ses fils légitimes, présent et acceptant, pour eux leurs hoirs et ayants-cause, le terrain attenant d'un côté à Monsieur Jean-Baptiste Nolin et de l'autre au nommé François Campeau, y compris les maisons, hangars, animaux, etc.

« Cette donation faite moyennant et à la charge que les dits Jean-Baptiste et Michel Cadot, promettent et s'obligent solidairement l'un pour l'autre au dit sieur Jean-Baptiste Cadot, leur père, d'avoir soin de lui pendant sa vie, tant en santé qu'en maladie, par le moyen d'une pension, dans un lieu où ils pourront avoir la consolation de le voir passer agréablement ses jours.

« Fait et passé au Sant-Sainte-Marie, l'an et jour ci-dessus mentionnés, le dit Jean-Baptiste Cadot, père, ne sachant signer, a fait volontairement sa marque ordinaire.

Sa

« JEAN-BAPTISTE X CADOT.

« Témoins :

marque.

« J. BTE. NOLIN,

« JOHN JOHNSTON. »

Nous ignorons la date de la mort de Cadot. Suivant Joseph Piquet, qui fut pendant de longues années le compagnon de sa solitude, il serait mort vers 1803, tandis que M. George Yarns prétend dans sa déclaration à la commission américaine, men-

tionnée plus haut, avoir vu Cadot, au Saut-Sainte-Marie, en 1812. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'il s'éteignit à un âge fort avancé.

## V

Nous connaissons peu de chose des deux fils de Cadot, Jean-Baptiste et Michel ; nous savons seulement que le premier mourut vers 1818. Tous deux avaient épousé des Sauteuses, et nous voyons par le traité conclu entre les Etats-Unis et les Sauteurs, à Fond-du-Lac, le cinq août 1826, qu'une *section* de terre fut accordée à *Saugemanqua*, veuve de Jean-Baptiste Cadot, et à chacun de ses enfants : Louison, Sophie, Archangel et Polly ; une autre *section* de terre fut donnée, en vertu du même traité, à *Equaysayouay*, femme de Michel Cadot, et à chacun de ses enfants qui demeuraient dans les limites des Etats-Unis. Une fille de Michel Cadot épousa un Canadien, du nom de Léon St. Germain, et la terre qui avait autrefois appartenu à Jean-Baptiste Cadot, au Saut-Sainte-Marie, lui fut donnée, mais elle n'en garda la propriété que jusque vers 1806.

Le colonel Thomas L. McKenny nous parle dans ses *Sketches of a Tour to the Lakes* (1820), d'un nommé Cadot, qui habitait l'île Saint-Michel depuis près de vingt-cinq ans : c'était probablement l'un des fils de Jean-Baptiste Cadot.—« Nous fûmes reçus, dit-il, par cet excellent traiteur français avec la plus grande cordialité. Ses maisons nous furent généreusement ouvertes, et tout ce qu'il possédait fut mis à notre disposition. Il a épousé une Indienne, une digne et bonne femme, qui lui a donné plusieurs fils et deux filles. Ses filles sont mariées à des traiteurs. C'est le

seul lieu qui m'ait réjoui le cœur, et qui m'ait rappelé les charmes du foyer et de la vie civilisée, durant un trajet de quatre cents milles, depuis notre départ du Saut.

« Saint-Michel était, il y a cent ans, le siège d'une mission jésuite, et est depuis longtemps occupé comme poste de traite. On trouve à peine une seule trace du lieu où la croix s'élevait, et où l'on essayait d'en expliquer les mystères aux indigènes. Une fois tous les deux ans, environ, un prêtre se rend de Montréal à Fond-du-Lac, pour visiter les groupes disséminés des traiteurs et quelques Sauvages. »

## VI

M. William Kingston raconte une singulière histoire, dans ses *Western Wanderings*, au sujet d'un descendant de Jean-Baptiste Cadot.

M. Catlin, exposant de curiosités américaines, conçut, vers 1840, le projet de se rendre à Londres, accompagné d'un certain nombre de Sauteurs, afin de pouvoir donner au public l'étrange spectacle d'une bande de Sauvages, revêtus de leurs costumes primitifs, exécutant la danse du combat, le chant de guerre, et faisant connaître le mode de se servir du tomahâk, d'enlever une chevelure, de torturer un prisonnier, de fumer le calumet de la paix, etc.

Catlin eut bientôt trouvé les peaux-rouges nécessaires pour ce genre d'exposition. Il lui manquait, cependant, un chef, qui, par sa haute taille et sa fière apparence, put donner une bonne idée du rang élevé qu'il occupait dans sa tribu.

En ce temps-là, vivait au Saut un charpentier d'origine française nommé Louis Cadot, dont la

mère, ou la grand'mère, était une Sauvagesse. Il était solidement bâti et sa taille était véritablement imposante. Cadot parlait non-seulement l'anglais et le français, mais plusieurs dialectes sauvages, car il avait agi plus d'une fois comme interprète lors de la distribution des présents du gouvernement aux Sauteux. Il pouvait s'exprimer avec beaucoup de facilité, et orner, au besoin, son récit de fleurs et d'images, propres au genre d'éloquence des orateurs indiens.

Cadot n'était pas un Sauvage, mais ne lui était-il pas facile de se faire passer pour tel ? Ne parlait-il pas comme un Sauteux pur sang ? N'avait-il pas quelque chose du teint rouge de l'Indien ? N'avait-il pas le port d'un guerrier redoutable ? Ne pouvait-il pas se tatouer et se barioler à la mode des aborigènes, se couvrir de peaux de daim, s'ornier la tête de bouquets de plumes d'aigle, qui rendraient la transformation complète ? Sa connaissance de l'anglais ne devait-elle pas, de plus, lui être utile, pour expliquer à ses auditeurs ébahis les mœurs et les habitudes de ses prétendus frères, les enfants de la forêt ?

Catlin crut ne pouvoir mieux trouver comme chef de sa troupe, et il fit à Cadot des propositions, dans ce sens, qui furent acceptées avec empressement. Celui-ci quitta donc le marteau et la scie pour aller remplir le nouveau rôle qui lui était destiné à Londres, en plein Regent Street, avec Catlin et ses sauvages compagnons.

L'exposant annonça, à son de trompe, l'arrivée de sa troupe, et cette nouvelle créa beaucoup d'émoi parmi la population de la métropole anglaise. Aussi, des milliers de personnes vinrent contempler l'étrange spectacle qu'on leur offrait.

Louis Cadot remplit son rôle à la perfection, et

personne ne soupçonna la supercherie. Il employa son langage le plus pompeux, ses plus brillantes métaphores, pour peindre les charmes de la vie dans le bois, sans aucun des freins ou des exigences de la civilisation; pour exalter la puissance d'un chef qui, comme lui, pouvait faire accourir à son appel des milliers de guerriers, prêts à le défendre; pour raconter les prouesses qu'il avait accomplies, les combats périlleux qu'il avait soutenus, et pour énumérer le nombre de chevelures qui ornaient sa tente.

Parmi le flot de visiteurs que Cadot émerveillait par ses récits fantastiques, se trouvait une jeune demoiselle, la fille d'un riche et respectable citoyen de Londres. Elle était belle, vertueuse, aimable, connaissait la musique, avait beaucoup lu, surtout les incomparables romans de Fenimore Cooper. Mais elle avait une imagination vive et romanesque, et les récits enthousiastes de Cadot l'impressionnèrent tellement, qu'elle crut au bonheur de cette existence indépendante et aventureuse, qu'il dépeignait sous de si belles couleurs.

Maîtrisée peu à peu par la parole ardente de Cadot, la charmante Anglaise devint son auditeur le plus assidu. Jean-Jacques Rousseau soutenant sa fameuse thèse de la supériorité de l'homme sauvage sur l'homme policé, eût probablement produit moins d'effet sur elle que le tableau fantaisiste imaginé par le prétendu peau-rouge.

Cadot s'aperçut de l'influence de ses discours, et il redoubla d'éloquence pour rendre la fascination complète. La chose fut facile. De part et d'autre, on ne tarda pas à échanger des propos amoureux, et bientôt la jeune et brillante demoiselle eut donné son cœur à Cadot. Elle lui promit même qu'elle le suivrait



jusqu'au fond des bois, de l'autre côté de l'Atlantique.

Grandé fut la désolation de ses parents, lorsque la jolie Londonnienne leur annonça son inviolable attachement au chef sauvage, et son prochain départ pour les forêts de l'Amérique. Mais ni les promesses, ni les menaces ne purent fléchir sa détermination. Elle croyait épouser un chef puissant, commandant à des milliers de sujets, et elle voulait partager les charmes et les dangers d'une pareille existence, si en dehors des conditions ordinaires de la vie. Elle voulait de l'étrange, du nouveau : où pourrait-elle en trouver davantage ?

Bientôt il ne fut plus question à Londres, dans un grand nombre de cercles, que du mariage projeté entre le chef sauvage et une charmante demoiselle anglaise. Cette nouvelle valut à M. Catlin des milliers de spectateurs, empressés de voir l'homme rouge qui avait réussi à faire une conquête aussi extraordinaire.

Après avoir épuisé inutilement tous ses moyens d'influence, le père de la malheureuse jeune fille consentit finalement à cette union ; puis elle fit voile avec Cadot pour les pays inconnus, où son imagination lui faisait entrevoir tant de merveilles. Son piano, ses livres, plusieurs meubles élégants, beaucoup de riches toilettes la suivirent dans son long voyage de l'autre côté de l'Océan.

Que son désenchantement dût être grand ! Que ses rêves de bonheur durent être cruellement dissipés ! Au lieu de la mener dans ses prétendus domaines, Cadot la conduisit sur les bords d'un grand lac, où ils passèrent deux longues années dans l'isolement le plus complet. Brisée de douleur, en proie aux plus sombres pensées, la femme de Cadot accepta coura-

geusement la pénible situation qui lui était faite, et elle refusa de retourner dans sa famille. Elle employa les secours que lui envoyèrent ses parents à pourvoir à ses besoins les plus pressants.

Cadot se rendit ensuite au Saut-Sainte-Marie, où il alla habiter une pauvre cabane. Sa malheureuse femme n'avait pas toujours été traitée jusque-là avec les égards voulus ; mais les bons soins de cette dernière eurent pour effet d'adoucir la rudesse de son caractère. Plus tard elle fit connaissance avec le missionnaire de la localité, et, grâce à ses pieux enseignements, elle embrassa la religion catholique, que professait son mari. Quelques années après, elle s'éteignit doucement, parfaitement résignée, munie de tous les secours de l'Eglise, mais après avoir bu le calice jusqu'à la lie.

Cadot devint inconsolable, paraît-il, et il éleva un tombeau, de ses propres mains, à la mémoire de l'ange de douceur et de vertu, qui avait été lié à son existence par une fatale aventure. De ce jour il devint un tout autre homme. Conscient de ses torts envers sa femme, de l'immensité du sacrifice qu'elle avait fait pour lui, il se livra à la solitude, passant ses nuits à lire, à prier, à méditer, à arroser sa couche de ses larmes.

Lorsque Kingston visita le Saut-Sainte-Marie, au mois de septembre 1853, Cadot continuait ce genre de vie ascétique, pleurant toujours celle dont il avait brisé l'avenir d'une manière si étrange.

## CHARLES RÉAUME

---

### I

Charles Réaume appartient à une famille respectable et distinguée. Il est né à Laprairie, en 1752. La chronique donne peu de détails sur ses premières années : on sait seulement qu'il acquit une certaine somme d'instruction, dont il sut tirer parti plus tard.

Cédant comme tant d'autres à l'espoir de faire fortune, Réaume déserta de bonne heure le foyer natal et prit sa feuille de route pour l'Ouest. Il fit la traite quelque temps, puis revint à Montréal avec l'intention de s'y fixer d'une manière permanente.

Quelques mois après, il y épousa une personne d'un rare mérite, Mlle Sanguinet, fille d'un riche marchand. Pour cause, probablement, d'incompati-

bilité d'humeur, cette union n'eut pas d'heureux résultats. Sur ces entrefaites, la guerre de 1775 éclata avec les Etats-Unis. Réaume fut vivement sollicité de prendre parti pour les Bostonnais—nom sous lequel étaient alors désignés les Américains—mais il resta fidèle à la cause royaliste, que toute sa famille appuyait avec beaucoup d'ardeur.

L'année suivante, Réaume fut chargé d'une mission délicate auprès du gouverneur Carleton, qui avait dû quitter Montréal en toute hâte pour aller se réfugier à Québec. Cette expédition ne lui porta pas chance, car il fut pris par les Américains à une faible distance de Québec.

M. Simon Sanguinet, son beau-frère, qui a publié un mémoire important sur cette guerre, nous donne les détails suivants, concernant l'infructueuse mission de Réaume : « Le 19 de mars 1776, M. Simon Sanguinet fit partir Charles Réaume, son beau-frère, avec deux autres jeunes gens, pour aller porter les nouvelles au général Guy Carleton ; mais étant rendus dans la paroisse de Saint-Nicolas, près de Québec, ils furent arrêtés, faits prisonniers et renvoyés à Montréal aux fers, où ils restèrent en prison pendant longtemps <sup>1</sup>. »

Réaume se livra ensuite au commerce ; mais comme il n'avait pas la triture des affaires, il lui fallut bientôt déposer son bilan. D'un caractère vaniteux et hautain, il ne voulut pas demeurer dans les lieux, qui avaient été témoins de ses revers, et il reprit sa course aventureuse vers l'Ouest, abandonnant brusquement ses amis et sa jeune femme, digne assurément d'un meilleur sort.

<sup>1</sup> *Témoin oculaire de l'invasion du Canada par les Bostonnais. Journal de M. Sanguinet. Publié par M. l'abbé Verreau.*

## II

Grâce à la protection de quelques parents établis au Détroit, Réaume parvint à se faire nommer capitaine dans le département des Sauvages, avec une solde de dix shillings sterling par jour. Ses coups de sabre ne lui valurent ni médaille, ni rosette. Il ne figura qu'à la prise de Vincennes, par le général américain Clarke, au mois de février 1779, où il fut fait prisonnier avec toute la garnison anglaise.

Pour échapper aux rigueurs de l'emprisonnement, notre malheureux militaire prit le serment de neutralité, qu'il se garda bien d'enfreindre, et, une fois mis en liberté, il ne fut pas lent à retourner au Détroit.

Vers 1790 ou 1791, Réaume se fixa à la Baie-Verte, où il n'y avait peut-être pas encore vingt feux. Dans l'automne de 1792, il alla, en compagnie de M. Jacques Borlier, faire la traite à son compte sur les bords de la rivière Sainte-Croix <sup>1</sup>.

Une solitude aussi profonde devait offrir bien peu de charmes à ceux qui avaient le courage de l'habiter pendant de longs mois. Pour mieux en dissiper les ennuis, Réaume invitait parfois quelques-uns de ses camarades du désert à venir égayer ses modestes repas et à les arroser de copieuses libations. Ceux-ci ne manquaient pas de se rendre avec empressement à cet appel. Les traiteurs profitaient de ces joyeuses réunions pour raconter les dernières aven-

<sup>1</sup> La rivière Sainte-Croix fut ainsi appelée avant 1700, pour rappeler le souvenir d'un Français de ce nom, qui fit naufrage à son embouchure. Elle est désignée sous le nom de rivière du Tombeau, dans une carte qui accompagne une édition des Voyages du P. Hennepin, de 1698, et sous celui de rivière Magdeleine, dans la carte de Coronellis, publiée à Paris dix ans auparavant.

tures, les derniers épisodes, les dernières chasses, plus ou moins périlleuses, dont la forêt avait été témoin.

Un jour, Réaume invite à dîner Jacques Porlier, Laurent Fily et quelques autres. Ceux-ci se rendent à l'heure voulue chez leur hôte, qui avait préparé le menu avec tout le soin possible.

Les convives commençaient le repas avec entrain quand tout-à-coup un Métis, Amable Chevalier, fait irruption dans la salle à dîner, observant, sans autres préliminaires, que le service était incomplet, vu qu'il n'y avait pas de plat pour lui.

—Oui, il y en a assez, répondit Réaume.

Le dernier mot n'était pas prononcé que le Métis arrache la casquette de Réaume, la met sur la table, et l'emplit à pleines mains d'un certain mets sauvage —*appelepe-oue-tagah*,—venaison préparée à l'huile, qui n'était pas précisément à l'état solide.

Ce fut l'affaire d'un instant. Réaume n'était pas homme à subir froidement une insulte aussi grossière ; il saisit à son tour la venaison et la lance à la figure de Chevalier. Une lutte s'en suivit, et les convives firent difficilement lâcher prise aux combattants. L'intrus fut éconduit prestement, et le repas, entre-coupé par cette scène vive, se termina au milieu d'une bruyante gaieté.

Réaume se plaisait à dire que sa femme qui habitait Montréal viendrait demeurer « le printemps suivant » à la Baie-Verte. Il répétait la chose si fréquemment d'année en année, que les Sauvages finirent par se moquer de lui. Ayant fait rencontre un jour d'un Ménomoni — dont le nom signifie « celui qui vient » — il lui demanda s'il entendait se marier bientôt, vu qu'il avançait en âge.

—Oh ! non, dit le Sauvage, vous avez déclaré que Mme Réaume arriverait le printemps prochain, et je ne veux pas en épouser d'autre qu'elle.

Réaume ne trouva pas cette boutade plaisante, et il y riposta par une kyrielle de s ....., qui amusèrent beaucoup les Sauvages, car le juron est banni de leur langue.

Au printemps de 1793, Réaume se rendit à la Baie-Verte et de là à Michillimakinac, où il obtint des marchandises à crédit pour une valeur de six à sept cents piastres. Il les fit transporter à la Baie, puis se bâtit une cabane grossière pour commencer de nouveau ses opérations mercantiles. Il écoulâ facilement ses marchandises, mais il gaspilla le produit de vente. Ses fournisseurs refusèrent de lui faire de nouvelles avances, et sa carrière commerciale se termina par une seconde déconfiture.

Jean s'en alla comme il était venu,  
Mangeant le fond avec le revenu.

### III

Réaume n'était pas fait évidemment pour thésauriser. Voyons s'il était plus en état de remplir les fonctions de juge, qui allaient lui être confiées.

Plusieurs de ses biographes disent que Réaume agissait comme juge de temps immémorial. Il paraît cependant qu'il reçut sa commission des autorités anglaises du Détroit, avant la reddition de ce poste aux troupes américaines, en 1796. Plus tard, la région du Wisconsin fut annexée au territoire de l'Indiana, et, grâce à la recommandation d'un M. Rondel, de l'Illinois, le gouverneur Harrison le confirma

dans ses fonctions, quelques années avant la guerre de 1812.

Réaume devint en conséquence le personnage le plus important de la Baie-Verte. En peu de temps son autorité fut illimitée, et personne ne s'avisa de la lui contester. Comme il y avait plus d'un demi-siècle que cette localité n'avait pas été visitée par les missionnaires, les mariages s'étaient faits, jusque-là, par contrat et devant témoins; des arbitres réglèrent les différends, et les criminels étaient envoyés au Canada pour y subir leur procès.

Réaume se chargea de toute cette besogne, et tâcha de remédier aux inconvénients de cette situation anormale. Tous les procès étaient institués devant son tribunal; il redressait les torts, mettait au violon les mauvais sujets, ou les récidivistes, présidait aux mariages—sans, toutefois, jamais perdre de vue ses honoraires non tarifés. On a constaté qu'il tenait des registres, où les mariages de ses justiciables étaient soigneusement inscrits.

Muni de deux commissions, Réaume agissait en vertu de l'une ou de l'autre, suivant son bon plaisir. Si quelque question épineuse surgissait, il mettait en vigueur les usages des traiteurs ou la Coutume de Paris, qui a longtemps régi le Nord-Ouest.

La première cour du comté de Brown, qui comprenait la Baie-Verte dans son rayon, fut établie le vingt-sept octobre 1818; mais les plaideurs aimaient mieux se soumettre sans réserve aux décisions du juge Réaume, que d'en interjeter appel.

De fait, le tribunal de notre magistrat était suprême, et, entre autres points de ressemblance avec le Dandin des *Plaideurs*, il pouvait se flatter d'être comme lui,

..... Un juge sans appel,  
Et juge du civil comme du criminel.



Réaume n'avait ni la science des formes, ni celle des lois. Sur les rayons de sa bibliothèque ne s'étaient pas ces interminables répertoires de jurisprudence, ni ces volumineux précédents, chargés de la poussière de plusieurs âges, criblés de contradictions, sur lesquels vieillit l'homme de loi anglais, et où l'écart est aussi facile que dans le fameux labyrinthe mythologique.

Rien de tout ce docte chaos. Un volume dépareillé de Blackstone formait toute sa richesse légale. Et Réaume était loin de toujours parler par la bouche de cet oracle... Il avait foi dans l'axiome latin : *rectum enim est sui iudex*—l'esprit juste contient en lui-même sa règle et son compas.

Cela n'empêchait pas qu'il résolvait les affaires les plus difficiles, les plus compliquées, sans hésitation, avec un aplomb et une sagesse... un peu plus discutable que celle de Salomon. On l'accuse d'avoir été partial et de n'avoir jamais jugé contre les traiteurs qui pouvaient soutenir les frais d'un appel ; de cette façon, leurs pauvres employés étaient soumis à la loi du plus fort. Toutefois, son administration ne fut pas marquée par une trop grande sévérité. Il était loin de ressembler au célèbre Jeffreys, — connu en Angleterre sous le nom de *juge sanguinaire* (*bloody judge*)—qui ne jubilait jamais autant que lorsqu'il avait condamné un de ses semblables à la potence. Car, Réaume n'exerça jamais la prérogative de la peine capitale.

On a publié quelques anecdotes sur son compte, qui ne font pas plus honneur à son jugement qu'à son esprit d'équité. Si bizarres qu'elles soient en général, elles contribueront à nous faire connaître le mode d'administration de la justice au Nord-Ouest en ces temps primitifs.

M. James W Biddle <sup>1</sup> dit que durant son séjour à la Baie-Verte, un voyageur fut accusé d'avoir commis un acte de violence sur une fille métisse. La preuve était accablante contre le prévenu. Tant d'iniquité souleva la colère du bon juge, qui condamna le coupable à acheter deux robes à la plaignante, puis à faire de l'horticulture dans son propre jardin durant trois semaines, — l'huissier devant payer les frais.....

Une autre fois, un ami de M. Biddle eut une querelle avec un chicaneur de la localité. Celui-ci institua une action contre lui, et Réaume lui envoya une sommation de comparaître devant son tribunal. En guise du papier timbré voulu par notre procédure moderne, l'huissier exhiba le coutelas aigu du juge, qui depuis longtemps servait à cette fin.

Au jour fixé pour la cause, le défendeur qui connaissait le faible du juge, se rendit à un magasin voisin pour y acheter un article de bas prix. Lorsqu'il arriva devant Réaume, celui-ci lui dit brusquement :

— Vous pouvez vous en aller. Allez-vous-en, car j'ai rendu jugement contre vous.

— Bonjour, M. le juge, dit le défendeur.

— Bonjour, répondit-il. J'ai rendu jugement contre vous.

— En passant près du magasin de Burgan, dit le défendeur, j'y ai vu cette petite cafetière, et je l'ai achetée dans le dessein de vous la présenter. Me ferez-vous le plaisir d'accepter, M. le juge ?

— Oh ! oui, je vous remercie beaucoup, je vous suis bien obligé.

<sup>1</sup> *Recollections of Green Bay in 1816-17.*

—Mais, M. le juge, je ne dois rien à cet homme.

—Vraiment, vous ne lui devez rien ?

—Non, je l'ai réellement surpayé.

—La canaille ! riposta le juge. Je renverse ma décision, et il paiera les frais !

L'anecdote suivante est empruntée à l'ouvrage de Mme Kinzie : *Waubin*, qui est semé de traits curieux sur les commencements du Nord-Ouest.

Deux hommes comparaissent un jour devant Réaume. Le juge écoute patiemment la plainte bien accentuée de l'un, et la défense non moins énergique de l'autre. Après l'interrogatoire des témoins, il se lève avec dignité et prononce la sentence suivante : Vous êtes tous les deux dans le tort : vous, Boisvert, le demandeur, vous m'apporterez un voyage de foin, et vous Crèle, le défendeur, vous m'apporterez un voyage de bois. La cause est réglée.

C'est La Fontaine qui a dit :

On fait tant, à la fin, que l'huitre est pour le juge,  
Les écailles pour les plaideurs.

Laissons maintenant la parole à M. Henry S. Baird <sup>1</sup>, de la Baie-Verte :

Un jour, dit-il, l'un de mes amis est assigné devant le juge Réaume. La cause devait être plaidée à deux heures de l'après-midi. Le défendeur oublie l'heure indiquée, et quatre heures sonnaient lorsqu'il s'aperçoit de son retard. Il se rend toutefois à l'audience, après avoir eu la précaution de placer une bouteille de bon rhum dans l'une des poches de son habit.

Le défendeur ne tarde pas à constater que la cause a été jugée contre lui, parce qu'il a manqué de

<sup>1</sup> *Recollections of the early History of Northern Wisconsin.*

respect au tribunal en ne comparaisant pas à l'heure voulue. Le demandeur jubile, et Réaume se renfrogne avec un air de dignité froissée.

Après avoir vainement demandé une nouvelle audition des témoins, le défendeur s'approche de la porte d'une chambre voisine et invite Réaume à l'y suivre. Il remplit aussitôt deux verres du précieux liquide, et, à cet aspect, la figure impassible du juge s'illumine soudain. Sans trop d'instances, Réaume approche de ses lèvres le breuvage séduisant, et en absorbe une dose assez copieuse pour noyer son ressentiment.

Il ne disait pas comme Dandin :

..... Ca, messieurs, point d'intrigue.  
Fermons l'œil aux présents et l'oreille à la brigue.

Cette rasade avait eu plus d'effet que le plus brillant plaidoyer. Le juge et le défendeur reviennent au prétoire, et le premier annonce au demandeur qu'il allait entendre la cause. Celui-ci proteste, prétendant que le procès était fini et jugé en sa faveur. Ses représentations n'ont aucun effet. Après un nouvel interrogatoire des témoins, le juge déclare d'une manière fort solennelle, que le sens de son premier arrêt était que le demandeur « gagnait pour perdre. »

Le héros de Racine, au contraire, s'exclamait :

Puisque je l'ai jugé, je n'en reviendrai pas.

Avant d'être nommé juge à la Baie-Verte, M. James H. Lockwood s'occupait de la traite pendant de longues années. Or, l'un de ses engagés ayant été embauché par un racoleur, qui visitait les postes de l'Ouest, Lockwood alla consulter le juge Réaume

pour connaître les dispositions de la loi en pareil cas. A cette demande, Réaume répondit dans son anglais discordant : *I'll make de man go back to his duty*. M. Lockwood réitéra sa question, et la réponse fut la même. A une troisième demande, le juge répliqua avec vivacité : *We are accustomed to make de man go back to their bourgeois* <sup>1</sup>.

Réaume siégeait toujours en robe écarlate, à revers de soie blanche, et semée de boutons dédorés. Il ne manquait jamais de se draper dans son costume officiel, en toutes circonstances publiques, avec autant de gravité que l'antique Romain enveloppé dans sa toge.

Cet habit râpé est gardé au musée de la Société historique du Wisconsin. C'est un objet de curiosité d'autant plus grand que les juges et les avocats ne se montrent jamais, chez nos voisins, que dans la tenue démocratique.

#### IV

Le mémoire d'Augustin Grignon <sup>2</sup> nous apprend que Réaume parvint à faire l'acquisition d'une terre située sur la rive ouest de la rivière, à quelques milles de la baie Verte. Il acheta bon nombre de bestiaux et ne négligea rien pour réussir dans son exploitation agricole. La chronique nous a transmis le nom d'un caniche vigilant, « Rabosto, » qui faisait la chasse aux oiseaux voraces, coupables de déprédations sur les champs de son maître.

Vers 1815, le colonel John Bowyer se fixa à la Baie-Verte, en qualité d'agent des Sauvages pour les

<sup>1</sup> *Times and early Events in Wisconsin.*

<sup>2</sup> *Seventy-two years' Recollections of Wisconsin.*

Etats-Unis. Comme Réaume ne savait rien conserver, il lui vendit sa terre à un prix bien au-dessous de sa valeur.

Réaume élut domicile avec le juge Lawe, durant les années 1816 et 1817. En 1818, il fut nommé par le gouverneur Cass, du Michigan, l'un des juges de la cour du comté de Brown.

La même année, il réussit à faire reconnaître ses droits de propriété sur certains terrains situés à Little-Kau-Kau-lin, et il y construisit une maison qu'il alla habiter.

M. Lyman C. Draper dit que Réaume vendit de l'eau-de-vie aux Sauvages de ce poste, prenant part à leurs débauches comme à leurs démêlés. Mais Augustin Grignon <sup>1</sup> dément cette assertion avec connaissance de cause, car il allait souvent visiter Réaume dans sa retraite.

L'ancien juge, devenu traiteur, passa de vie à trépas au printemps de 1821. On le trouva seul gisant dans sa maison et dormant son dernier sommeil. Il avait atteint sa soixante et dixième année, et trente environ avaient été consacrées à l'administration de la justice.

Ses amis firent transporter ses restes à la Baie-Verte, où ils furent enterrés dans le cimetière catholique. Sa tombe est délaissée, et aucune pierre n'indique au passant le lieu où repose le « vieux français. »

Réaume était d'une haute stature, et ses traits étaient fort réguliers; de gros yeux noirs étincelaient dans leur orbite et animaient sa figure. Son amitié ou sa haine ne connaissait pas de bornes. Il ne refusa probablement jamais de vider un verre de vin avec un ami, et sut couler sa vie joyeusement.

<sup>1</sup> *Seventy-two years' Recollections of Wisconsin.*

Malgré ses extravagantes lubies, Réaume était aimé, et son nom vivra longtemps dans le souvenir de la population de la Baie-Verte.

## V

Plusieurs autres Canadiens furent aussi revêtus de la dignité judiciaire dans le territoire du Wisconsin, entre autres, Joseph Rolette, Jacques Porlier, François Bouthillier, Michel Brisebois et Nicolas Boivin.

François Bouthillier fut nommé juge de la cour du comté de Brown par le gouverneur Cass, le douze mai 1819, M. John W. Johnson étant fait juge en chef. Comme il avait toujours vécu au milieu des tribus aborigènes, dont les lois sont fort sommaires, il ne dut pas être le Papinien du Nord-Ouest. Il est mort en 1833 ou 1834.

Michel Brisebois, l'un des plus anciens habitants de la Prairie-du-Chien, fut nommé juge de la cour de comté en même temps que Bouthillier. Il fut frappé de cécité en 1837, et il mourut en 1839.

Nicolas Boivin était une véritable doublure du juge Réaume. Ses connaissances légales n'étaient pas plus étendues, et sa bizarrerie n'était pas moins caractéristique. Sa bibliothèque se composait de trois volumes des anciens Statuts du Nord-Ouest. Mais il ne s'occupait pas plus, dans ces décisions, de la lettre que de l'esprit de ces arrêts légaux : de fait, il agissait à sa guise. On conserve à la Société historique du Wisconsin l'un de ces volumes, jauni et crevé aux angles.

Le bureau de Boivin était situé en dehors des murs du fort, à la Prairie-du-Chien, et les officiers de

la garnison aimaient à aller passer une heure oisive avec le juge, qui les recevait toujours avec beaucoup de cordialité, ne manquant jamais de leur offrir « a little quelque chose. »

Un soldat nommé Fry ayant été accusé un jour d'avoir volé et tué un veau appartenant à Joseph Rolette, le constable, un briquetier, nommé Bell, reçut ordre de procéder à l'arrestation du coupable.

Les officiers étaient arrivés comme à l'ordinaire chez le juge pour causer avec lui, et l'entretien était déjà très-animé, lorsque tout-à-coup l'on entend du bruit à la porte.

—Entrez, crie Boivin.

BELL.—Voici Fry que je vous amène, ainsi que vous me l'avez ordonné.

BOIVIN.—Fry, vous êtes un grand vaurien. Pourquoi avez-vous tué le veau de M. Rolette ?

FRY.—Je n'ai pas tué le veau de M. Rolette.

BOIVIN.—Vous êtes un menteur et une canaille. Bell, logez-le en prison.

—Venez, messieurs, dit-il, en se tournant vers ses visiteurs: *let us take a little quelque chose.*

C'est ainsi que l'on administrait la justice, au commencement du siècle, dans les vastes solitudes du Nord-Ouest.



## JACQUES PORLIER

---

Jacques Porlier est né à Montréal, en 1765. Il reçut une bonne éducation au séminaire de cette ville, et commença même l'étude de la théologie ; mais, comme il ne se sentait pas de vocation pour le sacerdoce, il crut devoir entrer dans le commerce.

En 1791, Porlier devint lieutenant dans une compagnie de milice, à Montréal, et il émigra cette même année à la Baie-Verte. Pierre Grignon, gendre de Charles de Langlade, faisait alors le commerce des pelleteries ; et Porlier resta deux ans à son service. Le jour il trafiquait avec les indigènes, et, le soir, il donnait des leçons aux enfants de M. Grignon.

Les hommes doués d'une certaine instruction

étaient rares à cette époque au Nord-Ouest, et Porlier est probablement le premier instituteur du Wisconsin que l'on connaisse. Les parents qui désiraient faire instruire leurs enfants, les envoyaient d'ordinaire à Michillimakinac ou à Montréal.

Porlier fit la traite ensuite, à son propre compte, et il s'aventura dans l'intérieur, le long du Mississipi et de la rivière Ouisconsin.

Dans l'hiver de 1793, il épousa Marguerite Grésie, dans la région de la rivière Sainte-Croix. Le père de Mlle Grésie était un Français, marié à une Ménomoni, qu'il avait abandonnée, en quittant soudainement le pays. Porlier avait fait la connaissance de Mlle Grésie et de sa mère, au milieu d'une bande de Ménomonis, qui passaient la saison de la chasse sur les bords de la rivière Sainte-Croix.

Dans l'hiver de 1797, Porlier alla trafiquer avec le fameux traiteur anglais, Robert Dickson, près de Sauks-Rapids. Il continua le commerce de pelleteries durant les années subséquentes, et il avait établi son comptoir, en 1805, en amont de la chute Saint-Antoine. Cette même année, le célèbre Zebulon Montgomery Pike, alors simple lieutenant, visita la région du Minnesota, chargé par le général Wilkinson d'expulser du pays les traiteurs anglais, qui violaient les lois des Etats-Unis et formaient des alliances avec les Sauvages. Porlier donna beaucoup de renseignements au jeune et intrépide officier sur cette contrée et ses habitants.

Porlier ne figura pas d'une manière très-active dans la guerre de 1812. Il forma partie cependant de l'expédition commandée par le colonel Dickson, l'un des partisans les plus actifs de l'Angleterre dans

la dernière guerre <sup>1</sup>. Cette expédition qui se composait de quelques traiteurs et d'environ quatre-vingts Ménomonis, livra un combat à Michillimakinac, en 1814, dans lequel périt le commandant américain, le major Holmes.

Son fils aîné, Jean-Jacques Porlier, alors âgé d'environ dix-huit ans, fut fait lieutenant dans la compagnie commandée par le capitaine Pohlman. Il prit part à la capture de la Prairie-du-Chien, et resta en garnison au fort McKay jusqu'à la proclamation de la paix.

Au mois de janvier 1815, Porlier fut nommé juge de paix et capitaine de milice, à la Baie-Verte, par sir George Prevost, gouverneur du Canada, sur la recommandation du lieutenant-colonel McDonell, commandant à Mackinac. Le comté de Brown ayant été définitivement constitué, en 1819, il fut fait enseigne dans la milice par le gouverneur Cass, puis lieutenant, trois ans plus tard.

Porlier fut choisi, au mois de septembre 1820, pour successeur de Matthew Irvin, juge en chef du comté de Brown, et il administra la justice comme tel jusqu'à l'établissement du territoire du Wisconsin en 1836. Les avocats étaient rares alors dans cette partie du pays, et aucun des trois juges qui composaient la cour du comté de Brown, n'appartenait à la docte profession. La juridiction de ce tribunal était limitée tant au civil qu'au criminel.

<sup>1</sup> Au nombre des traiteurs, il y avait un Anglais fort habile, du nom de Robert Dickson, qui demeurait à la Prairie-du-Chien. C'était un homme intègre, honorable, et qui possédait beaucoup d'influence sur les Sauvages du Nord-Ouest. En 1811, il avait organisé, paraît-il, un corps de trois à quatre cents guerriers pour attaquer les frontières de l'Illinois et du Missouri; mais ces guerriers furent plus utiles au commencement de l'année 1812, au Canada. *History of Wisconsin* by William R. Smith, vol. I, p. 237.

Portier fut aussi nommé juge de paix et commissaire de comté, en 1820, puis juge des plaids communs deux ans plus tard. Il était incontestablement à cette époque l'homme le plus important de la Baie-Verte <sup>1</sup>.

M. Henry S. Baird vint s'établir à la Baie-Verte, en 1824, et il nous fait le tableau suivant des habitants de cette localité : « La population se composait pour la plupart de Canadiens-Français et de Métis, à l'exception des Sauvages. En 1824, il n'y avait à la Baie-Verte, à part les familles des officiers qui logeaient au fort Howard, que sept ou huit familles américaines. Le caractère des habitants était un mélange de civilisation et de simplicité primitive ; ils alliaient la politesse et la gaieté des Français à l'insouciance et à l'imprévoyance des indigènes. Hospitaliers, jouissant du présent sans se préoccuper de l'avenir, se contentant de peu, sachant trouver d'agréables amusements dans la danse et les courses de chevaux, ils éprouvaient certainement plus de bonheur et de satisfaction que la génération actuelle, si affairée, si préoccupée des moyens de faire de l'argent de tout. Ces colons formaient une classe d'hommes, aujourd'hui entièrement disparus, mais qui méritent d'être inscrits sur les pages de l'histoire comme les véritables et premiers pionniers du Wisconsin. Plusieurs d'entre eux ont laissé des descendants, et les noms des Lawe, des Juneau, des Grignon, des Portier et autres, rappelleront cette ancienne race de colons, longtemps après que la génération actuelle aura disparu <sup>2</sup>. »

Portier s'éteignit après deux ou trois jours de

<sup>1</sup> Voir *History of Minnesota* by Edward Duffield Neill, p. 237.

<sup>2</sup> *Recollections of the early History of Northern Wisconsin.*

maladie, à la Baie-Verte, le douze juillet 1839. Sa femme le suivit, cinq ans plus tard, au tombeau, laissant plusieurs enfants, dont trois vivent encore.

Le juge Porlier était de taille moyenne, et ses manières affables le faisaient aimer de tous ceux qui le connaissaient. Il laissa un nom intact et une mémoire respectée. Il sut remplir tous les postes de confiance auxquels il fut appelé, avec intelligence, avec intégrité et à la satisfaction du public. Tel était son désir de bien interpréter la loi, qu'il traduisit patiemment de l'anglais en français les Statuts refondus du territoire du Michigan.

La Société historique du Wisconsin conserve soigneusement ce manuscrit, ainsi que beaucoup d'autres documents, et une grande partie de sa correspondance, qui était presque toute écrite en français. Les *Papiers Porlier*, disait le rapport du comité exécutif de cette société pour l'année 1858, une fois mis en ordre et reliés, formeront plusieurs volumes et seront une partie précieuse de nos archives.

Jean-Jacques Porlier, dont il a déjà été question, demeura plusieurs années à la Baie-Verte, éleva une nombreuse famille, et mourut, en 1838, à Grand-Kau-kau-lin. L'un de ses frères, Louis B. Porlier, résida à la Butte-des-Morts, sur la rivière des Renards; il avait épousé l'une des filles d'Augustin Grignon, morte depuis bien des années. Il est souvent mentionné, dans les rapports de la Société historique du Wisconsin, comme ayant fait plusieurs dons à cette institution.



JOSEPH ROLETTE

## JOSEPH ROLETTE

---

T

Jean-Joseph Rolette, chef de la famille canadienne de ce nom, vint s'établir en ce pays vers le milieu du dix-huitième siècle. Epris des armes, des aventures, il s'enrôla dans les troupes françaises, qui, à cette époque, traversaient l'Océan en bien trop petit nombre pour pouvoir lutter avantageusement contre les forces écrasantes de l'Angleterre. La guerre terminée, il ne songea pas à retourner en France, et il se fixa permanemment dans le pays, qui venait de trouver un nouveau maître.

Jean-Joseph Rolette avait à cette époque trois enfants : deux fils et une fille. L'aîné portait ses pré-

noms, et, tout jeune encore, il se dirigea vers les *pays d'en haut*, où il passa plusieurs années à faire la traite. Ce commerce lui réussit parfaitement, et il revint à Québec, après avoir fait des bénéfices considérables.

A l'âge de trente ans, Rolette, second du nom, épousa Angélique Lortie, et il eut de cette union plusieurs enfants : Jean-Joseph, — l'objet de cette esquisse biographique, — Charles-Frédéric, Hippolyte, Laurent, Lucie, Julie, et une autre fille dont le nom de baptême nous est inconnu.

Lorsque la guerre éclata avec les Etats-Unis, Rolette ne fut pas lent à offrir ses services aux autorités militaires, et il se distingua comme officier dans les milices canadiennes, qui contribuèrent si vaillamment à repousser l'invasion. Au commencement du siècle, il vint s'établir à Nicolet, où il mourut le dix-neuf mars 1828, à l'âge avancé de quatre-vingt-dix ans.

La fille cadette, Marie-Josephte, épousa un officier important de l'armée anglaise. D'une beauté remarquable, d'une grande distinction de manières, Mlle Rolette avait su inspirer une passion ardente au major Holland. Celui-ci demanda la main de la jeune et belle Canadienne ; mais son père ne voulut pas consentir à une alliance avec un homme qui, naguère encore, avait fait verser le sang français sur les plaines d'Abraham. Tout au contraire de la demoiselle canadienne mentionnée par M. de Gaspé <sup>1</sup>, et qui refusa, dans de semblables circonstances, la main d'un riche officier de l'armée de Wolfe, Mlle Rolette, écoutant plutôt sa flamme que les répugnances patriotiques de son père, persista dans ses amours, et un enlèvement en fut le résultat.

<sup>1</sup> *Les Anciens Canadiens*, p. 308.



Plusieurs enfants naquirent de cette union : Frederick-Brehm, John-Frederick, Charlotte, Suzanne et George Holland. La plupart reçurent leur éducation dans les premières institutions d'Angleterre.

Le major Holland occupait, près de Québec, une magnifique résidence, connue encore aujourd'hui sous le nom de *Holland House*, où il aimait à exercer une large hospitalité. Il se lia d'amitié avec le duc de Kent, durant son séjour au Canada—de 1791 à 1794—et il reçut fréquemment sous son toit ce prince, le père de la reine Victoria.

S'étant réconcilié, quelque temps après son mariage, avec la famille Rolette, il lui procura l'honneur d'avoir plus d'une fois la visite du duc de Kent. Le nom de Joseph Rolette se trouve au bas de l'adresse qui fut présentée au prince royal par un grand nombre de citoyens de Québec, le quatre février 1794, à l'occasion de son départ pour la Nouvelle-Ecosse.

## II

Joseph Rolette naquit à Québec, le vingt-trois septembre 1781<sup>1</sup>. Il entra de bonne heure au séminaire de cette ville, et il y fit avec succès un cours complet d'études.

Lorsqu'il lui fallut se choisir un état, ses parents espérèrent lui voir embrasser la vie sacerdotale;

<sup>1</sup> Voici le texte du certificat de baptême de Rolette :

« Le vingt-quatre septembre mil sept cent quatre-vingt-un, par nous, curé de Québec, soussigné, a été baptisé Jean-Joseph, né hier au soir du légitime mariage de Jean-Joseph Rolette, absent, et d'Angélique Lortie; le parrain a été Pierre Langlois, et la marraine, Louise Carignan, qui ont signé avec nous.

« AUG. D. HUBERT, Ptre.

« PIERRE LANGLOIS.

« LOUISE CARIGNAN. »

mais il ne voulut pas entrer dans une carrière qui demande une vocation si prononcée. Il caressait plutôt le projet d'aller braver les dangers de la mer, et de se faire une réputation de marin intrépide. Il fit part plus d'une fois de ce plan à son père, mais celui-ci refusa de consentir à son départ.

Comme le jeune aventurier redoublait d'obsessions pour mettre à exécution son idée favorite, son père l'enferma une bonne fois dans sa maison, et l'y tint pendant dix jours au pain et à l'eau. Il ne goûta guère les charmes de ce régime ascétique, et il parvint à s'échapper de la maison paternelle, puis à s'embarquer furtivement à bord d'un bâtiment en partance pour l'Europe. Son père, soupçonnant son escapade, réussit, en faisant exécuter les signaux voulus, à faire revenir au port le bâtiment, qui s'en éloignait rapidement, de sorte que Rolette dut, bon gré mal gré, renoncer à son projet de courir les mers.

Rolette quitta Québec, pour aller s'établir à Montréal, au mois d'octobre 1803, où il se livra au commerce, avec un nommé Dominique Lacroix, jusqu'au mois d'avril 1805. Il émigra ensuite au Détroit, puis à Sandwich, paroisse toute française, située sur la rivière Détroit, à l'extrémité ouest de la province d'Ontario. Toutefois, il ne demeura pas longtemps dans ces deux localités.

De Sandwich, Rolette alla se fixer à la Prairie-du-Chien, où il dirigea les affaires de Murdoch Cameron<sup>1</sup>, traiteur important, qui demeurait d'ordinaire

<sup>1</sup> Cameron était à cette époque le principal traiteur dans la région supérieure du Minnesota. C'était un Ecossais très-habile et très-entrepreneur. Il avait à son service un vieux Canadien, surnommé Milord, dont Featherstonough, auteur de *A canoe voyage up the Minnig Sotor*, a raconté les exploits. M. Cameron est mort en 1811, dans le Minnesota, à un endroit connu sous le nom de « Tombeau de Cameron. »

au Lac qui-Parle, sur les bords de la rivière Saint-Pierre. Il s'initia en peu de temps à tous les secrets du commerce, et fit bientôt la traite pour son propre compte avec les Sioux et les autres tribus des alentours.

Au mois d'avril 1806, le lieutenant Zébulon Montgomery Pyke se rendit à la Prairie-du-Chien, et eut des rapports très-agréables avec Rolette. Par son journal de voyage, à la date du dix-neuf avril, on voit que Pyke dina, ce jour-là, chez un M. Campbell, en compagnie de MM. Wilmot, Blakely, Wood, Rollet, Fisher et Jarrot : ce dernier demeurait à Cahokia <sup>1</sup>. Le lieutenant Pyke était venu établir dans le pays des règlements très-sévères sur la vente de l'eau-de-vie aux Sauvages par les traiteurs ; mais il était à peine parti que Dickson, Rolette et Cameron enfrenaient ces mêmes règlements <sup>2</sup>.

L'aisance permit bientôt à Rolette de songer à la vie domestique, et il épousa, au mois de mai 1807, Mlle Marguerite Dubois, fille d'Antoine Dubois, un Canadien qui avait été assassiné quelques années auparavant par les Sauvages. Mlle Marguerite Dubois avait été élevée par Julien Dubuque — fondateur de la ville de ce nom — et elle n'avait alors que quatorze ans. Elle ne contribua pas peu à charmer la solitude du traiteur canadien.

### III

La guerre de 1812 interrompit brusquement les opérations commerciales de Rolette, et ne lui laissa pas d'autre alternative que d'y prendre une part

<sup>1</sup> *An account of expeditions to the sources of the Mississippi.*

<sup>2</sup> *History of the Minnesota*, by Edward Duffield Neill, p. 276.

active. Comme la plupart des traiteurs canadiens, il se rangea du côté de l'Angleterre, et assista à plusieurs engagements qui furent couronnés de succès.

La nouvelle de la déclaration de guerre trouva Rolette à Saint-Joseph. Cette petite île, située à quarante milles au nord de Michillimakinac, à l'extrémité sud du lac Supérieur, était protégée par un fort, armé de deux canons, et renfermait trente-trois soldats de l'armée anglaise, et environ cent quatre-vingts — quelques-uns disent deux cent soixante — voyageurs canadiens, habitués pour la plupart à faire le coup de feu, et qui pouvaient être, au besoin, d'un précieux secours.

Le commandant du fort Saint-Joseph était le capitaine Roberts, officier d'une rare bravoure. A la nouvelle de la guerre, le quatre juillet, Robert alla consulter Toussaint Pothier †, agent de la Compagnie du Nord-Ouest, sur le parti à prendre dans cette occurrence. Il ne lui eut pas plutôt expliqué son projet de faire une attaque immédiate sur le fort de Michillimakinac, alors en la possession des Américains, que cet intrépide Canadien lui promit son concours le plus actif, en lui disant : « Pardieu, monsieur, il faut froter ces gens-là joliment. »

Les agents des autres compagnies de traite secondèrent avec non moins d'empressement les vues du capitaine Roberts. Aussi réussit-on en très-peu

† M. William C. Coffin, auteur de : *The War of 1812 and its Morals*, dit que Pothier était agent de la Compagnie de la baie d'Hudson, tandis que d'après Robert Christie, (*Memoirs from 1807 to 1815*), il l'était de la Compagnie du Sud-Ouest. Tous deux font erreur. Pothier était non-seulement agent de la Compagnie du Nord-Ouest, mais aussi l'un des associés. Il fut nommé membre du conseil législatif, en 1823, et forma partie du conseil spécial en 1838. Il était aussi seigneur du fief Lagouchetière. Il mourut à Montréal, à un âge avancé, après avoir fourni une carrière utile pour son pays.

de temps à organiser une expédition relativement importante, composée de soldats anglais, de voyageurs canadiens, et d'environ quatre cents Outaouais, Sautaux, Sioux, Puants, Folles-Avoines.

Les Canadiens furent divisés en trois compagnies, dont le commandement fut confié à Lewis Crawford, lieutenant-colonel, et à Toussaint Pothier, qui remplissait les fonctions de major. John Johnston, Charles Oaks Ermatinger et Jean-Baptiste Nolin<sup>1</sup>, du Saut-Sainte-Marie, devaient agir comme capitaines, avec Joseph Rolette, Joseph Porlier, Paul Lacroix et Xavier Biron pour lieutenants. La maladie empêcha Nolin de se rendre jusqu'à Michillimakinac, mais deux de ses fils firent partie de l'expédition. A la tête des Sauvages se trouvaient Charles de Langlade, Robert Dickson, Michel Cadot, fils, et John Askin, fils.

L'expédition s'embarqua le seize juillet 1812, à bord de la goëlette *Caledonia*, de dix grandes barges, et de pas moins de soixante-dix canots. Grâce à une température magnifique et à un vent favorable, la petite flottille arriva sans encombre, le lendemain, à trois heures du matin, à l'île de Michillimakinac.

<sup>1</sup> Franchère visita le Saut-Sainte-Marie, le trente juillet 1814, au retour de son voyage à l'Océan Pacifique, et il mentionne Nolin et Johnstone dans sa relation : « La rive nord du Saut appartient, dit-il, à la Grande-Bretagne, et celle du sud aux États-Unis. C'est sur cette dernière que M. Johnstone faisait sa résidence. Ce monsieur était, avant la guerre, percepteur du fort pour le gouvernement américain. Sur le même côté résidait un M. Nolin, avec sa famille consistant en trois garçons et quatre filles, dont une était passablement jolie. Ce monsieur était gros traiteur, et l'on voyait encore dans sa maison et ses ameublements des marques de son ancienne prospérité. Du côté du nord, nous trouvâmes M. John Ermatinger qui possédait un joli établissement; il demeurait dans une maison appartenant à M. Nolin, mais il en faisait bâtir une de pierre, très-élégante, et il venait de faire achever un moulin à farine. »

Nolin vendit ses terrains, plus tard, à Charles Oaks Ermatinger, et alla demeurer, vers 1819, à Pembina, sur la frontière de la province de Manitoba. Ses descendants habitent encore le Nord-Ouest.

Les Canadiens se mirent de suite à l'œuvre, et à dix heures ils avaient réussi à monter un canon sur une hauteur qui domine le fort. Puis sommation fut faite au commandant américain, le lieutenant Hanks, de se rendre sur-le-champ. Celui-ci, pris complètement par surprise, ne songea même pas à se défendre, et, dans un rapport au général américain Hull, en date de Détroit, le quatre août, il avouait que cette sommation avait été la première nouvelle qu'il avait reçue de la déclaration de la guerre. On voit que ce coup de main avait été habilement organisé.

La garnison se composait de soixante et un officiers et soldats des troupes régulières, outre quarante-sept marins, à bord de neuf bateaux qui se trouvaient dans le havre. Après la capitulation, deux navires américains, chargés de sept cents paquets de pelleteries, arrivèrent à Michillimakinac, ignorant ce qui venait de se passer, et tombèrent entre les mains des vainqueurs.

Le drapeau anglais put donc flotter sur le vieux fort de Michillimakinac—le « Gibraltar des lacs »—sans la moindre effusion de sang, sans même un coup de mousquet. Seuls, les Sauvages regrettèrent un dénouement aussi pacifique, car il leur fallut quitter l'île sans pouvoir enlever une chevelure aux Longs Couteaux. « Il est heureux, » écrivait John Askin, fils, l'un des officiers des Sauvages, dans une lettre au *Montreal Herald*, en date du dix-huit juillet 1812, « que le fort ait capitulé sans tirer un seul coup de canon, car s'il eût fait feu, je crois fermement que pas un homme n'aurait été épargné. Mon fils, Charles de Langlade, Augustin Nolin et Michel Cadot, jeune, m'ont rendu de grands services en

maintenant l'ordre parmi les Sauvages. Je n'ai jamais vu de gens aussi déterminés que les Sauteurs et les Outaouais.»

Cet exploit eut les meilleurs résultats. Il eut d'abord pour effet d'éloigner les Américains des grands lacs, d'où ils auraient pu préparer plusieurs incursions redoutables, et de déterminer la plupart des tribus sauvages, indécises jusque-là, à se ranger presque immédiatement sous le pavillon anglais. Il remplit ensuite d'ardeur les troupes canadiennes, enflamma leur courage et inspira confiance aux commandants dans le courage de leurs soldats.

Bref, la capture de Michillimakinac fut le digne prélude de la glorieuse prise de Détroit, le seize août 1812, et de bien d'autres faits mémorables, qui allaient répandre un nouvel éclat sur le nom canadien.

#### IV

Cet engagement ne fut pas le seul auquel Rolette prit part dans cette guerre.

Les Américains ayant réussi à s'emparer du fort anglais à la Prairie-du-Chien, au mois de mai 1814, sous la direction du gouverneur Clark, du Missouri, le colonel McDouall, commandant de Michillimakinac, résolut d'aller les déloger de ce poste important, situé au cœur des tribus de l'Ouest. Il organisa, dans ce but, une expédition composée principalement de Canadiens, et Rolette ne lui fut pas peu utile pour en assurer le succès.

Nous trouvons dans un mémoire du temps<sup>1</sup> un

<sup>1</sup> *An account of the expedition against Mississippi, undertaken in 1814, under the command of Lieut.-Col. McKay, then Major of Michigan Fencibles. From the journal of an officer present on the occasion. Voir The Canadian Magazine, vol. IV. Année 1825.*

récit complet de cette campagne, auquel nous empruntons les passages suivants :

« C'était une entreprise accompagnée de beaucoup de difficultés, et qui exigeait une combinaison d'habileté militaire, de persévérance et de prévoyance, que l'on trouve rarement dans le même homme. Les troupes que l'on pouvait détacher étaient trop peu considérables pour une pareille entreprise, et la garnison se composait d'un certain nombre d'individus qu'il était difficile d'assujettir à la discipline militaire. Il fallait traverser le désert avec une très-petite quantité de vivres, et le colonel Dixon, qui avait abandonné le fort, ne voulait pas se charger d'aller le reprendre. Malgré toutes ces difficultés, l'expédition, une fois résolue, fut commencée le plus promptement possible. Le colonel MacKay<sup>2</sup>, des *Fencibles*, fit généreusement l'offre de ses services, et le commandement de l'expédition lui fut confié. Le colonel McDouall enrôla deux cents Canadiens et cent cinquante Sauvages qui s'étaient offerts comme volontaires; et La Sarcelle (probablement un chef

<sup>2</sup> Le lieutenant-colonel William MacKay vint faire la traite, dès 1793, sur les bords de la rivière Menomoni, au service de Dominique Ducharme. Il alla se fixer ensuite à Michillimackinac, puis, après avoir fait pendant quelques années le commerce des fourrures dans la région supérieure du Mississipi, il forma partie de la Compagnie du Nord-Ouest, en 1812. Avant de participer à l'expédition de la Prairie-du-Chien, il avait servi à la tête des Voyageurs, puis des Voltigeurs canadiens, et s'était distingué spécialement au combat de Lacolle, le vingt novembre 1812. Ce fut la capture du fort de la Prairie-du-Chien qui lui valut le titre de lieutenant-colonel. Il parcourut durant la guerre dix-neuf mille milles; dans l'une de ses courses, il traversa toute la côte nord du lac Huron. Le colonel MacKay était un homme actif, intelligent et d'une taille imposante. Il passa ses dernières années à Montréal, remplissant les fonctions de surintendant des Sauvages; il mourut du choléra en 1832. Il avait épousé, en 1808, une fille de M. le juge A. Davidson, qui lui donna, entre autres enfants, M. le juge Robert MacKay, de Montréal. M. Alexander MacKay, dont il est fait mention dans l'ouvrage de Washington Irving: *Astoria*, était son frère.



sauvage) fut envoyé en avant pour recruter des renforts, partout où cela lui serait possible, le long de la route.

« Le vingt-huit juin, les préparatifs étant tous terminés, nous nous embarquâmes vers midi, dans huit barges, y compris une chaloupe canonnière. Notre expédition se composait de vingt hommes des *Fencibles* du Michigan, accompagnés d'un petit canon ; de soixante volontaires canadiens avec les capitaines Rollette et Anderson, les lieutenants Brisebois et Graham, du détachement des Sauvages, cinq interprètes, et quatre-vingt-deux Sauvages, Sioux, Sauteurs, avec dix de leurs femmes et enfants. M. Louis Honoré remplissait les fonctions de commissaire des vivres...

« Le lendemain, nous partîmes au soleil levant, et nous rencontrâmes, bientôt après, trois canots montés par des Indiens. La prudence et la vigilance de notre commandant commencèrent dès lors à se manifester. Le colonel MacKay, ayant observé que la barge commandée par le capitaine Rollette était la meilleure voilière, lui ordonna de se rendre à la Baie-Verte pour y acheter des vivres et y réunir tous les Sauvages que l'on pourrait rencontrer, afin que le corps principal de notre petite armée ne fût pas arrêté dans sa route.....

« Le cinq juillet, nous eûmes un vent favorable. Le temps, qui avait été beau jusqu'alors, s'assombrit, et le tonnerre se fit entendre. Ici eut lieu un phénomène qui mérite d'être mentionné, à cause de sa singularité et de l'effet qu'il eût sur les Sauvages. A peu de distance, tout autour de nous, nous vîmes tomber la pluie par torrents, tandis que pas une seule goutte n'atteignit le point que nous occupions. L'ignorance des Sauvages leur

fit attribuer ce phénomène à la puissance de notre commandant.

« Aussi, depuis notre départ du lieu de campement jusqu'à notre arrivée à la Baie-Verte, ils ne cessèrent de témoigner leur joie, en poussant des cris, en chantant leurs chansons de guerre, et en remerciant le Grand Esprit de leur avoir accordé un chef de guerre, qui avait un pouvoir absolu sur le ciel et les éléments. « Que ne pouvons-nous pas attendre, disaient-ils, d'un « pareil chef ? Depuis notre départ de Michillimakinac, « il nous a procuré un temps favorable, et maintenant « il ne permet même pas que la pluie tombe sur nous. « Nous espérons, jeunes gens, que lorsque vous ren- « contrerez les ennemis, vous vous jetterez au milieu « d'eux sans rien craindre ; car notre chef les livrera « entre nos mains sans qu'il nous advienne le moindre « mal. » Tels furent les discours des principaux chefs jusqu'à la Baie-Verte.

« En arrivant à cet endroit, les miliciens et les Sauvages tirèrent une salve, à laquelle nous répondîmes par quelques décharges de notre canon. Le capitaine Rolette, qui avait reçu ordre de prendre les devants, avait acheté à la Baie, quatorze pièces de bétail, et trois cent-cinquante livres de farine...

« Le six, nous nous mîmes en route à sept heures, et laissâmes derrière nous les capitaines Rolette et Grignon pour régler quelques comptes. Le premier nous rejoignit, le soir, au portage de Kakalin.

« Le sept, une partie de la flotille mit à la voile à six heures du matin ; mais les capitaines Rolette et Grignon ayant été laissés en arrière pour amener le reste des troupes, nous campâmes, après avoir franchi quatre lieues seulement, aux Grosses-Roches. Les capitaines Rolette et Grignon campèrent un peu plus bas.

« Dans la matinée du seize, le lieutenant Brisebois et M. A. Grignon furent envoyés en avant avec un détachement de Sauvages, pour prendre connaissance autant que possible de la situation de l'ennemi. Le lendemain, à une heure du matin, nous nous remîmes en route jusqu'au Petit-Gris, à environ trois lieues du village de la Prairie-du-Chien, où nos éclaireurs nous attendaient. Ils avaient pris un M. Antoine Brisebois, qui nous informa que le fort Shelby était bâti sur une éminence, en arrière du village, et était défendu par six pièces de canon et par une soixantaine de soldats, outre les officiers. Il y avait aussi dans le fleuve, en face du fort, une grande chaloupe canonnière, longue d'environ soixante pieds, portant quatorze pièces de siège et soixante à soixante-dix hommes d'équipage. Elle était hors de l'atteinte des petites armes à feu.

« Après avoir obtenu ces renseignements, notre commandant forma son plan d'attaque. Nous devions débarquer au vieux fort, à environ deux milles en aval du village. Le capitaine Grignon avec sa compagnie, et le lieutenant Brisebois avec les Puants, les Folles-Avoines et les Courtes-Oreilles, tous sous le commandement du lieutenant-colonel MacKay, devaient former le centre. Le capitaine Rolette avec sa compagnie, et le lieutenant Duncan Graham avec les Sioux, les Sacs et les Sauteux, devaient constituer l'aile droite et l'aile gauche de notre petite armée. »

Cette expédition, composée d'éléments si disparates, arriva à une faible distance de la Prairie-du-Chien, sans avoir été dépistée par les Américains. Comme le temps était superbe, les officiers du fort Shelby se préparaient en ce moment à aller chevaucher dans

la campagne avoisinante, et la place se serait certainement rendue sans coup férir, en leur absence, si l'expédition eût différé son arrivée d'une heure ou deux.

Nicolas Boivin<sup>1</sup>, agent des Sauvages à la Prairie-du-Chien, ayant envoyé, ce jour-là, un de ses hommes, nommé Sandy, en dehors du village, pour tuer l'un de ses moutons, afin de se-procurer de la viande fraîche, celui-ci ne s'aventura pas loin sans découvrir l'ennemi, grâce aux habits rouges des officiers et aux pavillons anglais que déployaient fièrement les Sauvages. Il revint donc en toute hâte sur ses pas, donna l'éveil, et les paisibles villageois allèrent se réfugier précipitamment dans le fort.

Dès que les assiégeants eurent pris leurs positions, le capitaine Anderson somma le commandant du fort Shelby, le lieutenant Perkins, de se rendre, ce que ce dernier refusa fièrement. Le combat s'engagea alors de part et d'autre avec beaucoup de vivacité. Les Canadiens firent preuve de bravoure, et on peut en dire autant des Sauvages, à l'exception des Puants.

Le colonel MacKay allait donner l'assaut au fort, lorsque le lieutenant Perkins capitula, le dix-neuf juillet au matin. Les Sauvages, furieux de la résistance des Américains, auraient certainement massa-

<sup>1</sup> Le père de Nicolas Boivin (et non *Boilvan*, comme dit le colonel Thomas L. MacKenney) résidait à Québec durant la guerre de 1775-76, et fut particulièrement bienveillant pour un chirurgien américain qui avait été fait prisonnier. Lorsque ce dernier fut mis en liberté, Boivin lui donna même l'argent nécessaire pour se rendre dans sa famille. Après la guerre, Nicolas Boivin émigra dans l'Ouest pour faire la traite. Il n'eut pas de succès dans son commerce; mais il rencontra heureusement, à Saint-Louis, le chirurgien en question, qui crut acquitter une dette de reconnaissance envers son père, en lui faisant obtenir la situation d'agent des Sauvages à la Prairie-du-Chien.

cré les prisonniers—« ces mauvais esprits qui s'étaient emparé de leurs terres » — sans les efforts que l'on dût faire pour les empêcher de se porter à de pareils excès.

Les pertes des Américains ne furent pas très-sérieuses ; et il n'y eut du côté des assiégeants que deux hommes de tués et huit de blessés, outre trois Sauvages, qui furent victimes de leur imprudence en s'exposant inutilement au feu de l'ennemi.

Le vingt-deux juillet, après la revue des troupes, le capitaine Anderson s'avança, une bouteille de vin à la main, près de la porte principale du fort, pour donner à la place le nom du commandant anglais, avec toute la solennité convenable. L lançant la bouteille contre la porte, où elle se brisa en morceaux, il s'écria de sa voix la plus imposante : « Le fort Shelby est pris, et le pavillon britannique flotte maintenant sur le fort MacKay. » Et toute la troupe victorieuse de faire retentir l'air de bruyantes acclamations.

Après la capitulation du fort, le capitaine Rolette fut dépêché à Michillimakinac pour annoncer cette glorieuse nouvelle. Lorsque son bateau toucha l'île, la foule garnissait le rivage, anxieuse de connaître l'issue de la lutte. On l'interpella à l'instant :

—Capitaine Rolette, quelle nouvelle ?

—Une grande bataille, une lutte sanglante, répondit Rolette, avec un ton grossi d'importance.

—Combien de tués ?

—Aucun.

—Combien de blessés ?

—Aucun.

—Quel combat sanglant ! vociféra la multitude, en escortant le héros du bateau au fort.

Cette réponse n'était pas strictement conforme aux faits, car on a déjà vu que la capture du fort Shelby avait fait quelques victimes.

## V

Quelques jours après la capitulation du poste de la Prairie-du-Chien, le lieutenant-colonel Mackay adressa au lieutenant-colonel McDonell, de Michillimakinac, un rapport détaillé de cette expédition. Il insista, entre autres choses, sur les précieux services que lui avaient rendus les Canadiens, et en particulier Rolette. Cette relation <sup>1</sup> est datée de la Prairie-du-Chien, vingt-sept juillet 1814.

« Je dois prendre la liberté, disait-il, d'attirer spécialement votre attention sur les services qu'ont rendus les capitaines Rolette et Anderson ; le premier a fait preuve d'une grande activité dans bien des occasions, mais surtout durant le combat. L'action ayant commencé inopinément, il accourut en toute hâte avec sa compagnie, de l'autre extrémité du village, au milieu d'un feu très-vif, pour recevoir des ordres, et il a beaucoup contribué, avant et depuis le combat, à empêcher les Sauvages de piller les propriétés des particuliers. Le lieutenant Porlier, de la compagnie du capitaine Anderson ; les lieutenants Graham et Brisebois, du département des Sauvages, et autres, ont tous montré beaucoup de courage et d'activité. Les interprètes se sont aussi fort bien conduits, spécialement MM. Saint-Germain, du Saut-Sainte-Marie, et M. Rainville, interprète des Sioux : ils ont

<sup>1</sup> Voir l'ouvrage de William James : *Military Occurrences of the late war between Great Britain and the United States of America*. vol. II, pp. 456, 457, 458.

réussi à empêcher les Sauvages de se livrer au pillage. Le commissaire des vivres, M. Honoré, a tenu un compte fort exact des approvisionnements. »

Le capitaine Anderson fut nommé commandant de la Prairie-du-Chien, après le départ du lieutenant-colonel McKay, et il remplit ces fonctions, pendant trois mois, au milieu de bien grandes difficultés. Sans cesse menacé par l'ennemi, il lui fallait, dans un cas d'attaque, compter seulement sur le concours de troupes indisciplinées et de bandes sauvages, parmi lesquelles l'harmonie ne régnait pas toujours. De plus, il n'avait pas à sa disposition une quantité suffisante de vivres, d'armes et de munitions pour faire une défense vigoureuse.

Dans une lettre <sup>1</sup> datée de Michillimakinac, le vingt et un août 1814, le lieutenant-colonel Mackay annonçait au capitaine Anderson que Rolette allait se charger, à son retour à la Prairie-du-Chien, de l'approvisionnement des troupes, et qu'il devait faire les plus grands efforts pour se ménager l'appui des tribus avoisinantes. « Comme le lieutenant Grignon, ajoutait-il, doit demeurer quelque temps à la Baie-Verte, vous ferez bien de vous mettre en rapport avec lui, et de lui faire connaître tout ce qui pourra survenir d'important. Si votre poste est menacé, demandez-lui de réunir tous les Folles-Avoines, Quinibagons et miliciens de la Baie-Verte, qu'il pourra rassembler, et d'aller à votre secours avec toute la diligence possible. »

Le vingt-trois septembre, le lieutenant-colonel McDonell écrivait à Anderson ce qui suit : « M. Rolette a fait un contrat pour approvisionner la gar-

<sup>1</sup> Cette lettre et celles qui suivent nous ont été communiquées par M. le juge Mackay, de Montréal.

nison, composée de soixante hommes, pendant un an. S'il est nécessaire que l'approvisionnement soit plus considérable, pour des cas imprévus, il devra se faire aux meilleures conditions que vous puissiez obtenir; et vous devrez vous conformer strictement aux instructions que vous avez reçues, pour votre gouverne..... Un acompte de deux cents louis a été payé à M. Rolette, en vertu de son contrat, dont les conditions, que je vous communique, doivent être scrupuleusement observées.»

Au mois d'octobre 1814, les Américains essayèrent de remonter le Mississipi, dans l'intention d'attaquer le poste de la Prairie-du-Chien; mais ils furent repoussés par les Sacs, auxquels le capitaine Anderson avait dépêché de prompts secours. Ce dernier fut remplacé dans le commandement du fort Mackay, au mois de février 1815, par le capitaine Bulger, du régiment royal de Terre-neuve.

## VI

Pendant que Rolette se rendait ainsi utile à la cause anglaise, son frère cadet, Charles-Frédéric, se distinguait par des actes de bravoure, qui lui valent une place au premier rang parmi les héros de la guerre de 1812-14.

Né à Québec, en 1783, Frédéric Rolette partit fort jeune à bord d'un vaisseau de guerre et s'engagea dans la marine anglaise. Comme on le voit, il exécuta le projet même que son frère aîné caressa vainement dans sa jeunesse, faute de pouvoir vaincre la résistance paternelle.

Il eut bientôt l'occasion de montrer son courage, en assistant à plusieurs batailles célèbres. Il prit



part, entre autres, au combat du Nil, où il reçut cinq blessures, et à celui de Trafalgar, le vingt et un octobre 1805, où périt l'illustre Horace Nelson, après avoir remporté une victoire décisive sur les flottes française et espagnole réunies. Le sentiment du devoir le força ainsi de combattre un drapeau que ses ancêtres avaient noblement défendu.

Après sept ans de service sur mer, Rolette revint au pays, et, le quatre octobre 1807, il fut nommé second lieutenant dans la marine provinciale. Il fut promu, le vingt-cinq avril 1812, au grade de premier lieutenant et de commandant du brigantin *Hunter*, qui devait croiser sur le lac Erié. La guerre américaine, qui éclata quelques semaines après, lui permit de faire servir son courage et son expérience militaire à la défense de son pays.

Esquissons brièvement ses exploits. Le trois juillet 1812, Rolette s'empara, par surprise et par un acte d'audace étonnant, avec six hommes seulement, montés dans un canot, de la goëlette américaine *Cayuga Packett*, qui avait à son bord cinq officiers et environ trente-trois soldats, outre l'équipage. La capture de ce bateau était d'autant plus importante qu'il était chargé d'approvisionnements pour l'armée du général Hull.

Au combat de la rivière Raisin, le vingt-deux janvier 1813, Rolette servit comme officier d'artillerie. Les Américains furent défaits, après une lutte acharnée, dans laquelle les vainqueurs eurent environ deux cents hommes tués ou blessés. Rolette se battit comme un lion et fut blessé gravement à la tête par une balle de mousquet.

Ce brave officier canadien prit part à différents autres engagements, notamment au funeste combat

du dix septembre 1813, sur le lac Erié, où la flotte anglaise, écrasée par des forces supérieures, dut se rendre. Le capitaine de la goëlette *Lady Prevost* ayant été blessé au commencement de l'action, Rolette prit le commandement; et ce n'est qu'après avoir été meurtri au côté gauche et avoir été sérieusement brûlé par une explosion de poudre, qu'il rendit son vaisseau tout désemparé et sur le point de couler à fond. Sans les instances réitérées de son cousin, un nommé Morin, il l'eût fait sauter.

Rolette fit, pendant cette guerre, dix-huit prises. Il déploya en toutes circonstances un courage et une audace qui n'ont pas été surpassés.

Citons-en quelques preuves.

Lors de la prise de Détroit, le général anglais Brock lui fit les plus grands éloges de sa conduite : « Je vous ai observé pendant le combat, lui dit le général. Vous avez un regard de lion, et je me souviendrai de vous. » La fin prématurée de cet intrépide général ne lui permit malheureusement pas de reconnaître des services aussi signalés.

Blessé au combat de la rivière Raisin, Rolette refusa énergiquement de s'éloigner du théâtre de la lutte. « J'ai été choisi, répondit-il, pour diriger le feu de ce canon, et ce serait une honte éternelle pour moi que de m'absenter. »

Le commandant Barclay, qui avait le commandement de la flotte anglaise sur le lac Erié, en 1813, a dit de Rolette : « Pendant tout le temps qu'il servit sous mes ordres, sa belle conduite mérita ma plus vive approbation, et je n'ai qu'à me féliciter de lui comme marin. »

Il serait facile de multiplier des témoignages de ce genre.

Après la guerre, un sabre d'honneur fut présenté à Rolette par les citoyens de Québec, pour attester sa conduite héroïque dans tant de combats. Ce sabre coûta cinquante guinées.

Frédéric Rolette est mort à Québec, le dix-sept mars 1831, à l'âge de quarante-huit ans, des suites de ses glorieuses blessures, qu'il n'avait jamais pu guérir entièrement. Il avait épousé une demoiselle Bouchette, sa cousine, qu'il laissa ainsi que plusieurs enfants dans un état voisin de la misère. Plus tard, une pension de plus de trois cents piastres fut accordée à sa veuve. Il est regrettable, dans tous les cas, que le gouvernement n'ait pas su mieux reconnaître de pareils états de service !

## VII

Après la paix, Joseph Rolette alla demeurer de nouveau à la Prairie-du-Chien. Comme tout le reste du Michigan, cette localité avait été cédée aux Etats-Unis par le malheureux traité de Gand, l'une des plus lâches concessions auxquelles la diplomatie anglaise ait jamais consenti.

Au commencement de l'année 1817, Rolette fut douloureusement frappé dans ses affections les plus chères par la mort de sa digne compagne, qui l'avait courageusement aidé à supporter la vie pénible et pleine de périls, que lui avaient faite les événements de la dernière guerre.

Comme il n'y avait pas de prêtre à la Prairie-du-Chien lors de son mariage avec Mlle Dubois, son union avait eu lieu devant témoins, dont un était le magistrat de l'endroit. Or, Mme Rolette se sentant frappée mortellement de consommation, insista pour

faire constater de nouveau l'engagement solennel de son union, vu qu'elle avait perdu son certificat de mariage. Le sept février 1817, Jean-Baptiste Faribault — l'intrépide pionnier du Minnesota — et John L. Findlay comparurent devant le juge de paix, Nicolas Boivin, comme témoins de Rolette, et Michel Brisebois et Robert B. Belt, pour représenter sa femme.

Dans son certificat, Boivin dit que ce procédé a pour but de constater le mariage qui a eu lieu en 1807, et que les enfants suivants sont nés légitimement de cette union : Emilie, le dix-sept septembre 1811 ; Elizabeth, le sept novembre 1813 ; Henriette, le dix-neuf novembre 1815.

Le vingt-trois avril suivant, le Rév. P. Joseph Dunand, religieux de la Trappe, ayant visité la Prairie-du-Chien, Rolette profita de la présence du bon missionnaire pour le faire suppléer aux cérémonies du baptême de ses enfants. Les certificats de ces baptêmes ont été conservés ; voici le texte de l'un d'eux :

« Le vingt-trois avril mil huit cent dix-sept, par nous, Marie-Joseph Dunand, prêtre religieux de l'ordre de la Trappe, présentement missionnaire dans la Haute-Louisiane, ont été suppléées les cérémonies du baptême à Emilie, que j'ai baptisée sous condition, née le dix sept de septembre dix-huit-cent-onze, du mariage légal du sieur Joseph Rolette et de Marguerite Dubois. Le parrain, François Lesieur, et la marraine, Agnès St.-Cyr, ont signé au registre.

« M. J. DUNAND,

« Prêtre. »

On voit par les certificats de baptême des deux autres enfants, qu'Elizabeth eut pour parrain, Mathieu Saucier, et pour marraine Louise Empstead ;

et que le sieur Nicolas Boivin et dame Domitilde Brisebois remplirent les mêmes fonctions pour Henriette.

En 1819, Rolette épousa, en secondes noces, Mlle Jane Fisher, fille de Henry Monroe Fisher <sup>1</sup>. Celle-ci avait été élevée par son oncle, Michel Brisebois, et elle était alors très-jeune. De ce mariage naquirent trois enfants : Joseph, Virginie et Frédéric.

### VIII

La Prairie-du-Chien était occupée à cette époque par une garnison américaine, sous le commandement du lieutenant-colonel Talbot Chambers. Cet officier était un brave militaire, mais un chef mou, facile à circonvenir, se pliant à tous les caprices de certains individus, qui abusaient de leur empire sur lui pour malmenier ceux dont ils prenaient ombrage.

Pour se venger de son attitude durant la dernière guerre, ou, mieux encore, pour écarter peut-être un rival dangereux dans la traite, les ennemis de Rolette réussirent à obtenir du lieutenant-colonel Chambers son expulsion de la Prairie-du-Chien. Rolette fut non-seulement banni de la localité, mais il reçut ordre d'aller habiter une île déserte, située à environ dix-sept milles du village, où il passa un long et ennuyeux hiver en 1819. Cette île porte son nom, en souvenir du séjour forcé qu'il y fit.

<sup>1</sup> Le capitaine Henry Monroe Fisher, neveu supposé du président Monroe, vint s'établir à la Prairie-du-Chien, avant l'année 1795, pour y faire la traite. Il quitta ce poste, en 1815, avec son fils et un fils de M. Michel Brisebois, pour aller prendre du service dans la Compagnie de la baie d'Hudson, sur les bords de la rivière Rouge. Plus tard il fut aussi employé pour la traite par la Compagnie américaine de fourrures. Il mourut en 1827, à la Prairie-du-Chien. Plusieurs années avant sa mort, il avait été nommé capitaine dans la milice et juge de paix.

Rolette protesta contre cet acte de tyrannie auprès des autorités américaines à Washington, et il reçut, au mois d'avril 1819, la lettre suivante du ministre de la guerre, l'honorable J. C. Calhoun, qui lui permettait de retourner à la Prairie-du-Chien :

« MINISTÈRE DE LA GUERRE,  
« WASHINGTON, 16 mars 1819.

« MONSIEUR,

« Nous avons reçu votre lettre, en date du quinze janvier, au sujet de l'ordre donné par le colonel Chambers, le vingt-cinq décembre, pour votre départ de la Prairie-du-Chien. Vous avez la permission de retourner au milieu de votre famille, de reprendre possession de vos biens à la Prairie-du-Chien, et de continuer à y demeurer jusqu'à ce que l'on vous donne de nouveaux ordres. L'officier commandant a reçu instruction de faire rapport à ce ministère sur les particularités de votre affaire.

« Je suis, monsieur, respectueusement,

« Votre obéissant serviteur,

« J. C. CALHOUN. »

Rolette revint à la Prairie-du-Chien dès qu'il eut appris la révocation de l'ordre arbitraire du colonel Chambers. S'il n'eût plus à se plaindre de la conduite des autorités militaires à son égard, le souvenir de la part qu'il avait prise à la guerre lui attira des désagréments en maintes circonstances.

## IX

Rolette se remit au commerce des fourrures avec une nouvelle ardeur. Les sympathies publiques le

dédommagèrent de la persécution dont il avait été victime, et il reprit bientôt l'ascendant qu'il occupait dans la petite colonie avant ce fâcheux événement.

En 1820, Rolette devint membre et agent principal de la compagnie de traite fondée par le célèbre Astor, le Crésus américain. Comme l'un des postes les plus importants de la compagnie était la Prairie-du-Chien, il dut entreprendre des opérations énormes, où il lui fallut déployer toute son activité et son intelligence des affaires. Il fit bâtir de vastes hangars de pierre, dans lesquels s'entassèrent d'immenses quantités de marchandises, que des milliers de Sauvages venaient sans cesse échanger contre les produits de leur chasse.

Les indigènes, avec lesquels Rolette faisait d'ordinaire la traite, l'appelaient *Ahkayzaupitah*, ou *Cinq de plus*, parce que, disaient-ils, offrez-lui n'importe quel nombre de peaux en échange de ses marchandises, et il en exigera toujours *cinq de plus*.

Un jour, une dame lui dit :—Ah ! M. Rolette, je ne voudrais pas m'occuper du commerce des pelleteries, il me semble que c'est un moyen trop facile de voler ces pauvres Sauvages.

—Laissez-moi vous dire, madame, répliqua-t-il avec une grande naïveté, que cela n'est pas aussi facile que vous le croyez ; j'ai essayé la chose pendant vingt ans, mais sans succès.

Rolette se fit, par l'étendue de son commerce, une position importante, qui lui valut une influence considérable. Si l'on en croit le juge James H. Lockwood <sup>1</sup>, il se servait de son pouvoir jusqu'à l'abus, et ses ordres, dictés sur un ton impérieux, étaient non

<sup>1</sup> *Times and early events in Wisconsin.*

moins prestement exécutés que ceux de Napoléon à ses soldats.

Lockwood cite un exemple de son ascendant sur ses employés, qui, selon lui, le redoutaient plus que la mort. Un jour, le feu éclata dans les hangars de la Compagnie. Comme il y avait à proximité des flammes une certaine quantité de poudre, Rolette, pour prévenir une explosion désastreuse, commanda à ses employés de l'enlever; et, malgré le danger imminent, ils transportèrent la poudre à travers l'incendie jusqu'à la rivière, faute d'autre issue.

Rolette n'était pourtant pas aussi rigide pour ses employés que pourrait le faire croire le récit de Lockwood. Doué d'une nature bouillante et énergique, il aimait, sans doute, à voir ses employés s'inspirer de son activité. Mais il n'avait jamais recours aux mauvais traitements pour faire exécuter ses ordres. Ses employés se montraient non-seulement dociles, mais aussi fort dévoués, car il pourvoyait à tous leurs besoins et s'intéressait à leur sort comme s'ils eussent été ses enfants.

Il se faisait en outre remarquer par son esprit d'entreprise, étant toujours au premier rang, lorsqu'il s'agissait de faire progresser la Prairie-du-Chien, d'en activer le commerce, ou d'y introduire quelque utile amélioration. Il acheta, par exemple, les premiers moutons et autres animaux qui broutèrent l'herbe des magnifiques prairies avoisinantes. Ces bestiaux furent d'un grand service aux colons. De concert avec le juge Lockwood, il aida un nommé Hardin Perkins, venu du Kentucky, à bâtir un moulin à scies sur une petite rivière tributaire de la Chippeoua. Malheureusement, les eaux se gonflèrent au printemps, et enlevèrent la digue et les autres construc-



tions. Le moulin ne fut rebâti que plusieurs années après cette inondation.

La colonie de la Rivière-Rouge ayant été ravagée d'une manière terrible par les sauterelles, en 1818 et en 1819 <sup>1</sup>, ses habitants, éprouvés par de si rudes malheurs, songèrent à se procurer ailleurs des céréales, surtout du blé, pour ensemençer leurs terres, et un certain nombre furent dépêchés à la Prairie-du-Chien, afin d'obtenir l'approvisionnement voulu. Cette localité se trouve à plusieurs centaines de milles de la Rivière-Rouge, et, cependant, elle en était l'établissement le plus rapproché.

Les colons se rendirent à la Prairie, en raquettes, après une pénible course de trois mois. Ils achetèrent deux cent cinquante minots de blé, à deux piastres le minot, puis revinrent à la Rivière-Rouge avec leur précieuse cargaison, dans des bateaux plats, au mois de juin 1820.

Cette expédition coûta à lord Selkirk la somme de mille quarante livres sterling. Indépendamment de l'objet spécial qu'elle avait en vue, elle montra que la navigation était non-seulement praticable entre les deux pays, à l'époque des eaux hautes, mais qu'elle offrait toutes les facilités possibles pour les communications; de fait, les mêmes bateaux qui avaient remonté le Mississipi descendirent la rivière Rouge sans aucun obstacle.

À la fin du mois de juin 1819, les champs furent visités par ce terrible fléau; en quelques endroits, les sauterelles formèrent une masse épaisse de deux à trois pouces, et même de quatre le long de la rivière. L'eau était empoisonnée par ces insectes. Impossible de décrire leurs ravages. Ils détruisirent complètement toute substance végétale, de même que les feuilles des buissons et l'écorce des arbres; les grains disparaissaient à mesure qu'ils sortaient de terre. Les feux même qu'on allumait en plein air étaient éteints par les sauterelles, et la décomposition de leurs cadavres répandait une odeur insupportable. *The Red River Settlement*, by Alexander Ross, p. 49.

## X

En 1820, le gouvernement américain institua une commission composée de MM. William Woodbridge, Henry B. Brevoost et I. Kearsley, pour s'enquérir de la validité des titres des terrains occupés par les habitants de la Baie-Verte, de la Prairie-du-Chien, etc., pour la plupart Canadiens.

Malgré l'ancienneté de l'établissement de la Prairie-du-Chien et l'importance numérique de sa population, à certaines époques, les commissaires ne purent trouver aucun titre de propriété parfait, et basé sur une concession provenant des Français ou des Anglais : c'est à peine si quelques actes sous seing-privé leur furent communiqués. « Pour un Américain qui ignore l'imprévoyance étonnante des Canadiens au sujet de leurs titres de terres—dit le rapport de la commission <sup>1</sup> — ce fait peut paraître inexplicable. Il s'accorde pourtant parfaitement avec la pratique suivie par la population française dans tout ce pays. Quoique les Canadiens aient été exposés à bien des changements, et à plus d'une attaque, depuis l'année 1796, ils semblent s'être soumis à tout cela sans offrir de résistance. Le traité, cédant le Canada à l'Angleterre, ayant interrompu les rapports de leurs ancêtres avec leurs compatriotes de ce pays, les habitants de la Baie-Verte et de la Prairie-du-Chien ont vécu, jusqu'à ces dernières années, dans l'isolement, sans autre gouvernement, pour ainsi dire, que celui qu'ils se sont eux-mêmes donné. Et, quoique les habitants actuels de ces villages soient nés dans le pays qu'ils habitent, et soient ainsi, par droit

<sup>1</sup> *American State papers. Public lands, vol V., p. 303.*

de naissance, citoyens américains, ils ont eu jusqu'à tout dernièrement, aussi peu de rapports politiques avec le gouvernement des Etats-Unis, que leurs ancêtres avec celui de l'Angleterre. Ignorance de leurs droits civils, insouciance au sujet de leurs titres de terrains, docilité, parfaite hospitalité, soumission absolue à tous les ordres de n'importe quel gouvernement, tels semblent être leurs traits caractéristiques.»

La commission tint ses séances au Détroit, et nomma un agent, à la Prairie-du-Chien, pour s'enquérir des titres de propriété de ses habitants. Plusieurs anciens Canadiens furent interrogés à ce sujet, entre autres Michel Brisebois et Pierre Lapointe.

Voici la déclaration textuelle de Brisebois :

« Je suis âgé de soixante ans. J'habite ce pays depuis trente-neuf ans. A ma connaissance, et d'après les meilleures informations que j'ai pu obtenir, la Prairie-du-Chien, qui s'étend depuis l'embouchure de la rivière Ouisconsin jusqu'à la partie supérieure de la prairie, a été occupée et cultivée par petits morceaux de terre, en vertu de certains droits du peuple français, avant et depuis mon arrivée au pays. Je n'ai jamais entendu parler d'aucune réclamation des Sauvages, si ce n'est qu'il y a environ dix-huit ans, les habitants canadiens, étant devenus quelque peu inquiets au sujet de leurs titres, firent part de ce fait à l'un des principaux chefs de la tribu des Renards, qui ratifia à Cahokia, près de Saint-Louis, une ancienne vente de la dite prairie aux Français. En 1781, le gouverneur Sinclair acheta l'île de Michillimakinac, la Baie-Verte et la Prairie-du-Chien; et je vis les pièces relatives à cet achat, qui furent trans-

mises à Montréal ou à Québec. En arrivant dans cette localité, j'appris que le nom du lieu provenait d'une tribu nombreuse appelée Des Chiens, qui habitait encore la Prairie-du-Chien à cette époque.

« MICHEL BRISEBOIS.

Dans sa déclaration, Pierre Lapointe dit qu'il est âgé de soixante ans, et qu'il demeure dans ce pays depuis quarante-huit ans, dont trente-huit à la Prairie-du-Chien. Il se trouvait à Michillimakinac, en 1781, et il fut choisi comme interprète, lors du traité conclu par le gouverneur Sinclair avec les Indiens, pour l'achat de l'île de Michillimakinac, de la Baie-Verte et de la Prairie-du-Chien. Jamais il n'a entendu parler, durant son séjour à la Prairie, de réclamations des Sauvages concernant cette étendue de terre ; et il a vu les marchandises données aux indigènes, en paiement de la dite prairie, par Basile Giard, Pierre Antayat et Augustin Augé, conformément aux conditions du traité conclu avec le gouverneur Sinclair <sup>1</sup>.

Après une enquête fort imparfaite, basée sur des données souvent défectueuses, la commission décida de ratifier les titres de ceux seulement qui avaient occupé leurs terrains, ou les avaient eus en leur possession *individuelle* et *exclusive*, depuis le mois de juillet 1796 jusqu'au mois de mars 1807. Elle refusa de valider les titres des terrains, occupés autrement de temps immémorial, violant par là même les droits de propriété, solennellement garantis à tous ceux qui avaient habité le pays avant la guerre, par le traité de cession conclu entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

<sup>1</sup> *American State papers*, vol. V, p. 308.

Rolette était, à cette époque, l'un des principaux propriétaires de la Prairie-du-Chien, et il eut la bonne fortune de voir reconnaître ses titres à sept grands morceaux de terre, sur dix qu'il réclamait, tant en son nom qu'en celui de sa femme.

Voici les noms des autres Canadiens dont les titres furent ratifiés : Denis Comptois, les héritiers de Félix Mercier, Charles Ménard, Magdeleine Gauthier, Benjamin Cadot, Michel Brisebois, les héritiers de Claude Gasnier (Hélène, Régis, Claude, Basile, Adelaïde et Belone Gasnier), François Chenevert, Auguste Hébert, Jean-Baptiste Albert, Antoine Lachapelle, Pierre Larivière, Jean-Marie Queret, André Bazin, Strange (?) Posé, François Prévost, Pierre Lessard, François Lapointe, Barthélemy Montplaisir, Nicolas Brisebois, Laframboise, Jean-Baptiste Caron, Nicolas Boivin, François Bouthillier, Pierre Chalifou, François Vertefeuille, Alexandre Dumont et Augustin Hébert.

La Commission refusa la même justice aux Canadiens suivants : Joseph Rivard, Pierre Gendron, Jean M. Cardinal, Michel Périllard, Pierre Lapointe, Benjamin Roy, François Galarneau, Joseph Crête, Olivier Chénier, Augustin Roy, Pierre Lessard, Etienne Dionne, Théodore Lupien, Pierre Courville, Michel Lapointe, Joseph Lemery.

Cette violation des droits acquis n'était pas la première injustice que la population française du Wisconsin eût à reprocher aux autorités américaines.

Lorsque les Etats-Unis firent construire un fort, en 1816, à l'embouchure de la rivière des Renards, la loi de l'arbitraire ne tarda pas à régner dans tout le pays. Les colons ne pouvaient, par exemple, voyager

sur cette rivière, sans un permis <sup>1</sup> du commandant du fort Howard, à la Baie-Verte, bien qu'une ordonnance déclarât que sa navigation était libre pour tous les citoyens américains. Il arriva, maintes fois, que plusieurs reçurent des décharges de mousqueterie, parce qu'ils passaient en face du fort, sur la rivière, sans aller demander le permis voulu, qu'ils ne savaient pas leur être nécessaire. Sous les prétextes les plus futiles, les colons français étaient malmenés, fouettés, mis au pilori, emprisonnés ou bannis ; on s'emparait aussi de leurs biens, de leurs bestiaux, de leurs grains, sans leur donner aucune indemnité. Bref, il n'était pas d'outrages dont ils ne furent les victimes à cette époque <sup>2</sup>.

## XI

Plusieurs étrangers distingués visitèrent la Prairie-du-Chien, en 1823, et tous furent l'objet de l'hospitalité de Rolette. L'établissement n'était guère considérable à cette époque, si l'on en juge par la description de M. W. H. Keating <sup>3</sup>, l'un des membres de l'expédition du major Long, chargé par les autorités américaines d'aller à la découverte des sources de la rivière Saint-Pierre :

<sup>1</sup> Voici le texte de l'un de ces permis :

Fort Howard, Baie-Verte, 25 juillet 1818.

« M. L. Grignon a la permission de traverser la région indienne, avec un bateau chargé de fourrures et de pelleteries, pour se rendre à Mackinack, où il devra faire rapport à l'officier qu'il appartient.

« Z. TAYLOR, major commandant. »

<sup>2</sup> L'honorable Morgan L. Martin, de la Baie-Verte, a protesté contre ces actes odieux dans une belle étude sur les commencements du Wisconsin, lue devant la Société historique de cet Etat, le 31 janvier 1851.

<sup>3</sup> *Narrative of an expedition to the sources of Saint Peter's river*, vol. I., pp. 245 et 253.

« Le village de la Prairie-du-Chien, dit-il, est situé à quatre ou cinq milles en amont de l'embouchure de la rivière Ouisconsin, au milieu d'une magnifique prairie qui s'étend du côté est de la rivière, sur un parcours d'environ dix milles. La Prairie conserve son ancien nom français, qu'on lui a donné pour rappeler le souvenir d'un Sauvage qui l'habitait autrefois, et s'appelait le Chien<sup>1</sup>. Le village comprend, outre les magasins, vingt résidences presque toutes vieilles, à tel point que plusieurs menacent ruine; il peut avoir une population d'environ cent cinquante âmes. Il n'est pas dans un état aussi prospère que lorsque Carver le visita en 1766: la Prairie-du-Chien contenait alors environ trois cents familles. Le fort, qui est le plus mal fait et le moins confortable de tous ceux que nous avons vus, est situé à environ cent cinquante verges de la rivière. Il fut bâti originairement pour la protection de la population blanche du village; mais la situation, au point de vue militaire, n'a pas été bien choisie..... Avant de quitter la Prairie, le major Long assura le retour de Bemis à sa garnison, en le mettant sous la protection de M. Rolette, agent de la Compagnie américaine de pelleteries, lequel était sur le point de se rendre à la Baie-Verte, et de voyager sur les rivières Ouisconsin et des Renards. Les forts de la Baie-Verte et de Chicago étaient alors en communication régulière, au moyen d'un exprès, qui faisait le trajet à périodes fixes. »

On lit, d'un autre côté, dans la relation de J. C. Beltrami, voyageur italien, qui visita la Prairie-du-Chien, au mois de mai 1823, les détails suivants :—

<sup>1</sup> La Prairie a été connue, pendant bien des années, sous le nom de *Prairie-des-Chiens*, qui était celui de la tribu qui l'habitait.

“Après que l'on a parcouru un espace d'environ six cent soixante-dix milles de désert, la Prairie-du-Chien se présente aux regards comme par enchantement, et le contraste est d'autant plus frappant qu'il annonce une certaine civilisation; la langue française y est la dominante, et on y est très-bien reçu. Je ne puis et ne dois quitter la Prairie-du-Chien sans rappeler les honnêtetés qui m'ont été prodiguées par M. *Raulet*, agent et associé de la Compagnie du Sud-Ouest (nom sous lequel la Compagnie américaine de fourrures fut d'abord connue). Les Américains en général regardent les Canadiens comme des ignorants. J'ignore s'ils le sont, mais je sais qu'ils sont très-polis et très-obligeants; du moins, je les ai toujours trouvés tels, même parmi la basse classe <sup>1</sup>. »

## XII

La Prairie-du-Chien fut agitée au début du siècle par un élément fort turbulent, inconnu jusque-là dans cette paisible région, les élections politiques.

Le Congrès américain ayant conféré, en 1819, au Michigan le droit d'élire un délégué à la Chambre des représentants, l'élection donna lieu à un branlebas inusité dans la jeune bourgade. Comme les Canadiens étaient nombreux, une nuée d'agents d'élection essayèrent de capter leurs votes de toutes manières. M. William Woodbridge sortit victorieux de l'urne électorale, et alla siéger au Congrès comme le premier délégué du territoire du Michigan, qui comprenait alors la vaste région du Wisconsin.

L'élection étant annuelle, M. Woodbridge fut rem-

<sup>1</sup> *A pilgrimage in Europe and America leading to the discovery of the sources of the Mississippi and Bloody River*, p. 174.



placé, à l'expiration de son mandat, par M. Salomon Sibley, qui fut élu successivement pendant les années 1820, 1821 et 1822.

En 1823, M. l'abbé Gabriel Richard, grand-vicaire de l'évêque de Cincinnati pour le Michigan, brigua les suffrages des électeurs, avec M. John Biddle pour opposant. C'était la première fois, aux États-Unis, que l'on voyait un prêtre se lancer ainsi dans l'arène politique. Sa candidature fit une sensation facile à comprendre, en dehors même du Michigan.

Un écrivain français, M. C. Moreau<sup>1</sup> fait connaître les circonstances extraordinaires qui déterminèrent M. Richard à solliciter cette charge importante; elles lui furent racontées par Mgr Fitz-Patrick, alors évêque de Boston (1853): « M. Richard ayant été obligé de recourir au crédit pour achever la construction de l'église Sainte-Anne, au Détroit, les entrepreneurs prirent jugement contre lui à l'échéance des paiements, qu'il ne put solder à temps. Nous n'osons pas affirmer qu'ils l'auraient exécuté; cependant, nous le croyons. Toujours est-il qu'il y avait une sentence de contrainte par corps, et que, si l'abbé Richard n'avait pas perdu sa liberté, il était au moins très-menacé de la perdre: un mot de ses créanciers aurait suffi pour le faire jeter en prison. Dans cette extrémité, ses amis lui conseillèrent de se faire nommer député au Congrès. « D'abord, lui disaient-ils, vous serez libre; car aux termes de la constitution, la personne des représentants est inviolable pendant toute la durée de leurs fonctions; vous n'aurez donc plus à craindre d'être retenu prisonnier; puis, avec l'indemnité qui vous sera allouée pour votre voyage,

<sup>1</sup> *Les prêtres français émigrés aux États-Unis*, p. 309.

avec le traitement affecté à votre titre, vous acquitterez les dernières charges de votre église. » Ils promettaient d'ailleurs un succès facile, l'élection dépendant absolument des Canadiens, qui ne refuseraient pas de voter pour un candidat français, catholique et prêtre; en tous cas, la situation du pauvre missionnaire ne pouvait être empirée par un échec. L'abbé Richard consentit; il fut nommé. »

Le député-missionnaire prit son siège dans la Chambre des représentants, le huit décembre 1823. Son élection fut contestée, sous le prétexte qu'il n'était pas citoyen américain; mais le comité chargé d'examiner la question ratifia par son rapport, en date du treize janvier 1824, le choix des électeurs.

« Peu de mois, » dit encore M. Moreau, « nous dirions volontiers peu de jours suffirent à M. Richard pour obtenir le respect, l'estime, l'amitié même des plus célèbres membres du Congrès. Nous en avons un remarquable témoignage. L'abbé Richard parlait anglais, mais non sans difficulté, car il avait toujours résidé au milieu de populations d'origine française, sur les rives du Mississipi et dans le Michigan. Son auditoire de Washington avait peine à l'entendre; et quelquefois, sa pensée, sous la forme incorrecte qui l'enveloppait, échappait à l'attention la plus soutenue; mais l'illustre Henri Clay venait à son secours. Il avait soin de se placer tout près de l'orateur; il l'écoutait avec une affectueuse sollicitude, et quand le discours de M. Richard était terminé, il en reprenait un à un les arguments et le traduisait en meilleur langage... M. Richard était de tous les comités où se traitaient les affaires du Michigan, et il profita très-habilement des bonnes dispositions qu'on lui témoignait pour faire entreprendre dans ce territoire

de grands travaux d'utilité publique. Il obtint du gouvernement fédéral des secours pour ouvrir des routes, construire des ponts et des quais, défricher des terres, dessécher des marais, en un mot pour imprimer une impulsion vigoureuse à l'agriculture et au commerce. Il avait entrevu, à travers les ténèbres qui les couvraient encore, les destinées auxquelles ce territoire était appelé. »

Furieux d'avoir échoué dans leur contestation, les ennemis de l'abbé Richard lui firent une opposition très-vive, lorsqu'il se présenta de nouveau au tribunal des électeurs, au printemps de 1824.

La Prairie-du-Chien fut, cette fois encore, le théâtre d'une lutte animée. Rolette, s'étant fait naturaliser citoyen américain, le vingt-huit juillet 1823, à Mackinac, soutint vaillamment la candidature de M. Richard ; mais le juge Lockwood assure qu'il réussit, en dépit de cette influence, à faire voter bon nombre de Canadiens dans le sens contraire. Nos compatriotes en général appuyèrent pourtant M. Richard, qui fut élu pour la seconde fois au Congrès.

M. Richard perdit malheureusement sa troisième élection par la négligence des Canadiens, trop confiants dans leur force. « Cinq voix de plus, » écrivait M. l'abbé Dejean, missionnaire, « ont fait élire un autre candidat, M. Austin E. Wing. C'est vraiment une perte pour la religion, parce que M. Richard, en allant au Congrès, aurait pu satisfaire plusieurs dettes qui l'accablent, et terminer ainsi sa cathédrale du Détroit <sup>1</sup>. »

Rolette n'avait guère de temps à donner à la politique. Il passait les deux tiers de l'année en courses dans les bois, surveillant ses postes de traite dissémi-

<sup>1</sup> *Annales de la propagation de la foi*, vol. III, p. 312.

nés sur une vaste étendue, et l'on sait que les moyens de communication étaient alors aussi rares que pénibles. Son influence fut cependant fort recherchée par les partis politiques, et les services qu'il leur rendit en certaines circonstances lui valurent de la part du gouvernement plusieurs marchés de fournitures fort avantageux.

### XIII

Comme César, Rolette préférait être le premier dans son village plutôt que le second dans Rome. Il ne pouvait souffrir qu'on lui disputât la prééminence, et, capable de tout oser, il n'était pas homme à ployer devant les obstacles que lui opposaient ses rivaux.

Le juge Lockwood—si on l'en croit <sup>1</sup>—aurait été le plus sérieux antagoniste de Rolette, lui disputant le pas non-seulement dans les matières politiques et locales, mais encore dans la traite. Il est probable, cependant, que Lockwood s'est donné une importance qu'il n'a jamais eue. Son influence n'était nullement comparable à celle de Rolette; il ne tenait qu'un petit comptoir, tandis que le traiteur canadien était à la tête d'un commerce très-étendu.

Rolette a eu à lutter contre des rivaux autrement redoutables que le juge Lockwood, et, cependant aucun n'a pu soutenir la concurrence avec lui. Alléchés par l'appât des gros bénéfices qu'il réalisait, un bon nombre de traiteurs venaient chaque hiver lui en disputer le monopole; mais ils repartaient d'ordinaire au printemps, bien déterminés à ne plus renouveler une tentative aussi peu fructueuse.

Le juge Lockwood prétend qu'il lui suffisait de

<sup>1</sup> *Times and early events in Wisconsin.*

parler d'un projet quelconque pour mettre la puce à l'oreille à Rolette, et lui faire concevoir quelque plan hardi pour lui ravir le mérite de ses conceptions. On suppose que Lockwood ne manquait pas l'occasion de lui rendre le change.

Vers 1824, le juge Lockwood ayant parlé à quelques citoyens de l'endroit du projet de construire une distillerie, si les colons voulaient semer du riz sur leurs terres, Rolette eut vent de l'entreprise, et se rendit sans délai à Michillimakinac, pour aviser aux moyens de la mettre à exécution.

Il rencontra dans l'île un nommé Curtis, capitaine en retraite, qui lui donna une haute idée de ses aptitudes scientifiques et industrielles. Heureux de pouvoir tirer parti de son talent, Rolette l'amena à la Prairie-du-Chien. Mais, comme la distillerie ne fut toujours qu'un château en Espagne, Curtis se rendit utile comme professeur dans la famille de Rolette, ce qui était plus en rapport avec ses connaissances théoriques.

Rolette, il est vrai, fit l'acquisition de divers appareils de distillerie, mais pour une raison ou pour une autre, ils ne furent pas mis en usage, et il les renvoya finalement à Saint-Louis, en 1828.

Le commerce de Rolette était alors fort étendu; ses barques sillonnaient les lacs et les rivières avoisinantes, et il était le Jacques Cœur de ces régions.

Un jour que Rolette se trouvait à bord d'un de ses bateaux sur le lac Quinébagô, il fit rencontre d'une autre de ses embarcations, qui venait directement de la Prairie-du-Chien. De part et d'autre on échangea rapidement quelques nouvelles.

—Eh bien, cria Rolette, ont-ils achevé la nouvelle maison? Et la cheminée fume-t-elle?

—Oui, monsieur.

—Et comment est la récolte ?

—Très-belle, vraiment.

—Le moulin va-t-il ?

—Oui, il y a beaucoup d'eau.

—Comment est Whip (son cheval favori) ?

—Oh ! Whip est fort bien.

Après s'être minutieusement enquis du magasin, de la ferme et d'affaires de tout genre, il n'y avait plus raison de prolonger l'entretien.

—Très bien, adieu ! bon voyage !

—En avant, mes gens !

Mais songeant tout à coup qu'il n'avait pas demandé de nouvelles de sa famille, il s'écria :

—Arrêtez ! arrêtez ! Comment se portent Mme Rollette et les enfants ?...

#### XIV

Au printemps de 1826, une inondation terrible, causée par la fonte des neiges et des pluies excessives, ravagea une vaste partie du Nord-Ouest. Les eaux de la rivière Rouge commencèrent à se gonfler le deux mai, s'élevèrent de neuf pieds dans une seule journée, puis débordèrent sur la plaine environnante avec une telle rapidité que toute la colonie, affolée de terreur, alla se réfugier en toute hâte sur les collines les moins éloignées. Maisons, hangars, clôtures, meubles, ustensiles divers, tout fut emporté par les eaux furibondes ; il resta bientôt à peine une seule construction debout. Il y avait cinq pieds d'eau dans l'église de St. Boniface, le point le plus élevé à plusieurs lieues à la ronde.

L'inondation dura jusqu'au vingt-deux mai ; mais ce ne fut que le quinze juin que les malheureux colons purent aller revoir le lieu, parfaitement désert, où s'élevaient, quelques semaines auparavant, leurs paisibles demeures <sup>1</sup>.

Le désastre était complet. A part leurs animaux, les colons avaient tout perdu. Les débris de leurs habitations avaient été semés çà et là au loin dans la plaine, et, pendant de longs jours, ces malheureux n'eurent d'autre toit que la voûte des cieux. Bref, c'était comme la prairie aux premiers temps de la colonie.

Si personne ne périt dans cette inondation, quatorze ou quinze individus moururent ensuite de faim. Cette grande crûe rendit impossible la pêche du printemps ; le bison disparut entièrement dans les alentours, et la terre se découvrit trop tard pour qu'elle pût être ensemencée.

Que faire dans une pareille conjoncture ? Les Canadiens et les Ecossais, habitués aux épreuves et aux privations, résolurent, avec leur courage ordinaire, de tenter de nouveau la fortune sur le théâtre même de leurs revers. Mais un grand nombre de soldats de l'ancien régiment des Meurons, et beaucoup de Suisses, venus à la Rivière-Rouge depuis quelques années seulement, décidèrent de se mettre à la recherche d'un sol plus hospitalier.

<sup>1</sup> M. Alexander Ross, auteur de *The Red River Settlement*, dit avoir appris de M. Louis Nolin, l'un des premiers qui s'aventurèrent dans cette région, que l'inondation fut encore beaucoup plus considérable lorsqu'il pénétra dans la région de la rivière Rouge en l'an 1776. Il put faire voile cette année-là depuis la rivière du lac Rouge, par voie de Pembina, jusque dans la partie inférieure de la colonie : toute la contrée était couverte d'eau, et la rivière lui sembla plutôt être un lac.

Les Sauvages mentionnent une grande inondation, vers 1790, et les eaux de la rivière Rouge s'élevèrent à une hauteur extraordinaire, en 1809.

Les autres colons virent leur départ avec satisfaction, car ceux qui allaient les quitter étaient les membres les moins utiles de la colonie. Les Suisses, gens paisibles et moraux, n'étaient pas faits pour un pays où la culture et la chasse sont les principaux moyens de subsistance. C'étaient pour la plupart des artisans, des orfèvres, des pâtisseries et des musiciens, qui avaient émigré à la Rivière-Rouge, sur les fausses représentations d'un agent de lord Selkirk. Les anciens soldats Meurons se composaient d'aventuriers et d'esprits turbulents : véritable fléau de toute société. Autant de bouches inutiles dans les jours d'épreuves, et Dieu sait que ces dernières n'ont pas été ménagées à la colonie naissante fondée par lord Selkirk. Inondations, famine, fléau des saute-relles : rien ne lui a manqué !

Deux cent quarante-trois individus partirent le vingt-quatre juin pour les Etats-Unis. La Compagnie de la baie d'Hudson leur fournit gratuitement la nourriture et les autres approvisionnements nécessaires pour une bonne partie du voyage. Les Suisses s'établirent pour la plupart sur les bords du Mississipi, et réussirent à former un bon noyau de colonisation.

Douze ou quinze de ces familles firent halte à la Prairie-du-Chien, après beaucoup de souffrances et de privations. Rolette s'intéressa vivement à leur sort, et leur donna généreusement ce qui leur manquait de vivres et de vêtements. Il prit ensuite les mesures nécessaires pour les faire rendre sûrement à Saint-Louis, leur destination.

Deux familles seulement se décidèrent à demeurer à la Prairie-du-Chien. Le chef de l'une d'elles étant cultivateur, il fut facile de lui donner de l'occupa-



tion. L'autre, un nommé Stram, était Suisse d'origine et orfèvre de son métier.

Lorsque Stram alla offrir ses services à Rolette, celui-ci se laissa aller à l'un des brusques mouvements d'impatience qui lui étaient habituels : « Vous êtes orfèvre, lui dit-il, et il n'y a peut-être pas une montre d'ici à Saint-Louis ; vraiment, vous avez choisi une bonne localité pour exercer votre industrie ! » Mais le bon naturel reprenant le dessus, Rolette lui tint le langage suivant : « Vous avez un fils et deux filles suffisamment âgés ; eh bien, je veux qu'ils vous aident dans le commerce de lait. Pour cela, je vous donnerai un cheval, une charrette, vingt vaches, et les étables nécessaires, puis vous vendrez le lait au fort. Je vous donnerai, de plus, une maison pour y demeurer, ainsi que les vivres et les vêtements nécessaires à vos besoins les plus pressants. Le produit de la vente du lait vous appartiendra exclusivement, tant que vous ne trouverez pas moyen de subsister autrement. »

Rolette tint parole, et leur laissa exercer ainsi cette industrie, à ses dépens, pendant deux ans, sans réclamer un seul sou d'indemnité. Les descendants de Stram demeurent encore à la Prairie-du-Chien, et peuvent attester la véracité de ce beau trait de charité.

L'inondation de la rivière Rouge ayant détruit une grande partie des bestiaux, Rolette envoya dans la colonie un troupeau considérable d'animaux, sous la conduite de M. Duncan Campbell, un Ecossais, marcheur infatigable, connu dans tout le pays sous le nom de « juif errant. »

## XV

Comme bien des postes avancés de l'Ouest, la Prairie-du-Chien laissait beaucoup à désirer, à cette époque, sous le rapport religieux.

En 1826, elle comptait cent vingt familles catholiques ; et, depuis les premières missions des jésuites, elle n'avait eu la visite que de deux ou trois prêtres. Les *Annales de la Propagation de la Foi* disent que, depuis soixante ans, on n'y avait vu d'autre missionnaire que le R. P. Marie-Joseph Dunand, trappiste, en 1818 ; mais il paraît que le P. Prière, de Saint-Louis, y évangélisa, au printemps de 1807. M. l'abbé Richard visita la Prairie-du-Chien vers 1825 ou 1827, de même que l'intrépide apôtre de la foi, le R. M. Vincent, qui a blanchi dans le plus rude apostolat.

Ce dernier écrivait à Mgr Fenwick, au mois de juin 1829, qu'il espérait y bâtir une chapelle. « Je compte partir bientôt, disait-il, pour Mackinac, la Baie-Verte, l'Arbre-Croche et la Prairie-du-Chien, où l'on m'attend avec impatience. J'espère m'embarquer à la Baie-Verte sur les barques de M. Rolette, négociant, ce qui me mettra à l'abri des Puants (tribu sauvage), qui paraissent vouloir recommencer leurs cruautés <sup>1</sup>. »

Comme il n'y avait alors ni chapelle ni école à la Prairie-du-Chien, Mme Lockwood s'émut de compassion en voyant grandir les enfants dans une ignorance complète, et elle résolut de se consacrer à leur instruction. Au printemps de 1825, elle ouvrit donc une école, qui fut fréquentée par bon nombre d'enfants, jusqu'à l'hiver suivant. Cette bonne dame—suivant le juge Lockwood <sup>2</sup>—eut à

<sup>1</sup> *Annales de la Propagation de la Foi*, vol. IV, p. 472.

<sup>2</sup> *Early times and events in Wisconsin.*

subir une vive opposition de la part de Rolette. Il assura aux mères des élèves qu'on voulait faire de la propagande protestante, et leur conseilla de ne plus envoyer leurs enfants à l'école. Mais Mme Lockwood enseigna le catéchisme aux enfants, et Rolette ne contrecarra pas davantage la femme de son rival.

Cette anecdote est d'une authenticité douteuse. Mme Lockwood ne parlant pas le français, comment pouvait-elle enseigner à des enfants qui ne comprenaient pas d'autre langue ?

Quoiqu'il en soit, il est certain que Rolette fit tout en son pouvoir pour favoriser l'éducation à la Prairie-du-Chien. En 1828, il donna gratuitement l'usage d'une maison d'école à M. Curtis, et il accorda la même faveur à une institutrice, trois ans plus tard.

Quelque temps après, Rolette reçut la récompense des services incontestables qu'il avait rendus à la Prairie-du-Chien, et fut nommé par le gouverneur Cass à la charge importante de juge en chef du comté de Crawford, avec M. Jean Brunet, son beau-frère, pour juge adjoint.

## XVI

Au mois de juin 1827, la Prairie-du-Chien fut le théâtre de plusieurs meurtres, qui répandirent au loin la terreur. Comme cela arrivait trop souvent, les Sauvages, provoqués à la vengeance par des indignités de la part des blancs, exercèrent des représailles sur les premiers qu'ils purent atteindre, sans hésiter à verser le sang innocent.

L'Oiseau-Rouge, Ouaniga—d'autres écrivent Ouekan—et Chickkonsic, tous trois Ouinébagons, avaient été chargés par leur tribu de cette terrible mission.

Le premier était un magnifique guerrier, d'une taille imposante, renommé pour la noblesse de son caractère, sa bienveillance pour les blancs; et, sans la crainte, toute-puissante chez un Sauvage, de perdre sa réputation de bravoure, il ne se serait jamais porté à de pareils excès. Ouaniga, au contraire, était un Sauvage rachitique, sale, méprisable, capable de n'importe quelle atrocité. Chickkonsic avait les mêmes abominables penchants.

Le vingt-huit juin 1827, ces Indiens visitèrent d'abord la maison de M. Lockwood, qui était alors absent. Ils y trouvèrent son intéressante femme, et un vieux Français, un ami de la famille, qui leur était bien connu. Mme Lockwood dut son salut à la présence de l'ancien traiteur, car sans les bons rapports de ce dernier avec ses farouches visiteurs, elle aurait subi le sort des autres victimes, qu'ils allaient impitoyablement massacrer.

L'Oiseau-Rouge et ses deux compagnons quittèrent Mme Lockwood et le vieux traiteur sans trahir leurs sinistres intentions, puis traversèrent la prairie et se rendirent à l'habitation d'un nommé Régis Gasnier, Métis français. Celui-ci et sa femme les reçurent avec leur politesse ordinaire, et leur offrirent à manger, ce qu'ils acceptèrent. Ils demandèrent du poisson et du lait.

Mme Gasnier sortit de la maison pour aller chercher ces aliments. Son mari, qui était assis sur un coffre, remarqua en ce moment quelque chose d'étrange dans l'allure de ses visiteurs, et il allait mettre la main sur son fusil, suspendu au mur, pour se protéger au besoin, lorsque la décharge de l'arme de l'Oiseau-Rouge l'étendit raide mort. Au même instant, le troisième Sauvage tuait froidement un



SCALPE.

vieux soldat, nommé Solomon Lipcap, retiré du service, et qui demeurait avec ce Métis.

La femme du malheureux Gasnier put se précipiter à temps sur Ouaniga pour éviter à son tour un coup mortel ; elle lui enleva son fusil, et elle lui aurait flambé la cervelle, si l'arme à feu n'eût raté. Elle put se rendre au village pour donner l'alarme ; mais, à son retour, elle eut la douleur de constater que sa petite fille, Louise, qu'elle avait laissée au berceau, avait été scalpée par ces barbares, tout comme son mari et le vieux Lipcap.

Rolette, informé de ce fait par le commandant du fort, se rendit en toute hâte sur les lieux, accompagné du Dr Burmont, qui réussit, à force de soins, à sauver la vie de l'enfant. Celle-ci est encore en pleine santé, et est maintenant mère d'une nombreuse famille, à la Prairie-du-Chien. Si étonnant qu'il paraisse, ce fait n'est pas le seul de ce genre. Washington Irving nous a conservé le nom d'un trappeur, Edward Robinson, qui avait été scalpé par les Sioux.

Ces meurtres odieux n'étaient pas les premiers dont la Prairie-du-Chien eût été témoin. Quelques années auparavant, un nommé Méthode, qui demeurait près du village, fut aussi froidement massacré, avec sa femme et cinq enfants, par une bande de Ouinébagons. Deux des meurtriers furent capturés, puis emprisonnés au fort Crawford.

Le gouverneur Cass se rendit à la Prairie-du-Chien peu de temps après ce double meurtre, et de promptes mesures furent prises pour punir les assassins. Le général Atkinson, commandant à Jefferson-Barracks, en aval de Saint-Louis, et le major Howard, de la Baie-Verte, reçurent ordre d'organiser une force armée suffisante pour empêcher le retour de pareilles

atrocités, et inspirer une légitime terreur aux Sauvages.

Rolette se trouvait en ce moment à la Baie-Verte, et il était sur le point de se diriger sur la Prairie-du-Chien avec cinq barges, montées par cinquante hommes, et portant une riche cargaison, évaluée à trente mille piastres. Le corps organisé par le major Whistler devait partir le vingt-trois juillet 1827, et Rolette fut prié de l'accompagner.

L'expédition se composait de cent et un soldats réguliers, de vingt-huit miliciens, de cent douze Ouabonackis et Ménomonis, des cinquante hommes de Rolette, et de quelques voyageurs amenés par le colonel Thomas L. McKenny, qui avait été chargé par le gouvernement américain de s'enquérir de la condition des Sauvages. Soit, un total de trois cent cinquante-neuf personnes.

Rolette prit les devants avec ses bateaux, et il avait déjà dépassé le portage de Kockalas, lorsqu'il fut arrêté dans sa course par un ordre du major Whistler, qui craignait qu'il ne poussât jusqu'au Mississipi. Rolette courait risque de tomber entre les mains des Sauvages, et de faire capturer un précieux assortiment de marchandises, et une grande quantité de fusils et de munitions, qui auraient pu permettre à l'ennemi de faire une résistance sérieuse.

C'est le colonel McKenny qui fut chargé d'aller communiquer cet ordre à Rolette, vu que son embarcation, montée par plusieurs voyageurs canadiens, pouvait remonter le cours de la rivière plus rapidement qu'aucune autre. Il lui fallut franchir quatre-vingts milles depuis la Grande Butte des Morts <sup>1</sup>,

<sup>1</sup> Il y a la petite et la grande Butte des Morts qui se trouvent à dix milles de distance. Les Français ayant traversé les

avant de pouvoir atteindre les six barges de Rolette, qui, voiles déployées, s'avançaient rapidement, grâce à un vent favorable. Rolette se soumit de bonne grâce à cet ordre, et un Indien fut tout de suite dépêché en canot pour aller annoncer le fait au major Whistler et calmer ses inquiétudes.

Rolette et McKenny allèrent camper cinq milles plus loin sur la rive nord-ouest du lac Rush, en attendant le reste de l'expédition, qui arriva trois jours plus tard, le trente et un août.

McKenny ménagea une entrevue entre le major Whistler et Rolette, et fit tout en son pouvoir pour régler la difficulté à l'amiable. Il fut facile de rétablir l'harmonie, car Rolette avait déjà offert d'armer les Sauvages de l'expédition, et avait, de plus, donné l'assurance qu'il n'avait pas eu l'intention de manquer de respect aux ordres du major Whistler.

L'expédition s'arrêta au portage des rivières Ouisconsin et des Renards, où arrivèrent, peu de temps après, les troupes commandées par le général Atkinson. Les Ouinébagons ayant appris que les autorités militaires étaient déterminées à les châtier sévèrement, s'ils ne leur livraient les meurtriers de la Prairie-du-Chien, ceux-ci, pour épargner le sang de leurs frères, et empêcher la dévastation de leurs

premiers cette région, ont baptisé tous les lieux qui pouvaient porter un nom quelconque. Les Indiens avancés en âge, que j'ai interrogés sur l'origine de ces noms, m'apprirent qu'une sérieuse bataille eut lieu autrefois, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la Petite Butte des Morts, entre les Iroquois et les Renards, dans laquelle ces derniers eurent un nombre immense de tués, mais qu'après avoir été battus, les Renards retraits à la Grande Butte des Morts, où ils luttèrent contre les Iroquois jusqu'à ce que ces derniers fussent presque tous tués. Sur ces deux élévations reposeraient les restes de ceux qui ont péri dans ces deux batailles, ce qui leur aurait fait donner ce nom étrange.

— *Memoirs and travels among the Indians* by Colonel Thomas L. McKenney.



villages, vinrent se mettre d'eux-mêmes entre les mains des chefs de l'expédition.

L'Oiseau-Rouge se fit admirer de tous par sa fière attitude. Il ne témoigna aucune crainte de la mort et aucun regret de ce qu'il avait fait : sa vengeance n'était, selon lui, qu'une faible représaille des actes de violence commis par les blancs contre les siens. Il fut jeté en prison avec ses deux compagnons, où il expira peu de temps après. Les autres subirent leur procès, au mois d'août 1828, furent trouvés coupables, et condamnés à être pendus, le vingt-six décembre suivant ; mais le président Adams les gracia par la suite. Pierre Paquet<sup>1</sup>, Amable Grignon et John Shaw agirent comme interprètes lors de ce procès.

Les Sauvages qui avaient été emprisonnés sous le soupçon d'avoir assassiné Mérode et ses enfants, furent aussi mis en liberté.

Le trois septembre, le colonel McKenny se sépara des troupes pour descendre la rivière Ouisconsin, et traversa la langue de terre, qui la séparait à cet endroit de la rivière des Renards, dans une lourde voiture traînée par des bœufs. Le sol était extrêmement fangeux, et, de plus, couvert de serpents à sonnettes. Aussi, sans le vieil interprète, Pierre Paquet (McKenny écrit *Pauquet*), qui, de ses bras vigoureux, poussait la voiture en avant, et de ses jurons en langue ouinébagonne stimulait les bœufs, il aurait fallu aux voyageurs parcourir la distance à pied, et patauger dans l'eau et la boue.

Une fois à mi-chemin, quelqu'un frappa avec une

<sup>1</sup> Par le traité conclu entre les Etats-Unis et les Ouinébagons, à la Prairie-du-Chien, le premier août 1829, une section de terre fut accordée à Pierre Paquet, et une à chacun de ses enfants : Thérèse et Moïse.

perche un serpent à sonnettes, qui se trouvait tout près de Paquet, et le reptile donna signe de résistance. McKenny, craignant qu'il ne s'attaquât à Paquet, fit arrêter la voiture, et traversa le reptile avec son épée, après quoi on lui coupa la tête avec une hache. Pendant ce temps, écrit McKenny, Paquet ne broncha pas plus en présence du reptile que ne l'eût fait une statue de bronze.

Le colonel McKenny atteignit, peu de temps après, la Prairie-du-Chien, qu'il décrit dans les termes suivants : « Les habitations de la Prairie sont de bois, anciennes, et généralement dans un état de ruine. Il n'y a que deux bonnes maisons : celles de Rolette et d'un traiteur du nom de Lockwood. Il semble y avoir environ une centaine de ces maisons décrépites ; le vieux fort de piquets, qui s'élève au milieu de la plaine, un peu au nord du village, n'est plus qu'une ruine <sup>1</sup>. »

Le colonel McKenny fut l'hôte de Rolette durant son séjour à la Prairie-du-Chien. Il quitta cet endroit, le huit décembre, pour se rendre à Saint-Louis.

## XVII

Les autorités américaines négocièrent plusieurs traités, en 1828, avec les Sauvages de la Prairie-du-Chien, dans le but d'acquérir des étendues de terre considérables. L'un eut lieu le vingt-neuf juillet avec les Sautaux, les Outaouais et les Potouatomis, et l'autre, le premier août, avec les Ouinébagons. Les commissaires américains étaient le respecté colonel Pierre Ménard, de Kaskaskia, le général John

<sup>1</sup> *Memoirs and travels among the Indians*, p. 127.

McNeil, et M. Caleb Atwater. Antoine Leclerc, Jacques Méthé, Pierre Paquet et Michel Brisebois agirent comme truchements.

Pour mieux inspirer le respect aux Sauvages, les négociations se firent avec beaucoup de pompe. Les commissaires des États-Unis étaient entourés d'un brillant état-major, d'agents, de sous-agents, d'interprètes, et d'un grand nombre de soldats armés de pied en cap. Beaucoup de dames, entre autres Mme Rolette et ses filles, vêtues de leurs plus riches atours, ajoutaient à l'éclat de la cérémonie. De leur côté, les principaux chefs Sauvages portaient leurs habits d'apparat, leurs plus brillants plumages, leurs armes de guerre traditionnelles ; leurs femmes étalaient fièrement leurs plus belles étoffes, leurs broderies les plus fines, les plus étincelantes. Tout cela formait un tableau bien varié et fort pittoresque.

Avant de conclure le traité du vingt-neuf juillet, le chef des Ouinébagons, appelé le Petit-Cerf, prononça un discours fort remarquable, en ce qu'il renferme une protestation touchante contre les empiétements des Américains, qui, d'année en année, les obligeaient, moyennant de faibles compensations, à leur vendre des portions considérables de leur pays, pour les refouler finalement dans les vastes déserts du Grand-Ouest. Le Petit-Cerf fit voir en cette circonstance combien le souvenir de la France était encore cher aux Sauvages, en faisant contraster sa conduite toute de bienveillance à leur égard avec les procédés trop souvent arbitraires des États-Unis.

Voici, du reste, ses propres paroles, telles que recueillies par M. Atwater, l'un des commissaires américains :

« Pères ! le premier homme blanc que nous connûmes était un Français. Il vécut au milieu de nous, et à notre façon. Il se peignit, fuma sa pipe avec nous, et épousa une de nos femmes ; mais il ne nous demanda pas d'acheter nos terres ! L'habit rouge (l'Anglais) vint ensuite ; il nous donna de beaux habits, des couteaux, des fusils, des trappes, des couvertures et des bijoux ; il fit asseoir nos chefs et nos guerriers à sa table, leur fit porter l'épaulette, leur donna des commissions, et suspendit des médailles sur leurs poitrines ; mais il ne nous demanda jamais de lui vendre notre pays ! Il fut suivi de l'habit bleu (l'Américain), qui avait à peine parcouru une petite partie de notre pays, qu'il désira voir une carte de tout le reste. Et il l'avait à peine vu, qu'il nous demanda de le lui vendre en entier.

« Le gouverneur Cass nous pressa l'an dernier, à la Baie-Verte, de lui vendre tout notre pays, et, maintenant, vous, Pères, vous réitérez cette demande. Pourquoi désirez-vous ajouter notre petit pays au vôtre qui est déjà si grand ? Lorsque je me rendis à Washington pour voir votre grand Père, j'aperçus de superbes maisons tout le long de la route ; de fait, Washington, Baltimore, Philadelphie et New-York, sont de splendides cités. La maison du Président était si belle ; les tapis, les tables, les glaces, les chaises et tous les autres objets si magnifiques, qu'en y entrant je crus me trouver dans le ciel, et voir le Grand-Esprit dans la personne du vieillard qui l'habitait ; ce n'est que lorsqu'il nous eut serré la main et qu'il eût embrassé nos femmes que je vis qu'il était semblable à nous, qu'il n'était qu'un homme !

« Vous nous demandez de vendre notre pays, et d'aller nous réfugier dans les régions immenses de l'Ouest.

« Nous ne possédons pas cette contrée ; le daim, le cerf, l'élan, le castor et le buffle qui l'habitent ne nous appartiennent pas, et nous n'avons pas le droit de les tuer. Nos femmes et nos enfants, assis maintenant en arrière de nous, nous sont chers, tout comme notre pays, où reposent en paix les os de nos ancêtres.

« Pères ! ayez pitié d'un peuple faible en nombre, pauvre et sans secours. Vous voulez avoir notre pays ? Le vôtre est plus grand que le nôtre. Avez-vous besoin de nos loges ? Vous habitez des palais. Avez-vous besoin de nos chevaux ? Les vôtres sont plus gros et meilleurs que les nôtres. Avez-vous besoin de nos femmes ? Les vôtres qui sont assises maintenant derrière vous—il indiquait Mme Rolette, ses superbes filles, et les femmes des officiers de la garnison—sont plus belles et plus richement vêtues que les nôtres. Regardez-les donc. En vérité, Pères, quel peut être votre motif ? »

Ces traités, arrachés trop souvent par l'intimidation, les menaces, les promesses, ou l'influence de l'eau-de-vie, n'avaient pas toujours pour effet d'assurer une paix durable avec les tribus indiennes. Le feu de la vengeance couvait quelque temps sous la cendre, puis éclatait tout-à-coup avec une violence extraordinaire. Il suffisait qu'un chef intrépide se mit à la tête des Sauvages et réchauffât leur courage, pour recommencer ces luttes sanglantes, qui sont une tache dans l'histoire des Etats-Unis, et la condamnation de leur politique envers les premiers habitants de ce pays.

Ainsi, il n'y avait pas longtemps que les traités de la Prairie-du-Chien étaient signés, que déjà les tribus

déterraient la hache de guerre. Elles avaient à leur tête le terrible Black-Hawk, l'idole de sa race, la terreur de ses ennemis, le digne émule des Pontiac et des Técumseh.

La Prairie-du-Chien se trouvait trop près du théâtre des hostilités pour ne pas en ressentir le contre-coup. Plusieurs engagements eurent lieu dans les alentours, et Rolette dut prendre part à un combat, le premier août 1832, à quarante milles au-dessus de la Prairie-du-Chien, sur la rive nord du Mississipi, dans lequel les Indiens perdirent vingt-trois guerriers, outre un grand nombre de blessés. Un témoin oculaire, cité par Samuel G. Drake <sup>1</sup>, dit que la lutte fut très-sérieuse, et que Rolette se battit comme un brave.

Black-Hawk résista longtemps et vaillamment aux troupes américaines. Celles-ci tentèrent bien des fois de cerner ses bandes peu nombreuses, et d'engager une action décisive, mais elles paraissaient insaisissables. Finalement, ses forces s'épuisant, et les soldats américains devenant « plus nombreux que les feuilles de la forêt, » Black-Hawk fut pris et livré au général Street, à la Prairie-du-Chien, le vingt-sept août 1832, quelques semaines après une bataille désastreuse, qui anéantit ses dernières chances de succès.

On prête de fières paroles à Black-Hawk lorsqu'il fut fait captif, entre autres les suivantes :

« Black-Hawk est un véritable guerrier, et dédaigne de se lamenter comme une femme. Il ne regrette que sa femme, ses enfants, ses amis. Peu lui importe le sort qui l'attend. Il s'inquiète seulement de sa

<sup>1</sup> *Biography and history of the Indian North America*, p. 128.

nation et des Indiens. Ils souffriront. Il déplore leur sort. Les blancs ne scalpent pas, mais ils font pis. Ils empoisonnent le cœur ; il n'est pas pur chez eux. Ses frères ne seront pas scalpés, mais avant longtemps ils seront comme des blancs, de sorte qu'on ne pourra plus avoir confiance en eux ; et, comme dans les établissements des blancs, il faudra parmi eux autant d'officiers qu'il y aura d'hommes pour maintenir l'ordre.

« Adieu ! ma nation ! Black-Hawk a essayé de te sauver et de te venger. Il a bu le sang de quelques-uns des blancs. Il a été fait prisonnier, et il a vu ses plans échouer. Il n'a pu faire davantage. Il est près de sa fin. Son soleil va se coucher et ne se lèvera jamais. Adieu à Black-Hawk. »

Black-Hawk s'attendait à la mort, mais il fut épargné. On l'enferma d'abord à Jefferson Barracks, à environ neuf milles de Saint-Louis ; puis on le conduisit à Washington, où il eut une entrevue avec le Président. On lui fit visiter ensuite les principales villes américaines, et il fut partout fêté et acclamé par un immense concours de la population. Il promit de vivre, désormais, en paix avec les blancs, dont il reconnut la puissance, et il fut rendu à la liberté, au mois d'août 1833, ainsi que ses autres compagnons de captivité : ce qui produisit un bon effet sur la population aborigène.

## XVIII

Un géologue anglais, M. G. W. Featherstonaugh, visita la région du Nord-Ouest, en 1835 et 1837.

Ce savant, qui avait une forte dose d'originalité,

fit presque tout ce long voyage dans un canot monté par cinq voyageurs canadiens : Louis Beaupré, Louis L'Amirault, Jean Champagne, Joseph Dumont et Germain Gardepaix. Entre autres qualités de ses aides, il avait exigé que tous pussent chanter les airs populaires canadiens, lorsqu'ils manieraient la pagaie, afin de rendre moins monotone leur course solitaire. Tous se prêtèrent de bonne grâce aux désirs du *bourgeois*, et pendant que leur frêle canot glissait rapidement sur l'onde des rivières du nord, les rudes accents des voyageurs charmaient l'oreille du touriste étranger, et rompaient le silence imposant des forêts environnantes.

Featherstonaugh fait le plus grand éloge de ses compagnons, dans son ouvrage : *A canoe voyage up the Minnaw Sator (Minnesota)*, et reconnaît que c'est grâce à leur courage s'il put échapper à tous les dangers qui menacèrent l'expédition.

Featherstonaugh atteignit la Prairie-du-Chien le premier septembre 1835, et fit rencontre de Joseph Rolette, avec lequel il avait déjà noué connaissance à Navarino. Il dit que c'est un ancien traiteur, agréable, intelligent, bon vivant. Rolette lui donna beaucoup de renseignements sur la région supérieure qu'il allait visiter, et lui fit promettre, à son retour à la Prairie-du-Chien, d'accepter son hospitalité.

Après une longue course, Featherstonaugh revint à cet endroit, le vingt-six octobre suivant, et fut pendant quelques jours l'hôte de Rolette. Il n'aurait eu qu'à se louer des attentions dont il fut l'objet, si — fait assez curieux! — il n'eût eu en souveraine horreur la fumée du tabac. Son aversion était telle pour le petun, qu'il lui fut impossible de fumer



le calumet de paix avec les chefs sauvages qu'il rencontra quelque temps après au Lac-Qui-Parle : son fidèle interprète, Milord, dut lui rendre ce service. Aussi a-t-il la manie de pester, dans le cours de son récit, contre tous ceux qui s'avisent de fumer en sa présence, au risque de manquer aux lois de l'hospitalité, qu'un écrivain, pas plus qu'un autre, n'a le droit d'oublier.

Or, Rolette était homme à ne pas rendre des points, sous ce rapport, à un Turc. C'était un volcan toujours en éruption. Il pouvait fumer dans une seule soirée plusieurs douzaines de cigares, et l'atmosphère que respirait notre malheureux géologue lui causait de violents maux de tête.

Le premier soir, Featherstonaugh prit congé de bonne heure de son hôte, sous prétexte d'une indisposition, et Rolette, en l'accompagnant à sa chambre, lui dit : « Je ne vous demanderai pas d'excuser mon tabac, parce que vous êtes, comme moi, ancien voyageur ; mais prenez ce cigare, fumez-le, et croyez-moi, rien ne chassera votre migraine comme cela. » Rolette ignorait l'antipathie de son visiteur pour le tabac, et cette offre, qui était pourtant une politesse, fut loin de lui être agréable.

Featherstonaugh passa une mauvaise nuit. Une violente tempête éclata ; les grondements du tonnerre ébranlèrent la maison ; la pluie tomba par torrents, pénétra à travers le toit, et humecta même le lit de notre voyageur, qui regretta en ce moment sa confortable tente. Le lendemain, au déjeuner, Rolette le consola en lui disant qu'un « ancien voyageur » devait être habitué à de pareils désagréments.

La maison de Rolette était tellement enfumée, le lendemain soir, que Featherstonaugh croit devoir

faire une mention spéciale de la violente migraine que « la plante vénéneuse » lui fit éprouver. La situation devenant de plus en plus intolérable, il crut devoir parler, le lendemain, à Mlle Rolette (Elizabeth)—qu'il dit avoir reçu une assez bonne éducation—du dégoût que lui inspirait le tabac. Elle promit d'en informer son père. Au dîner, qui fut copieusement arrosé de bon vin, Rolette s'abstint de fumer, mais il lui dit d'un ton jovial : « Puisqu'il ne faut pas fumer, au moins faut-il boire. »

Rolette raconta à son hôte maintes anecdotes, maints épisodes, qui le concernaient plus ou moins directement. Plusieurs de ces récits sont fort étranges, et intéressèrent beaucoup Featherstonaugh, qui a pris soin de nous les conserver.

Quelques années avant la visite du géologue anglais, il y avait eu une affreuse boucherie de Sacs, parmi lesquels Rolette eut le regret de compter le brave Piaïmosky—« l'homme qui change son camp »—avec lequel il était lié d'amitié. Shonkak-kah—« le chien blanc »—l'ayant surpris avec ses amis, les extermina avec la joie féroce du Sauvage, alors qu'on s'occupait de conclure le traité de la Prairie-du-Chien, en 1830.

Or, par une nuit fort chaude, Rolette dormait profondément sur le plancher de sa maison, lorsqu'il fut réveillé en sursaut par un bruit de voix et de pas. Il n'eut que le temps d'ouvrir une fenêtre et de demander la cause de ce bruit insolite, lorsqu'une main lui passa sur la figure quelque chose d'humide. Rolette reconnut la voix du barbare Shonkak-kah, qui lui criait : « C'est votre ami Piaïmosky ! » C'était en effet le scalpe du chef Sac, qui venait d'effleurer sa joue. Après lui avoir arraché la peau

du crâne, ses meurtriers s'étaient empressés, à la faveur des ténèbres, de venir rendre à Rolette cette visite extraordinaire, effrayante comme une apparition de *Macbeth*.

Rolette rencontra peu de temps après Shunkakakah, et il acheta de lui l'instrument de guerre qui avait servi à expédier son ami dans le pays des esprits. Il en fit don à Featherstonaugh. Comme Piaïmosky était un guerrier d'une bravoure reconnue, son ennemi crut honorer sa mémoire en faisant bouillir son cœur et en le mangeant.

Rolette raconte aussi que Ilazipâ, un Renard, étant un soir en embuscade avec quelques autres Sauvages, pénétra, à la tombée de la nuit, dans une cabane de Sauteurs, d'où il enleva une petite fille âgée de cinq ans. La mère, qui se trouvait alors à quelque distance, entendit les cris plaintifs de son enfant : *Hinnah, hinnah ! Attay, Attay ! Ouandektaydoh* (Mère ! Mère ! Père ! Père ! Ils m'emportent au loin !)

En arrivant le soir à sa loge, le père apprit l'enlèvement de sa fille, et se mit immédiatement à la poursuite des ravisseurs. Les pâles rayons de la lune éclairèrent sa marche à travers la forêt. Doué de cet instinct extraordinaire qui distingue l'enfant des bois, il put suivre les traces de ses ennemis jusqu'au lieu de leur retraite. Il se précipita sur eux lorsqu'ils étaient tous plongés dans un profond sommeil, et de son casse-tête il les extermina promptement. Après avoir assouvi sa vengeance sur leurs cadavres ensanglantés, il retourna à sa loge avec son enfant sur les épaules. Celle-ci triomphante portait dans ses mains la chevelure du Sauvage qui avait voulu la ravir à ses parents bien-aimés.

De combien de scènes de ce genre la forêt n'a-t-elle pas été témoin ?

Après de longs voyages dans le nord, l'ouest et le sud des Etats-Unis, Featherstonaugh revint à la Prairie, le douze juillet 1837. Comme il n'avait pas oublié les bouffées narcotiques de Rolette, il se garda bien d'aller s'installer de nouveau sous son toit pourtant si hospitalier. Il se contenta de lui demander un guide qui pût le conduire jusqu'à l'embouchure des rivières Iowa et DesMoines.

Cet ennemi du tabac ne manqua pas de remarquer que Rolette fuma « un nombre prodigieux de cigares, » pendant que tous deux délibéraient sur les qualités du guide qui devait accompagner notre voyageur. A la fin de l'entrevue, Rolette lui dit : « Eh bien ! qu'en pensez-vous ? Si vous aimez le tabac, mon cher, vous pourriez aller au bout du monde ; pour moi, quand je fais des voyages, je me fais une bonne provision de tabac et je mange ce que je trouve. Au besoin, je puis manger le diable et boire son bouillon. »

Featherstonaugh ne resta, cette fois, que deux jours à la Prairie-du-Chien, qu'il quitta ensuite pour se rendre à Saint-Louis, Missouri.

## XIX

Rolette s'occupa non-seulement de faire la traite avec une rare énergie, de fonder des établissements industriels, de développer la navigation sur les lacs et les fleuves solitaires de l'Ouest ; il fut encore l'un des premiers pionniers de l'agriculture dans cette région. Propriétaire de terrains considérables, il

en surveillait la culture avec tout le besoin que ses autres occupations lui permettaient d'y donner.

M. John H. Folson, l'un des plus anciens habitants de la Prairie-du-Chien, dit que Rolette faisait d'ordinaire cultiver près de mille acres de terre. Au printemps de 1836, il compta vingt et une paires de chevaux occupés au labour, outre un grand nombre de bœufs, et cela ne comprenait pas les chevaux de main. Que sont devenus, ajoute-t-il, ces biens considérables, qui contribuaient à la subsistance d'une grande partie de la population ? Ils lui ont été enlevés par des tribunaux corrompus, à l'époque où le Michigan formait un territoire <sup>1</sup>.

Nous voyons, par les annales de la législature du Wisconsin, que le juge Lockwood fut choisi, en 1836, comme l'un des deux députés du comté de Crawford, lors de la première session du premier parlement du Wisconsin. Quoique la chronique soit muette sur ce point, nous pouvons inférer des luttes passées, que le juge Lockwood n'obtint pas son mandat sans une vive opposition de la part de Rolette.

Les Canadiens parvinrent à remplacer le juge Lockwood, en 1837, par M. Jean Brunet, qui fut réélu l'année suivante. Brunet eut pour successeur M. Joseph Brisebois, en 1839. Le comté de Crawford fut représenté au conseil législatif par un Canadien, M. Théophile Lachapelle, de 1842 à 1849.

Ce comté n'est pas le seul qui ait délégué des Canadiens à la législature du Wisconsin. En 1849, M. Paul Juneau, fils du fondateur de Milwaukee, fut choisi comme député du comté de Dodge ; et le même honneur fut conféré deux ans après à M. Samuel T. Cloutier par le comté de Jefferson, et à

<sup>1</sup> Lettre du vingt-huit février 1876.

M. A. D. Leduc par celui de Sheboygan. En 1853, M. Leduc représenta le comté-uni de Chippewa et Lacrosse, et M. François Desnoyers fut élu député l'année suivante par la division électorale de Brown, Kewaunee et Dorr. Et cette liste de Canadiens qui ont figuré dans la législature du Wisconsin est probablement incomplète !

## XX

Au mois de juin et de juillet 1839, Mgr Loras, évêque de Dubuque, visita pour la première fois les établissements canadiens de Saint-Pierre (Minnesota) et de la Prairie-du-Chien. A Saint-Pierre, il trouva cent quatre-vingts catholiques à qui son arrivée causa une joie extrême, car ils n'avaient jamais encore vu d'évêque ni même de prêtre.

Durant son séjour à Saint-Pierre, Mgr Loras fut l'objet des attentions empressées de la femme du capitaine Hooe, commandant du fort. Mme Hooe « fervente catholique, » nous dit ce bon évêque, était la fille aînée de Rolette.

Après avoir passé quinze jours à Saint-Pierre, Mgr Loras se dirigea vers la Prairie-du-Chien. « Là, dit-il, est un village français composé d'environ mille habitants ; il appartient au diocèse du Détroit. Point d'église, point de prêtre. On nous conjura d'y passer quelques jours : une telle demande pouvait-elle être refusée ? Après douze jours d'instruction, travaillant depuis cinq heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, ne déjeunant jamais qu'à une heure, nous avons été assez heureux pour baptiser vingt-cinq catéchumènes, tant idolâtres que protestants, bénir vingt mariages, administrer la sainte communion à quatre-

vingt-six personnes, et la confirmation à cinquante-deux ; enfin, placer solennellement, après une belle procession, la première pierre d'une église qui aura cent pieds sur cinquante. »

Rolette ne contribua pas peu à l'érection de cette église, qui est aujourd'hui un superbe édifice. Ce fut lui qui choisit l'emplacement du temple, et il donna généreusement mille piastres, pour commencer les travaux, à M. l'abbé Cretin, le premier prêtre domicilié à la Prairie-du-Chien, lequel fut nommé, quelques années plus tard, au siège épiscopal de Saint-Paul, Minnesota.

## XXI

Vers ce temps-là, Rolette fit un voyage à New-York avec sa famille. Il fut très-cordialement reçu par l'opulent Astor, qui avait été plus de dix ans président de la Compagnie américaine de fourrures. Cette excursion par les grands lacs dura plusieurs semaines, et fut pour tous l'objet d'agréables impressions.

La prospérité est souvent suivie de l'adversité. Ce fut le cas pour la Compagnie américaine de fourrures. Après avoir obtenu tout le succès possible et avoir étendu son commerce jusque dans les postes les plus éloignés, elle commença à se ressentir de la diminution des produits de la chasse. Elle fit bientôt des pertes considérables, et, le commerce ne s'améliorant pas, il lui fallut déposer son bilan.

La ruine de la compagnie entraîna celle de Rolette. Il eût pu amasser une fortune énorme et se mettre à l'abri des mauvais jours, s'il n'eût pas été hospitalier et généreux jusqu'à l'excès. Mais, nous dit

une personne qui le connut bien : « Comme tous les traiteurs, s'il faisait de l'argent rapidement, il le dépensait encore plus vite. Pendant longtemps, il fut l'homme le plus riche de cette partie du pays, et eut, par conséquent, une influence considérable ; mais, hélas ! il est mort pauvre <sup>1</sup>. »

Rolette mourut à la Prairie-du-Chien, le premier décembre 1842, d'une attaque d'apoplexie. Il repose dans le cimetière catholique de cette ville, à côté de sa première femme et de quelques-unes de ses enfants, moissonnées à la fleur de l'âge.

Il était de taille moyenne. De frêle qu'il était d'abord il devint avec les années fort robuste. Ses yeux étaient bleus, grands et d'une expression pleine de douceur, qui ne manquait pas, néanmoins, d'énergie. Sa tête était remarquablement belle, et un artiste américain en fut tellement frappé qu'il demanda à Rolette la permission de faire son portrait.

Il fut non-seulement le traiteur le plus actif, le plus considérable de cette partie du Nord-Ouest ; mais aussi l'homme le plus éclairé, le mieux instruit. Certains écrivains ont pu diminuer l'importance de son rôle, pour grandir à ses dépens quelques-uns de ceux qui agissaient sous ses ordres ; cependant, les personnes qui l'ont le mieux connu savent lui accorder une supériorité incontestable sur la plupart des hommes de cette région.

Sa société fut vivement recherchée par tous les voyageurs de distinction qui visitèrent à cette époque la Prairie-du-Chien ; car ses manières étaient tout-à-fait courtoises, et sa conversation très-intéressante, nourrie d'anecdotes et de bons mots.

<sup>1</sup> Lettre de Mme Henry S. Baird, de la Baie-Verte, en date du premier mars 1876.



Avant 1827, Rolette reçut la visite du comte de Lilliers, et, vers 1830, celle du comte de Verne, noble français distingué. Le comte de Verne se rendit au milieu des établissements franco-canadiens dispersés sur les deux rives du Mississipi, en compagnie de Rolette, dans l'une de ses barques, et ce voyage lui fut extrêmement agréable. Il voulait connaître les lieux même que son père avait parcourus durant la guerre de la Révolution. Dix ans plus tard, Rolette eut l'honneur de donner l'hospitalité au célèbre Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy, dont la croisade apostolique a laissé de si bons souvenirs dans l'esprit des Canadiens. Le prince Jérôme Bonaparte fut aussi son hôte durant le séjour qu'il fit à la Prairie-du-Chien.

A ces noms, nous pouvons ajouter ceux du général Taylor, plus tard président des Etats-Unis, et de Jefferson Davis, le chef de l'insurrection du Sud, avec lesquels il eut des rapports très-intimes <sup>1</sup>.

Rolette conserva toujours dans son langage et dans sa correspondance une teinte classique, que le milieu peu littéraire où il s'agitait ne put faire disparaître. Sa correspondance, tenue indifféremment en français ou en anglais, décèle un esprit vif et une intelligence bien cultivée. Dans ses dernières années, il aimait surtout à revoir les livres qui avaient fait l'objet de ses premières études. Un volume d'Horace lui étant

<sup>1</sup> Le général Taylor prit le commandement du fort Crawford, à la Prairie-du-Chien, en 1829, et le garda plusieurs années. Il eut beaucoup de relations d'affaires avec Rolette, qui toutes eurent lieu à leur satisfaction commune.

Jefferson Davis épousa la fille cadette du général Taylor, malgré la vive opposition de ce dernier : elle ne vécut que six mois après son mariage. Tous deux se rencontrèrent plus tard à Mexico, et leur réconciliation en fit de véritables amis. Jefferson Davis recueillit bien des années plus tard le dernier soupir du général Taylor, qui avait mérité d'être élevé à la présidence des Etats-Unis.

un jour tombé sous la main, il dit vivement : « Voilà un vieil ami que je n'ai pas revu depuis longtemps, » et il se livra à la lecture du poète romain avec un charme visible.

Son prestige sur les Sauvages ne fit que s'accroître avec les années. Il était connu de toutes les peuplades depuis Saint-Louis jusqu'à la colonie de lord Selkirk, et depuis la rivière Ouisconsin jusqu'à Mackinac. Les Sioux surtout l'affectionnaient, et, lorsqu'il visitait les différents postes du Missouri, des bandes entières allaient saluer l'homme pour qui leurs chefs professaient un si haut respect. Aussi les indigènes l'avaient-ils surnommé *Shéo*—le roi.

## XXII

A l'exception de Charles-Frédéric—le héros de 1812—les autres frères et sœurs de Rolette, attirés sans doute par ses succès, émigrèrent tour à tour dans l'Ouest. Tous furent l'objet de sa plus vive sollicitude.

Laurent Rolette tenta plusieurs fois le commerce des pelleteries, avec l'aide de son frère, mais il n'eut guère de succès. Il fit pendant plusieurs années la traite au lac Drummond, en société avec un nommé Berthelot. Hippolyte émigra d'abord à Saint-Louis, puis à Galena, où il est mort.

Des sœurs de Rolette, Julie épousa, à la Prairie-du-Chien, Jean Brunet, natif de la Gascogne, qui, comme nous l'avons déjà vu, fut nommé juge et forma partie de la législature du Wisconsin. Julie se maria à un protestant du nom de Grant, dont elle n'eut que des mauvais traitements. Angèle termina ses jours à la Prairie-du-Chien, et une autre, dont

le nom de baptême nous est inconnu, épousa un M. Hamilton, et vécut ignorée dans une île.

Rolette laissa plusieurs enfants qu'il avait fait instruire avec beaucoup de soins, à une époque où les bonnes maisons d'éducation ne se trouvaient qu'à de grandes distances, dans les centres importants.

Emilie, l'aînée, fut envoyée, en 1818, à l'âge de sept ans, au couvent français du Sacré-Cœur, à Florissant, Missouri. Elle passa un an à Saint-Louis, en 1823, sous la direction d'un professeur particulier, puis elle se rendit à Cincinnati pour y apprendre l'anglais. Revenue à la Prairie-du-Chien, à l'âge de dix-sept ans, elle alla, peu de temps après, demeurer à la Baie-Verte, où elle épousa le capitaine Alex. S. Hooe, un officier de la garnison, gradué de West-Point, où il avait fait son éducation militaire en même temps que Jefferson Davis. Le capitaine Hooe perdit un bras dans l'une des batailles de la guerre du Mexique, et mourut des suites de sa blessure, à Bâton-Rouge, Louisiane, dix-sept mois plus tard, au mois de décembre 1847. La bravoure dont il fit preuve dans ce combat lui avait mérité le grade de major.

A la mort de son père, Mme Hooe fut nommée exécutrice testamentaire, et elle dut consacrer plusieurs années à des procès qui ne lui rapportèrent rien. Elle demeure aujourd'hui à Washington, D. C., et est mère de plusieurs enfants. Bon ton, douceur de manières, intelligence d'élite, vertus de la femme chrétienne, rien n'a manqué à Mme Hooe pour la faire respecter et lui valoir d'agréables relations avec quelques-unes des familles les plus distinguées de la capitale américaine <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Nous devons à Mme Hooe une bonne partie des pièces et des renseignements contenus dans cette étude.

Elizabeth reçut son éducation en même temps qu'Emilie. Elle mourut de pulmonie à la Prairie-du-Chien, à l'âge de vingt-neuf ans. Henriette épousa le lieutenant Storer, de l'armée américaine, et s'éteignit deux ans après son mariage à Bâton-Rouge, à l'âge de vingt et un ans.

Joseph Rolette, fils, fut aussi élevé avec soin. Sa sœur Virginie fut d'abord envoyée à Flushing, New-York, pour y recevoir son éducation, puis au couvent de la Visitation, à Georgetown, dans le district de Columbia, l'institution de ce genre le plus en vogue aux Etats-Unis. Elle mourut d'une congestion cérébrale, sur le Mississipi, à quatre-vingts milles de la Prairie-du-Chien, à bord même du bateau qui la ramenait chez son père ; elle n'avait que seize ans. Frédéric, le plus jeune de la famille, s'éteignit en bas âge, en 1824.

Mme Rolette épousa, deux ans après la mort de son mari, M. L. H. Dousman <sup>1</sup>. Ce dernier, employé d'abord par Rolette dans la traite, était devenu membre de la Compagnie américaine de fourrures. Dousman prit des mesures pour obtenir possession de tous les biens de Rolette, et Mme Hooe et les autres membres de la famille lui disputèrent vainement devant les tribunaux, pendant plusieurs années, une part de l'héritage paternel.

<sup>1</sup> Ce fut lui qui suggéra de nommer Minnesota (eaux noires) l'important Etat de ce nom.

---



SALOMON JUNEAU

## SALOMON JUNEAU

---

Sur la rive ouest du lac Michigan s'élève la jeune et grande ville de Milwaukee<sup>1</sup>, à travers laquelle coule la rivière de ce nom. Elle est née d'hier, et sa population compte déjà près de cent mille âmes.

Cette ville est essentiellement commerçante. Comme plusieurs cités de l'Ouest — ce futur grenier du monde — elle fait un énorme commerce de céréales. Elle exporte annuellement d'immenses quantités de farine et de blé, dont le Canada reçoit sa bonne part, et elle entend rivaliser un jour avec Chicago, sous ce rapport, quoiqu'il soit probable qu'elle s'abuse. Ses expéditeurs ont à leur disposition

<sup>1</sup> Augustin Grignon dit que le nom de Milwaukee — qui s'écrivait dans l'origine *Manaouâki* — provient d'une plante aromatique qui croissait sur l'emplacement de la ville. De là le nom de *Manaouâki* — ou terre du *manaouan*. Suivant d'autres, Milwaukee veut dire tout simplement *bonne terre*.

de magnifiques voies de transit. La rivière Milwaukee a été suffisamment approfondie pour admettre dans ses eaux les plus gros navires qui sillonnent le lac Michigan. Lorsque la navigation est fermée sur les lacs, ce qui arrive pendant près de six mois de l'année, la ville utilise son magnifique réseau de chemins de fer, qui vont répandre dans toutes les directions les produits de son commerce et de ses industries.

Le centre de la ville est la partie la plus bruyante. C'est le quartier du négoce, la foire, le rendez-vous des acheteurs et des vendeurs. Les hommes affairés et les camions pesamment chargés s'y croisent constamment. A l'est et à l'ouest s'étagent de magnifiques résidences sur un terrain onduleux, qui domine les flots argentés du lac. Elles sont construites en brique couleur de crème, qui a valu à la ville le surnom de *Cream City*. Sauf le quartier commerçant, les rues sont partout bordées d'arbres, qui leur donnent le plus riant aspect dans la belle saison.

Milwaukee est embellie par de riches édifices publics, ceux du gouvernement et de la municipalité, et par près de quarante églises, dont sept ou huit catholiques ; elle possède aussi maints établissements d'instruction publique et plusieurs couvents dirigés par les Sœurs, des bibliothèques publiques, des institutions littéraires, des journaux quotidiens, etc.

Comme Saint-Louis, Chicago, Saint-Paul, Dubuque et plusieurs autres cités de l'Ouest, Milwaukee doit le jour à des Canadiens, dont l'un, Salomon Juneau, est regardé à juste titre comme son fondateur. Ce compatriote, qui a attaché son nom à la plus grande ville du Wisconsin, peut être avantageusement comparé aux plus beaux types de pionniers, créés par la brillante imagination de Fenimore Cooper.

## I.

Salomon Juneau n'est pas, comme l'affirment plusieurs écrivains, le premier Canadien qui ait dressé sa tente sur les bords lointains de la rivière Milwaukee. Plus d'un aventureux coureur des bois avait foulé ce sol vierge bien avant lui, et, dès 1762, plus d'un y faisait la traite.

La tribu des Ménomonis, qui émigra plus tard à l'ouest, avait planté ses *mikiouaps*<sup>1</sup> dans cette solitude. Le caractère farouche de ces enfants des bois n'empêcha pas les traiteurs canadiens de s'aventurer au milieu d'eux. Un Canadien, Laurent Ducharme, y avait établi un comptoir en 1777, et il fut suivi par un nommé Alexandre Laframboise, dont les descendants habitent Chicago. Laframboise avait eu à son service un compatriote, Stanislas Chaput, qui servit de guide avec Augustin Grignon au corps de troupes qui alla faire reconnaître, en 1816, l'autorité américaine à la Baie-Verte.

Un autre traiteur, Jean-Baptiste Beaubien, s'y installa presque en même temps que Laurent Fily, envoyé par Jacob Franks, de la Baie-Verte, vers 1805, pour échanger des marchandises contre des peaux de daim. Quelques années après, Jacques Viau, de la Baie-Verte, vint y trafiquer; et il ne quitta ce poste qu'en 1818, l'année même de l'arrivée de Salomon Juneau, son gendre. Celui-ci avait été un peu devancé par James Kinzie et Hippolyte Grignon, tous deux en quête de fortune.

<sup>1</sup> Tente ou loge de peau conique.



## II

Laurent-Salomon Juneau naquit le neuf août 1793, à L'Assomption, près Montréal, de François Juneau dit Latulippe et de Thérèse Galarneau. Il fut baptisé le même jour à Repentigny, paroisse voisine de L'Assomption, par l'abbé Lamothe; François et Marie Galarneau furent ses parrain et marraine.

Juneau se fit remarquer de bonne heure par la force de sa volonté et cet esprit d'entreprise, dont sa carrière aventureuse fournit un exemple si frappant. Un écrivain canadien<sup>1</sup> fait erreur en disant que ce jeune homme<sup>2</sup> à l'âme fortement trempée quitta son pays au printemps de 1828, et atteignit les contrées de l'Ouest. C'est plutôt vers 1815. Durant deux années de vie solitaire, Juneau se leva avec le soleil et se coucha avec lui, mais dormant toujours à la belle étoile, tantôt sur le gazon, tantôt sous un rocher, sur un lit de feuilles, et quelquefois dans le creux d'un vieil arbre, comme il le disait dans ses lettres à sa famille.

Pendant plusieurs années, il fut employé comme voyageur par la Compagnie de la baie d'Hudson. Il visita ensuite la Prairie-du-Chien, où il eut la bonne fortune de rencontrer un de ses oncles. Ce généreux parent lui conseilla fortement d'abandonner le service de la Compagnie, qui ne lui offrait aucune chance d'avenir. Non content de lui payer ses dettes, qui se montaient à trois cents piastres, il

<sup>1</sup> Bibaud, *Panthéon Canadien*, p. 64.

<sup>2</sup> Le respecté Dr Meilleur, ci-devant surintendant de l'instruction publique, connut Juneau, à Repentigny, alors qu'il était âgé d'environ dix-huit ans. C'était, nous dit-il, un fort beau jeune homme.

lui donna des marchandises pour trafiquer avec les Ménomonis.

Juneau se fixa sur les bords de la rivière Milwaukee, dans l'automne de 1818, et non pas au printemps de 1830, comme l'affirme Bibaud. Il commença sans délai la rude tâche du pionnier, abattit les premiers arbres, et, le quatorze septembre 1818, il s'installa avec sa femme, Josephite Viau, et son premier enfant, dans une pauvre cabane de troncs d'arbres. Cette humble habitation a fait place au magnifique édifice, connu aujourd'hui sous le nom de Ludington's Block.

La vie ne devait pas s'écouler sans ennuis dans cette solitude, car pour causer et faire société avec quelqu'un—besoin irrésistible pour un Français—il fallait se rendre à Chicago, à la Baie-Verte, ou à la Prairie-du-Chien.

A défaut de colons, Juneau pouvait voir rôder autour de sa demeure les animaux de la forêt, dont parfois les cris aigus n'étaient rien moins que rassurants. Et ce pénible isolement dura plus de quinze longues années !

Juneau sut mériter la confiance des tribus environnantes, en se montrant envers elles bon, généreux, hospitalier, et en les traitant toujours avec justice et douceur. Le soir, les Sauvages se réunissaient autour de son habitation et lui offraient du gibier. En échange, il leur donnait du pain et les choses les plus nécessaires à leur subsistance.

Le colonel William S. Hamilton se rendit à Milwaukee, au printemps de 1825, où il ne trouva d'autre habitant que Salomon Juneau. James Kinzie avait bien un poste de traite du côté nord de la rivière, mais ce poste n'était pas occupé. A la veille

de manquer de tout, Juneau avait envoyé ses rares compagnons chercher des vivres. Quand le colonel Hamilton retourna à Milwaukee, au mois de juillet suivant, quelques traiteurs et Sauvages étaient venus partager la solitude du pionnier canadien <sup>1</sup>.

Cette même année, Juneau reçut la visite d'un de ses parents, John H. Fonda, qui décrit les humbles commencements de Milwaukee, dans les intéressants souvenirs qu'il a publiés <sup>2</sup>.

L'opulente capitale n'existait pas même en embryon. La cabane primitive de Juneau, dressée sur une petite élévation, et quelques huttes, où logeaient des Métis et des Français, mariés à des Sauvages, étaient loin, évidemment, de faire croire que ce lieu allait devenir le berceau de la future métropole. La main de l'homme n'avait pas corrigé les défauts de la nature encore à l'état sauvage. A l'est et au sud s'étendaient de vastes terrains, couverts de fourrés, de buissons, de hautes herbes, et en partie marécageux. Le lac déployait ses eaux à une distance de deux milles, et à l'ouest coulait la rivière Milwaukee, sur laquelle glissait le frêle esquif du Sauvage. La scène a subi depuis une véritable métamorphose, mais un ancien habitant pourrait reconnaître la fidélité de ce tableau.

Fonda quitta Milwaukee après un court séjour à ce poste. Il s'embarqua sur un bateau de Juneau, qui se rendait à Michillimakinac, pour apporter au retour des marchandises. Comme les voyageurs étaient rares, Fonda se rendit utile à la manœuvre jusqu'à la Baie-Verte, où l'on put se procurer des aides.

<sup>1</sup> Voir *History of Wisconsin* by William R. Smith, vol. III, p. 340.

<sup>2</sup> *Early reminiscences of Wisconsin.*

Fonda visita de nouveau le poste de Juneau en 1827. Il était chargé d'un message de la part de Charles Larrabée, de la Baie-Verte, pour l'heureux seigneur d'un bien modeste domaine. La situation de Juneau s'était améliorée, et ses opérations commerciales obtenaient alors du succès. Un second fils était venu grossir, dans l'intervalle, la famille de notre héros, qui déjà pouvait entrevoir l'avenir avec confiance.

### III

L'établissement de Juneau commença bientôt à faire parler de lui et à attirer l'attention des émigrants.

Au printemps de 1835, un bureau des terres ayant été établi à la Baie-Verte, l'emplacement de la future ville de Milwaukee fut mis en vente, et Juneau acheta cent trente acres du côté est de la rivière, au nord de la rue Wisconsin. M. George H. Walker, émigrant de la Virginie, et M. Byron Kilburn, du Connecticut, acquirent aussi des terrains considérables, le premier à Walker's-Point, et l'autre sur cette partie de la rive ouest de la rivière, connue maintenant sous le nom de Kilbourn.

Ces trois pionniers se trouvèrent propriétaires de presque toute la ville. Chacun avait fait le choix de ses terrains dans le rayon où il présumait que devait surgir plus tard la cité, dont la silhouette semblait se dresser à travers les nuages de l'avenir.

Les aventuriers et les travailleurs commencèrent à affluer en grand nombre, et tous se mirent activement à l'œuvre. Nouveau Romulus, Juneau traça lui-même les rues et distribua le travail. Sur tous

les points s'élevèrent des habitations, qui formèrent un contraste saisissant avec les huttes des premiers colons. Bref, la ville de Juneau, comme on l'appelait alors, se développait avec une rapidité étonnante.

Vers ce temps-là, Juneau vendit une partie de ses propriétés à l'honorable Morgan L. Martin, aujourd'hui de la Baie-Verte. Il quitta son humble demeure pour occuper une belle résidence, là même où s'élève maintenant la banque Mitchell, et il construisit en même temps un grand magasin à l'endroit nommé Ludington's Corner.

En 1835, Juneau fut nommé maître de poste de Milwaukee, et, au printemps de 1837, il fit transmettre à l'établissement de Rock-River la première malle qui ait jamais été expédiée à l'ouest de la ville. Ce poste avait été fondé en 1835 par une compagnie : *The Rock River Claim Company*, dont Juneau fut le principal organisateur.

L'année 1836 fut témoin d'une grande activité commerciale à Milwaukee. Juneau faisait alors des affaires considérables par la vente de ses marchandises et de ses nombreuses propriétés. Les magasins, en général, contenaient des fonds d'une valeur de deux à trois cent mille piastres, que l'on croyait pouvoir écouler facilement, grâce au grand nombre d'arrivants.

La fièvre de la spéculation s'empara bientôt des esprits. La hausse des terrains prit des proportions telles qu'elle a été peu dépassée depuis. On improvisait les magasins. Un commerçant arrivait un jour avec une certaine quantité de marchandises, et le lendemain son installation était terminée. On semblait avoir adopté le système californien. La maison de débit se composait d'ordinaire de pièces de bois

grossières; le sol servait de plancher, et souvent une couverture suspendue au plafond tenait lieu de séparation; une partie était destinée au magasin et l'autre au logement, et le loyer du bâtiment était au moins d'une piastre par jour.

La ville fut inondée d'aventuriers jusqu'à la clôture de la navigation. Beaucoup firent d'heureuses spéculations, puis désertèrent la localité pour aller à la recherche de nouveaux pays de Cocagne. Un bon nombre se ruinèrent et allèrent tenter fortune ailleurs. Bref, Milwaukee se dépeupla si rapidement, qu'il n'y resta, durant l'hiver, qu'un petit nombre d'habitants.

Juneau avait vu sa bourse gonfler d'une manière inespérée, dans les quelques mois de vie ardente dont Milwaukee venait de jouir. Sa fortune était alors évaluée à environ cent mille piastres. Avec la hausse probable des propriétés au printemps, il pouvait doubler cette somme. Passer en si peu d'années des privations à l'abondance, de la pauvreté à la richesse, c'était là l'un de ces rêves brillants que le hardi pionnier n'avait jamais osé caresser, quelle que fût sa confiance en l'avenir.

En ces temps de fiévreuse activité, on pouvait voir Juneau aller recueillir chaque soir à son magasin le produit de la vente de la journée—qui s'élevait souvent à huit ou dix mille piastres—puis loger ce montant dans son chapeau. Mal lui en prit, car, dans une réunion un peu tumultueuse, un quidam, en administrant de vigoureux horions, atteignit la malheureuse coiffure, qui fut jetée au loin avec dix mille piastres en billets de banque, envolés dans toutes les directions comme des feuilles d'automne. Cette même année, Juneau construisit l'un des

premiers bateaux à vapeur qui aient paru sur le lac Michigan : il jaugeait quatre-vingt-dix tonneaux. Ce bateau—le *Salomon Juneau*—coûta environ vingt-cinq mille piastres, et lui fit éprouver plus tard une perte de dix-sept mille. L'esprit d'initiative, dont Juneau venait de donner un nouvel exemple, fut imité par d'autres capitalistes, et bientôt de nombreux navires sillonnèrent les lacs et établirent des communications régulières entre Milwaukee et la contrée environnante.

#### IV

L'année 1837 trompa les prévisions de tous les habitants de Milwaukee, dont le nombre s'élevait à environ sept cents. Les affaires en général prirent une tournure rétrograde. Les flots de l'émigration se portèrent sur d'autres rivages ; le papier-monnaie subit une dépréciation semblable à celle de nos monnaies de carton sous le régime français ; les immeubles ne trouvèrent plus d'acheteurs, et beaucoup de spéculateurs, ne pouvant se liquider, eurent recours à la faillite. Décidément la situation s'assombrissait.

Plusieurs citoyens durent transporter leurs pénates ailleurs, et allèrent s'établir sur les terrains situés entre les rivières Milwaukee et Black. Ces terrains ne furent vendus aux enchères qu'en 1839. Des défrichements assez étendus avaient été faits à cette date. Plusieurs terres avaient une valeur de dix à cent piastres l'acre ; mais la plupart des occupants, faute des moyens nécessaires pour obtenir leurs titres de propriété, durent renoncer à leurs défrichements.

Un bureau des terres fut établi à Milwaukee, en

1837 ou 1838, et la concession d'un grand nombre de propriétés se fit promptement.

MM. Alex. Mitchell, Harvey, Birchard, Ludington, Eldred et autres capitalistes s'établirent, sur ces entreprises, à Milwaukee, où ils achetèrent, pour la somme de cent piastres, des terrains qui s'étaient vendus auparavant mille à quinze cents. Ils les revendirent plus tard à de gros bénéfices, et plus d'un jeta ainsi les bases d'une fortune brillante.

Le chômage fut de courte durée. Les affaires sortirent de leur état languissant, le prix des terres augmenta, les émigrants arrivèrent de nouveau en grand nombre, et Milwaukee prit bientôt un élan de prospérité, qui ne s'est plus arrêté.

## V

Les missionnaires catholiques commencèrent, vers cette époque, à visiter Milwaukee, et Juneau leur fit l'accueil le plus sympathique. C'est même dans sa maison que fut célébrée la première messe par M. l'abbé Bonduel, devenu plus tard missionnaire des Sauvages au poste de la Rivière-du-Loup. Lorsque les prêtres s'établirent en permanence à Milwaukee, ils le trouvèrent toujours prêt à seconder leurs nobles efforts pour l'avancement moral et religieux de la population. Comme les instituteurs étaient rares alors, il consacra plusieurs heures, le dimanche, à l'enseignement de la jeunesse.

C'est au commencement de l'année 1844 que le diocèse de Milwaukee fut constitué. Mgr J. M. Henni fut choisi pour premier pasteur du Wisconsin, et il occupe encore le siège épiscopal, entouré du



respect et de la vénération des fidèles. Son grand-vicaire, le Très-Rév. M. Kundig, est aussi l'un des premiers prêtres qui aient desservi la ville de Milwaukee. Ces deux dignitaires de l'Eglise eurent toujours pour Juneau la plus haute considération.

Le fondateur de Milwaukee avait bien des titres à leur estime, car il leur avait rendu des services signalés en maintes circonstances. Ce fut lui, par exemple, qui donna le magnifique terrain sur lequel on a construit—grâce en partie à ses largesses—la première église catholique, l'ancienne cathédrale, qui est encore debout. Longtemps ses œuvres subsisteront pour témoigner bien haut qu'il fut un fils soumis et dévoué de l'Eglise catholique.

## VI

En 1846, la législature du Wisconsin passa un acte divisant le comté de Milwaukee, et créant celui de Wankeska. Elle accorda cette même année les franchises municipales à la ville de Milwaukee.

A la première élection d'un maire, les suffrages des citoyens se portèrent unanimement sur Salomon Juneau. Personne ne méritait mieux cet honneur que l'ancien pionnier, qui avait vu la ville sortir de terre, et s'était associé à sa fortune dans les bons comme dans les mauvais jours. Personne n'avait plus contribué que lui à sa prospérité et à son prompt agrandissement. Milwaukee comptait alors neuf mille six cent cinquante-cinq âmes, et ce chiffre s'élevait l'année suivante à quatorze mille soixante-cinq.

Quelques années auparavant, Juneau avait montré

l'esprit généreux qui l'animait en faisant don au comté de Milwaukee d'un palais de justice, qu'il fit construire à ses frais, et de quatre beaux *lots* qui l'entouraient. Il donna aussi un terrain d'une grande valeur, que l'on a converti en une magnifique place publique du côté est de la ville.

Il fut non-seulement le premier maître de poste et le premier maire de Milwaukee, mais probablement aussi son premier régistrateur : nous ignorons s'il a rempli longtemps cette fonction publique.

Juneau ne s'avisait jamais de thésauriser. Il n'attachait aucune importance à l'argent, et il mettait constamment sa bourse à la disposition de tous ceux qui pouvaient avoir quelque titre à sa libéralité. Il ne fit pas seulement des dons princiers à l'Eglise et à la ville ; il favorisa encore très-généreusement maintes œuvres d'amélioration publique ou de charité, qui sont nécessairement nombreuses dans les grands centres.

## VII

Vers cette époque, Juneau éprouva des pertes considérables dans les différentes entreprises commerciales qu'il dirigeait. Etranger aux roueries de la spéculation, il paya bien cher sa trop grande confiance dans certains individus, qui exploitèrent sa bonne foi. En quelques années, toute sa fortune passa entre les mains d'adroits fripons, qui s'étaient probablement ligués pour s'emparer de ce riche butin.

Juneau supporta courageusement sa ruine. Il paya scrupuleusement ses créanciers et vendit ses biens

pour satisfaire leur voracité. Puis il s'éloigna de Milwaukee, l'âme pleine de regret, mais non découragé, pour aller chercher de nouveau dans la solitude, comme aux premiers jours, les moyens de donner du pain à sa famille.

Avant de suivre notre héros dans le désert, écoutons les réflexions que le rapide progrès de Milwaukee, comparé à ses humbles commencements, inspire à un historien de l'époque : « Il est très-rare, en ces temps de fiévreuse activité, que les hommes vivent assez longtemps pour voir la réalisation de leurs vœux, qu'il s'agisse de tailler un domaine dans la forêt ou de fonder une ville. Mais Salomon Juneau, le premier habitant blanc de Milwaukee, est une rare et honorable exception. Aussi, lorsqu'il lui arrive de fouler les bords de cette magnifique rivière, sur lesquels il est venu planter sa tente en pleine solitude, combien de souvenirs doivent assiéger son imagination, en se reportant aux scènes de sa jeunesse ! Où sont les indigènes qui ont fait la traite avec lui ? Hélas ! leur histoire est devenue une « vieille histoire, » et elle excite maintenant peu d'intérêt. Ils sont disparus ! Les hardis pionniers qui se groupèrent autour de sa cabane, et dont l'amitié avait été cimentée par une vie de misères et de privations mutuelles, sont aussi disparus. Il ne reste aucun vestige de la demeure du premier colon. Sur ses débris a surgi une grande et populeuse cité. Son humble gîte a été remplacé par des milliers de maisons, et la forêt qui retentissait autrefois du bruit de sa hache, voit aujourd'hui s'agiter une population active sur les lieux même où, il y a moins de quarante ans, il abattit le premier arbre pour se construire une modeste habitation. Lui aussi arrive au

terme d'une vie accidentée et utile; espérons que la fin du pionnier sera paisible et heureuse <sup>1</sup>.»

## VIII

Juneau alla se fixer à Theresa, comté de Dodge. Il eut bientôt établi un commerce considérable de fourrures avec les Sauvages, qui lui rapporta de bons bénéfices. Ses postes de traite s'étendaient même jusqu'au territoire des Ménomonis, au nord-ouest de la Baie-Verte et au sud du lac Supérieur.

Brisé par l'âge, les fatigues et les privations, il avait manifesté depuis quelques années le désir d'aller passer le reste de ses jours à Milwaukee. Mais l'activité de son esprit, triomphant des défaillances de la nature, lui faisait différer ce projet, qu'il aimait à caresser au milieu de ses longues et pénibles courses.

En 1856, Juneau se rendit à Cincinnati comme l'un des délégués du Wisconsin à la convention du parti démocrate, qui choisit M. Buchanan comme candidat à la présidence des Etats-Unis, en opposition au général Frémont. L'élection présidentielle eut lieu dans l'automne, et se termina par le triomphe de M. Buchanan.

Juneau se trouvait à Shaouano, à l'époque de la votation, au mois de novembre. Comme il tenait à faire acte de bon citoyen et à soutenir de son vote le candidat démocrate, il dut faire douze milles dans une mauvaise voiture, par des chemins affreux et une pluie battante, pour aller déposer son bulletin.

Il revint à son établissement transi de froid et

<sup>1</sup> *Wisconsin and its resources* by James S. Ritchie, p. 100.

mouillé jusqu'aux os. De ce jour la fièvre s'empara de lui et ne le quitta plus. Le lendemain, eut lieu le paiement des Sauvages, et l'attention qu'il porta à cette affaire lui donna le coup fatal.

Le treize novembre, Juneau se leva de bonne heure et dit à l'un de ses compagnons : « J'espère être bientôt à Milwaukee ; je serai heureux de revoir cette ville, car je ne pense pas y avoir un seul ennemi. » Quelques instants après il fut pris d'une grande faiblesse. Deux médecins furent mandés immédiatement, mais leurs secours furent inutiles. La mort devait l'emporter sur la science et l'amitié. Vers quatre heures de l'après-midi il reçut les secours de la religion. Un missionnaire lui ayant administré les derniers sacrements, le mourant sembla mieux. Sa raison, qui ne l'avait pas abandonné un instant, devint plus active que jamais, et il profita de ses derniers moments pour dicter une lettre d'amour et d'adieu à ses enfants. Après cet acte de tendresse paternelle, il regarda en face son fidèle compagnon, M. Beall, et lui dit avec l'accent de la véritable douleur : « Il m'est pénible de mourir ici..... ; j'avais toujours espéré d'être inhumé à Milwaukee. » Puis se croisant les bras sur la poitrine et poussant un profond soupir, il murmura ces mots : « Ma femme ! je vais te rejoindre. » Ce furent ses dernières paroles. A deux heures et demie du matin il n'était plus.

Mme Juneau l'avait précédé d'un an dans la tombe. Elle était morte à Milwaukee, le dix-neuf novembre 1855, à l'âge de cinquante et un ans. Sa mort avait profondément affecté son époux, car elle avait été pour lui une compagne fidèle et dévouée. Elle avait fait le bonheur de son existence pendant plus de trente ans.

Ainsi, dit M. S. W. Beall, ancien lieutenant-gouverneur du Missouri, et ami intime de Juneau, mourut un homme bon et juste. Tous ceux qui l'ont connu l'ont aimé. Il n'a peut-être jamais existé, sur ce continent, de traiteur pour qui les Sauvages aient eu un plus grand respect. Le hideux guerrier, à la démarche hautaine, à la face noircie, et la Sauvagesse soumise et silencieuse, s'empressèrent de venir contempler une dernière fois les traits de leur ami, donnant des marques de la plus profonde douleur. Les chefs enjoignirent à leurs braves, dans un conseil solennel, d'assister à ses funérailles. « Jamais —dit Augustin Grignon— je n'avais encore entendu parler de semblable chose. »

Parmi les actes de tendre attachement de la part de ces Sauvages, on raconte que Juneau avait à peine fermé les yeux, qu'une vieille Sauvagesse, femme d'un chef, vint s'agenouiller près de son lit. Elle lui prit les mains en pleurant et en priant tout bas, puis écartant le suaire qui cachait une face aimée, elle y imprima plusieurs baisers, et s'en retourna aussi silencieusement qu'elle était entrée. Une autre coupa une mèche de ses cheveux, qu'elle remit à M. Beall en le priant de la faire tenir à ses enfants. Ces deux femmes étaient catholiques.

Les Sauvages choisirent eux-mêmes le lieu de sépulture de Juneau, et ses funérailles furent célébrées avec une pompe d'un cachet tout particulier. La multitude qui conduisit ses restes au champ de repos présentait un aspect réellement imposant.

En tête s'avançaient les prêtres célébrants, suivis d'un chœur formé de Sauvages, qui chantaient des hymnes funèbres, dont les graves et solennels accents étaient répétés au loin par les échos. Venait

après la dépouille mortelle du regretté traiteur, portée par dix personnes, dont quatre blancs et six Indiens : Osh Kosh, Karrô, Lancet, Cesperia et deux autres. A la suite défilaient sur un long parcours les blancs du poste, puis les Sauvages et leurs femmes, deux de front, au nombre de six à sept cents ; leur démarche lente et recueillie trahissait les sentiments de tristesse qui les dominaient.

L'éloge funèbre du défunt fut prononcé en anglais dans des termes bien sentis, puis traduit par l'interprète des Sauvages, au milieu d'un profond silence. Si les indigènes affectent l'impassibilité dans les plus cruelles douleurs et croient les larmes indignes d'un homme, leur muette douleur en présence de la tombe de leur protecteur, de leur meilleur ami, n'en était pas moins expressive. Leurs femmes, n'étant pas tenues de comprimer leurs émotions, donnaient libre cours à leurs sanglots. Tout cela formait un aspect nouveau, étrange peut-être, mais qui ne laissait pas que d'être touchant.

Salomon Juneau, écrivait M. Beall, dort sur une éminence qui domine la maison de l'agence des Sauvages, et le terrain consacré à la sépulture des Peaux-Rouges. De cette élévation, on peut voir le loup quand il fuit dans les gorges désertes des collines éloignées, et les terrains de chasse que Juneau a visités pour la première fois, il y a bien des années.

## IX

Salomon Juneau avait exprimé le désir d'être enterré à Milwaukee, dans la ville qu'il avait fondée et qu'il avait tant aimée. Ses anciens concitoyens respectèrent ce désir et prirent des mesures pour

que la translation de ses restes se fit avec tout l'éclat possible.

La cérémonie funèbre eut lieu un an après sa mort, et fut célébrée avec une touchante solennité, qui fait le plus grand honneur à la population reconnaissante de cette ville. Il est facile de juger du succès de cette imposante démonstration par le compte-rendu suivant du *Daily Wisconsin*, journal publié à Milwaukee :

« Jamais le soleil n'éclaira une plus belle journée que celle du vingt-huit novembre, choisie pour célébrer les obsèques de feu Salomon Juneau. La matinée fut magnifique, et le milieu du jour sembla briller d'un éclat encore plus grand.

« A la vue de la grande démonstration dont nous avons été témoins, on ne pouvait s'empêcher de remarquer le changement qui s'est opéré dans la cité, depuis trente-huit ans, époque de l'arrivée de Salomon Juneau dans l'Ouest. Alors c'était un désert, occupé seulement par des Sauvages; aujourd'hui une cité magnifique a surgi comme par enchantement, et dix mille personnes vont conduire à sa dernière demeure le pionnier de notre cité. Les réflexions que fait naître un pareil spectacle portent un cachet de grandeur extraordinaire. Nous y voyons une belle preuve du génie de notre civilisation, et du profond respect des Américains pour les fondateurs de leurs villes.

« Le cortège funèbre se forma ponctuellement à dix heures, ce matin, dans la rue Principale, entre les rues Wisconsin et Oneida, puis défila dans l'ordre suivant : Le général Grant et son état-major ; les Gardes légers de Milwaukee, précédés de la musique du North Western ; les Gardes de l'Union de Mil-



waukee ; une compagnie de tirailleurs ; les Yagers noirs ; les tirailleurs de l'Etat de Wisconsin ; les Dragons ; plusieurs compagnies de pompiers ; les restes du défunt ; les premiers colons au nombre de douze environ ; le maire et le conseil municipal ; la chambre de commerce ; le barreau ; un grand nombre de citoyens à pied et en voitures.

« Le cortège s'avança dans la direction du haut de la rue Principale, au son d'une musique funèbre, se rendit à la rue Jackson, puis s'arrêta à l'ancienne résidence du défunt, pour y faire la levée du corps ; il descendit ensuite de nouveau la rue Jackson, se dirigeant vers la cathédrale de Saint-Jean.

« Avant l'arrivée du cortège, la cathédrale avait été ouverte pour admettre les dames seulement, et toutes les places, mises à leur disposition dans l'intérieur, étaient prises depuis longtemps.

« Le cercueil fut placé dans l'église entre une double haie de militaires qui se tenaient debout, la tête nue, tandis que ceux qui formaient partie du cortège allèrent occuper les sièges qui leur avaient été réservés.

« Une foule immense envahit bientôt l'église. Hommes, femmes et enfants se pressèrent au point de ne former, pour ainsi dire, qu'une masse compacte. C'était un spectacle attendrissant de voir ces milliers de personnes, visiblement émues, qui venaient assister à cette cérémonie, et entendre l'éloge funèbre du fondateur de Milwaukee. Il y avait au moins cinq mille personnes dans l'église, et plusieurs autres milliers, n'ayant pu y avoir accès, se tenaient à l'extérieur.

« L'intérieur de la cathédrale était orné de tentures de deuil, que l'on avait disposées avec beaucoup de

goût. L'évêque présidait la cérémonie. Le P. Tear-don prononça l'éloge funèbre de Salomon Juneau en termes véritablement éloquents. Il passa en revue la carrière du fondateur de Milwaukee, et sut faire ressortir habilement ses nombreuses qualités personnelles et les plus beaux traits de sa vie de pionnier et d'homme public.

« Après le service divin le cortège se reforma pour conduire au cimetière du Calvaire les restes du défunt. Les façades de beaucoup de magasins et de boutiques, sur la rue East-Water, étaient tendues de noir. Partout dans la cité, les citoyens exprimaient les profonds sentiments de regret que leur faisait éprouver la mort de Salomon Juneau. C'était un deuil général.

« Milwaukee peut être fière de cet événement, si triste qu'il soit. La vertu n'est pas éteinte dans le cœur de notre peuple. Nous savons encore honorer le digne et vertueux citoyen. Si nous n'avons fait que notre devoir, cette journée par ses incidents, offrira, cependant, quelque consolation à ceux qui ont dû se séparer pour toujours de celui qui était naguère le principal ornement de leur cercle de famille. »

## IX

Ces témoignages sont plus que suffisants pour montrer le respect universel que le fondateur de Milwaukee—Juneau le noble et le bon <sup>1</sup>— avait su mériter par une vie irréprochable et vouée tout entière au bien de ses concitoyens. Nous croyons

<sup>1</sup> *Commercial history of Milwaukee* by C. D. Holton.

cependant devoir en consigner quelques autres, pour rendre cette démonstration encore plus complète.

Peu de temps après la mort de Juneau, le juge Larrabée proposa le toast suivant dans un banquet qui eut lieu à Ripon : « Salomon Juneau, pionnier du Wisconsin ! Puisse sa mémoire durer aussi longtemps que des cœurs dévoués et sincères battront sur le sol du Wisconsin ! Puissent son intégrité et sa vie sans tache servir de phare à ceux qui le suivront ! »

Gabriel Franchère, qui fut à même de bien connaître Juneau, rendit l'hommage suivant à sa mémoire dans une communication, qu'il adressa de New-York, le dix décembre 1856, à un journal de Montréal :

« Comme vous vous intéressez à tout ce qui est canadien, je prends la liberté de vous transmettre quelques articles publiés par les journaux américains à l'occasion du décès et de la sépulture de feu Salomon Juneau.

« Juneau s'achemina vers les contrées sauvages, il y a à peu près trente-huit ans, et finit par s'établir comme commerçant ou traiteur avec les Indiens qui habitaient alors le Wisconsin. Son poste de commerce était à l'entrée de la rivière Milwaukee. En 1834, sa maison était le seul établissement. Les Sauvages vendirent au gouvernement des Etats-Unis leurs terres de chasse ; le Wisconsin fut immédiatement constitué en territoire, et est devenu depuis un des Etats florissants de l'Ouest.

« Milwaukee était alors la propriété de Juneau. Il commença de suite à concéder des emplacements, et à former le noyau d'une ville, qui compte aujourd'hui quarante mille âmes.

« L'éducation de Juneau consistait tout simplement à savoir lire et écrire. Il n'est pas étonnant qu'il ait été la dupe d'hommes entreprenants. Petit à petit, ils ont eu l'adresse de s'emparer de la propriété de Juneau, qui, à son décès, ne laissa pas grand'chose à sa nombreuse famille. Je dois lui rendre la justice de dire qu'il ne négligea rien pour procurer une bonne éducation à ses enfants, et qu'ils sont bien placés pour l'avenir.

« Juneau était mon ami : j'aime à reconnaître que dans toutes ses négociations d'affaires, il a toujours montré de l'intégrité et de la bonne foi, sacrifiant son patrimoine pour s'acquitter honnêtement envers ses créanciers.

« Si je vous écris aussi longuement, je ne le fais que dans le but de rendre justice à la mémoire de l'un de nos dignes compatriotes. »

L'honorable Morgan L. Martin, de la Baie-Verte, qui se lia d'amitié avec Juneau pendant de longues années, nous écrivait, le dix-huit septembre 1875, dans les termes suivants : « Je connus Salomon Juneau en 1828, et j'eus des rapports commerciaux avec lui depuis cette année jusqu'à sa mort. Je puis dire que c'était un homme généreux, dévoué, honorable et de la plus stricte intégrité. Ignorant la valeur de l'argent, il le dépensait largement. Ce fut sur mes représentations qu'il conserva pendant un certain temps les terrains qu'il possédait à Milwaukee, et il se trouva riche soudainement. Je fus celui qui le fit nommer premier maître de poste de la ville, en dépit de ses objections. La richesse qu'il avait acquise en si peu de temps ne lui fut guère utile, car il laissa peu de chose à sa famille. »

Juneau a laissé peu de biens à sa famille, mais il lui a donné des exemples de vertu, d'honneur, de probité, bien préférables à la richesse. C'est Shakespeare qui a dit que le meilleur héritage est l'honneur : *No legacy is so rich as honesty*. Et un autre grand poète a bien dépeint l'honnête homme — ce que fut Juneau dans toute l'acception du mot — lorsqu'il le représente comme la plus belle œuvre du Créateur :

An honest man's the noblest work of God <sup>1</sup>.

Membre de la Société historique du Wisconsin, il lui a fait plus d'une donation libérale pour enrichir ses archives historiques et sa galerie de peinture. Dans le rapport qu'il publia en 1857, le comité exécutif de cette association suggérait de perpétuer par quelque témoignage public le souvenir de cet homme qui avait été le bienfaiteur de la ville.

Juneau avait un extérieur véritablement remarquable. Il était d'une haute taille — plus de six pieds — et droit comme un chêne ; ses traits étaient d'une grande régularité, son front large et découvert, ses yeux vifs et perçants. Il y avait dans toute sa personne un air de grandeur et de noblesse qui imposait le respect. C'était, nous dit un écrivain américain, le plus beau représentant de sa race qu'on eût jamais vu.

De son mariage avec Josephite Viau, il avait eu treize enfants, dont six fils et sept filles. Paul et Narcisse ont tous deux obtenu le titre d'honorable et ont siégé dans la législature du Wisconsin. Narcisse, l'aîné, est aujourd'hui établi au Kansas, sur la réserve des Sauvages. Paul a été tué accidentel-

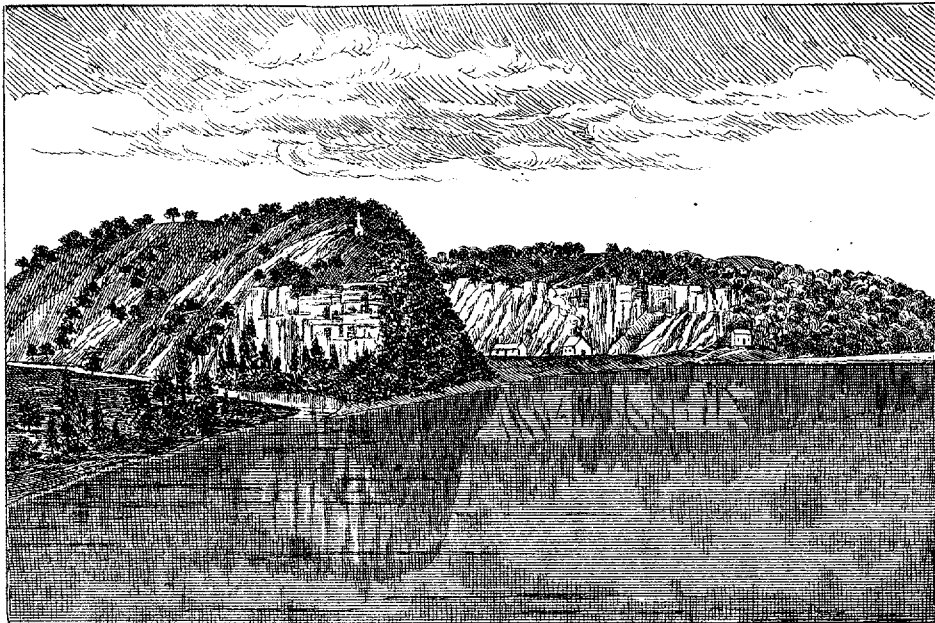
<sup>1</sup> Alexander Pope, *Essay on Man*.

lement à Juneau, comté de Dodge ; sa femme demeure près de Milwaukee, et quelques-uns de ses enfants dans la ville même. François, Eugène et Louis-Amable Juneau habitent tous le Wisconsin ; le premier, à Theresa, comté de Dodge ; le second, près d'Appleton, et le troisième, à Milwaukee, où il exerce le métier d'imprimeur. Bonduel Juneau a émigré à Shaupon, Illinois, ainsi que sa sœur, Henriette, mariée à un M. Fox. Thérèse a épousé M. R. White, de Milwaukee, et Hélène, un nommé Walter, de Fond-du-Lac ; Mathilde et Isabelle ont terminé leurs jours à Milwaukee, il y a quelques années.

Aucun monument n'a encore été élevé à la mémoire de Juneau par la ville de Milwaukee, quoiqu'il soit depuis longtemps question de lui décerner cet hommage de la reconnaissance publique. Son portrait orne seulement la salle de l'hôtel-de-ville, ainsi que plusieurs bureaux publics. Un historien récent de Milwaukee exprime fortement l'espoir que bien des années ne se passeront pas sans que l'on élève une statue en l'honneur du fondateur de la ville. Nous devons dire, toutefois, que le nom de Juneau a été donné à une division électorale du Wisconsin et au chef-lieu du comté de Dodge.

Terminons par la strophe naïve qu'un poète américain a consacrée au souvenir de Juneau, dans une ode à la ville de Milwaukee :

Juneau so fair, and whose wit was so keen,  
 Came here in the year eighteen hundred eighteen ;  
 An Indian trader of fame and renown,  
 Lived on the East Side, called Juneau's town ;  
 And, in fact, was the King of the place.  
 So manly and bold, with a dark, hazel eye  
 Always told you the truth, and never a lie ;  
 This pioneer man of his race.



TOMBEAU DE DUBUQUE.

# JULIEN DUBUQUE <sup>1</sup>

## I

Julien Dubuque est d'origine normande. Le premier de ce nom en ce pays—Jean Dubuque—venait de la paroisse de la Trinité, diocèse de Rouen, et se maria à Québec, en 1668. Ses descendants allèrent habiter plus tard le district des Trois-Rivières, et, c'est le dix janvier 1762 <sup>2</sup>, que Julien Dubuque vit

<sup>1</sup> Dubuc, Dubucq, Dubuque.

<sup>2</sup> I. DUBUC J.-BTE, né en 1641, paroisse de la Trinité, Evêché de Rouen, fils de Pierre Dubuc et de Marie Hotot. Epouse Françoise L'Archevêque, en 1668, à Québec.

II. ROMAIN, baptisé en 1671, marié en 1693, à Anne Pinel, mort en 1711.

III. NOEL-AUGUSTIN, baptisé en 1707, marié en 1744, à Marie Mailhot, mort en 1783.

IV. JULIEN, baptisé le dix janvier 1762, à Saint-Pierre-les-Becquets.

(Extrait du second volume inédit du *Dictionnaire Généalogique des Familles Canadiennes* par l'abbé Tanguay).



le jour, à Saint-Pierre-les-Becquets, magnifique paroisse du comté de Nicolet, située sur les bords du Saint-Laurent.

De bonne heure, Julien Dubuque se dirigea vers l'Ouest. En 1785, il était établi à la Prairie-du-Chien. Basile Giard, Pierre Antaya et lui comptent au nombre des premiers habitants de cette localité.

Il fallut peu de temps à Dubuque pour obtenir une influence étonnante sur les Sauvages. Familier avec toutes leurs superstitions, il sut, au moyen d'artifices ingénieux, de conjurations magiques, leur en imposer tellement, qu'il devint pour eux une véritable idole. Son ascendant faisait même pâlir celui de leurs sorciers et jongleurs.

L'une des causes de l'admiration des Sauvages pour Dubuque, était que celui-ci possédait ou prétendait posséder un antidote contre le venin des serpents à sonnettes, qui infestaient tout le pays circonvoisin.

Beltrami <sup>1</sup> raconte qu'un homme très-respectable, un ami de Dubuque, essaya de lui persuader que ce dernier avait l'habitude de prendre ces dangereux reptiles dans ses mains, et qu'en leur parlant un langage mystérieux, il les rendait dociles à sa voix et inoffensifs comme des colombes. Beltrami fit comprendre à son interlocuteur qu'il n'était pas assez crédule pour ajouter foi au pouvoir fascinateur de Dubuque sur ces reptiles. Celui-ci aurait eu alors plus d'empire sur les serpents à sonnettes que ce Canadien dont parle Châteaubriand <sup>2</sup>, et qui, nouvel Orphée, enchantait au bord de la Génésée, un de ces reptiles, par le son harmonieux d'une flûte.

Telle était la confiance des Sauvages en Dubuque,

<sup>1</sup> *A pilgrimage in Europe and America, etc.*, vol. II, p. 165.

<sup>2</sup> *Voyage en Amérique.*

qu'ils le choisissent comme leur arbitre dans tous leurs différends. Ses décisions étaient pour eux des oracles, dont il n'était pas permis de discuter la sagesse.

Un jour, des Sauvages, sous l'influence de l'eau-de-vie, s'emparent d'un cheval errant. Deux l'enfourchent et commencent une course désordonnée à travers la prairie. Tout-à-coup, le coursier, hors d'haleine, s'affaisse, et l'un des cavaliers va rouler sous l'animal, avec une violence telle que cette chute lui est fatale.

Les parents de la victime crient vengeance, et veulent massacrer son compagnon, ou quelqu'un des siens, afin d'apaiser les mânes du défunt. La famille de l'autre Sauvage prétend que cette mort a été causée par un accident, et qu'on ne saurait l'en rendre responsable. Discussion animée de part et d'autre.

En définitive, les intéressés décident de soumettre leur différend à Dubuque. Celui-ci écoute attentivement leurs représentations, puis il prononce son jugement d'une voix grave et solennelle. « Oeil pour œil, dent pour dent : rien n'est plus juste, dit Dubuque. Quiconque verse le sang, mérite la mort. J'ordonne donc que deux Sauvages, désignés par chacune des deux familles, montent le même cheval, puis le mènent à toute vitesse, à travers la prairie, jusqu'à ce que l'un d'eux périsse. »

Cette décision fit comprendre que le cheval était la seule cause de l'accident, et mit fin au litige. Elle ne contribua pas peu à concilier à Dubuque l'estime des habitants des bois.

## II

En 1780, la femme de Peosta, chef de la tribu des Renards, découvrit une mine considérable de plomb dans l'Iowa, sur la rive ouest du Mississipi. Cette découverte fut suivie peu de temps après d'autres plus importantes dans la région avoisinante.

Dubuque comprit la valeur de ces découvertes, et il employa toute son influence pour acquérir le vaste domaine qui recélait de pareilles richesses dans ses flancs. Il fallait que son autorité fût considérable, car les Indiens se sont toujours obstinément refusé à indiquer aux blancs les mines dont ils connaissaient le gisement, et surtout à leur en permettre l'exploitation. Comme Dubuque était, suivant eux, initié à tous les secrets des manitous, ils crurent pouvoir faire une exception en sa faveur.

Un grand conseil fut tenu avec les Sauvages, à la Prairie-du-Chien, le vingt-deux septembre 1788, et Dubuque réussit à se faire donner une étendue de sept lieues de front sur le Mississipi et de trois de profondeur, soit environ cent quarante-huit mille cent soixante-seize acres de terre. Les mines de plomb enfouies dans ce vaste rayon étaient situées à environ cinq cents milles au-dessus de Saint-Louis.

Les conditions de la vente étaient fort vagues. Dubuque devenait propriétaire de tout le terrain minéral découvert par la femme de Peosta, et, si ses fouilles étaient improductives, il avait pleine liberté de les continuer ailleurs aussi longtemps qu'il le jugerait convenable. Les Renards n'auraient pu mieux condescendre à ses exigences.

L'acte de concession des Sauvages en faveur de

Dubuque nous a été conservé; voici le texte même de ce curieux document <sup>1</sup> :

« Copie du conseil tenu par MM. les Renards, c'est-à-dire le chef et les braves de cinq villages, avec l'approbation du reste de leurs gens, expliqué par M. Quinantotaye, député par eux, en leur présence et en la nôtre, nous soussignés, savoir, que MM. les Renards permettent à Julien Dubuque, appelé par eux la Petite Nuit, de travailler à la mine jusqu'à ce qu'il lui plaira de s'en retirer sans.....lui aucun terme. De plus qui lui vendent et abandonnent toute la côte, et contenu de la mine trouvée par la femme de Peosta, sans qu'aucun blanc ni sauvage ne puisse y prétendre sans le consentement de M. Julien Dubuque; et si en ce cas, il ne trouve rien dedans, il sera maître de chercher où bon lui semblera et de travailler tranquillement sans qu'aucun ne puisse le nuire ni porter aucun préjudice dans ses travaux. Ainsi, nous, chefs et braves, par la voix de tous nos villages, nous sommes convenus avec Julien Dubuque, lui vendant et livrant de ce jourd'hui comme il est mentionné ci-dessus, en présence des Français, qui nous entendent et qui sont les témoins de cette pièce.

« A la Prairie-du-Chien, en plein conseil, le vingt-deux septembre 1788.

« BAPT. PIERRE, sa † marque, témoin.

« A LA AUSTIN, sa † marque, témoin.

« BLONDON DE QUINEAU, marque † de sa bague.

« ANTAGNA

« JOSEPH FONTIGNY, témoin. »

La région du Mississipi étant alors au pouvoir des

<sup>1</sup> *American State Papers. Public Lands*, vol. III, p. 168.

Espagnols, Dubuque présenta, en 1796, une pétition au gouverneur Carondelet, de la Nouvelle-Orléans, pour demander la possession paisible des terres et mines qu'il avait acquises des indigènes. Cette requête était conçue dans les termes suivants :

« Le très-humble pétitionnaire de Votre Excellence, nommé Julien Dubuque, ayant fait une plantation sur la frontière de votre gouvernement, au milieu de la population indienne qui habite le pays, a acheté des Sauvages une étendue de terre, avec les mines qu'elle renferme, et, grâce à sa persévérance, il a su surmonter tous les obstacles qui entraînaient à la fois tant de dépenses et de dangers. Après avoir éprouvé bien des contre-temps, il est devenu le propriétaire paisible d'une étendue de terre située sur la rive ouest du fleuve Mississipi, à laquelle il a donné le nom de Mine Espagnole, en l'honneur du gouvernement auquel appartient la dite étendue de terre. Comme le lieu de sa plantation n'est seulement qu'un morceau de terre, et que les différentes mines qu'il a exploitées sont dispersées, et se trouvent chacune à une distance de plus de trois lieues, le très-humble pétitionnaire de Votre Excellence vous prie de vouloir bien lui accorder la possession paisible des dites mines et terres, savoir : depuis les collines en amont de la petite rivière Maquanquitois jusqu'aux collines de Mesquabynongues, ce qui fait environ sept lieues sur la rive ouest du Mississipi, et trois lieues de profondeur, et votre humble pétitionnaire ose espérer qu'il vous plaira de lui accorder sa demande.

« A défaut d'éloquence, je ne puis vous parler qu'avec la pure simplicité de mon cœur. Je prie le

ciel de vous conserver et de vous accorder sa bienveillante protection.

« Je suis et serai toute ma vie, de Votre Excellence, le très-humble, très-obéissant et très-docile serviteur.

« J. DUBUQUE. »

Le gouverneur Carondelet soumit cette requête à M. Andrew Todd, qui avait le monopole de la traite sur le Mississipi. Todd déclara qu'il ne s'opposait pas à cette demande, pourvu que Dubuque ne fit pas de commerce avec les Sauvages sans sa permission. Carondelet accéda alors à la requête, le vingt novembre 1796, sauf la restriction mise par Todd.

Au mois d'octobre 1804, Dubuque se dessaisit de la moitié environ de l'énorme étendue de terre qu'il possédait sur les bords du Mississipi—soit soixante-douze mille trois cent vingt-quatre acres avec les mines qu'ils pouvaient renfermer—en faveur d'Auguste Chouteau, de Saint-Louis, moyennant la somme de dix-huit mille huit cent quarante-huit piastres et soixante sols. Advenant la mort de Dubuque, le reste de sa propriété devait échoir à Chouteau ou à ses héritiers<sup>1</sup>. Le dix avril 1807, Chouteau vendit à son tour, à M. John Mullanphy, de Saint-Louis, la moitié de la propriété qu'il avait achetée de Dubuque, à raison de quinze mille piastres.

Le gouvernement américain passa un traité fort important avec les Sacs et les Renards, à Saint-Louis, le trois novembre 1804. Par ce traité, ces Sauvages cédèrent au gouverneur William H. Harrison, représentant les Etats-Unis, une grande partie du nord de

<sup>1</sup> On trouvera à l'appendice le texte du curieux document par lequel Dubuque vendit sa propriété à Chouteau. Cette pièce nous a été communiquée par M. l'abbé Tanguay, qui en a pris copie au bureau d'enregistrement de Saint-Louis, Missouri.

l'Illinois, et des régions considérables de l'Iowa et du Missouri, soit environ cinquante et un millions d'acres. Tout cela pour quelques milliers de piastres.

Sur les représentations de Dubuque, le gouverneur Harrison ajouta un article à ce traité pour déclarer qu'on n'avait pas voulu léser les droits de ceux qui avaient obtenu des concessions des autorités espagnoles, de l'assentiment des Sauvages. Le gouverneur Harrison affirma plus tard que cet article avait eu spécialement pour but de reconnaître les droits de Dubuque. Voici le texte même de son certificat <sup>1</sup> :

« Le soussigné, William-Henry Harrison, gouverneur du territoire de la Louisiane, et commissaire plénipotentiaire des Etats-Unis pour traiter avec les Sauvages au nord-ouest de l'Ohio, certifie par les présentes et déclare que, après avoir préparé le traité qui fut fait avec les Sacs et les Renards, le trois novembre 1804, il lui fut communiqué un acte de concession du gouverneur-général de la Louisiane à un certain Dubuque, pour une quantité considérable de terre, à une certaine distance, en amont du Mississipi, où le dit Dubuque a demeuré plusieurs années. Le traité pouvant être considéré comme le déposédant de la dite étendue de terre, l'article additionnel fut rédigé et soumis aux Indiens. Ils consentirent volontiers à l'adoption de cet article, et le soussigné les informa qu'il avait pour but particulier de comprendre la réclamation de Dubuque, dont la validité fut reconnue.

« Donné sous ma signature et sous mon sceau, à Vincennes, le premier janvier 1806.

« WILLIAM-HENRY HARRISON. »

<sup>1</sup> *American State Papers. Public Lands, vol. III, p. 678.*

Trois commissaires ayant été nommés par le gouvernement américain pour mettre à exécution le traité conclu avec les Sacs et les Renards, la majorité décida, le vingt-six septembre 1806, que la concession de Dubuque avait été dûment faite par les autorités espagnoles, avant le premier octobre 1800.

Le traité passé avec les Sacs et les Renards fut ratifié, le dix-huit juillet 1815. Auguste Chouteau agit en cette circonstance comme l'un des commissaires du gouvernement américain. Il était frère de Pierre Chouteau qui, avec Pierre Laclède, fonda la ville de Saint-Louis. Tous trois étaient Français d'origine.

#### IV

Les mines de Dubuque occupèrent l'attention du lieutenant Zébulon-Montgomery Pike, lors de son voyage dans le Haut-Mississipi, en 1805. Certaines circonstances l'empêchèrent, cependant, de visiter les terrains de l'exploitation, ou d'obtenir beaucoup de renseignements à leur égard.

Pike arriva aux mines dans l'avant-midi, le premier septembre. Dubuque le reçut avec toutes les marques d'attention possible, et une pièce de campagne se fit même entendre en l'honneur du brave lieutenant.

Ce dernier souffrait alors d'une fièvre brûlante, et, comme son hôte n'avait pas de chevaux près de sa résidence, et que le lieu d'exploitation des mines était éloigné de six milles, il se contenta de faire certaines questions par écrit, auxquelles Dubuque semble avoir répondu aussi laconiquement que possible. Les questions et les réponses étaient ainsi conçues :



1. Quelle est la date de votre concession de mines ?  
La copie de l'acte de concession est au bureau de M. Soulard, à Saint-Louis.

2. Quand fut-elle confirmée par les Espagnols ?  
Même réponse.

3. Quelle est la nature de votre concession ?  
Même réponse.

4. Quelle est l'étendue des mines ?  
La longueur est de vingt-sept à vingt-huit lieues, et la largeur de une à trois lieues.

5. Combien extrayez-vous de plomb par année ?  
De 20 à 40,000 livres.

6. Quelle est la quantité de plomb par quintal ?  
Soixante-quinze pour cent.

7. Quelle est la quantité en saumon ?  
Tout, car je ne le manufacture ni en barres, ni en feuilles, ni en grains.

8. Est-il allié à d'autre minerai ?  
Nous avons trouvé un peu de cuivre, mais comme il n'y a personne qui entende suffisamment la chimie pour en faire convenablement l'expérience, je ne puis dire en quelle proportion il se trouve.

J. DUBUQUE,  
Z. M. PIKE.

Mines de Plomb, 1er septembre 1805.

Le même jour, Pike écrivit au général Wilkinson — dont il tenait sa mission — que Dubuque et Robert Dickson étaient sur le point d'envoyer plusieurs chefs sauvages à Saint-Louis, mais qu'il s'était opposé à leur départ, vu que ces traiteurs agissaient sans autorisation.

On lit à la même date dans la relation de l'officier américain : « Je dinai avec M. Dubuque, qui m'in-

forma que les Sioux et les Sauteux étaient plus que jamais en guerre, et que quinze des premiers avaient péri il n'y a pas longtemps. Pour se venger les Sauteux avaient tué dix Sioux, le dix août, à l'entrée de la rivière Saint-Pierre ; et deux cents Sacs, Renards et Puants, qui avaient formé une expédition contre les Sauteux, étaient revenus dans leur village, en apprenant que leur chef avait eu un songe défavorable <sup>1</sup>. »

Pike revint chez Dubuque le vingt-trois avril 1806, et il partit après avoir obtenu certains renseignements qui lui étaient nécessaires.

## V

Cette même année, un voyageur anglais, M. J. McCarthy, visita les mines de Dubuque, et il en parle dans les termes suivants : « A six milles du Mississipi, il y a une exploitation de mines de plomb dirigée par M. Dubuque, qui a sur les bords du fleuve un établissement fortifié. Les filons se trouvent sur une étendue de dix-sept lieues de longueur et d'une à trois en largeur. Le minerai donne à peu près soixante et quinze pour cent. M. Dubuque fond chaque année quarante milliers de livres de plomb en saumon <sup>2</sup>. »

En 1808, Dubuque réclama du gouvernement américain une étendue de terre de sept mille cinquante-six arpents, située sur les bords du Mississipi, vis-à-vis de la Prairie-du-Chien. Il prétendait que ce vaste terrain lui avait été cédé, au mois de mai

<sup>1</sup> *An account of expeditions to the sources of the Mississipi.*

<sup>2</sup> *Voyage en Amérique*, vol. I, p. 246.

1805, par François Cayolle, qui tenait sa concession de don Carlos Dehaut Delassus, lieutenant-gouverneur de la Louisiane. Alexandre Bellissime et Antoine Perraut attestèrent que Cayolle avait cultivé ce terrain pendant bien des années. Les commissaires américains, chargés de régler ces sortes de réclamations, refusèrent de reconnaître les titres de Dubuque à cette propriété <sup>1</sup>.

Le major Thomas Forsyth mentionne, en 1819, un nommé Lucie, interprète, qui, parti du Canada depuis plus de vingt-cinq ans, passa la plus grande partie de ce temps à travailler dans les mines de plomb surtout comme employé de Dubuque <sup>2</sup>.

Dubuque poursuivait son exploitation d'une manière active, et déjà il pouvait compter sur un succès complet, lorsque la mort le surprit brusquement, au printemps de 1810. Il ne laissait malheureusement personne pour continuer son entreprise.

La fin prématurée de Dubuque causa une véritable consternation parmi les Sauvages. C'était un ami, un conseiller, un protecteur qu'ils perdaient : un homme qui, plus que tout autre visage pâle, sut gagner leur inaltérable affection.

De toutes parts ils accoururent pour assister à ses obsèques, qui eurent lieu avec une pompe extraordinaire. Leurs chefs les plus célèbres se disputèrent l'honneur de porter ses restes à leur dernière et sombre demeure. Ils furent suivis par plusieurs centaines d'hommes et femmes, qui s'avançaient d'un pas lent et régulier, en accompagnant leur marche de chants funèbres. Son lieu de repos avait été admirablement choisi. C'était une falaise escarpée, garnie

<sup>1</sup> Voir *American State Papers. Public Lands*, vol. II, p. 541.

<sup>2</sup> *Journal of a voyage from St. Louis to St. Anthony.*

de lis odorants et ombragée par des sapins aux rameaux larges et pendants, qui domine le Mississippi.

Avant de déposer le corps de leur ami dans le tombeau, les chefs sauvages les plus éloquents vinrent tour à tour payer leur tribut d'éloges et d'admiration à sa mémoire. Ils représentèrent sa vie brillante comme le soleil à son midi, mais rapide comme la neige qui disparaît aux rayons ardents de l'astre du jour. Après avoir exalté sa gloire, ils entonnèrent le chant de mort du brave, puis lorsque le vent eut emporté la dernière note de ces accents mâles et solennels, ils reprirent mornes et silencieux le chemin de leurs villages. Bref, on eût pu se croire aux funérailles du dernier des Mohicans, si bien racontées par Fenimore Cooper.

Le souvenir de Dubuque se conserva tellement bien dans les tribus environnantes, que, pendant plusieurs années, elles tenaient, chaque soir, une lampe allumée sur son tombeau. Les Sacs et les Renards se faisaient même un devoir de visiter sa tombe tous les ans, et d'accomplir certaines cérémonies religieuses pour l'occasion. Pour d'autres cette visite avait lieu au moins une fois dans leur vie. C'était leur pèlerinage de la Mecque. Ils ne manquaient jamais de jeter de petites pierres sur le tombeau de Dubuque comme marque de respect pour sa mémoire. Beaucoup de ces Sauvages croyaient que leur ami n'était qu'à demi-mort, et qu'il apparaîtrait de nouveau au milieu d'eux pour redevenir leur guide.

Ce tombeau a été visité par une foule de voyageurs et par maints écrivains, entre autres M. Schoolcraft, au mois d'août 1820, Beltrami en mai 1823, le colonel Thomas L. McKenny, le dix-huit septembre 1827, et

George Catlin, en 1840. Tous en parlent comme d'une chose extrêmement curieuse et intéressante, que les touristes ne manquent jamais d'aller voir.

Laissons d'abord la parole au colonel McKenny : « En arrivant à Dubuque, nous allâmes visiter la tombe de son fondateur. Elle domine une pointe de terre formée par l'embouchure de la rivière Noire dans le Mississipi. Un village de Renards occupe le bas de la côte au sud. Un de ces Sauvages nous conduisit à la dernière demeure de Dubuque. L'ascension est fort fatigante. Sur la tombe, il y a une pierre surmontée d'un mausolée de bois. Une croix adhère à la pierre, sur laquelle les mots suivants sont gravés en lettres grossières : « Julien Dubuque est mort, le vingt-quatre mars 1810, âgé de quarante-cinq ans et de six mois <sup>1</sup>. » Près de son tombeau, on voit le lieu de sépulture d'un chef sauvage <sup>2</sup>. »

M. Newhall, auteur des *Sketches of Iowa*, prétend, au contraire, que l'inscription gravée sur la tombe de Dubuque, se lit comme suit : « Julien Dubuque, mineur des mines d'Espagne, mort mars 1810, âgé de 45 ans. »

Si l'on en croit George Catlin, c'était Dubuque qui avait préparé son tombeau, de son vivant, et non les Sauvages. « Le tombeau de Dubuque, dit-il, est un lieu célèbre sur les bords de cette rivière, car c'est là que fut la demeure et le siège des opérations du premier exploitant de mines de plomb dans ces régions. Dubuque était le nom de ce pionnier, qui avait obtenu un titre de propriété à ces mines. Il s'établit au pied de cette énorme falaise, sur le

<sup>1</sup> C'est une erreur. Dubuque avait à l'époque de sa mort quarante-huit ans et deux mois.

<sup>2</sup> *Memoirs and travels among the Indians.*

sommet de laquelle il érigea le tombeau qui devait recevoir son corps, puis il plaça une croix sur sa tombe avec sa propre inscription. Après sa mort, son corps fut mis dans le tombeau à sa demande, ou plutôt exposé avec apparat, car il était recouvert d'un linceul seulement, sur une grosse pierre plate. Là il gît, aux regards étonnés de tous ceux qui ont voulu se donner la peine de gravir ce magnifique monticule, recouvert de lis jusqu'au sommet, et de jeter un coup-d'œil sur ses os, à travers le grillage, qui les protège contre les mains sacrilèges des milliers de personnes qui sont allées contempler ce spectacle <sup>1</sup>. »

Le récit de Catlin, qui semble avoir une teinte quelque peu fantaisiste, a probablement inspiré le passage suivant, que nous trouvons dans un ouvrage, au reste, fort sérieux, de l'abbé Domenech :

« C'est sur les bords du Mississipi, dit-il, à peu près à mi-chemin entre le fort Snelling et Saint-Louis, que M. Dubuque, un des premiers pionniers de l'Ouest, a voulu être enterré ou plutôt exposé, car, d'après ses ordres, son corps, enveloppé d'un linceul seulement, fut placé sur un monticule très-élevé, d'où se déroule l'un des plus beaux panoramas qui soient au monde. Il y a peu d'années, on voyait encore sur le rocher le squelette de ce singulier personnage <sup>2</sup>. »

Anthony Trollope recueillit quelques renseignements sur le fondateur de Dubuque, lors de son voyage à cette ville, en 1861. « Nous descendîmes, dit-il, à l'hôtel Julien, à Dubuque. Dubuque est une ville de l'Iowa, sur la rive ouest du Mississipi, et, comme le nom de la ville et de l'hôtel avait un

<sup>1</sup> *Letters and Notes on the North American Indians*, vol. II, p. 130.

<sup>2</sup> *Voyage pittoresque dans les déserts du Nouveau-Monde*.

air tout-à-fait français, je demandai des explications. On me dit que Julien Dubuque, un Canadien-Français, avait été enterré sur l'une des falaises qui bordent le fleuve, dans les limites de la ville actuelle ; qu'il avait été le premier colon blanc de l'Iowa, et le seul homme qui eût jamais réussi à faire travailler les Indiens. Il avait su se rendre cher aux Sauvages, et il semble avoir eu un contrôle absolu sur eux pendant un certain temps. Mon interlocuteur ajouta : « Dubuque était un homme audacieux qui commit tous les péchés possibles sous le ciel ; mais il fit travailler les Indiens <sup>1</sup>. »

Il n'existe aucun fait connu de nature à nous convaincre que Dubuque « commit tous les péchés possibles sous le ciel, » et il faut autre chose que la simple assertion de l'inconnu mentionné par Trollope, pour que l'on doive ajouter foi à un jugement aussi sévère.

## VII

Dubuque mort, il ne restait aucun blanc pour le remplacer dans l'affection des Sauvages. Pour mettre un terme aux obsessions de ceux qui auraient voulu lui succéder, ils s'empressèrent de brûler ses hauts-fourneaux, ses bâtiments, sa propre maison, ses clôtures, et firent disparaître toute trace de civilisation.

Auguste Chouteau, de Saint-Louis, auquel revenait de droit la propriété de la mine de Dubuque, la fit mettre en vente aux enchères, dans le cours de l'année 1810. Le colonel Smith, propriétaire de la *Mine Belle-Fontaine*, et M. Moorhead, de Saint-Louis, l'achetèrent moyennant environ trois mille piastres. Ils

<sup>1</sup> *North America*, p. 225.

remontèrent le Mississipi avec une troupe de gens armés pour aller en prendre possession ; mais ils furent vigoureusement repoussés par les Sauvages, qui faillirent même les scalper.

De crainte que leur conduite ne déplût aux autorités américaines, les Sauvages se réunirent immédiatement en conseil, et envoyèrent des députés à Saint-Louis pour établir leurs droits devant le gouverneur Howard et le général Clarke.

Ces délégués remplirent leur mission avec tact et habileté. Ils déclarèrent d'abord qu'ils n'avaient jamais eu l'intention de permettre à Dubuque de céder à d'autres la concession qu'ils lui avaient faite ; et, en second lieu, qu'ils n'avaient pas cru offenser le gouvernement américain en repoussant le parti commandé par Smith et Moorhead. Ils ajoutèrent que lorsque le Grand-Esprit donna ce sol à l'homme rouge, il savait que les blancs envahiraient le pays et détruiraient le gibier, mais que, dans sa bonté, il avait cru devoir enfouir du plomb dans la terre, afin de procurer aux enfants de la forêt des moyens de subsistance. Un appel énergique à la justice de leur Grand-Père, le Président des Etats-Unis, termina cette harangue.

Le gouverneur Howard et le général Clarke approuvèrent leur conduite, et leur donnèrent l'assurance que la protection du gouvernement ne leur ferait pas défaut.

Les acquéreurs des droits de Dubuque ne se tinrent pas pour battus, et ils s'adressèrent aux commissaires, nommés en 1806 pour régler les titres et concessions de terre de la Louisiane—que Napoléon I<sup>er</sup> venait de vendre aux Etats-Unis—afin de faire confirmer leurs prétentions. La commission décida que leurs droits



étaient bien établis, et un mémoire dans ce sens fut transmis aux autorités à Washington, en attendant la décision du Congrès.

A la demande du Président, M. Gallatin, secrétaire de la trésorerie américaine, prit connaissance des faits, puis formula une opinion tout-à-fait contraire à celle des commissaires. Selon lui, le traité du gouverneur Harrson n'ajoutait aucune sanction aux droits de Dubuque ; la forme de la concession avait un caractère temporaire, puisque l'on n'avait pu trouver les lettres-patentes au nombre de celles qui avaient été émises par les gouvernements français et espagnols ; et Dubuque n'avait obtenu qu'une simple permission, révocable à volonté, d'exploiter personnellement certaines mines éloignées, sans que jamais il y eût aliénation ou aucune intention d'aliéner le domaine national <sup>1</sup>.

Comme on devait s'y attendre, le Congrès décida en faveur des Sauvages dans cette question de propriété. Ce qui appartient aux Sauvages, dit Beltrami, est, de fait, la propriété des Etats-Unis, et il est rare qu'on rende jugement contre ses propres intérêts. Auguste refusa de décider une cause dans laquelle il était tout à la fois juge et partie, et perdit son procès. Un gouvernement aussi libéral que celui des Etats-Unis aurait dû imiter son exemple <sup>2</sup>.

## VIII

Schoolcraft, l'infatigable voyageur, visita au mois d'août 1820, les mines de plomb de Dubuque,—nom sous lequel elles sont connues. Elles embrassaient

<sup>1</sup> Voir *Collection of land laws of the United States*. 1817.

<sup>2</sup> *A pilgrimage in Europe and America*, vol. II, p. 165.

une étendue d'environ vingt et une lieues carrées, le long de la rive ouest du Mississipi. Les principales mines gisaient dans une section d'une lieue carrée, qui commençant au village des Renards, se prolongeait à l'ouest. C'était là le siège principal des premières opérations de Dubuque. Le plomb se trouvait en couches ou en veines, sur un espace d'environ quatre cents verges.

Comme les Sauvages n'avaient voulu permettre, après la mort de Dubuque, à aucun blanc de continuer ses travaux, le minerai était, à cette époque, extrait exclusivement par la tribu des Renards. On sait qu'en général la femme est regardée par les indigènes du continent comme un être inférieur, créée pour servir aux fantaisies de l'homme, et qu'elle doit exécuter les travaux les plus pénibles et les plus grossiers. Aussi, les jeunes gens et les guerriers auraient cru déroger à leur dignité en travaillant aux mines, et cette rude tâche retombait sur les femmes et les vieillards.

Les travailleurs se servaient de bèches, de pelles, de haches, de piques et de barres de fer pour tirer le produit minéral. Avec un outillage aussi imparfait, ils étaient fréquemment obligés de reculer devant les difficultés du terrain ; mais leurs excavations n'étaient pas souvent moindres de quarante pieds. Malgré leur faiblesse physique, ces mineurs faisaient preuve d'une rare persévérance et d'un esprit fort ingénieux.

Lorsqu'une certaine quantité de minerai était extraite, les femmes le transportaient dans des paniers sur les bords du Mississipi, puis il était transféré en canots dans une grande île, au milieu du fleuve, où se tenaient continuellement un certain nombre de

traiteurs qui échangeaient des marchandises contre du plomb.

Schoolcraft ne réussit pas sans peine à visiter les mines de Dubuque. Il s'était rendu au village des Renards, composé de dix-neuf cabanes et habité par cent vingt-cinq âmes, afin d'obtenir du chef la permission d'avoir des guides pour examiner la région minière. Le sachem indien était brisé par l'âge, mais son intelligence était encore active, et son aspect fort vénérable ; il souffrait beaucoup d'une fièvre bilieuse. Il reçut Schoolcraft fort courtoisement, et lui parla avec sang-froid de sa mort prochaine.

Quand Schoolcraft eut exposé l'objet de sa visite, les chefs qui l'entouraient firent quelques objections, et demandèrent du temps pour prendre la chose en considération. J'appris dans l'intervalle, raconte l'intrépide voyageur<sup>1</sup>, que, depuis la mort de Dubuque, à qui les Sauvages avaient accordé le privilège d'exploiter les mines, ces derniers manifestent une grande jalousie contre les blancs, dont ils redoutent les empiétements. Ils ont révoqué toutes les concessions précédentes, et ils refusent même aux étrangers l'accès aux mines.

Prévoyant quelques difficultés de ce genre, Schoolcraft s'était muni de présents, surtout de whiskey et de tabac, qui triomphent irrésistiblement des plus graves objections des Sauvages. Ces présents lui valurent de suite les services de deux guides, qui lui firent visiter les mines avec beaucoup de soin.

Beltrami dut recourir aussi à l'influence de l'eau-de-vie, trois ans plus tard, pour pénétrer sur le théâtre même de l'exploitation minière. Les traiteurs,

<sup>1</sup> *Schoolcraft's Travels*, p. 343.

auxquels les Renards vendaient le minerai, demeureraient sur l'autre rive du fleuve, et il leur était expressément défendu de se rendre sur le bord qu'ils habitaient. Malgré toutes ces mesures de prévoyance, les mines ont tellement de valeur, et les Américains sont si entreprenants, qu'il est douteux, disait Beltrami, que les Sauvages en conservent longtemps la possession <sup>1</sup>.

## IX

Beltrami avait prédit juste. Peu d'années après, les Américains étaient maîtres des importantes mines de Dubuque.

Une fois que les autorités américaines eurent conclu le traité par lequel elles acquirent des Sacs et des Renards une grande partie de l'Iowa, leurs représentants dépossédèrent les héritiers d'Auguste Chouteau par la force des armes, et affermèrent à certaines personnes l'exploitation des mines de plomb.

Les héritiers d'Auguste Chouteau et les autres intéressés protestèrent contre cette manière sommaire de régler une question en litige. Dans un mémoire adressé au Sénat des Etats-Unis, le vingt janvier 1836, ils affirmaient, entre autres choses, qu'outre le consentement des Sauvages, la concession faite à Dubuque par le gouverneur de la Louisiane était valide; qu'elle avait été obtenue en considération des précieux services qu'il avait rendus à la couronne espagnole en explorant le pays et en développant ses ressources; et que le traité cédant la

<sup>1</sup> *A pilgrimage in Europe and America, etc., vol. II, p. 164.*

Louisiane aux Etats-Unis établissait leur droit à la propriété des terrains vendus par Dubuque à Auguste Chouteau et autres.

Comme il n'y avait pas de tribunal dans la région minière de Dubuque, qui eût pu jusqu'alors régler la question, il était à craindre que les Etats-Unis ne procédassent à la vente des terrains en dispute, ce qui aurait pu avoir pour effet d'entraîner les héritiers d'Auguste Chouteau dans des procès ruineux au sujet de leurs titres. Ceux-ci terminaient leur requête en demandant que les Etats-Unis se désistassent de leurs prétentions, ou, du moins, qu'ils n'offrissent pas aux enchères les terrains concédés à Dubuque, avant que leurs titres fussent établis d'une manière indiscutable.

Ce mémoire était signé par Seré Chouteau, veuve du colonel Auguste Chouteau, Henri Chouteau, Gabriel S. Chouteau, Auguste P. Chouteau, et les héritiers de John Mullanphy, qui, on l'a déjà vu, avait acquis, en 1807, une moitié de la propriété achetée de Dubuque par Auguste Chouteau.

La question resta en suspens plusieurs années. Finalement, M. James H. Pifer, commissaire des Etats-Unis, fut chargé d'examiner la question des titres de cette propriété, et il vint à la conclusion qu'elle appartenait au domaine national, et que le gouvernement américain pouvait en disposer comme bon lui semblerait. Trop intéressés pour ne pas sanctionner avec empressement une pareille décision, les Etats-Unis mirent en vente, en 1847, les vastes terrains miniers dont la propriété était depuis si longtemps en litige, frustrant ainsi de leurs droits les créanciers et les héritiers de Dubuque.

Ce n'est, toutefois, qu'en 1853 que cette question fut jugée par les tribunaux dans un sens favorable aux autorités américaines.

## X

Depuis l'humble établissement commencé par son fondateur, la ville de Dubuque a beaucoup grandi. C'est aujourd'hui la cité la plus ancienne comme la plus considérable de l'Etat de l'Iowa.

Elle fut établie permanemment en juin 1833, après que le gouvernement américain eût pris possession du domaine que les Sauvages lui avaient cédé, par un traité, l'année précédente. Dès la première année de l'arrivée des émigrants, la population de Dubuque était de cinq cents âmes. Elle était d'un peu plus de trois mille en 1850, de dix-sept mille en 1859, d'environ dix-huit mille et demi en 1870. En 1838, les taxes municipales n'étaient que de cinq cent vingt piastres, et, vingt ans plus tard, elles atteignaient la somme de cent mille piastres, la valeur cotisée des immeubles étant de huit millions.

Au point de vue commercial, la situation de la ville est fort avantageuse. Le Mississippi lui sert de débouché naturel, et les chemins de fer qui y convergent y répandent la vie et l'activité. La ville présente de grandes facilités pour le transport des produits agricoles et minéraux du nord de l'Etat, des bois du Wisconsin et de mille autres articles de trafic.

Les mines de plomb, que Dubuque a le premier exploitées, ont déjà fait la fortune de plus d'un, et, cependant, les travaux miniers ne font pour ainsi dire que commencer. On frappe sans cesse de nou

velles veines, et les capitalistes les exploitent aujourd'hui sur une grande échelle. Le zinc abonde aussi dans les limites de la ville.

Le quartier commercial est situé sur un plateau large d'environ trois quarts de mille, et qui présente une ascension graduelle jusqu'au pied des hauteurs, qui ont plus de deux cents pieds. Sur ces élévations, qui offrent à l'œil les scènes les plus pittoresques, sont groupés de magnifiques édifices occupés par la classe aristocratique.

Les catholiques forment un élément important de cette population active et industrielle, et quelques centaines de Canadiens-Français habitent la ville fondée par leur compatriote.

## ANTOINE LECLERC



### I

Les Canadiens ont rendu les plus grands services aux autorités américaines dans la négociation des nombreux traités qu'elles ont dû conclure avec les Sauvages, à différentes époques, pour acquérir l'immense contrée qui constitue aujourd'hui l'Ouest des Etats-Unis. Par leur connaissance des dialectes et des mœurs sauvages, par leur influence sur les enfants des bois, nuls n'étaient plus propres que les Canadiens à faciliter aux commissaires américains la tâche, souvent difficile, d'obtenir le consentement des Indiens à des cessions de terres, qui leur enlevaient leurs plus beaux territoires de chasse.



Chaque nouveau traité offrait de plus sérieux obstacles, car les Etats-Unis devenaient de plus en plus exigeants. Ils ne réclamaient plus, comme autrefois, quelques petits coins de terre, c'étaient de vastes territoires—d'un seul coup plus de seize millions d'acres—dans lesquels on a depuis taillé des Etats très-importants.

Il fallait alors bien de la diplomatie, bien des séductions, bien des promesses alléchantes, pour amener des tribus entières à renoncer à la possession de leurs beaux pays, avec leurs prairies d'une inépuisable fertilité, leurs forêts à perte de vue, leurs montagnes altières, leurs lacs immenses, leurs rivières magnifiques. Depuis des siècles, elles chassaient le daim et le buffle dans ces solitudes; depuis des siècles, elles y avaient trouvé d'amples moyens de pourvoir à leur subsistance. Ce sol ne renfermait-il pas, de plus, les cendres chéries de leurs ancêtres, dont elles savaient si bien perpétuer le souvenir dans leurs touchantes traditions?

Les autorités américaines connaissaient tout le poids que pouvaient avoir les Canadiens sur les décisions des Sauvages. Aussi, il ne s'est probablement pas conclu un traité important dans l'Ouest, où ils ne figurent comme commissaires, agents ou interprètes.

De tous les interprètes canadiens, dont les noms<sup>1</sup> sont inscrits au bas de ces traités, le plus remar-

<sup>1</sup> Joseph Tremblay, Jean-Baptiste Tremblay, Léon Tremblay, Pierre André, Baptiste Mongrain, J. Deroin, Jean Roy, Nicolas Boivin, Antoine Grignon, J. B. Dubé, Martin Dorion, François Labossière, Joseph Baron, Pierre Baron, E. V. Sicotte, Antoine Saint-Clair, Jacques Mathé, J. Dorion, Charles A. Grignon, Augustin Hamelin, fils, Louis Moran, J. B. Dauray, F. Comparet, A. L. Papin, Louis Lachapelle, François Mouton, Joseph Bertrand, fils, J. D. Blanchard, Joseph Duchêne, Pierre Cadieux, J. B. Bourré, H. Laselle, Lambert Cauchois, Michel Brisebois, Pierre Paquet, Michel Bourdeau, Toussaint

quable est probablement Antoine Leclerc—il signait *Leclair*—qui, de 1813 à 1844, rendit les plus grands services aux Etats-Unis. Leclerc parlait non-seulement l'anglais et le français, mais il pouvait s'exprimer facilement dans plus de quatorze dialectes sauvages, tandis que la plupart des interprètes n'en comprenaient que deux ou trois, souvent moins. Allié à la famille d'un chef de la tribu des Sacs, et ayant lui-même un peu de sang sauvage, il ne lui en fallait pas davantage pour mériter la confiance des tribus avec lesquelles ses fonctions le mettaient en rapport.

## II

Ni la date ni le lieu de naissance de Leclerc ne nous sont connus : il dut voir le jour, cependant, vers 1785. Nous savons seulement qu'il vint se fixer, en 1809, dans la ville à Mallet—aujourd'hui Peoria—fondée par Jean-Baptiste Mallet. Bon nombre de ses compatriotes, chasseurs et voyageurs pour la plupart, étaient venus se grouper dans cette localité, et Leclerc y cultiva pendant plusieurs années une certaine étendue de terre qu'il avait acquise d'un nommé J.-B. Champlain.

En 1812, la ville à Mallet fut ravagée par un corps de troupes commandé par un capitaine Craig, et presque entièrement détruite. Le capitaine, ayant

Charbonneau, Antoine Gareau, Joseph Gareau, J.-B. Dorion, L.-T. Honoré, Maurice Blondeau, Noël Dagenais, Michel Brouillet, Louis Beaufort, E. Duchouquet, T. Julien, Joseph Lafèche, P. Provancher, Samuel Salomon, Michel Brouillet, Henri Deslauriers, Baptiste Renault, Pierre Lapointe, J.-B. Caron, Louis Dorion, J.-B. Massac, Louis Bufet, Antoine Bondi, Louis Decouagne, Antoine Maréchal, M. Morin, Baptiste Sans-Crainte, Jacques Laselle.

été attaqué durant la nuit par des Sauvages, supposa, bien à tort, qu'ils avaient été poussés à cet acte d'agression par les Canadiens de la localité, et, pour punir ces derniers, il pilla leurs maisons, puis les fit prisonniers.

Au nombre des captifs se trouvait M. Thomas Forsyth, plus tard major et agent des Sauvages, qui a fait connaître la conduite barbare de Craig, en cette circonstance, dans un journal de voyage de Saint-Louis à la chute Saint-Antoine.

« Je n'oublierai jamais, dit-il, les malheurs survenus à la petite et infortunée population de Péoria, un petit village de Français situé sur la rivière Illinois. Après que leurs biens eurent été enlevés par les Indiens et par les bandits commandés par le capitaine Thomas E. Craig, nous fûmes faits prisonniers comme des malfaiteurs, et on nous débarqua sur la rive du Mississipi, à *Savage's Ferry*. Plusieurs pauvres malheureux, avec leurs femmes et leurs enfants, n'avaient pas une seule couverture pour les protéger contre le froid <sup>1</sup>. »

La destruction de *la ville à Mallet* contraignit Leclerc de s'éloigner de ce poste, et il alla bravement planter sa tente, en 1813, dans l'île alors déserte de Rocky-Island, qu'environnent les eaux du Mississipi. Cette île, d'une longueur d'environ trois milles et d'une largeur d'un demi-mille en moyenne, contient près de mille acres de terre. Elle était couverte de bois touffus, qui furent détruits en grande partie par les soldats de la garnison américaine, lorsque le fort Armstrong fut construit, en 1816, par le colonel Masson, à l'extrémité inférieure de l'île.

<sup>1</sup> *Journal of a voyage from St. Louis to the Falls of St. Anthony, in 1819.*

Leclerc eut bientôt pour compagnon de sa solitude le colonel Davenport, qui fut pendant trente ans membre de la Compagnie américaine de pelleteries. Le colonel Davenport se construisit une magnifique habitation sur le côté nord de l'île, et il y demeura jusqu'au quatre juillet 1846, lorsqu'il fut lâchement assassiné par une bande de voleurs, qui avaient pénétré dans sa maison, en l'absence de sa famille, pour en faire le pillage. Son nom a été donné à une ville et à un comté de l'Iowa.

### III

Leclerc ne tarda pas à être nommé interprète et agent des Sauvages par les Etats-Unis. Il prit part, en cette qualité, aux importants traités conclus avec les Osages, à Saint-Louis, le deux juin 1825 ; avec les Kansas, le lendemain, dans la même ville, et avec les Sauteux, les Outaouais et les Potouatomis, le vingt-quatre juin 1825, à la Prairie-du-Chien. Une *section* de terre lui fut accordée, en vertu de ce dernier traité, sur les bords du Mississipi, ainsi qu'à François Leclerc, son frère, probablement.

Peu de temps après éclata la guerre qu'entreprit l'implacable Black-Hawk contre les Etats-Unis. Les colons épars çà et là dans l'Ouest furent les premières victimes et périrent en grand nombre sous le tomahâk indien. Entre autres Canadiens qui succombèrent sous leurs coups, Leclerc eut la douleur de compter son ami et compagnon, Félix Saint-Vrain, agent des Sauvages à Rocky-Island. Saint-Vrain fut surpris par les Sauvages, le vingt-deux mai 1832, dans une expédition, et il fut tué avec trois de ses camarades ; les autres purent s'échapper et se réfu-

gier à Galena, après avoir couru les plus grands dangers. Quelques semaines plus tard, le dix juin, Jacques Aubry, qui commandait le fort de Blue-Mound, fut aussi massacré par les Indiens, et son lieutenant, Edouard Bouchard, soutint vaillamment plusieurs attaques de ces farouches envahisseurs.

Cette nouvelle guerre ayant été terminée par la défaite de Black-Hawk, le major-général Winfield Scott et le gouverneur John Reynolds, de l'Illinois, négocièrent un traité fort important, le vingt et un septembre 1832, avec les Sacs et les Renards, par lequel ces derniers cédèrent aux Etats-Unis une vaste contrée. Comme le choléra sévissait parmi les soldats du fort Armstrong, la conférence avec les Sauvages eut lieu sur les bords du Mississipi, à la portée des canons du fort. Un nombreux état-major assistait au traité, et rien ne manqua pour donner aux Sauvages une haute idée de l'autorité américaine. De leur côté, les Sacs et les Renards étaient représentés par plusieurs de leurs chefs, dont quelques-uns, suivant la mode sauvage, portaient des noms terribles et étranges : *Celui qui a été partout*, *la Terreur des hommes*, *l'Ours irrité*, *la Femme jalouse*, *l'Aigle audacieux*, *Peau de loup*, *le Renard voleur*.

En cette circonstance, le chef des Sacs fit présent d'un mille de terre carré à la femme de Leclerc, et en frappant le gazon de son pied, il déclara qu'il mettrait pour toute condition que Leclerc viendrait habiter le lieu même où se tenait le grand conseil. C'était un cadeau princier, et il prouve amplement l'affection dont jouissait Leclerc parmi les Sacs.

L'article six du traité avec les Sacs et les Renards, est conçu dans les termes suivants :

« A la demande spéciale des dites tribus confédé-

rées, les Etats-Unis consentent d'accorder à Antoine Leclair, interprète, une *section* de terre, vis-à-vis Rocky-Island, et une autre *section* à la tête de l'un des premiers rapides, en amont de la dite île, dans la région cédée par les Sacs et les Renards.»

Dans le dernier article de ce traité, les autorités américaines déclarèrent qu'elles garderaient Black-Hawk en otage ainsi que ses deux fils, et plusieurs autres chefs, pour assurer la bonne conduite future des Sacs et des Renards.

Ce traité fut ratifié par le congrès de Washington, l'hiver suivant. Au printemps de 1833, Leclerc construisit une humble maison, à l'endroit même indiqué par le chef sauvage. Cette cabane fit place, plus tard, à une belle et spacieuse résidence—représentée par une gravure dans l'ouvrage de N. Howe Parker : *Iowa as it is in 1855*—et que Leclerc occupa jusqu'en 1854. Elle fut vendue cette même année à la Compagnie du chemin de fer Missouri et Mississippi pour servir de station.

Leclerc était venu se fixer au milieu d'un village de Renards, mais ceux-ci quittèrent ce poste, dans l'automne de 1834, pour aller se réfugier sur les bords de la rivière des Cèdres.

Le vaste terrain donné à Leclerc par les Sacs et les Renards avait une grande valeur et était d'une rare fertilité : aussi, n'est-il pas étonnant qu'il soit devenu plus tard le siège d'une ville florissante. « Depuis les premiers établissements fondés dans l'Iowa, dit M. Newhall, on a toujours été d'avis que cette partie du territoire était l'une des plus belles régions de l'immense Ouest. Comme il n'y a pas de terrain bas (cause généralement de maladies pestilentiellles), les premiers pionniers crurent avec raison que c'était

l'une des régions les plus favorisées de la vallée supérieure du Mississipi. Il n'y a peut-être pas de pays au monde qui présente une plus heureuse réunion de beautés pittoresques, jointes à la fécondité du sol et à la salubrité du climat, que le voisinage de Rocky-Island. Tous ceux qui ont visité cette région charmante expriment leur admiration à la vue des beautés étonnantes qu'offrent les ouvrages inimitables de la nature. »

#### IV

Il a été question plus haut de Black-Hawk. C'était non-seulement un guerrier redoutable, mais un homme très-intelligent, très-actif, capable de grandes choses. Il était fait pour commander, et il exerçait un contrôle absolu sur ses sujets.

A l'exemple de César et de Napoléon, Black-Hawk voulut s'immortaliser en racontant lui-même les campagnes qu'il avait dirigées et les prouesses qu'il avait accomplies, dans sa lutte mémorable contre les forces américaines. Antoine Leclerc, avec qui le célèbre guerrier était intimement lié, fut l'interprète fidèle de son récit, dont la rédaction fut confiée à la plume élégante de M. J.-B. Patterson, de Rocky-Island. Ainsi écrite sous la dictée de ce héros indien, la « Vie de Black-Hawk » est remplie des souvenirs les plus intéressants et les plus curieux. Elle fut publiée en Angleterre et aux Etats-Unis, où elle obtint beaucoup de succès.

L'authenticité des mémoires de Black-Hawk ayant été mise en doute, Leclerc crut devoir rendre publique la déclaration suivante :

« Agence des Sauvages, Rocky-Island,

« 16 octobre 1833.

« Je certifie par les présentes que Black-Hawk vint me voir, avant de retourner au milieu de sa tribu, au mois d'août dernier, et m'exprima un vif désir de faire écrire et publier sa vie afin (comme on m'a dit) « que le peuple américain (parmi lequel il a voyagé, et qui l'a traité avec beaucoup de respect et d'amitié) puisse connaître les causes qui l'ont forcé d'agir comme il l'a fait, et les principes qui lui ont servi de guide. » Conformément à sa demande, j'ai agi comme interprète, et je me suis efforcé de rendre parfaitement le récit de Black-Hawk. J'ai examiné ce travail avec soin depuis qu'il est terminé, et je n'hésite pas à déclarer qu'il est exact sous tous rapports.

« Fait et signé à l'agence des Sacs et des Renards, le jour susdit.

« ANTOINE LECLAIRE,

« Interprète des E.-U., pour les Sacs  
et les Renards. »

Le vingt-huit septembre 1836, un second traité fut conclu au fort Armstrong, Rocky-Island, avec les Sacs et les Renards, qui cédèrent aux Etats-Unis une nouvelle et importante partie de leur territoire. A la demande des tribus confédérées, les autorités américaines s'engagèrent de payer la somme de deux mille six cents piastres à Leclerc et à sa femme.

L'année suivante, Leclerc se rendit à Washington pour assister à la négociation d'un nouveau traité avec les Sacs et les Renards. Cette fois, ces Sauvages renoncèrent à leurs droits sur au moins un



million et un quart d'acres de terre en faveur des Etats-Unis. Un an s'était à peine passé depuis qu'ils leur en avaient cédé autant. A ce compte, leur patrimoine territorial ne pouvait tarder longtemps à disparaître.

Les autorités américaines n'étaient pas encore satisfaites. Le onze octobre 1842, les tribus confédérées consentirent à une nouvelle concession de terres. Cela fait, il ne leur resta pas grand'chose à céder. En peu d'années, les Etats-Unis avaient acquis toute la belle et vaste contrée qui leur appartenait dans l'Iowa. Aussi, ces pauvres gens durent prendre le chemin de pays inconnus, au-delà du Mississipi, où il leur sera permis de camper jusqu'à ce que le flot montant de la civilisation les refoule plus loin.

Cet envahissement des Américains faisait dire à un vieux chef Ouinébagon, pleurant sur la ruine de sa tribu : « Encore quelques années, et notre nation sera oubliée. Lorsque l'étranger passera ici, et que, contemplant les lieux où se sont livrées tant de batailles, gagnées par les enfants du Grand-Esprit, il demandera du haut de chaque colline : « Où est le Ouinébagon ? » l'écho seul lui répondra de l'ouest : « Où est le Ouinébagon ? » Un autre chef, la Petite-Tortue, ne pouvait taire son étonnement à la vue de la rapide multiplication des blancs dans les territoires de l'Ouest, jusqu'alors déserts : « Il ne s'est pas écoulé, disait-il, la vie de plus de deux hommes (supposée de quatre-vingts ans pour chacun) depuis que les blancs ont mis le pied sur cette terre, et déjà ils la couvrent comme des essaims de mouches et de taons ; tandis que nous autres qui l'habitons on ne sait depuis quand, nous sommes encore clair-semés comme des daims..... Il n'est pas étonnant

que les blancs nous aient, d'année en année, repoussés des bords de la mer jusqu'au Mississipi. Ils s'étendent comme l'huile sur une couverture, et nous, nous fondons comme la neige devant le soleil du printemps.»

## V

Pendant ce temps-là, de nouveaux colons vinrent partager la solitude de Leclerc, et en très-peu d'années on vit surgir la ville de Davenport. M. John Plume, qui publia en 1839 ses *Sketches of Iowa and Wisconsin*, disait que l'on venait de tracer les rues de la ville de Davenport sur une réserve appartenant à Antoine Leclerc.

Les premiers furent suivis d'un grand nombre d'immigrants, qui bientôt formèrent un noyau de population compacte.

Ce mouvement progressif reçut une nouvelle impulsion lorsque le chemin de fer de Chicago et Rocky-Island fut construit. De ce jour, l'avenir de Davenport commença de se dessiner sous le plus favorable aspect. Sur tous les points s'élevèrent des constructions magnifiques : églises, magasins, hôtels, scieries, moulins à farine, manufactures diverses.

Leclerc ne fut pas étranger à cette transformation de son ancienne solitude. Il fit preuve de beaucoup d'esprit public et de libéralité. Lorsque les catholiques de Davenport se mirent à l'œuvre pour ériger une belle église catholique et une école sous la direction de l'abbé J. A. M. Palemourges—devenu plus tard grand-vicaire du diocèse de Dubuque—il donna généreusement un beau morceau de terre pour y construire ces édifices. Bref, il sut se mon-

trer en toutes circonstances au niveau des progrès de son ancien et modeste établissement, une ville aujourd'hui de plus de vingt mille âmes.

## VI

D'autres Canadiens ont aussi fondé des centres importants dans l'Iowa.

Un nommé Joseph Thibault, après avoir été le premier habitant de Beloit, se fixa ensuite à la pointe qui porte son nom, près du lac Koshkonong. C'était un polygame comme plus d'un traiteur d'alors. Il habita à ce poste pendant plusieurs années avec deux Sauvagesses et trois ou quatre enfants. On croit qu'il fut tué, dans l'hiver de 1837-38, par son fils François et l'une de ses femmes. Sa mort fut, paraît-il, le résultat d'une querelle de famille. Thibault voulait continuer de demeurer à cet endroit et de cultiver la terre, tandis que son fils aîné et sa mère désiraient émigrer avec les Sauvages à l'ouest du Mississippi.

Frankville, situé entre Dubuque et Saint-Paul, a été fondé, en 1851, dit l'auteur d'*Iowa as it is in 1855*, par François Thibault, « un homme très-libéral, qui, par son infatigable énergie, a su faire progresser rapidement ce village. » Il est malheureux qu'un « homme aussi libéral » soit censé être coupable du crime odieux de parricide.

Monique (Moneek), un autre village situé à trois lieues de Frankville, a aussi été établi par des Canadiens.

Si l'on ajoute Dubuque, Galena et autres lieux, on voit que les Canadiens ont eu une large part à l'établissement de l'Iowa.

# JACQUES DUPERON BABY

---

## I

De tout temps la famille Baby a su se rendre chère au peuple canadien. Que ce soit dans les armes, dans la politique, dans le commerce, elle s'est distinguée et a rendu des services considérables au pays. C'est une noble lignée qui, alliée à quelques-unes de nos premières familles, a toujours resté fidèle à l'antique devise : Noblesse oblige.

Le fondateur de cette famille est Jacques Baby de Ranville, originaire de la Guienne, en France. Il arriva au pays, en 1665, en même temps que le régiment de Carignan, dont il était l'un des officiers les plus brillants. Il s'établit à Champlain, et, vers

1703, il visita Détroit dans le dessein d'y faire le commerce des fourrures. Fondé trois ans auparavant par M. de Lamothe Cadillac, ce poste ne contenait alors qu'un petit nombre de familles françaises<sup>1</sup>.

En 1670, Jacques Baby avait épousé Mlle Jeanne Dandonneau du Sablé, fille de M. Dandonneau, seigneur de l'île du Pads, et de dame Jeanne Lenoir. De ce mariage naquirent bon nombre d'enfants, dont le plus jeune, Raymond, se fixa à Montréal, où il épousa, le neuf juin 1721, Mlle Thérèse Dupré, fille de M. Le Comte Dupré et de dame Catherine Saint-Georges.

Raymond Baby devint père de plusieurs enfants. Jacques Dupéron, le cadet, est né en 1731. Ils étaient tous, dans la fleur de l'âge, occupés des intérêts de leur famille, qui faisait déjà un commerce étendu de pelleteries avec les Sauvages du bassin des lacs, particulièrement avec les Mohicans ou les Chaouénous, lorsque éclata cette guerre géante entre la France et l'Angleterre, dans laquelle

Nos pères se couvraient d'un immortel renom  
Et traçaient de leur glaive une héroïque histoire <sup>2</sup>.

Les jeunes Baby, Louis, Jacques, Antoine et Fran-

<sup>1</sup> Il y avait entre autres Canadiens établis à cette époque à Détroit : Pierre Roy, François Pelletier, François Faffard dit Delorme, interprète, Jean Faffard dit Maconce, Louis Normand, Joseph Parent, Jacob Marsac, Jean Gourion, Antoine Vesnière dit La Ferte, Antoine Dupuis dit Beaugard, Pierre Stebbe dit Lajeunesse, Jean Cassé dit St. Aubin, André Bombardier. Ils furent suivis quelques années plus tard par Langlois, Mallet, Massé, Turpin, Marquet, Robert, Jacques Desmoulin dit Phillis, François Chartu dit Chanteloup, Bizailon, Jacques Hubert dit Lacroix, Jacques Campeau, Michel Campeau. Les premières naissances inscrites sur les registres de Détroit sont de 1704 : Marie Thérèse de Cadillac, Marguerite Roy, Joseph Bienvenu dit Delille ; ils furent baptisés par le Père Constantin Delhalle, Récollet, premier missionnaire de Détroit, tué en 1706 par les Sauvages.

<sup>2</sup> Octave Crémazie.

çois, sentant bouillonner dans leurs veines le sang de leur aïeul, le vaillant officier du régiment de Carignan, n'hésitèrent pas un instant à mettre leur épée et leur vie au service de la patrie. Combattant presque toujours les uns à côté des autres, ils accomplirent des prodiges de valeur, qui rappellent les actes de courage des frères Machabées. Leur influence était grande sur les Sauvages, qui formaient un contingent précieux et comblaient les vides que faisait dans nos rangs la mitraille ennemie.

En 1755, M. de Contrecoeur, commandant du fort Duquesne, rendit hommage à leur bravoure en leur confiant une expédition contre les Anglais avec des Sauvages de la tribu des Loups. « Aussitôt le présent ordre reçu, leur disait-il, ils partiront avec un parti de Chaouénons et de Loups, pour aller à la rencontre des Anglais. Si l'ennemi n'a pas dépassé la hauteur des terres, ils s'en reviendront sans frapper, et empêcheront autant qu'il leur sera possible, les Sauvages de le faire. Si, au contraire, ils les trouvent en armes sur les terres du Roi, ils les repousseront par la force, mais auront attention pour que les Sauvages n'exercent aucune cruauté envers les prisonniers. Fait au fort Duquesne, le huit juin 1755, (Signé) CONTRECŒUR. »

L'année suivante, l'un des jeunes Baby recevait de M. Dumas, qui avait remplacé M. de Beaujeu, au fort Duquesne, l'ordre suivant : « Il est ordonné au sieur Baby de partir avec un détachement de troupes, pour se rendre en Pennsylvanie. Il s'attachera à observer les mouvements de l'ennemi, s'efforçant de saisir ses convois et de faire des prisonniers, afin de pénétrer ses desseins. Il marchera avec toutes les précautions possibles, afin d'éviter toute surprise,

ayant toujours des éclaireurs en avant et sur ses aides. Il emploiera son talent et le crédit qu'il a sur les Sauvages pour empêcher toute cruauté à l'égard des prisonniers. Fait au fort Duquesne, le vingt juin 1756. (Signé) DUMAS. »

M. de Ligneris, successeur de M. Dumas, voulant empêcher à tout prix les Anglais d'envahir la vallée de l'Ohio, envoya M. Baby à leur rencontre, au mois d'août 1757. « Il est ordonné au sieur Baby, officier dans les troupes, de partir incessamment de ce fort, avec le parti dont nous lui avons donné le commandement, afin de reconnaître l'ennemi et de l'attaquer, s'il trouve jour à le faire. Il prendra le plus grand soin pour savoir ses intentions et nous en donnera avis le plus promptement qu'il lui sera possible. S'il fait des prisonniers, il veillera à ce que les Sauvages ne se permettent aucune cruauté à leur égard et fera tous ses efforts pour les en empêcher. (Signé) DE LIGNERIS. »

En 1758, les Baby eurent la mission de se rendre en Virginie et d'exécuter l'une de ces entreprises périlleuses qui leur étaient familières. « Il est ordonné au sieur Baby, officier de milice, » disait encore M. de Ligneris, « de partir incessamment de ce fort, avec le sieur Duperon, son frère, et de lever un parti de guerre qu'ils commanderont conjointement. Ils se mettront en campagne le plus promptement possible et iront frapper dans la province de la Virginie. »

Les deux intrépides officiers étaient à peine de retour, ramenant avec eux vingt-neuf prisonniers, qu'ils étaient priés par M. de Vaudreuil de prêter main-forte à M. Duplessis, major des troupes à Montréal. Lorsqu'il fut question, en 1760, d'arrêter l'ennemi dans sa marche sur Montréal, ils furent envoyés à l'île Sainte-Hélène, où commandait M. D'Ailleboust.

On ne saurait, du reste, donner une meilleure preuve de l'habileté militaire des Baby que le certificat suivant du marquis de Vaudreuil.

« Pierre Rigaud, marquis de Vaudreuil, Grand'-Croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en toute la Nouvelle-France, certifions que les sieurs Baby, frères, ont donné dans toutes les occasions les plus grandes preuves de leur zèle et de leur désintéressement pour le service du Roy, qu'ils se sont distingués par leur bravoure et leurs talents, dans toutes les occasions qui se sont données contre l'Anglais, que depuis l'établissement de la Belle-Rivière, il y en a toujours eu quelques-uns d'entre eux employés auprès des nations de cette contrée, et que dans plusieurs circonstances très-critiques, nous avons ressenti avec avantage, le crédit et l'autorité qu'ils ont sur ces peuples; qu'en dix occasions, on leur a confié des détachements qu'ils commandaient en chef pour aller frapper sur les provinces de l'ennemi, et toujours avec succès, entre autres en 1758 avec trente hommes, ayant fait dans la Virginie et amené au fort Duquesne vingt-neuf prisonniers. L'hiver dernier, 1760, le commandant du Détroit, étant dans le cas d'envoyer des présents aux nations de ces contrées, et n'en ayant point dans le magasin, ces messieurs, qui étaient destinés pour cette affaire, les ont fait eux-mêmes. Enfin, qu'ils ont saisi, sans intérêt et avec empressement tous les moyens de se rendre utiles. En un mot, que leurs services nous ont été si agréables que nous ne pouvions rien faire de mieux que de leur accorder le présent certificat.

« Fait à Montréal, le quinze juillet 1760.

« VAUDREUIL. »



Pareil éloge du chef de la colonie n'a pas besoin de commentaires. Ajoutons seulement que les frères Baby prirent part à maints combats héroïques, qui ne purent, hélas ! sauver une cause irrévocablement perdue par la coupable apathie de la mère-patrie. A la Monongahéla, sur les plaines d'Abraham et à Sainte-Foye, ils se sont battus comme des lions, espérant contre toute espérance que tant de courage, dépensé pourtant en pure perte, réussirait à maintenir le drapeau blanc sur le vieux roc de Québec.

## II

Après la guerre, la plupart des premières familles canadiennes, ne voulant pas subir le joug du vainqueur, repassèrent en France. C'était un grand malheur pour le pays, qui perdait ainsi ses chefs naturels, ceux qui pouvaient le mieux soutenir son courage dans les luttes de l'avenir. A part quelques seigneurs et membres des professions libérales, le clergé resta seul fidèle à ce pauvre petit peuple, si terriblement éprouvé.

Les Baby furent de ceux qui ne voulurent pas désertier la colonie dans la crise qu'elle traversait. L'un d'eux, Jacques, retourna à Détroit, pour y continuer, à l'instar des Lotbinière, Verchères, Céloron de Blainville et autres, le commerce des pelleteries, auquel il s'était livré avant la guerre avec trois de ses frères.

Détroit n'était pas alors la jolie ville aux clochers élancés, aux maisons magnifiques, aux rues larges et bordées d'arbres, habitée par une population nombreuse et entreprenante, qui fait aujourd'hui l'admiration de l'étranger. C'était un modeste fort

de douze cents verges de circonférence, protégé par des remparts et des palissades hautes de vingt-cinq pieds, et gardé par environ cent vingt soldats anglais. Il renfermait une centaine de maisons, construites en pièces sur pièces et couvertes d'écorces ou de gazons. La petite chapelle de Sainte-Anne, la première église de Détroit,—noble relique de ces temps primitifs,—s'élevait sur la rue connue aujourd'hui sous le nom de Jefferson Avenue. Vis-à-vis s'étendait un grand jardin militaire, au milieu duquel on avait construit une maison destinée aux délibérations des officiers et aux conférences qu'ils tenaient avec les Sauvages.

Sur les deux rives de la rivière Détroit était dispersée une population d'environ quinze cents âmes, dont les blanches habitations se détachaient gracieusement sur le fond vert de la forêt. Ces Canadiens étaient les sentinelles avancées de la colonie. Ceux qui ne faisaient pas la traite cultivaient quelques champs, au prix souvent des plus grands dangers, tenant d'une main la pioche et de l'autre le mousquet, pour se protéger contre les enfants des bois, jaloux de cet empiètement sur leurs domaines.

### III

En 1763, Détroit subit un long siège, le seul que les Sauvages aient probablement jamais fait d'une manière régulière. Car leur mode de guerre consiste d'ordinaire en escarmouches et en surprises. Ils avaient à leur tête un chef d'un génie extraordinaire et doué d'une plus grande habileté que bien des généraux de renom, le célèbre Pontiac.

Ce Sauvage qu'on a surnommé le Napoléon du

désert, détestait profondément les Anglais. Il avait pris une part active à nos derniers combats contre eux, et il ne voulait pas plier sa tête altière devant les nouveaux maîtres du pays. A force d'audace et de ruse il était parvenu à liguier la plupart des tribus de l'Ouest, qui s'étaient emparées de plusieurs forts occupés par des garnisons anglaises.

Une bonne partie des colons canadiens du Détroit sympathisaient avec lui, et il en reçut souvent des renforts comme de précieux renseignements. Deux d'entre eux agissaient comme ses secrétaires, et un vieux Canadien du nom de Cuillierier—qui se flattait d'avoir beaucoup d'influence sur les Sauvages—était préposé à l'approvisionnement des vivres. Leur attitude excita la colère du major Galdwin, commandant de Détroit, qui, dans une lettre à sir Jeffrey Amherst, du huit juillet 1763, écrivait, entre autres choses : « J'ose dire qu'avant longtemps on verra que la moitié des colons méritent le gibet et que l'on devrait décimer l'autre moitié. Néanmoins, il y a quelques hommes honnêtes parmi eux, M. Navarre, les deux Baby et mes interprètes, St.-Martin et LaBute. » Il aurait pu ajouter les noms de Charles Gouin, Chapeton, Godefroy, et autres Canadiens influents, qui rendirent beaucoup de services à la cause anglaise.

Un certain nombre de voyageurs s'étaient joints à Pontiac, s'attifant et se vermillonnant à la manière grotesque des Sauvages. Ils ne lui furent pas d'un grand secours, car la plupart, craignant le ressentiment des Anglais, s'enfuirent dans le pays des Illinois, avant la fin du siège.

Les assiégés s'approvisionnèrent de vivres pour la plus longue période de temps possible. Chaque maison fut fouillée, et tout ce qui pouvait servir de

comestibles, même la graisse et le suif, fut amassé dans les magasins de l'intendance militaire.

Les forces considérables que Pontiac avait su rassembler pour faire le siège de Détroit jetèrent la garnison dans le plus profond découragement. Officiers, soldats, traiteurs et *voyageurs* passaient les nuits sur les remparts, se tenant prêts à toute éventualité, et, même durant l'orage, personne ne pouvait désertier son poste d'observation. On savait que l'audacieux Pontiac n'était jamais à bout de ressources, et il était à craindre qu'il ne tentât l'assaut à la faveur des ténèbres. « Durant soixante jours et soixante nuits, » dit William Tucker, l'un des soldats, « je restai sur les remparts, faisant sentinelle, dérochant quelques heures au sommeil, l'habit militaire sur le dos et l'arme au bras. »

Une fois même, si Charles Gouin, riche colon, et quelques autres n'eussent mis le commandant du fort sur ses gardes, toute la garnison aurait été surprise et massacrée. Le vingt et un mai 1763, plus de vingt bateaux chargés de provisions et de munitions de guerre tombèrent entre les mains des Sauvages, à la vue même des soldats anglais. Quelques mois plus tard, le trente et un juillet, le capitaine Dalzell sortit du fort avec environ trois cents soldats pour faire une attaque en règle contre les assiégeants, mais il fut repoussé par Pontiac qui tua soixante-dix de ses hommes et en blessa quarante. Ce combat eut lieu à un mille de la petite rivière à Parent, qui depuis porte le nom de Bloody River (*rivière Sanglante*).

Affaibli par ces pertes, à la veille de manquer de vivres, la petite garnison de Détroit aurait fini par se rendre, si elle n'eût reçu des secours de quelques

Canadiens et surtout de Baby. Celui-ci transportait à la faveur de la nuit des bestiaux et des vivres dans des bateaux, que l'on faisait glisser silencieusement sur les ondes de la rivière, sans jamais éveiller les soupçons des Sauvages.

Les guerriers de Pontiac, commençant de leur côté à sentir les tiraillements de la faim, allèrent visiter les fermes canadiennes, s'emparant de gré ou de force de ce qu'ils désiraient obtenir. Ce pillage en règle pesa bientôt lourdement sur les colons, qui se réunirent dans la maison d'un nommé Meloche pour s'en plaindre à Pontiac. « Vous prétendez, lui dirent-ils, être les amis des Français, et cependant vous dérobez leurs bestiaux, vous foulez leurs champs de blé en herbe, et vous n'entrez dans leurs maisons que le tomahâk levé. »

Pontiac tenait à conserver les sympathies des Canadiens, et il leur répondit dans un très-habile discours, où il employa toutes les ressources de son éloquence pour calmer leurs plaintes et les rallier à sa cause : « Frères, leur dit-il, nous n'avons jamais désiré vous faire du mal ni permettre que personne ne vous en fit ; mais il y a parmi nous des jeunes gens, qui, quoique strictement surveillés, trouvent chance de faire du mal. Ce n'est pas pour ma seule vengeance que je fais la guerre aux Anglais, c'est aussi pour vous venger, mes frères. Lorsque les Anglais nous eurent insultés, ils vous insultèrent également. Je sais qu'ils ont pris vos armes, et qu'ils vous ont fait signer un document qu'ils ont apporté dans leur pays. Vous avez donc été laissés sans défense, et je veux maintenant venger ma cause et la vôtre tout ensemble.

« Je veux détruire les Anglais, et n'en pas laisser

un seul sur la surface de la terre. Vous ne connaissez pas toutes les raisons qui me font agir. Je ne vous ai exposé que celles qui vous concernent ; mais vous apprendrez tout à temps. Vous cesserez de croire alors que je suis un fou. Je sais, mes frères, qu'il y en a beaucoup parmi vous qui sont alliés aux Anglais. J'en suis chagrin, pour leur propre sûreté, car lorsque notre père arrivera, je les dénoncerai, et ils verront s'ils ont eu raison d'agir comme ils l'ont fait.

« Je ne doute pas, mes frères, que cette guerre ne vous cause bien des ennuis, car nos guerriers passent et repassent continuellement sur vos terres. Je regrette la chose. Ne pensez pas que j'approuve les dommages qui vous sont causés, et, comme preuve, rappelez-vous la guerre avec les Renards, et la part que j'y ai prise. Il y a maintenant dix-sept ans que les Sauteurs de Michillimakinac, réunis aux Sacs et Renards, descendirent de leur pays pour venir vous détruire ? Qui vous défendit alors ? N'est-ce pas moi et mes jeunes gens ? Mickinac, le grand chef de toutes ces nations, a dit en conseil qu'il apporterait à son village la tête de votre commandant — qu'il mangerait son cœur et boirait son sang. N'ai-je pas alors épousé votre cause ? Ne me suis-je pas rendu à son camp, et ne lui ai-je pas dit, que s'il voulait massacrer les Français, il lui faudrait d'abord me passer sur le corps et sur ceux de mes guerriers. Ne vous ai-je pas aidé à les mettre en déroute et à les chasser ? Et pouvez-vous croire maintenant que je tournerais mes armes contre vous ?

« Non, mes frères, je suis le même Pontiac Français qui vous donna son appui, il y a dix-sept ans. Je suis Français, et je désire mourir comme un Français ;

et je vous répète que vous et moi ne sommes qu'un, et qu'il est de notre intérêt que nous soyons vengés.

« Laissez-moi seul. Je ne demande pas votre appui, car il n'est pas en votre pouvoir de me le donner. Si vous m'aidiez toutefois, vous me seriez agréable, et vous mettriez plus tôt fin à vos troubles ; car je vous promets que dès que les Anglais auront été chassés, nous retournerons dans nos villages, et nous attendrons le retour de notre père français. Vous avez entendu ce que j'avais à vous dire ; restez en paix et je verrai à ce qu'aucun mal ne vous soit fait par mes hommes ou par les autres Sauvages. »

Pontiac était un ancien ami de Baby, et il le visitait assez souvent au commencement du siège. En pénétrant un soir dans sa maison, il alla s'asseoir près du feu regardant avec beaucoup de fixité le pétillement de la flamme. Après quelques instants de silence, il se tourna vers Baby et lui dit avoir appris que les Anglais avaient offert au Canadien un minot d'argent pour la chevelure de son ami. Baby déclara froidement que c'était un mensonge et qu'il ne se prêterait jamais à une pareille proposition. puis ayant, étudié les impressions qu'aurait pu trahir la figure de Baby, il ajouta : « Mon frère a dit la vérité et je vais lui prouver que je le crois. » En effet, il passa toute la nuit sous le toit de Baby, couché sur un banc et enveloppé dans sa couverture.

Pontiac exerçait un ascendant irrésistible sur les Sauvages, et l'anecdote suivante en fournit une nouvelle preuve. Quelques jeunes Hurons venaient d'ordinaire tous les soirs sur la ferme de Baby pour pratiquer des déprédations. Or, ce dernier se plaignit à Pontiac de ces vols répétés et réclama sa protec-

tion. Le chef sauvage ignorant les relations de Baby avec les Anglais, s'empessa de mettre un terme à ces incursions. Il arriva chez Baby, à la tombée de la nuit, et alla faire sentinelle près des granges et des autres bâtiments voisins. A une heure avancée, il vit les pillards se glisser tout près de lui comme des ombres, et il leur cria : « Retournez à votre village, chiens de Hurons. Si vous mettez le pied sur la terre de cet homme, vous êtes morts. » Les Hurons disparurent en toute hâte, et on ne les revit plus.

Ce célèbre guerrier ne protégea toujours pas autant les Canadiens que ce fait pourrait le faire croire. Il les malmena plus d'une fois, les força de labourer pour lui et de faire d'autres corvées. Un jour même, il les obligea de le transporter dans une litière de maison en maison, afin de renouveler son approvisionnement de vivres.

On sait le dénouement du siège de Détroit. Après des alternatives de revers et de succès, Pontiac fut obligé d'abandonner la lutte, au mois d'octobre 1763. Il retraits dans le pays des Miamis, puis alla demeurer aux Illinois, où le poignard d'un assassin termina, en 1767, l'existence d'un homme, qui, sous son apparence sauvage, fut véritablement grand.

#### IV

Après plusieurs années d'un commerce fructueux, Baby fut nommé surintendant des Sauvages, ce qui augmenta l'influence qu'il exerçait déjà sur les tribus des alentours. Le poste de Détroit avait alors beaucoup d'importance et était fréquenté par des milliers de Sauvages. Prévoyant l'avenir prospère



du lieu, Baby avait acquis une bonne partie du terrain où s'élève aujourd'hui la capitale du Michigan.

Le vingt novembre 1760, Baby avait épousé à Détroit Mlle Suzanne de la Croix Réaume, femme accomplie, dont l'intelligence égalait la fermeté de caractère. Il est facile de juger de son courage lorsqu'on sait qu'elle ne craignait pas de faire sentinelle, le fusil au bras, pendant que les hommes étaient occupés à la culture des champs.

On peut dire que la loi martiale fut en vigueur à Détroit jusqu'en 1783<sup>1</sup>. Par une proclamation du vingt-quatre juillet de cette année, lord Dorchester créa quatre districts judiciaires dans le Haut-Canada, dont l'un, le district de Hesse comprenait le Détroit dans sa juridiction.

Comme il n'y a pas eu d'avocats dans le Haut-Canada avant 1794, les juges des nouvelles cours de plaids communs furent choisis parmi les citoyens les plus riches et les plus influents. Les titulaires ne connaissaient guère le droit criminel, et ils pouvaient condamner à l'emprisonnement, à la peine du fouet ou du pilori, les malheureux qui ne trouvaient pas grâce devant leur tribunal.

Après avoir agi plus d'une fois comme arbitre dans certains différends d'une nature grave, Baby

<sup>1</sup> En 1767, Philippe Dejean, personnage important de Détroit, fut choisi par Robert Bayard, commandant du poste, pour administrer temporairement la justice dans les actions en recouvrement de dettes, etc., se montant à plus de cinq cents louis, cours de New-York. Quoiqu'il eût reçu ordre de se servir de la langue anglaise exclusivement, il ne tint nullement compte de cette partie de ses instructions. Plus tard il cumula les fonctions de secrétaire du lieutenant-gouverneur, de receveur du Roi, juge de paix, notaire, encanteur, recorder, etc. Par les pièces que Dejean a laissées, on voit qu'il était parfaitement instruit. Au mois de février 1778, il fut fait prisonnier, lors de la prise de Vincennes, en même temps que le gouverneur Hamilton. Il ne retourna pas à Détroit, et il termina sa carrière probablement à New-York.

fut appelé, l'un des premiers, à remplir des fonctions judiciaires à Détroit. Il n'occupa pas longtemps cette honorable charge, car il se trouva dans une position difficile, lors de l'insurrection américaine en 1775. On lui fit mille promesses alléchantes pour le gagner à la cause des insurgés. Mais rien ne put faire fléchir sa loyauté à la couronne britannique. Ni les séductions, ni les mauvais traitements qu'on lui fit subir, ne purent modifier ses opinions. L'ennemi se vengea de son attitude en confisquant les belles propriétés qu'il avait à Détroit.

Baby mourut vers le deux août 1789, à Sandwich, laissant une mémoire intacte et un nom respecté. Onze enfants, dont sept fils et quatre filles, déplo-rèrent amèrement sa perte et surent marcher sur ses traces.

Mme Baby veilla avec un soin scrupuleux à leur éducation et ne négligea rien pour les rendre dignes de la position qu'ils étaient appelés de droit à remplir dans le monde.

## V

En 1796, Mme Baby quitta Détroit avec plusieurs de ses enfants pour aller résider à Québec. Son fils aîné, Jacques Dupéron Baby, demeura à Détroit pour « gérer le commerce des terres, moulins et autres affaires, » ainsi qu'il est dit dans l'inventaire des biens. Mme Baby mourut à Québec, en 1813, à un âge avancé, laissant le souvenir de toutes les vertus qui font la femme forte.

Ses enfants obtinrent en général des positions avantageuses. Les filles s'unirent toutes à des Anglais. L'une épousa M. Caldwell, une autre, M. Allison,

beau-père de M. P. de Gaspé. Des deux autres, l'une fit alliance avec M. Rose-Lewin, et la dernière avec M. Bellingham, devenu lord Bellingham.

De leur côté, les fils, dit l'abbé Daniel <sup>1</sup>, « se faisaient un nom à l'armée. Daniel, après s'être signalé en Espagne, sous Wellington, en qualité de lieutenant dans le vingt-quatrième régiment d'infanterie, acheva de se couvrir de gloire au siège de Badajoz. Plus heureux que les deux de Salaberry, ses compatriotes, qui y trouvèrent la mort, il en revint sain et sauf, et parvint quelque temps après au grade de lieutenant général. Il termina sa carrière à Londres. Antoine, ayant pris du service, passa aux Indes, où sa bravoure lui mérita le grade de major dans son régiment. Ayant alors épousé une jeune personne d'origine française, il quitta le service et vint se fixer à Tours, où on le voyait encore en 1860. Louis suivit également ses frères aux Indes. C'est là qu'il fut promu au grade de capitaine dans le vingt-quatrième régiment d'infanterie. Il en remplissait les fonctions, lorsqu'il trouva la mort en combattant à la tête de ses troupes. Pierre, un autre de leurs frères, embrassa la carrière médicale. Comme il possédait de rares talents, on l'envoya à Edimbourg, en Ecosse, suivre les cours de médecine en cette ville. De retour dans son pays, le jeune docteur se fixa dans le Haut-Canada, où il s'allia à une famille d'origine écossaise. »

Dans son ouvrage : *The Conspiracy of Pontiac*, Parkman signale un autre de ses fils, François Baby, qui lui a fourni plusieurs renseignements précieux pour son histoire du siège de Détroit, et qui habitait Windsor, Ontario, tout près de l'emplacement

<sup>1</sup> *Histoire des Grandes Familles du Canada.*

de la maison paternelle. François Baby était colonel dans la milice haut-canadienne. Lorsque les Américains, commandés par le général Hull, s'emparèrent de Détroit, le douze juillet 1812, ils traversèrent la rivière et allèrent camper sur sa ferme. Le général Hull prit possession de sa magnifique maison de brique, alors en voie de construction, dont il fit son quartier-général. On peut voir une gravure représentant ce bel édifice dans l'ouvrage de Benson J. Lensing: *The Pictorial Field Book of the War of 1812*.

Mais le plus remarquable des enfants de Baby fut l'aîné, Jacques Dupéron. Né en 1762, à Détroit, il fit ses études au petit séminaire de Québec avec un succès peu ordinaire. En 1783, son digne père lui fit faire un voyage en Europe pour compléter son éducation. Il sut tirer amplement profit de cette promenade dans le vieux monde.

Lors de la création de la province du Haut-Canada, il s'était déjà assez concilié les faveurs de l'opinion publique pour être nommé conseiller exécutif et législatif. Il occupa durant le reste de sa vie cette importante charge à laquelle il fit honneur par ses talents distingués et son intégrité.

Il prit part à la défense du pays dans la guerre de 1812, comme commandant des milices de l'ouest du Haut-Canada. La population de cette province conserva toujours un souvenir vivace des services signalés qu'il lui rendit à cette époque critique de son histoire. Le gouvernement l'en récompensa en le nommant aux fonctions d'inspecteur général qu'il a remplies pendant dix-sept ans, à la satisfaction de tout le pays.

Lorsqu'il mourut, le dix-neuf février 1833, à l'âge

de soixante-onze ans, des regrets universels se firent entendre dans tout le Haut-Canada. Le Dr Strachan, évêque anglican, homme remarquable qui avait été son ami intime, crut devoir retracer son éloge dans une étude biographique, où il sut faire ressortir pleinement ses belles qualités et ses services publics.

Jacques Baby laissa plusieurs enfants; l'une de ses filles, Mlle Eliza Anne Baby, épousa l'honorable Charles E. Casgrain, père de l'abbé H.-R. Casgrain, l'une de nos meilleures plumes canadiennes.

# JOSEPH RAINVILLE<sup>1</sup>

---

## I

Joseph Rainville est d'origine métisse. Son père était un Français bien connu, et sa mère une Sieuse ou Dakota, alliée aux principaux guerriers de la bande des Kaposia. Il naquit en pleine solitude, un peu plus bas que Saint-Paul, vers 1779, durant la guerre de la Révolution américaine.

Le vaste territoire qui comprend aujourd'hui le nord de l'Illinois, le Wisconsin, l'Iowa et le Minnesota, n'était pas alors habité par plus de six familles de blancs. Aussi Rainville grandit en véritable enfant du désert, et ses habitudes s'assimilèrent bientôt à celles des indigènes.

<sup>1</sup> Les historiens américains écrivent *Benville*.

Comme cela arrivait souvent, sa mère déserta son mari, et alla demeurer avec un Sioux, sans qu'aucun Sauvage se formalisât de cette nouvelle alliance. Car, si le mariage se brisait difficilement chez quelques nations, le lien conjugal se dissolvait, chez d'autres, suivant le caprice de l'homme ou de la femme. Souvent un Sauvage avait dans sa cabane deux ou trois femmes, qui vivaient ensemble avec plus ou moins d'harmonie. Les Sioux étaient polygames, et, une femme ne s'obtenait pas parmi cette peuplade, en lui faisant la cour, mais en l'achetant; un cheval, quatre ou cinq fusils, ou six à huit couvertures, en étaient d'ordinaire le prix.

Le père de Rainville, frappé de son intelligence précoce, l'amena de bonne heure au Canada. Il confia son éducation à un prêtre canadien, doué d'une grande bienveillance, qui lui fit connaître la religion catholique. Il était encore jeune lorsqu'il revint dans l'ancienne solitude des Sioux, où, peu de temps après, il eut à pleurer la mort de son père bien-aimé.

Le traiteur Robert Dickson—dont il a été maintes fois question—demeurait à cette époque dans le territoire du Minnesota. Sachant que Rainville était solidement constitué, et habitué à franchir de grandes distances, il l'employa comme coureur de bois. Ce dernier parcourut ainsi toute la région solitaire du Minnesota et du Missouri, et se fit favorablement connaître de toutes les tribus sauvages, disséminées dans ce vaste rayon. Il avait l'avantage de savoir leurs dialectes divers, et sa mémoire était meublée de leurs belles légendes, où l'originalité le dispute à la richesse des images. Ayant épousé une Siouse, les Indiens le comptaient comme un des

leurs. Son mariage avait été célébré à la Prairie-du-Chien, par un prêtre catholique.

En 1797, Rainville passa l'hiver avec Jacques Porlier, près de Sauk-Rapids. Quelques années plus tard, il servit de trucheman, ainsi que Pierre Rousseau, au lieutenant américain, Zébulon Montgomery Pike, dans son expédition, qui avait pour objet principal d'explorer les sources du Mississipi.

Cet intrépide officier fut tellement satisfait de ses services qu'il le recommanda à la charge d'interprète des Etats-Unis. Dans une lettre au général Wilkinson, datée de Mendota, le neuf septembre 1808, il disait : « Je vous recommande pour ce poste un M. Joseph Rainville, qui a agi comme interprète pour les Sioux, le printemps dernier, aux Illinois, et qui m'a servi gratuitement en cette qualité dans toutes mes entrevues avec cette tribu. C'est un homme respecté par les Sauvages, et que je crois honnête. »

## II

Lors de la guerre de 1812, le colonel Dickson reçut ordre du gouvernement canadien d'armer les tribus du Nord-Ouest contre les Américains. Il crut ne pouvoir mieux faire que de confier le commandement des Sioux à Rainville, qui, plus que tout autre, exerçait sur eux une utile influence. Ce dernier obtint le grade et la solde de capitaine dans l'armée anglaise, et il marcha sur la frontière des Etats-Unis à la tête des Ouaboucha, des Kaposia, et d'autres bandes de la tribu des Sioux. Il prit part, entre autres engagements, au siège du fort Meiss, en 1813.

Rainville fit preuve, non-seulement de bravoure,



mais encore de beaucoup d'humanité. Les Sioux ne sont pas faciles à contrôler, et ils sont inclinés à la cruauté comme bien peu d'autres tribus. Grâce à son ascendant, Rainville les empêcha presque toujours de se livrer à des actes de barbarie, comme ceux dont se rendirent coupables, par exemple, les Outaouais, les Sauteurs, les Potouatomis et les Miamis.

Un jour que Rainville était en conférence avec Ouaboucha et le célèbre chef, Petit Corbeau, un Kaposia vint leur demander de se rendre en toute hâte au milieu des tribus réunies, car elles étaient sur le point de manger un Américain. En arrivant au lieu désigné, ils furent surpris de voir que les Ouinébagons s'étaient emparés d'un captif américain, et, qu'après l'avoir fait rôtir et séparé en autant de parties qu'il y avait de nations, ils invitaient le plus brave guerrier de chaque tribu à s'avancer et à manger un morceau du cœur et de la tête.

Rainville et les autres capitaines s'indignèrent à la vue d'une pareille atrocité, digne des cannibales de la Nouvelle-Zélande. Le colonel Dickson ayant demandé au Ouinébagon, auteur de ce crime odieux, qui l'avait poussé à préparer ce festin de chair humaine, il répondit qu'il agissait encore mieux que les Américains, qui brûlaient les maisons des Sauvages, ravissaient leurs femmes et leurs enfants, puis les égorgeaient. Ce Ouinébagon reçut ordre de quitter le camp.

Ce fait réduit à leur juste valeur les assertions de certains historiens, qui prétendent qu'on ne saurait citer contre les Sauvages un seul cas d'anthropophagie. Il n'est pas, du reste, exceptionnel, et on en

voit des exemples assez nombreux dans les relations des premiers missionnaires de ce pays.

### III

Après la guerre, Rainville vint résider au Canada, recevant la demi-solde de capitaine anglais. Il entra ensuite au service de la Compagnie de la baie d'Hudson, dont les postes s'étendaient jusque sur les rivières Mississipi et Minnesota. Il passa l'hiver avec sa famille au milieu des Sioux, et, dans l'été, il visita les postes de la Compagnie, à l'embouchure de la rivière Rouge.

En 1819, les Etats-Unis commencèrent la construction d'un fort au confluent de la rivière Minnesota et du Mississipi. Depuis cette date, Rainville eut des rapports plus étroits avec les Américains. Comme quelques-uns des postes de la Compagnie de la baie d'Hudson étaient situés dans les limites des Etats-Unis, et que des difficultés s'élevaient au sein de cette puissante association, il fonda, en 1822, avec Jean-Baptiste Faribault et quelques trappeurs écossais, une autre société commerciale : « La Compagnie Columbia de fourrures (*Columbia fur Company*). » Rainville devint l'âme de la nouvelle organisation. Il dut, en même temps, renoncer à sa demi-solde de capitaine anglais, parce qu'il n'habitait plus le territoire britannique.

Lorsque le major Stephens Long se rendit au fort Snelling, l'année suivante, il fit connaissance avec Rainville, et l'employa comme interprète et guide de l'importante expédition, qui avait pour but d'explorer la rivière Minnesota et la rivière Rouge du Nord. L'historien de cette expédition, le profes-

seur W. H. Keating, minéralogiste remarquable, a écrit un fort intéressant ouvrage <sup>1</sup> sur les Sioux, et il reconnaît qu'il doit à Rainville la plupart de ses renseignements.

Cette expédition, formée sous les auspices du gouvernement américain, partit du fort Saint-Pierre le sept juillet 1823. Elle se composait du major Long, d'un astronome, d'un minéralogiste, d'un médecin, d'un zoologiste, d'un artiste, de Rainville, interprète des Sioux, d'un jeune Canadien, interprète des Algonquins, de vingt-huit aides, d'un officier et de M. Snelling.

M. J. C. Beltrami, italien réfugié aux Etats-Unis, accompagna aussi l'expédition. Il mentionne Rainville en termes très-élogieux dans son intéressant récit de ce voyage <sup>2</sup>.

#### IV

La Compagnie Columbia de fourrures obtint en peu de temps beaucoup de succès. Jalouse de ses progrès, la Compagnie américaine des pelleteries réussit à acheter ses propriétés, puis retint les services de ses coureurs de bois. A la suite de cet arrangement, Rainville alla continuer la traite au Lac-qui-Parle <sup>3</sup>, où il passa le reste de ses jours.

<sup>1</sup> *Narrative of an Expedition to the Sources of Saint Peter's River, in 1823.*

<sup>2</sup> Voir *Pilgrimage and Discovery of Mississippi*, vol. II, p.-p. 304, 310, 314, 322, 329, 330, 331, 332 et 333.

<sup>3</sup> *Traiteurs canadiens brevetés parmi les Sioux en 1826 :—*

J. Rainville, Lac-qui-Parle.

François Grandin, Traversé-des-Sioux.

Louis Provençal,

Après avoir vécu plus d'un demi-siècle au milieu des Sioux, sur lesquels il exerçait un contrôle absolu, il n'est pas surprenant qu'à un âge avancé il ait fait preuve d'un esprit de domination. Sachant que la tribu à laquelle il appartenait était insoucieuse du lendemain, et ne s'occupait nullement de son existence future, il usa de son influence pour lui enseigner la culture. Il sema le premier du blé sur les plateaux du haut Mississipi, et il fut aussi le premier à s'adonner à l'élevage du bétail en grand : ses moutons et autres animaux erraient par centaines dans les prairies du Lac-qui-Parle.

Tant que le Minnesota existera, on se souviendra de la bienveillante hospitalité qu'il exerçait envers les voyageurs. En toutes circonstances, il se montra l'ami du Sauvage, du Canadien et du missionnaire. Aussi, les Sauvages ne manquaient pas de lui rendre mille honneurs. Les voyageurs se plaisaient à causer avec lui, car sa conversation était toujours instructive, et il leur communiquait des faits vraiment pleins d'intérêt. Son poste obtint du renom parmi les explorateurs, qui aimaient à venir se reposer sous son toit de leurs pénibles courses.

Son fils fut choisi comme interprète de Jean N. Nicolet, astronome français de renom, qui, après avoir perdu tout ce qu'il possédait en de malheureuses spéculations, se rendit aux Etats-Unis, et alla explorer les sources du Mississipi, au mois de juillet.

En 1833-34 :—

Alexis Bailly, Mendota.

Louis Provençal, Traverse-des-Sioux.

J.-B. Faribault, Petits Rapides du Minnesota.

Joseph Rainville, Lac-qui-Parle.

J. Rainville, jr., Little Rock.

Louis Dufault, Lac Rouge.

1836. En 1837, le gouvernement américain le chargea d'une nouvelle mission, celle d'aller examiner le territoire du Minnesota, en compagnie de M. John C. Frémont, que ses voyages au-delà des Montagnes Rocheuses devaient plus tard illustrer.

Dans un rapport au Congrès, Nicolet rendit le tribut suivant d'éloges à Rainville et à sa famille : « Je dois faire observer que la maison de la famille Rainville, depuis un bon nombre d'années, a été la seule retraite que les voyageurs ont pu trouver entre Saint-Pierre et les postes anglais, distance de sept cents milles. L'hospitalité prodiguée par cette respectable famille, la grande influence qu'elle exerce sur les Sauvages de ce pays, pour le maintien de la paix et la protection des voyageurs, devraient recevoir, outre le témoignage de notre gratitude, quelque marque spéciale de reconnaissance de la part des Etats-Unis et de la Compagnie de la baie d'Hudson. »

## V

Featherstonaugh, géologue anglais, passa quelques jours au Lac-qui-Parle, au commencement du mois d'octobre 1835. Il se plaint d'avoir été reçu assez froidement par Rainville, qui soupçonnait en lui et ses compagnons des trafiquants de pelleteries. Mais son hôte lui témoigna plus de cordialité lorsqu'il l'eût complètement rassuré sur la nature de son expédition, dont le but était, avant tout, scientifique.

Ce voyageur nous représente Rainville comme ayant une figure brune, des traits fortement accentués, une épaisse chevelure noire, et une taille moy-

enne : ses manières avaient une tournure passablement française. Sa femme était fort bienveillante. Elle avait un fils âgé de vingt-six ans, deux filles et un domestique. Elle mettait tout le soin possible à apprêter le menu du jour, qui était d'ordinaire fort modeste : de la viande d'ours, des pommes de terre, du sucre d'érable et du thé.

Durant son séjour au Lac-qui-Parle, Featherstonaugh assista à plusieurs danses de Sauvages, entre autres à la grande danse des braves, qui eut lieu en son honneur. Ceux qui y prirent part étaient presque nus. Ils étaient bariolés de couleurs grossières, ou bien noircis de charbon. Quelques-uns portaient des plumes d'aigle dans leurs cheveux. Leur aspect était aussi étrange que grotesque.

La danse fut extrêmement animée et bruyante. Le directeur, beau-frère de Rainville, était revêtu, pour l'occasion, d'un vieil uniforme anglais. Suivant l'usage antique et solennel, chaque guerrier relata ses exploits, énuméra les chevelures qu'il avait scalpées, exalta la gloire de ses aïeux, et ces récits, accompagnés de gestes fort expressifs et d'une véritable pantomime, causaient des transports indescriptibles.

Un Canadien, commis de Rainville, raconta que son maître entretenait une compagnie de cinquante Sauvages, d'une force et d'une bravoure reconnues, dans une cabane faite de peaux. Il les appelait ses braves. Il leur confiait ses expéditions les plus difficiles, les dépêchant parfois à des postes éloignés.

Rainville était d'un caractère fort mobile suivant Featherstonaugh. Ses intimes le croyaient favorable aux Anglais, quoiqu'il professât beaucoup de dévouement pour le gouvernement américain,

ce qui ne l'empêcha pas d'être mis sous la surveillance de la garnison au fort Snelling. Les Sautoux, qui avaient massacré son frère quelque temps auparavant, lui étaient particulièrement hostiles. Comme il avait beaucoup d'ennemis, cette bande de guerriers, toujours armés jusqu'aux dents, lui servait d'escorte personnelle.

Un Dr Williamson était établi dans la bourgade avec sa femme et un Américain du nom de Huggins. Il cumulait les fonctions de missionnaire méthodiste et de médecin. Son apostolat n'était guère fructueux. Huggins, un fanatique, attribuait cet insuccès à Rainville, qui « prétendant être un papiste, n'avait pas plus de religion qu'un paquet de peaux de rats musqués. »

Avant d'habiter une modeste maison à environ un mille du village, le Dr Williamson occupa une partie de la résidence de Rainville. Or, les exercices religieux qu'il présidait étaient sans cesse troublés par les cris et les éclats de rire des « braves » qui demeuraient tout près. Lorsque l'ascétique Huggins commençait à psalmodier, les Sauvages faisaient un brouhaha qui couvrait sa voix, et quoiqu'il haussât le ton, il était souvent obligé de se taire, de guerre lasse. L'irritable Américain pestait alors contre les Peaux-Rouges, qui, selon lui, n'étaient autres que les Philistins de l'Écriture Sainte.

## VI

Rainville fut souvent employé comme interprète par les missionnaires, et il a traduit dans le dialecte sioux des extraits considérables de l'Ancien Testament, des catéchismes et d'autres livres religieux qui

ont été publiés. Un correspondant du *Missionary Herald*, de Boston, parlait en termes élogieux de son talent tout particulier pour la traduction : « M. Rainville était un homme remarquable, et doué d'une grande énergie. Son esprit d'observation et sa mémoire, comme son talent de rendre en termes expressifs des discours simples, était extraordinaire. Bien qu'il pût lire un peu durant les dernières années, il prenait rarement un livre dans ses mains, préférant traduire sur simple audition. J'ai eu souvent l'occasion de remarquer qu'après avoir entendu un long verset des Saintes-Ecritures, il le traduisait immédiatement du français en sioux, deux langues profondément différentes. Il avait aussi un talent particulier pour saisir la pensée d'un orateur même lorsque certaines de ses expressions n'avaient pas d'équivalent dans le langage de ceux auxquels il s'adressait. Il avait toutes les véritables qualités d'un interprète, et on admettait en général qu'il n'avait pas d'égal. »

La grande ambition de Rainville, dit Wm H. Keating, semble avoir été d'acquérir de l'ascendant sur les Sauvages. Il savait qu'il ne pouvait atteindre ce résultat que par beaucoup d'audace et de persévérance. Nous tenons de la meilleure autorité qu'il n'a jamais abandonné aucune de ses prétentions, et qu'il a toujours su accomplir ce qu'il avait entrepris. Quels que soient les reproches qu'on puisse lui adresser, nous n'avons jamais connu un interprète aussi fidèle, aussi intelligent, et aussi véridique <sup>1</sup>.

Rainville mourut au mois de mars 1846, après quelques jours de maladie, laissant plusieurs enfants,

<sup>1</sup> *Narrative of an Expedition to the Sources of Saint Peter's River, in 1828.*



dont quelques-uns vivent encore. Les citoyens du Minnesota, reconnaissants, ont donné son nom à l'un des comtés de l'Etat, et l'historien Neill dit qu'il fut jusqu'en 1836 probablement l'homme le plus important du pays.

Quoique bien des années se soient écoulées depuis la mort de Rainville, écrit le docteur Williamson <sup>1</sup>, à qui nous devons la plupart de nos renseignements, son souvenir est encore vivace dans l'esprit des anciens colons. Si les habitants du Kentucky—dit cet écrivain—se plaisent à rappeler la mémoire de Daniel Boone, le premier pionnier de l'Etat, que ceux du Minnesota n'oublient pas Joseph Rainville, le *bois-brûlé!*

<sup>1</sup> Voir *History of Minnesota from the French Explorations to the present time*, by Edward Duffield Neill, p. 479.

## LOUIS PROVENÇAL

---

L'un des premiers pionniers du Minnesota. Dépourvu d'instruction, mais doué d'un grand sens, d'une intelligence plus qu'ordinaire; aimant la vie des bois, l'indépendance de cette vie sans frein; épris des aventures; familier avec les mœurs, les superstitions et les dialectes sauvages comme les habitants de la forêt eux-mêmes: tels sont en quelques mots les traits caractéristiques de Louis Provençal.

Il demeurait à la Traverse-des-Sioux, où il faisait la traite dès le commencement du siècle. Avec l'esprit ingénieux qui le caractérisait, il tenait ses comptes au moyen d'hiéroglyphes, pour chaque article de marchandise; et lorsqu'il recevait des pelleteries des Sauvages, il traçait ingénieusement la forme de

l'animal sur la peau dont elle était la dépouille. Il avait aussi un mode original d'indiquer les noms des Sauvages, ses débiteurs, sur son livre de compte, et personne autre que lui ne pouvait en pénétrer le secret. Il possédait tellement bien la signification particulière de chacun de ces signes ou figures, que ses comptes n'étaient jamais en défaut. C'est là le premier mérite d'un système de comptabilité quelconque.

La chronique n'est pas prodigue de renseignements sur Provençal ; elle nous raconte pourtant l'un des actes de courage qui lui étaient habituels. Etant menacé un jour par les Indiens du pillage de ses marchandises, il prit aussitôt un tison ardent, et le tenant à quelques pouces d'un baril de poudre, il leur signifia sa détermination de sauter avec eux s'il leur arrivait de se saisir d'un seul objet. Cette menace eut l'effet voulu, et les Sauvages, qui savaient que Provençal ne reculerait devant aucune extrémité pour se défendre, s'éloignèrent en toute hâte, de peur qu'il ne fit éclater son « tonnerre. »

Une autre fois, Provençal prit part à une aventure, qui eut un moins bon résultat. En compagnie d'un de ses employés, il était à la recherche d'un camp indien, où on lui disait qu'il y avait une grande quantité de pelleteries. Or, après une longue course à travers la forêt, ils aperçurent un troupeau de buffles dans une prairie avoisinante, et, ne soupçonnant pas la présence des Sauvages, ils firent feu sur une vache qu'ils tuèrent. La détonation des fusils mit tous les animaux en fuite, et en un instant Provençal et son compagnon furent assaillis par des Peaux-Rouges, qui les terrassèrent et leur infligèrent de violents coups d'arc. Il paraît que la bande de

Sauvages qu'ils cherchaient était sur le point de cerner les buffles, épiant l'instant le plus favorable pour les attaquer simultanément, lorsque la malencontreuse arrivée des blancs détruisit toutes leurs combinaisons. Furieux, ils se vengèrent de leurs coups de fusil inopportuns par cette fustigation.

Provençal put obtenir les peaux qu'il désirait avoir, mais il avoua plus tard qu'il n'aurait pas voulu être ainsi malmené pour toutes les robes de buffles des prairies.

Après de longues années consacrées à la traite, et semées d'aventures de tout genre, Provençal termina ses jours, à Mendota, en 1855. Son fils, qui faisait aussi le commerce des fourrures, à Côteau-de-Prairie, a été victime de la barbarie des Sioux, qui l'ont cruellement assassiné.

---



J.-B. FARIBAULT

# JEAN-BAPTISTE FARIBAULT

---

## I

Barthélemy Faribault naquit à Paris, en 1713, et vint s'établir au pays vers le milieu du dix-huitième siècle. Il avait un poste important dans l'armée française, et il sut le remplir, à la satisfaction de ses chefs, jusqu'à la fin de la malheureuse guerre, qui devait décider des destinées de la France en Amérique.

Lorsque la paix fut signée entre les deux grandes nations, qui, depuis longtemps, se disputaient la prééminence, Faribault alla se fixer à Berthier, l'une de nos plus anciennes paroisses bas-canadiennes, pour y exercer la profession de notaire. En peu de temps

il sut gagner le respect et la confiance de la population de cet endroit, où il termina une vie pleine de mérite, à un âge avancé.

De son mariage étaient nés dix enfants, dont quatre seulement vécurent jusqu'à l'âge mûr. L'aîné, Barthélemy, embrassa la profession d'avocat, qu'il exerça pendant cinquante-cinq ans. Non-seulement il sut mériter l'estime de ses concitoyens, mais il s'est acquis des titres à la reconnaissance de tous ceux qui s'occupent de l'histoire du Canada, par ses importants travaux bibliographiques <sup>1</sup>.

Jean-Baptiste Faribault, l'un des plus jeunes membres de la famille, naquit, en 1774, à Berthier. Il eut l'avantage de recevoir une assez bonne éducation, et il quitta l'école, à l'âge de seize ans, pour accepter une place de commis chez un marchand du nom de Thurseau, à Québec. Après deux ans de service, il fut employé par MM. McNides et Cie, importateurs.

Quoique traité avec beaucoup d'égards par ses patrons, le jeune Faribault n'envisageait pas sans effroi la perspective de passer la meilleure partie de sa vie derrière un comptoir. A cet esprit ardent il fallait un horizon moins uniforme, un théâtre plus vaste, plus fécond en émotions. La vie de marin avec tous ses dangers s'offrit à lui pendant quelque temps avec un irrésistible attrait, et, sans la résistance de ses parents, il serait allé braver les fureurs de l'Océan.

Indécis plus que jamais sur le parti à prendre, un incident eût décidé Faribault à embrasser la carrière des armes, s'il eût pu vaincre l'opposition de sa famille. Le duc de Kent, père de la reine Victoria, était alors

<sup>1</sup> Il est l'auteur d'un ouvrage très-précieux, sous le titre modeste : *Catalogue d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, et particulièrement sur celle du Canada, avec notes bibliographiques et littéraires.*

au Canada avec le régiment des fusiliers royaux qu'il commandait. Son régiment séjournait à Québec, et les jours de parade étaient autant de spectacles vivement recherchés par la population. La tenue imposante du prince, les brillants uniformes de son état-major, la précision des mouvements des soldats, émerveillèrent Faribault, au point qu'il en fit une représentation en carton découpé, qui fut fort admirée. Faribault n'avait jamais pris de leçons de dessin, mais les quelques croquis qu'il lui prenait parfois fantaisie de tracer, révélaient du talent et du goût. Les officiers du régiment ayant communiqué son esquisse au prince, celui-ci en fut tellement satisfait, qu'il fit mander le jeune artiste, auquel il offrit une commission d'officier dans son régiment.

Faribault aurait accepté avec empressement l'offre inespérée d'entrer dans l'armée, sous de pareils auspices, mais sa famille s'opposa énergiquement à son départ. Ce n'est pas sans peines qu'il renonça à la brillante perspective que la proposition du prince lui faisait entrevoir. Aussi, lorsque dans sa vieillesse, il rappelait cet incident de ses jeunes années, il ne manquait jamais d'ajouter que le respect seul pour ses parents l'avait empêché d'embrasser l'état militaire.

Le prince ayant permis à Faribault de désigner l'un de ses amis pour remplir le poste qu'il lui offrait, il le pria, si l'on en croit le mémoire <sup>1</sup> de notre héros, de conférer cette faveur au jeune Salaberry, pour lequel il avait une vive affection. Ce dernier, qui

<sup>1</sup> Faribault a laissé des notes autobiographiques qui ont été publiées par son ami le général H. H. Sibley, de Saint-Paul, dans le dernier volume des *Minnesota Historical Society's Collections*. Nous sommes redevable au général Sibley de beaucoup de renseignements sur nos compatriotes de l'Ouest : il connut intimement, entre autres, Rolette, Faribault et Vital Guérin.



brûlait de prendre du service, se garda bien de refuser une pareille chance et il justifia surabondamment le choix de Faribault en gagnant d'emblée tous les grades auxquels peut aspirer un soldat canadien dans l'armée anglaise, et en se signalant par maints exploits—dignes préludes de la victoire de Chateauguay qui allait l'immortaliser.

Nous devons faire remarquer, à ce sujet, que le mémoire de Faribault est seul à prétendre que c'est à notre héros que M. de Salaberry est redevable de la protection du duc de Kent. Sans l'autorité de son témoignage, il ne serait guère facile d'ajouter foi à cette assertion ; car le duc de Kent se lia d'amitié avec la famille Salaberry presque immédiatement après son arrivée à Québec, au mois d'août 1791, et fut un habitué du manoir seigneurial qu'elle occupait à Beauport <sup>1</sup>.

Salaberry ne reçut sa commission d'officier qu'au commencement de l'année 1794, à une époque où le prince faisait des démarches actives pour récompenser dignement le seigneur de Beauport, M. Louis Ignace de Salaberry, des services précieux qu'il avait rendus à la cause anglaise dans la dernière guerre. Aussi, est-il plus que douteux que le héros de Chateauguay doive à l'incident raconté plus haut, d'avoir obtenu la haute protection du duc de Kent qui, dans ses lettres à M. de Salaberry,

<sup>1</sup> Le duc de Kent était lié d'amitié non-seulement avec M. de Salaberry, mais encore avec plusieurs Canadiens et prêtres de distinction, entre autres M. Renault, curé de Beauport, et le P. Berrey, le dernier supérieur des Récollets au Canada. Il se montra en toute occasion l'ami et le protecteur des Canadiens-Français. On peut en juger par l'extrait suivant de *Lambert's Travels in Canada* : "Son Altesse Royale, durant son séjour au Canada, a montré beaucoup d'attention aux habitants en particulier aux Canadiens-Français, aux enfants desquels il a donné des commissions ; sa politesse et son affabilité lui ont valu l'estime de la population."

parle toujours dans les termes les plus affectueux de « son jeune protégé. »

Le mémoire de Faribault dit encore que Salaberry était commis à l'époque où il fut l'objet des faveurs du prince. Il est permis d'en douter, car Salaberry n'avait que seize ans lorsqu'il fut nommé officier, et il avait servi les deux années précédentes comme volontaire dans le 44<sup>me</sup> régiment.

## II

Deux ans plus tard, la Compagnie du Nord-Ouest ayant annoncé qu'elle avait besoin de trois ou quatre jeunes gens actifs pour faire la traite avec les Sauvages, Faribault s'empessa d'offrir ses services, qui furent acceptés. Ses parents le supplièrent vainement de ne pas quitter le toit paternel. Fasciné par la perspective des aventures que lui promettaient ses courses dans les bois, il resta cette fois insensible à leurs remontrances.

Faribault quitta Montréal, au mois de juin 1796, en compagnie de trois autres jeunes Canadiens, et de deux agents de la Compagnie du Nord-Ouest, pour se rendre à Michillimakinac, lieu de leur destination. Ce trajet dura quinze jours et ne se fit pas sans beaucoup de peines et de difficultés. Il fallait aux hardis voyageurs non-seulement ramer presque tout le jour, mais faire encore plusieurs portages le long des nombreux rapides qui accidentent la route, c'est-à-dire transporter sur leurs épaules leur canot, leur bagage et leurs provisions.

A son arrivée à Michillimakinac, Faribault fut chargé d'aller fonder un poste de traite à Kankaki, qui a vu naître depuis une jolie petite ville moitié fran-

çaise et moitié américaine. Ce poste étant situé sur le territoire des Etats-Unis, Faribault, accompagné d'un guide Potouatomi, dut se rendre à Port-Vincent, sur la rivière Ouabache, où demeurait le surintendant des Sauvages, le gouverneur Harrison, pour obtenir un permis de traite. Pendant six jours il chevaucha à travers la prairie sans pouvoir échanger une seule parole avec son guide, dont le langage lui était absolument étranger.

Le gouverneur Harrison le reçut avec tous les égards possibles, lui donna l'hospitalité pendant trois jours, et accueillit favorablement sa demande. Après avoir été comblé de politesses, Faribault prit congé de son hôte. Il comptait rencontrer à l'embouchure de la rivière Saint-Joseph, quatre voyageurs canadiens, qui devaient passer l'hiver avec lui à Kankaki; mais il n'en trouva que trois, l'autre ayant péri malheureusement dans le voyage.

Après un examen attentif des lieux, Faribault alla fixer son poste de traite à l'embouchure de la rivière Kankaki. Ses marchandises ne tardèrent pas à arriver, et pendant que ses compagnons travaillaient à la construction de leurs quartiers d'hiver, il commença à trafiquer d'une manière active avec les Potouatomis.

Faribault fit un commerce lucratif avec ces Sauvages, et, le printemps suivant, il se rendit à Michilimakinac, pour remettre à l'agent de la Compagnie du Nord-Ouest, M. Gillespie, toutes les précieuses fourrures dont il avait fait l'acquisition. Ce dernier fut tellement satisfait de ses opérations qu'il lui confia un poste beaucoup plus important, celui de Bâton-Rouge, sur la rivière Des Moines, à deux cents milles environ de son embouchure. Les Sioux sur-

tout fréquentaient ce poste, et comme Faribault ne comprenait pas leur dialecte, bien différent de celui des Potouatomis, qu'il avait appris l'hiver précédent, il se fit accompagner d'un nommé Debord, qui connaissait parfaitement leur langage et leurs mœurs.

Faribault resta quatre ans au même poste dans une solitude presque complète. Malgré l'attachement que lui témoignaient les Sauvages en général, il courut plus d'un danger dans cette région lointaine, et faillit même être assassiné par un Métis. Cette région abondait en castors, en loutres, en daims, en ours, et autres animaux sauvages, et était surtout habitée par les Sioux, les Sacs, les Renards, les Iouas et quelques autres tribus.

A cette époque, le salaire d'un commis était de deux cents piastres par an, celui d'un interprète de cent-cinquante, et les *voyageurs* touchaient cent piastres. La compagnie au service de laquelle ils étaient employés se chargeait de leur subsistance, qui laissait souvent fort à désirer ; dans ce cas, l'abondance du gibier suppléait à l'absence des aliments ordinaires. Les articles de la traite se composaient de couvertures, de vêtements, de coton, de tabac, d'objets d'orfèvrerie à bon marché et de verroterie, qui remplaçait au besoin le numéraire pour l'échange.

Traiteurs et *voyageurs* passaient l'hiver oisivement dans des huttes de troncs d'arbres ; au printemps ils allaient visiter différents camps de Sauvages, afin de faire l'acquisition des produits de leur chasse. Tout ce commerce se faisait au comptant.

Son engagement terminé, Faribault se proposait de revenir au Canada, vers lequel son souvenir s'était reporté bien de fois, au milieu de ses courses solitaires, lorsqu'il eut le chagrin d'apprendre la

mort soudaine de son père et de sa mère, survenue à quinze jours d'intervalle. Cette double et douloureuse perte brisant les liens qui le rattachaient le plus au pays natal, il se décida à continuer de servir dans la Compagnie du Nord-Ouest. On lui confia le poste de traite des Petits-Rapides, sur les bords de la rivière Saint-Pierre, à quarante milles de son embouchure, et il fit un commerce très-lucratif avec les Sioux du voisinage.

### III

Dans l'hiver de 1804-05, Faribault se lia d'amitié avec un traiteur du nom de Campbell, qui demeurait à environ quinze milles des Petits-Rapides. Campbell trafiquait pour son propre compte, et avait à son service deux commis, dont l'un, du nom de Des Coteaux, avait épousé une Sauvagesse.

Cette fille des bois était loin d'être de mœurs irréprochables, et son mari lui ayant à maintes reprises vivement reproché son inconduite, elle conçut contre lui un vif ressentiment, qu'elle réussit à faire partager par son père. Celui-ci, une fois dominé par la passion de la vengeance, était capable de se porter aux dernières extrémités, et il profita du moment où DesCoteaux était sans défiance pour le massacrer froidement ainsi que l'autre commis.

Convaincu que ce Sauvage avait pu seul commettre une action aussi horrible, Campbell l'en accusa hautement. Cette dénonciation était un acte de courage, car vindicatif comme l'était ce barbare, Campbell courait risque, dans l'isolement où il se trouvait, de périr de la main même qui avait donné la mort à ses deux commis.

Peu de jours après, le Sauvage accompagné de ses proches, se dirigea, en effet, vers la demeure de Campbell pour se venger de son accusateur. Ce dernier, aidé de Faribault et de quelques autres amis, venus à sa rescousse, s'était préparé à repousser les assaillants avec son énergie ordinaire.

Les Sauvages entourèrent d'abord la maison de Campbell en jetant de grands cris, puis le chef de cette bande sanguinaire escalada le toit de l'habitation et commença à renverser les pierres de la cheminée. Mal lui en prit, car une balle que lui lança Campbell l'étendit raide mort ; un autre Sauvage fut blessé au nez, puis, tous, animés d'une crainte salutaire, décampèrent en toute hâte.

Faribault et Campbell ne s'éloignèrent pas de la maison pendant plusieurs jours, de crainte d'être surpris et assassinés par les parents des victimes.

Quelque temps après, Faribault eut à déplorer la mort prématurée de son ami Campbell. Celui-ci ayant eu un différend très-vif avec l'un des agents de la Compagnie du Nord-Ouest, du nom de Crawford, le frère de son adversaire épousa sa querelle et le provoqua à un duel.

Campbell était bon tireur, d'une taille herculéenne, tandis que son antagoniste, grêle, décrépité, ne semblait pas de force à se mesurer avec lui. Campbell accepta le défi, malgré les vives représentations de ses amis, et les deux adversaires, escortés de leurs témoins, se rendirent à Michillimakinac, et de là à une petite île, à l'embouchure de la rivière Sainte-Marie, près l'île Drummond, pour y vider leur querelle.

Cette lutte, qui semblait si inégale, trompa toutes les prévisions. Au premier coup de fusil, Campbell

tomba frappé mortellement, tandis que Crawford ne fut que légèrement blessé.

Les descendants des deux rivaux ne semblent pas avoir hérité de leurs haines, car le petit fils de Crawford, un nommé Lachapelle, de Wabasha (Minnesota), a épousé la petite-fille de Campbell.

Après trois années de séjour aux Petits-Rapides, Faribault, las de son isolement, épousa une Métisse, fille d'un M. Hanse, ci-devant surintendant des Sauvages. Il avait alors trente et un ans, et sa femme vingt-deux. Son mariage le fit renoncer à l'idée de retourner au pays natal, et le décida de se fixer définitivement au milieu des solitudes de l'Ouest.

#### IV

En 1805, Faribault forma des relations très-amicales avec le lieutenant Pike <sup>1</sup>, chargé par les Etats-Unis de faire le choix de l'emplacement d'un fort, sur les bords de la rivière Saint-Pierre. Le lieutenant Pike explorait en même temps la partie supérieure du Mississipi, à la tête d'une petite bande de soldats, et il donna aux Sauvages de l'Ouest, par sa ferme attitude, une haute idée de la force des Etats-Unis. Il avait pour interprète un nommé Pierre Rousseau, qui lui rendit de grands services; un autre de ses aides s'appelait Alexandre Roy.

Des hostilités ayant éclaté, dans l'automne de 1808, entre les Sioux des Petits-Rapides et les Sauteurs. Faribault crut devoir aller passer l'hiver suivant au

<sup>1</sup> Dans son journal de voyage, Pike mentionne Faribault, qu'il appelle avec erreur *Fénébault*. « Nous passâmes, dit-il, le campement de Fénébault, qui avait brisé sa pirogue et était venu camper sur le côté ouest de la rivière, à environ six milles en bas de Saint-Pierre. » — *Voyage to the Sources of Mississippi.*

milieu des Sioux Yankton, qui habitaient les bords de la rivière Des Moines. Bien des dangers l'attendaient en se rendant à ce poste, car la tribu des Ioouas l'arrêta au passage, dans le but de l'obliger à trafiquer au milieu d'elle. Faribault ne voulant pas se prêter à leur demande, les Ioouas menacèrent de le tuer, de s'emparer de ses marchandises, et ils lui auraient certainement fait un mauvais parti, sans l'apparition d'une bande considérable de Sioux Yanktons, qui l'escortèrent jusqu'au poste de la Compagnie. Il fit des affaires très-lucratives pendant l'hiver, et expédia le printemps suivant à Michillimakinac une quantité considérable de pelleteries.

Après dix années de service dans la Compagnie du Nord-Ouest, Faribault crut devoir mettre à profit son expérience et son influence sur les Sauvages pour faire la traite à son propre compte. Il alla se fixer dans ce but à la Prairie-du-Chien, poste important, fréquenté principalement par les Ouinébagons, les Renards et les Sioux de la bande Ouakpa Kouta. Durant plusieurs années il y fit un commerce important, qui lui donna des bénéfices considérables. Ce genre de vie offrait plus d'un danger, car Faribault fut sérieusement blessé un jour par un coup de couteau, que lui donna un Ouinébagon ivre, auquel il refusait de la boisson.

Outre la traite, Faribault échangeait des marchandises contre du plomb provenant des mines qu'exploitait son ami et compatriote, Julien Dubuque, là même où s'élève aujourd'hui la capitale de l'Iowa. Il faisait ensuite transporter ce minerai dans des barges à Saint-Louis, où il le vendait à gros profits. Le trajet de la Prairie-du-Chien à Saint-Louis prenait alors quinze jours, en moyenne.



## V

Lorsque la guerre de 1812 éclata, les autorités anglaises firent de grands efforts pour engager les Sauvages de l'Ouest à prendre les armes contre les Américains. Comme les traiteurs canadiens avaient une influence considérable sur ces tribus, on leur offrit des commissions d'officiers pour stimuler leur dévouement à la cause britannique, et tous les acceptèrent, à l'exception de Jean-Baptiste Faribault et de Louis Provençal, qui avouèrent hautement leurs sympathies pour les Etats-Unis.

Le colonel McCall ayant été informé du refus de Faribault de servir sous le drapeau anglais, le fit arrêter et amener prisonnier à bord d'une canonnière, commandée par le capitaine Anderson, laquelle transportait à la Prairie-du-Chien un corps de troupes chargé d'en déloger la garnison américaine. On voulut forcer Faribault à prendre les rames à son tour, mais il répondit fermement qu'un gentilhomme comme lui ne devait pas condescendre à faire le service d'un simple matelot. Le capitaine Anderson ayant fait part au colonel McCall de cette fière réponse, ce dernier, au lieu de punir Faribault de son refus d'obéissance, admira son courage et sa fermeté, le reçut à bord de son propre bateau, et le traita avec tous les égards possibles.

Les soldats anglais, joints aux Canadiens et aux Sauvages, se préparèrent, dès leur arrivée à la Prairie-du-Chien, à attaquer la garnison américaine. A leur approche, les familles qui demeuraient en dehors du fort, abandonnèrent précipitamment leurs foyers,

et la femme de Faribault, accompagnée de ses enfants, partit en canot avec plusieurs de ses amies pour aller se réfugier à Ouinnona (« la fille aînée. ») Cette courageuse épouse, ignorait que son mari fût entre les mains de l'ennemi, qui allait s'emparer de la Prairie-du-Chien.

Le fort fut bombardé et se rendit après une résistance très-énergique, qui dura trois jours. La garnison américaine fut faite prisonnière, et deux cents soldats anglais la remplacèrent au fort. Après la capitulation, Faribault ayant été relâché sur parole, n'échappa aux mains de l'ennemi que pour mieux sentir combien son hostilité à la cause britannique devait lui être funeste.

Durant le siège, les Ouinébagons avaient détruit de fond en comble sa maison, enlevé ou tué ses bestiaux, et fait un pillage complet de ses marchandises, qui avaient une valeur de quinze mille piastres. Pour comble de malheur, les Sauvages s'étaient aussi emparés de tout le minerai de plomb qu'il avait laissé à Dubuque.

Quelques jours après ce funeste événement, il apprit que sa famille, dont le sort lui inspirait de sérieuses alarmes, s'était réfugiée à Ouinnona.

Cette perte ruinait Faribault. Elle lui enlevait en un jour le fruit de longues années d'un travail pénible. Toutefois, elle ne put abattre son indomptable courage, et il se remit à l'œuvre avec une nouvelle ardeur pour réparer les brèches faites à sa fortune.

La bande de Sioux, au milieu de laquelle sa femme avait trouvé un asile sûr, lui manifesta ses sympathies en lui apportant du gibier en abondance et une quantité considérable de pelleteries.

Lorsque la paix fut signée entre l'Angleterre et les

Etats-Unis, le commandant de la garnison anglaise à la Prairie-du-Chien mit le feu aux bâtiments du fort et transféra ses quartiers à Michillimackinac. Mais le fort fut rebâti le printemps suivant par un détachement de carabiniers américains, commandé par le colonel Chambers, qui y tint garnison.

Chaud admirateur des institutions américaines, Faribault se fit naturaliser citoyen des Etats-Unis, et prit une part très-active, quelque temps après, à l'organisation d'une compagnie de milice, dont il devint premier lieutenant.

## VI

La Compagnie du Nord-Ouest n'ayant pu, après la guerre, obtenir la permission de continuer ses opérations sur le territoire américain, vendit toute sa propriété à la Compagnie américaine de pelleteries. Joseph Rolette fut nommé l'agent de cette association, et Faribault fit des arrangements avec lui pour s'approvisionner de tous les objets nécessaires à la traite.

Faribault continua son commerce avec succès durant trois autres années, à la Prairie-du-Chien, puis, cédant aux vives instances du colonel Leavenworth, il alla se fixer dans l'île de Pike, près de l'endroit où on a érigé le fort Snelling. Dans un récent voyage à la Prairie-du-Chien, le colonel Leavenworth avait été tellement frappé de l'étendue des connaissances de Faribault sur les tribus de l'Ouest et en particulier sur les Sioux, qu'il l'avait fortement sollicité de venir s'établir près du fort en question, lui promettant tout l'encouragement possible. Les Sauvages qui fréquentaient la Prairie-du-Chien, étant

bien moins nombreux que par le passé, Faribault accepta sans hésiter cette proposition, qu'il crut avantageuse sous tout rapport.

Faribault avait un goût prononcé pour la culture, et comme le sol de l'île de Pike était très-fertile, il commença sans retard une exploitation agricole. Sa famille, qu'il avait laissée à la Prairie-du-Chien, vint le rejoindre peu de temps après, et il récolta bientôt une quantité de légumes et de céréales suffisante pour sa subsistance. Bien plus, il fit venir de Saint-Louis, un grand nombre d'instruments aratoires, tant pour son propre usage que pour celui des Sauvages des alentours, auxquels il réussit à inculquer le goût de la culture, malgré leur répugnance traditionnelle pour tout travail manuel.

Tout l'Etat du Minnesota n'était à cette époque qu'un vaste désert, où la civilisation n'avait pas encore pénétré ; aussi Faribault a le premier défriché le sol à l'ouest du Mississipi et au nord de la rivière Des Moines.

En 1820, le colonel Leavenworth réunit les chefs et les principaux membres de la tribu des Sioux, et obtint d'eux la cession d'une étendue de terrain de neuf milles carrés, au confluent du Mississipi et de la rivière Minnesota. De plus, les Sauvages consentirent, dans le traité qui fut conclu à cet effet, à abandonner leurs droits sur l'île de Pike en faveur de la femme de Faribault et de ses descendants. Voici l'article qui fut inséré à ce sujet dans le traité : « Et nous réservons, octroyons et transférons par les présentes, à Pélagie Faribault, femme de Jean-Baptiste Faribault, et à ses héritiers pour toujours, la grande île située à l'embouchure de la rivière Saint-Pierre, qui contient environ trois cent-vingt acres.....La

dite Pélagie Faribault est la fille de François Kinie par une femme de notre nation.»

Le droit de propriété de Faribault sur cette île lui ayant été plus tard disputé, ses procureurs, S. C. Stambough et Alexis Bailly<sup>1</sup> se basèrent sur cet article du traité de 1820 pour appuyer ses réclamations auprès du gouvernement américain.

Faribault fut bientôt victime de nouvelles épreuves. Au mois de juin 1822, le débordement du Mississipi fut tel, que le fleuve submergea l'île entière, dévastant et enlevant avec une force irrésistible tout ce qui s'opposait à sa marche envahissante.

Nullement déconcerté par ce nouveau désastre, Faribault alla s'établir sur un plateau de la rive

<sup>1</sup> Alexis Bailly s'est éteint, il y a quelques années, à Wabasha, Minnesota, à un âge très-avancé. D'origine franco-canadienne, il était né au Michigan. Il avait une certaine somme de connaissances légales, et il s'en servit, en bien des circonstances, pour faire rendre justice aux Canadiens du Minnesota, dont on eût voulu ignorer le droit de propriété sur des étendues de terre considérables.

Bailly était l'un des plus anciens pionniers du Minnesota. Il forma part de la Compagnie des pelleteries de Michillimackinac, lorsque les Américains capturèrent le fort Saint-Joseph, dans le lac Huron, au mois de février 1814, et il fut fait prisonnier avec cinq de ses compagnons.

On voit par un article publié par le général Sibley dans les *Minnesota Historical Society's Collections*, qu'il se rendit, en 1821, à la rivière Rouge du Nord, en compagnie de François Labothe, et de deux aides. Bailly conduisait un troupeau de bestiaux, pour lesquels on donnait des prix élevés dans la colonie. Après avoir été poursuivi par différentes bandes de Sauvages qui enlevèrent d'un coup dix-sept chevaux, il réussit, enfin, à se rendre à destination sans éprouver d'autres pertes. Bailly vendit des vaches laitières cent et cent trente-huit piastres chacune, et les autres animaux en proportion.

En revenant du Nord, Bailly fit des arrangements avec la Compagnie américaine des pelleteries, qui lui confia la direction d'une région importante pour la traite sur les bords des rivières Minnesota, Cannon et Des Moines.

En 1849, il forma partie de la première législature du Minnesota comme représentant de Mendota au Conseil législatif, qui était composé de neuf membres. Il était alors âgé de cinquante ans. Guillaume Dugas, un autre compatriote, fut élu la même année par le Petit Canada pour la même chambre.

Mme Bailly tient aujourd'hui un grand hôtel à Wabasha, sous le nom de *Reveride House*.

opposée, qu'il pensait inaccessible aux plus fortes crues de la *grande rivière*. Cette fois encore le fleuve déjoua tous ses calculs. Quatre ans plus tard, la glace s'amassa tellement en amont du fort, que le Mississipi, contenu par cette digue formidable, s'éleva à une hauteur que, de mémoire d'homme, il n'a jamais atteint, emportant la maison de Faribault et ses dépendances, noyant ses bestiaux, et laissant partout des traces désastreuses de son passage. Averti heureusement à temps de cette crue menaçante par le colonel Snelling, qui lui envoya une barque pour faciliter sa fuite, Faribault put se sauver avec sa famille, et mettre en lieu sûr les riches pelleteries que contenait son magasin.

Ces deux inondations, d'une nature si extraordinaire, sont probablement les mêmes qui ravagèrent la région du Missouri, et qui sont mentionnées dans l'ouvrage du prince Maximilien de Wied-Neuwied sur l'Amérique du Nord. « De grandes inondations, dit-il, sont rares. Depuis l'arrivée de Charbonneau<sup>1</sup> au fort Clarke, c'est-à-dire depuis trente-sept ans, il n'y en a eu que deux, mais celles-là furent très-graves. Pendant la première et la plus forte de ces inondations, dont Charbonneau ne se rappelait pas

<sup>1</sup> Toussaint Charbonneau était un vieil interprète canadien qui demeurait depuis l'an 1796, au milieu des Mounitarris ou Gros-Ventres, tribu du Missouri. Il accompagna plusieurs expéditions célèbres, entre autres celle du major Long aux Montagnes-Rocheuses, et fut longtemps au service de la Compagnie américaine des pelleteries. Le prince Maximilien de Wied-Neuwied le mentionne très-favorablement dans son récit de *Voyage dans l'Intérieur de l'Amérique du Nord*, et dit qu'il lui est redevable de beaucoup de renseignements précieux sur les mœurs des différentes tribus sauvages qu'il a décrites. Il paraît que Charbonneau était connu dans la tribu des Mandans—que les Canadiens appelaient Mandals—sous cinq noms différents : Le Chef du petit village, l'Homme qui possède beaucoup de citrouilles, le Grand Cheval venu de loin, l'Ours de la forêt, et un cinquième qui n'est pas très-noble, ce qui arrive souvent chez les Indiens.

la date, l'eau s'éleva à plus de quarante pieds au-dessus de son niveau ordinaire ; on ne voyait plus que les cimes des plus grands peupliers ; la glace couvrit la terre pendant un grand mois, jusqu'à ce que la chaleur du soleil la fit fondre.

« La seconde inondation eut lieu le six avril 1826. Au point du jour l'eau s'éleva si rapidement et si haut, que Charbonneau fut obligé de se sauver avec quelques effets sur un hangar à maïs, dans le village du milieu des Meunitarris, à deux milles du Missouri, et il y resta pendant trois jours, sans feu, exposé à un vent froid du nord et à des giboulées de neige. L'eau s'éleva à vingt-cinq pieds au-dessus de son niveau moyen. Les habitants de quinze tentes des Dacotas furent tous noyés au-dessous de l'île Sèche, près de la Grande Rivière, plus bas que les villages des Ariccaras.

« A la pointe de la forêt, près de l'embouchure de la rivière Chayenne, demeurait un certain Pascal Séré, qui trafiquait avec les Dacotas. L'eau s'élevant avec rapidité, il se réfugia, avec ses marchandises, sur le toit de sa maison ; mais la maison fut enlevée par le courant, et entraînée à une assez grande distance, jusqu'à un endroit où la glace avait formé une digue naturelle ; la maison fut portée dans la forêt qui bordait la rive, et y fut déposée tout entière. <sup>1</sup> »

## VII

Peu de temps après, Faribault transporta ses pénates à Mendota, où sa famille séjourna plusieurs

<sup>1</sup> *Voyage dans l'Intérieur de l'Amérique du Nord pendant les années 1832, 1833 et 1834*, vol. II, p. 345.

années. Il allait trafiquer chaque hiver à son ancien poste des Petits-Rapides.

Les Sioux, avec lesquels il était surtout en contact, sont l'une des tribus les plus féroces de l'Ouest, et, malgré leur amitié en général pour Faribault, il courut en plus d'une occasion les plus grands dangers au milieu d'eux.

Une fois entre autres, en 1836, il reçut une très-grave blessure d'un Sioux, auquel il n'avait pu donner un certain objet qu'il demandait avec instance. Sans proférer une seule parole, le Sauvage irrité lui plongea son couteau dans le dos, un peu au-dessous de l'épaule. Il aurait expié sur-le-champ son crime, sans l'intervention de ses compagnons, qui empêchèrent à temps Olivier, l'un des fils de Faribault, âgé seulement de quatorze ans, de lui loger une balle dans la tête. Cette blessure était très-sérieuse, le couteau ayant atteint les poumons. Grâce à la vigueur de sa constitution, Faribault triompha pourtant de ce rude coup, dont il souffrit toujours plus ou moins par la suite.

En apprenant ce pénible accident, la femme de Faribault, n'écoutant que son dévouement, se mit immédiatement en marche par une nuit profonde, accompagné d'un Sauvage, pour aller prodiguer ses soins à son mari blessé, et elle franchit d'un trait les trente-cinq milles qui séparent Mendota des Petits-Rapides.

Si Faribault eût à souffrir des procédés inhumains de quelques Sauvages, il n'en fut pas moins entouré de la confiance et du respect de la plupart des tribus, éparses çà et là depuis le Mississipi jusqu'au Missouri, et de là jusqu'à la rivière Rouge du Nord.

On a vu ce qu'il a fait pour leur inspirer le goût



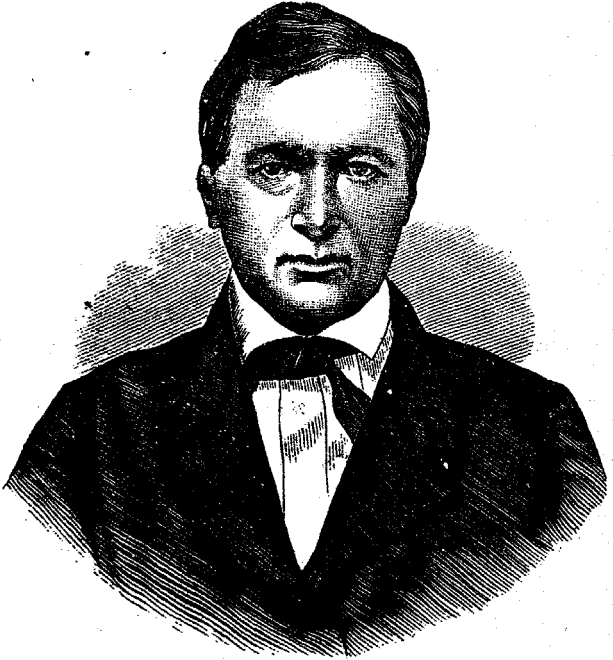
de la culture ; eh bien, il travailla à leur régénération morale et religieuse avec encore plus d'ardeur. Il ne perdait aucune occasion de leur prêcher le bon exemple, de leur faire voir le vide de leurs superstitions, et de les ramener à des sentiments plus chrétiens. Si quelque Sauvage avait des torts à son égard, il ne recourait pas aux représailles ; il essayait plutôt de le convaincre de son erreur par une douce persuasion qui manquait rarement son but. Ainsi, si quelqu'un a mérité le titre de pionnier évangélisteur, c'est bien lui.

Il est facile, après cela, de se rendre compte de l'influence qu'exerça Faribault sur ces terribles enfants des prairies pendant plus de soixante ans. Sa voix faisait autorité dans leurs conseils, ou dans leurs conférences avec les représentants des autorités américaines. Bien des fois les Sauvages lui soumirent leurs différends les plus graves, certains que ses jugements seraient inspirés par la plus stricte impartialité. Ils lui avaient donné le nom de *Queue de Castor*—« Chapolisnitoy. »

Il est consolant, assurément, de comparer la conduite de Faribault à celle de tant d'autres traiteurs, qui, bien loin de moraliser les Sauvages, ne leur ont appris que les vices de la prétendue civilisation qu'ils leur apportaient.

## VIII

Faribault passa plus de quarante ans au milieu des déserts de l'Ouest sans recevoir de secours religieux. Ce fut là la plus grande privation du courageux pionnier, qui conserva toujours l'esprit de foi qu'il avait puisé au pays natal.



ALEX. FARIBAULT

Aussi, serait-il difficile de peindre la joie qu'il ressentit lorsqu'en 1817, il rencontra par hasard un prêtre égaré dans ces solitudes, qui bénit son mariage et suppléa au baptême de ses enfants.

Le premier missionnaire qu'il salua ensuite après de longues années, fut l'abbé Galtier, en 1840. Faribault trouva ce prêtre mourant au milieu des soldats du fort Snelling; il l'amena à sa maison, lui prodigua les soins les plus pressés, et lui donna pendant quatre ans la plus généreuse hospitalité. Bien plus, il fit construire à ses frais une petite chapelle pour les Canadiens et les Sauvages, la première où se soit fait entendre la prière catholique dans tout l'Etat du Minnesota.

L'abbé Ravoux, vicaire général de Saint-Paul, arriva de France, en 1843, pour évangéliser les Sioux et remplacer l'abbé Galtier, qui alla raviver la foi des Canadiens établis à Saint-Paul. Il reçut également l'hospitalité chez Faribault, jusqu'à ce qu'il apprit le dialecte sioux. Faribault donna, en un mot, en toutes occasions, des témoignages non équivoques de son attachement à la religion catholique et de son respect pour ses ministres.

Ce bon missionnaire, qui a fait tant de bien parmi nos compatriotes de Saint-Paul, nous écrivait, il y a quelques années, au sujet de Faribault et de son fils aîné, Alexandre: «Il y a trente ans environ que j'ai connu Jean-Baptiste Faribault et Alexandre, son fils; je les ai toujours considérés comme mes amis, et ils le méritaient. L'un et l'autre se sont constamment montrés amis généreux de la religion catholique et de ses ministres. Jean-Baptiste Faribault, qui est décédé depuis quelques années, était réellement un homme d'une piété exemplaire.»

Faribault avait perdu sa femme en 1847, et la mort l'enleva à son tour à l'affection de sa famille et de ses concitoyens, le vingt août 1860, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Depuis longtemps il se préparait à sa fin, et il quitta la vie sans regrets, plein de résignation, avec le calme d'une âme anxieuse de participer aux jouissances éternelles. Il vécut assez longtemps pour voir se réaliser ses rêves les plus chers, et assister au merveilleux développement d'un pays qu'il avait trouvé à l'état vierge.

Il fut inhumé le vingt-deux août au milieu d'un grand concours de parents et amis, et ses restes furent déposés dans le caveau de sa famille.

## IX

Faribault avait eu plusieurs enfants de son mariage; mais trois seulement lui ont survécu: Alexandre, le fondateur et le principal propriétaire d'une ville qui porte son nom; Emilie, la femme du major Fowler, de Saint-Paul, Minnesota, ancien marchand et vétéran de la guerre du Mexique; David, qui cultive une magnifique terre sur les bords de la rivière Cheyenne, dans la réserve des Sioux.

Tous ont été instruits à grands frais, à une époque où l'éducation était fort négligée et l'apanage du petit nombre. Mais Faribault sentait bien que la civilisation allait en peu de temps envahir le Minnesota, et il voulait que ses enfants fussent au niveau du progrès qu'elle allait imprimer à ce pays.

Alexandre demeure encore à Faribault, et semble avoir hérité des principales qualités de son père. Pendant de longues années, il a fait la traite avec les Sauvages, ce qui lui a permis d'acquérir sur eux

beaucoup d'influence. Au mois d'avril 1850, le gouvernement le nomma l'un des commissaires chargés d'établir la paix entre les Sioux et les Sauteux. L'année suivante, il fut élu par le septième district du Minnesota pour le représenter dans la législature.

C'est avec raison que l'abbé Ravoux loue son attachement à la religion catholique, car il en a donné plus d'une preuve éclatante. Lorsque l'abbé George Keller entreprit, en 1855, de bâtir une église à Faribault, il donna seul la belle somme de trois mille piastres.

Il est aujourd'hui père de plusieurs enfants, et a atteint l'âge avancé de soixante-douze ans. Il est malheureusement menacé d'une cécité presque complète. Pour faire son éloge il nous suffira de dire qu'il a dignement marché sur les nobles traces de son père.

Nous ne saurions mieux terminer ce rapide aperçu de l'admirable vie du pionnier canadien du Minnesota, qu'en reproduisant quelques-unes des réflexions qu'elle a inspirées à deux écrivains d'origine différente : « Qu'on cherche en dehors de l'histoire chrétienne, » dit l'abbé Casgrain, « un plus beau caractère, une carrière mieux remplie, une existence plus digne de Dieu et des hommes. C'est le vrai type du pionnier chrétien dans toute sa mâle beauté, tel qu'il nous apparaît à toutes les époques de notre histoire. » Le général Sibley affirme de son côté, « que de tous les pionniers du Minnesota, il n'y en a pas un dont le nom mérite mieux d'être respecté et conservé que celui de Jean-Baptiste-Faribault. »

Le Minnesota a voulu reconnaître ses services en donnant son nom à l'un des comtés de l'État.

## JEAN-BAPTISTE LEFEBVRE

---

Il a été le premier habitant de la petite ville américaine Superior-City, sise à l'extrémité du lac Supérieur. Né au Canada vers 1815, Jean-Baptiste Lefebvre se rendit de bonne heure dans l'Ouest comme employé de la Compagnie du Nord-Ouest, dont les comptoirs étaient alors si nombreux et si importants.

Après plusieurs années d'une vie aventureuse, Lefebvre fit la traite à son propre compte, puis alla s'établir, en 1853, à Superior-City, en compagnie de trois Canadiens : Basile Saint-Denis, François Roy et Jean-Baptiste Saint-Jean.

Cette ville n'existait pas alors de nom, mais, l'année suivante, elle voyait accourir des milliers de

spéculateurs et d'aventuriers, qui ne songeaient rien moins qu'à détrôner Chicago. Ils s'imaginaient qu'elle était appelée à devenir l'entrepôt des produits du Nord-Ouest, le port le plus fréquenté de tous les lacs. Ils n'avaient pas songé que la Cité du Supérieur n'avait pas encore derrière elle de campagnes cultivées, ni même une voie ferrée. Aussi elle est passée la pauvre ville, comme passent les choses trop vite conçues <sup>1</sup>.

Lefebvre était l'un des plus intrépides marcheurs connus, et souvent, lorsqu'il s'agissait de porter des messages importants, on recourait à la vitesse de ses jambes. La diligence était inconnue alors, et le sifflet de la locomotive n'avait pas encore fait retentir les échos du lac Supérieur.

Les touristes ou les explorateurs ne pouvaient choisir de guide plus entendu pour les conduire à travers les bois ou sur les grandes nappes d'eau qui baignent cette contrée. Plus d'un milord qui s'aventura dans ses solitudes pour faire la chasse au buffle et au chevreuil, eut à se féliciter de l'avoir pour compagnon. D'une intrépidité à toute épreuve, d'une rare adresse comme tireur, sachant faire oublier les fatigues de la journée par ses joyeuses chansons et ses récits émouvants, Lefebvre était bien l'un des guides les plus accomplis que l'on pût trouver.

L'historien Schoolcraft a voyagé longtemps avec lui en visitant les tribus sauvages disséminées dans le Nord-Ouest, et ils ont franchi ensemble des centaines de milles sur les bords du lac Supérieur. Lefebvre fut quelquefois réduit, dans ces excursions, pour ne pas mourir de faim, à manger de l'herbe et

<sup>1</sup> *Le Monde Américain*, par L. Simonin, p. 207.

des racines pendant des jours entiers. Une fois même tous ses compagnons périrent sous les flèches des Sauvages, et il n'échappa à leurs coups qu'en restant caché deux jours dans un marais.

Lefebvre s'éteignit doucement à Superior-City, dans l'automne de 1871, entouré de l'estime et du respect de tous ses concitoyens.

---



## JEAN-BAPTISTE PERRAULT

---

Jean-Baptiste Perrault appartenait à une famille canadienne fort respectable et estimée. Son père jouissait d'une bonne éducation, et il fut employé du temps des Français, aux forges du Saint-Maurice, puis comme inspecteur aux Trois-Rivières, lorsque le pays devint une colonie anglaise. Plus tard, il fit un commerce avantageux à la Rivière-du-Loup, où il passa le reste de ses jours.

Jean-Baptiste Perrault reçut une fort bonne instruction au petit séminaire de Québec. Ses études terminées, il partit, en 1783, pour aller faire la traite aux Illinois, pour le compte de M. Marchesseau, négociant important de l'époque. Il avait pour compagnons de voyage plusieurs Canadiens : Sacharité, de Québec, Saint-Germain, Robert et Dupuis, de

Maskinongé, Antoine et François Beauchemin, Ménard, L. Lavallée, de Sorel et Yamaska.

Les voyageurs remontèrent le cours de l'Outaouais dans des canots chargés de marchandises, et arrivèrent à Michillimakinac, le vingt-huit juin. De là, ils se mirent en route pour les Illinois, faisant de courts séjours à la Baie-Verte et à la Prairie-du-Chien. Les Espagnols étaient alors les maîtres de Saint-Louis. Or, pour ne pas éveiller leurs soupçons, ils passèrent près de ce poste à la faveur des ténèbres, car l'importation des marchandises anglaises dans la Louisiane était strictement défendue.

L'expédition atteignit Cahokia le onze août. Ce village appartenait alors aux Anglais. M. Marchesseau vendit tous ses articles pour la traite à M. Chouteau, de Saint-Louis. Plusieurs autres Canadiens faisaient à cette époque le trafic à Cahokia : James Grant, Meyers, Tabeau et Guillon. Le commerce ne fut pas très-actif dans l'hiver de 1783, mais les marchands de l'endroit surent passer le temps d'une façon fort agréable, la danse étant leur amusement favori dans les longues soirées de la saison.

Au mois d'avril, M. Marchesseau put régler toutes ses affaires à Cahokia, et ses compagnons retournèrent à Michillimakinac, par différentes routes.

En 1784, M. Alexander Kay arriva de Montréal pour aller faire la traite dans l'intérieur, et Perrault l'accompagna en qualité de commis. Kay était un homme d'humeur acariâtre, avec lequel il était fort difficile de vivre en bonne intelligence. Altier, présomptueux, ne doutant de rien, il ne prenait conseil de personne. Si l'on ajoute à cela qu'il était adonné à l'intempérance, on voit qu'il n'était guère fait

pour mener à borne fin une entreprise de ce genre.

Une fois arrivé à Fond-du-Lac, M. Kay s'aventura dans les bois sans avoir les provisions nécessaires à son expédition, qui se composait de dix-sept personnes. Le gibier n'abonda pas, contrairement à l'attente de M. Kay, et bientôt la disette se fit sentir parmi ses hommes. Bon nombre même n'eurent pour tout moyen de subsistance, pendant plusieurs jours, que des racines de plantes aquatiques qu'ils faisaient bouillir, et qu'ils allaient chercher au fond d'un petit lac ou sous la neige qui recouvrait un marais.

M. Kay se rendit sur les bords de la rivière au Pin pour trafiquer avec les indigènes, laissant Perrault en arrière avec une partie du bagage. Ce dernier le rejoignit au mois de janvier suivant, puis il vint passer le reste de l'hiver au portage de la Savane, en attendant l'ouverture de la navigation. Aidé d'un nommé Lauzon, il tailla dans la forêt le bois nécessaire pour se construire une hutte. Mais il eut bientôt épuisé ses vivres, et, sans l'arrivée de quelques chasseurs sauvages, il serait mort de faim.

Le chef de l'expédition sut se faire détester de tous les Indiens avec lesquels il eut des rapports. Comme il leur donnait de l'eau-de-vie de temps à autre, il s'en suivait alors de terribles mêlées, où le sang coulait presque toujours. Dans l'une de ces bacchanales il faillit perdre la vie. Une Sauvagesse l'ayant frappé d'un coup de couteau, il tomba baigné dans son sang, en s'écriant : « Je suis tué ». Grâce aux soins empressés que lui donna le Petit-Mort, sauvage expert en médecine, il put survivre un an à la blessure fatale qu'il reçut en cette circonstance.

Au mois de juin, les traiteurs se dirigèrent sur

Michillimakinac, précédés de M. Kay, qui se rendait en toute diligence dans l'île, afin de pouvoir se mettre sous les soins d'un médecin. Ils furent rejoints en route par J. Réaume et J. Piquet, qui avaient fait la traite durant l'hiver, le premier sur des bords du lac Rouge, et le second sur le lac Patchatechamban. Epuisés de fatigues et de privations, ils arrivèrent à Michillimakinac, le vingt-quatre juillet. M. Kay partit pour Montréal et alla mourir des suites de sa blessure, au lac des Deux-Montagnes, le vingt-huit août 1785.

Perrault continua le commerce des pelleteries pendant soixante longues années dans le Nord-Ouest. Il avait épousé la fille d'un chef influent, qui demeurait à l'embouchure du Mississipi.

Le célèbre historien des Sauvages, M. Henry H. Schoolcraft, rencontra Perrault au Saut-Sainte-Marie, vers 1828, et il en parle dans des termes fort élogieux. C'était, dit-il, un homme bien instruit, d'une grande urbanité, d'un jugement solide, d'une mémoire très-heureuse, ingénieux dans la mécanique.

Perrault passa tout un hiver à la résidence de Schoolcraft, afin de lui enseigner le français, qu'il parlait fort correctement. A la demande de cet historien, il écrivit quelques-uns de ses souvenirs de voyage, que Schoolcraft traduisit vingt-cinq ans plus tard sous le titre : *Indian Life in the North-West in 1783*, et qu'il inséra dans son grand travail sur les tribus sauvages des Etats-Unis <sup>1</sup>.

Perrault est mort au Saut-Sainte-Marie, le douze novembre 1844, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

<sup>1</sup> Voir *History, Condition and Prospects of the Indian Tribes of the United States*, vol. III, p. p. 353 et 359.

## JEAN-MARIE DUCHARME

---

### I.

La jolie petite ville de Lachine, située sur le bord du Saint-Laurent, à quelques milles de Montréal, n'avait pas à la fin du dernier siècle, l'importance qu'elle a prise depuis quelques années. Elle n'était alors ni le foyer d'un mouvement d'affaires considérable, ni le siège de plusieurs maisons d'éducation, ni le lieu de retraite favori d'un grand nombre de familles dans la belle saison. Une modeste chapelle, quelques rares habitations, au milieu desquelles se dessinait la magnifique résidence du gouverneur de la Compagnie de la baie d'Hudson, — roi absolu, à cette époque, d'un vaste domaine et de milliers de

sujets,—tenaient lieu de la belle église, du superbe couvent, des établissements industriels, et des jolies maisons, coquettement échelonnées le long du fleuve, qui donnent aujourd'hui à cette villette un si agréable aspect.

En ces temps primitifs la plupart des habitants du lieu étaient de ces hardis *voyageurs*, qui, à périodes fixes, quittaient Lachine, afin d'aller échanger, pour le compte de la Compagnie de la baie d'Hudson, des marchandises contre les riches produits de chasse des pays d'en haut. Après plusieurs années de courses aventureuses, les uns se fixaient définitivement dans le désert, et les autres revenaient passer le soir de leur vie au lieu même où s'était écoulée leur jeunesse.

De tous ces intrépides *voyageurs* ou traiteurs, il en est peu qui soient plus dignes de mention que les Ducharme, dont les exploits sont restés, à juste titre, légendaires.

Le premier et le plus remarquable, Jean-Marie Ducharme,—sur la vie duquel nous ne possédons malheureusement que des renseignements incomplets,—demeurait à Lachine lorsque les Américains envahirent le Canada en 1775-1776. On fit auprès de lui des instances très-vives pour l'engager à s'enrôler dans les milices canadiennes, qui se formaient pour repousser les Bostonnais ; mais, à l'exemple d'un grand nombre de Canadiens, il préféra d'abord observer une stricte neutralité. Les autorités l'obligèrent finalement d'endosser l'habit militaire, et, une fois au feu, il en prit bravement son parti. A la fin de la campagne, Ducharme fut convaincu d'avoir vendu des vivres aux troupes américaines, puis condamné à un an de prison.

## II

Son emprisonnement terminé, Ducharme s'occupa activement de la traite des pelleteries, qui avait pour lui beaucoup d'attrait. Au lieu de se mettre au service de la Compagnie de la baie d'Hudson, il acheta à Montréal une quantité considérable de marchandises, qu'il alla troquer à Michillimackinac et dans d'autres comptoirs importants. Chaque année vit s'agrandir le cercle de ses opérations, et, en peu de temps, il eut des relations avec la plupart des tribus sauvages, dispersées depuis le lac Supérieur jusqu'à la chute Saint-Antoine, dans le Minnesota. Ses manières engageantes, sa valeur éprouvée, l'étendue de son commerce, lui valurent promptement l'affection et le respect de ces peuplades.

A cette époque, toute la Louisiane, comme toute la région baignée par le Missouri, était sous la dépendance de l'Espagne, et les traiteurs étrangers n'y étaient admis que sur la présentation d'un permis, qu'il n'était pas toujours facile d'obtenir. Ducharme savait avec quel œil jaloux les autorités espagnoles à Saint-Louis surveillaient leur domaine, mais il crut, qu'à force de vigilance, il pourrait trafiquer sans éveiller leur attention.

Espérant réaliser des profits considérables, il se munit d'une grande quantité d'articles pour la traite, engagea un certain nombre d'hommes pour l'accompagner, et descendit le Missouri avec plusieurs canots pesamment chargés. Contre son attente, les autorités de Saint-Louis eurent vent de son entreprise, et dépêchèrent à sa rencontre une bande de soldats armés, avec ordre de s'emparer des hommes et des

marchandises. Les soldats surprirent l'expédition, un soir qu'elle bivouaquait sur les bords du Missouri. A leur vue, tous les compagnons de Ducharme prirent la fuite, à l'exception d'un jeune Canadien et d'un Sauvage, qui firent feu sur les assaillants. La résistance étant impossible, Ducharme s'échappa à son tour, avec les deux seuls compagnons qui ne l'avaient pas abandonné, laissant entre les mains des ravisseurs une cargaison valant quatre à cinq mille piastres.

Ducharme fut très-sensible à la perte relativement énorme qu'il venait d'éprouver. Dans l'espérance que ses représentations auraient un certain effet, il se rendit auprès des autorités espagnoles à Saint-Louis, pour solliciter quelque indemnité. Bien loin de l'écouter favorablement, le gouverneur ordonna qu'on le conduisît en prison, où il resta un an. Pour comble de malheur, les traiteurs espagnols, jaloux de son influence sur les Sauvages, représentèrent au gouverneur que non-seulement Ducharme nuisait à leur trafic, mais qu'il avait trop d'ascendant sur les tribus de l'Ouest. Ils intriguèrent si bien, qu'ils réussirent, par de fausses représentations, à le faire condamner à mort. On tenait peu compte, en ces temps-là, chez les Espagnols surtout, de la vie d'un homme, lorsqu'on croyait ce dernier capable de nuire aux intérêts des gouvernants, ou d'un certain nombre de personnes influentes.

Sans plus de formalités, Ducharme allait donc être exécuté. Instruit à temps heureusement du sort qu'on lui destinait, il parvint à prouver que, plus d'une fois, il avait arraché à la mort des Espagnols captifs chez les Sauvages, en donnant à leurs maîtres de fortes rançons ; cela lui valut la vie sauve, puis la liberté.



## III

Une fois sorti de la prison, où il avait languï pendant onze longs mois, Ducharme ne fut plus dominé que par un sentiment, celui de la vengeance. Il résolut de laver dans le sang des Espagnols le cruel outrage qu'on lui avait infligé.

A son retour à Michillimakinac, il fit entendre le cri de guerre parmi les Sauvages qui lui étaient dévoués. Son appel trouva de l'écho depuis le lac Supérieur jusqu'aux Montagnes-Rocheuses, et environ quinze cents guerriers vinrent prendre les armes sous ses ordres.

Familier avec leurs différents dialectes, il leur fit, en termes émus et passionnés, le récit de ses malheurs, et sut allumer dans leur cœur le feu de la vengeance qui l'animait contre les Espagnols. Surexcités par la véhémence de son langage, les Indiens demandèrent qu'on les menât contre l'ennemi, et choisirent pour leur chef le redoutable Match-é-koui, homme d'une taille imposante, d'une bravoure à toute épreuve, l'auteur probable du massacre de la garnison anglaise à Michillimakinac en 1763.

L'Angleterre et l'Espagne étant alors aux prises, le lieutenant-gouverneur Sinclair, de Michillimakinac, vit cette entreprise d'un bon œil, et la favorisa autant que possible. Grâce à son influence, quelques soldats réguliers et bon nombre de Canadiens vinrent grossir les rangs de la formidable expédition, que Ducharme avait réussi à organiser.

L'expédition suivit d'abord la rivière des Renards, descendit la rivière Ouisconsin, puis le Missouri. Aucun obstacle sérieux n'entrava sa marche, et

Ducharme prit ses mesures, à une certaine distance de Saint-Louis, pour donner l'assaut au fort, le vingt-six mai 1780.

Si l'on en croit Nicollet <sup>1</sup>, la garnison de Saint-Louis ne se composait, à cette époque, que de cinquante à soixante hommes sous les ordres du capitaine Lebas, officier espagnol. Ce dernier avait commandé un fort, situé vers l'embouchure du Missouri, à Belle-Fontaine probablement, dans les trois premières années de l'occupation du pays par les Espagnols, et il avait été appelé ensuite à remplacer François Cruzat comme commandant de Saint-Louis.

La place n'avait pour tout moyen de défense qu'une tour de pierre près du village, sur le bord du Mississipi, et quelques palissades. Elle ne contenait pas plus de cent cinquante hommes, tandis que l'ennemi s'élevait, selon les uns, à neuf cents guerriers, et selon d'autres, à quinze cents.

En apprenant l'arrivée de ces farouches envahisseurs, les femmes et les enfants, incapables de prendre part à la défense, allèrent se réfugier dans la maison d'Auguste Chouteau. Ceux qui restèrent à l'intérieur des palissades, se préparèrent, de leur côté, à une courageuse résistance. Lebas occupa la tour de pierre avec ses soldats; mais comme elle menaçait de crouler après la première décharge, il fit cesser le feu.

Les défenseurs du fort furent vivement attaqués par les Peaux Rouges, dont les terribles hurlements se faisaient entendre au loin. Le danger sembla décupler leurs forces, et, après une lutte courageuse, ils réussirent à repousser les assiégeants. Ceux-ci, pour se venger d'avoir été défaits par une poignée

<sup>1</sup> *History of Saint-Louis.*

d'hommes, massacrèrent la plupart des colons qui, occupés à la culture de leurs champs, n'avaient pu se réfugier à temps derrière les retranchements. Soixante environ périrent, et treize furent emmenés en captivité. Cette boucherie eût été bien plus terrible, si Ducharme n'avait mis fin aux atrocités dont les Sauvages se rendirent coupables.

On rapporte qu'une fois leur vengeance apaisée, Ducharme et ses compagnons, attendris par le nombre de cadavres qui jonchaient la plaine, par le sang qui avait coulé, pleurèrent amèrement sur la perte de tant de vies, et reprirent, tristes et silencieux, le chemin de leurs foyers.

Ce récit, que nous empruntons à Nicolet<sup>1</sup> et à Reynolds<sup>2</sup>, n'est pas généralement conforme à la version de l'auteur de l'ouvrage : *The American West*. D'après cet écrivain, le lieutenant-gouverneur Sinclair, de Michillimakinac, aurait été le véritable instigateur de cette expédition, composée de quatorze soldats et de quinze cents Sauvages ; Ducharme aurait fait connaître l'attaque projetée sur Saint-Louis, plusieurs jours auparavant, le vingt-six mai 1780, à un nommé Quesnel, que le gouverneur aurait fait mettre en prison pour avoir répandu cette nouvelle ; et les villageois, occupés à la culture des champs voisins, se seraient enfuis, à la vue des envahisseurs, au milieu d'une grêle de balles, qui atteignirent mortellement un certain nombre d'entre eux, alors qu'ils se sauvaient en criant *Aux armes ! Aux armes !* Les défenseurs de la place auraient repoussé les assaillants, par le feu de leurs canons, les tenant à distance ; et le gouverneur Lebas aurait joué un rôle plus que

<sup>1</sup> *History of Saint-Louis.*

<sup>2</sup> *The Pioneer History of Illinois.*

suspect, en faisant enclouer quelques-uns des canons durant l'engagement et en faisant cesser le feu trop vite, ce qui lui aurait valu son rappel immédiat.

Personne ne fut tué du côté des assaillants, ajoute l'auteur de *The American West*. Du moins, on ne trouva aucun cadavre. Evidemment, ils n'étaient pas venus pour faire le pillage, car ils n'avaient pas même essayé, dans leur retraite, d'emmener avec eux les chevaux et les bestiaux, qui erraient dans la prairie. Ils n'avaient pas attaqué non plus les postes environnants, où la résistance aurait été moindre et les chances de succès plus grandes. Leur seul objet était la destruction de Saint-Louis, et cela permet de croire que cette expédition s'est faite à l'instigation des Anglais, et que le gouverneur Lebas était leur complice. Ainsi, dit encore le même écrivain, s'est terminée une attaque qui, bien dirigée, aurait pu détruire la ville, encore à son berceau, et qui, vu le nombre de l'ennemi, et les dangers auxquels les assiégés ont été exposés, était bien de nature à laisser une pénible impression dans l'esprit de tous ceux qui en ont été témoins <sup>1</sup>.

Reynolds n'est pas de cet avis. Cette campagne, suivant lui, fut la campagne de Ducharme, et non celle des Anglais. Ceux-ci la favorisèrent parce qu'ils étaient en guerre avec l'Espagne, mais ils n'y jouèrent qu'un rôle secondaire. Du reste, l'auteur de *The American West* avoue qu'il n'y avait que quatorze soldats anglais dans l'expédition.

Quoi qu'il en soit, la terrible vengeance de Ducharme a fait époque dans l'histoire de Saint-Louis, et l'année où eut lieu son expédition porte depuis le nom de « L'année du grand coup. »

<sup>1</sup> *The American West*, p. 317.

## IV

Deux ans plus tard, Ducharme fut condamné par le lieutenant-gouverneur Sinclair à payer une amende de quinze cents bottes de foin, parce qu'il était allé faire la traite dans l'intérieur sans permis. Un Canadien, Paul Lacroix, parti également sans licence de Michillimakinac, fut condamné à la même amende « au nom du roi, » mais il refusa de la payer. Il déclara que le roi demeurait de l'autre côté de l'Océan ; qu'il ne croyait pas qu'il eût besoin de foin, et qu'il était bien décidé, en conséquence, à ne pas payer l'amende. Le gouverneur Sinclair ne pouvant mettre sa condamnation à effet, dut se contenter de cette fin de non-recevoir.

Ducharme avait eu pour compagnons de ses courses aventureuses un frère du nom de Dominique, confondu avec lui par un historien de l'Illinois <sup>1</sup>, et un cousin, Laurent Ducharme, <sup>2</sup> qui tous deux s'occupèrent activement de traite. Il retourna vers 1800 à Lachine, où il vécut du fruit de ses rudes labeurs. Les ravages du temps ne semblèrent pas ébranler sa robuste constitution ; car, dans ses dernières années, quoique sa chevelure fût aussi blanche que la neige, il était encore droit comme un chêne. Il eut la douleur d'être frappé d'une cécité presque complète quelque temps avant sa mort, qui eut lieu vers 1803. Il était âgé d'environ quatre-vingts ans.

Trois de ses fils allèrent aussi faire la traite dans l'Ouest : Joseph, Dominique et Paul. Lyman C.

<sup>1</sup> *The Pioneer History of Illinois*, by John Reynolds, p. 98.

<sup>2</sup> Voir l'appendice.

Draper, qui rendit visite à ce dernier à la Baie-Verte, Wisconsin, en 1857, dit qu'il était fixé dans cet Etat depuis à peu près soixante-trois ans, et qu'il était âgé d'environ quatre-vingt-sept ans. Dominique, agent des Sauvages au lac des Deux-Montagnes, se distingua dans la dernière guerre, en contribuant d'une manière active à la défaite des troupes du colonel Boersther, qui furent obligées de se rendre, le vingt-quatre juin 1813, après un engagement très-vif sur le bord du lac Ontario, près de Niagara. Bref, ces trois fils de Jean-Marie Ducharme surent se montrer dignes de leur brave et intrépide père.

# NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

---

## I

### LES PIONNIERS DU WISCONSIN.

Madame Bella French a publié, sous le titre de *History of Brown County, Wisconsin*, un ouvrage qui renferme beaucoup de renseignements sur les Canadiens qui furent les pionniers de cette partie du Wisconsin : Augustin et Charles de Langlade, Pierre Grignon et ses descendants, Charles Réaume, Jacques Perlier et autres. Pour qui concerne les Langlade, l'auteur est tombé dans quelques-unes des erreurs que nous avons signalées dans la biographie de Charles de Langlade.

Nous reproduisons en entier la pièce suivante qui a été communiquée à madame Bella French par une arrière-petite-fille de Langlade, madame Ursule M. Grignon :

« Ma grand'mère Langevin (veuve Grignon) et sa mère, madame Charles de Langlade, vécurent ensemble dans leur vieil âge. Ces bonnes dames étaient des mères pour presque tous les habitants de la Baie-Verte. Toujours les voyageurs étaient reçus avec bienveillance par elles, car il n'y avait pas d'hôtellerie à cette époque. Leur hospitalité était proverbiale, et les naturels les considéraient comme des reines. Madame Langevin étant invalide dût garder le lit pendant les trente années qui précédèrent sa mort ; mais elle n'en prit pas moins l'initiative de toutes les bonnes œuvres dans cet espace de temps. Pendant l'Avent, la population se réunissait d'ordinaire une fois la semaine pour chanter des hymnes et les louanges du

Seigneur. La première réunion se tenait toujours chez elle, et après le chant et la prière, un repas somptueux était servi. A Noël, chacun allait lui rendre ses hommages, et ses tables étaient toujours chargées des meilleurs comestibles. Quelqu'un était-il frappé de maladie, grand'maman était la première à le savoir, et elle envoyait ses serviteurs panis prendre soin du malade. Si un enterrement avait lieu, les restes du défunt étaient transportés dans sa maison, où l'on récitait des prières pour le repos de son âme. Lisant beaucoup, elle savait toujours trouver des mots de consolation pour les affligés. Mme de Langlade mourut en 1818, et, au mois de novembre 1823, s'éteignit ma grand'mère.

« Du mariage de Domitilde de Langlade et de Pierre Grignon sont issus neuf enfants, dont sept fils et deux filles. Pierre et Charles reçurent leur éducation au collège de Montréal, et revinrent, en 1795, à la Baie-Verte. Augustin, Louis, Baptiste, Domitilde et Marguerite se préparaient aussi à partir pour Montréal quand survint la mort de leur père, en novembre 1797. Les autres enfants ne purent recevoir l'instruction collégiale, à l'exception de Louis. Pierre, étant l'aîné, prit la direction des affaires de son père. En peu de temps il devint un personnage important; il fut nommé agent de plusieurs compagnies, etc. Il mourut en 1823. Son fils Robert se fixa à la Butte-des-Morts, mais Bernard resta à la Baie-Verte, où il a rempli plusieurs charges de confiance, telles que celles de greffier de la cour, de shérif, etc. Il épousa l'aînée des filles du juge Lawe, et eut de ce mariage cinq enfants, trois fils (dont un seul survit—le juge David Grignon, de la Baie-Verte) et deux filles. Augustin Grignon s'établit à Kaukauna et s'occupa de traite toute sa vie. Charles habitait Oshkosh; Baptiste, Paul et Amable firent aussi le commerce des pelleteries.

« Mon père, Louis Grignon fit d'abord la traite, en compagnie d'Augustin Grignon, en 1801. Dans la guerre de 1812, il obtint une commission de lieutenant; mais il fut constamment engagé depuis dans le trafic des fourrures. Mon père était un homme insoumis, et il fit élever ses enfants avec tout le soin possible. Lui et le juge Lawe furent malicieusement vilipendés. Des hommes de leur position auraient pu épouser des femmes riches et intelligentes, mais ils avaient trop d'honneur et de sentiment religieux pour abandonner leurs femmes et leurs enfants, comme font plusieurs autres dans ce siècle de lumières. En ces temps-là, on savait apprécier la vertu. Les colons vivaient simplement et innocemment, payaient leurs dettes et avaient la banqueroute en horreur. »



Ce qui nous a intéressé particulièrement dans le livre de madame French, c'est une poésie de sa composition, qui ne couvre pas moins de treize pages, dans laquelle elle chante les gloires et les vertus de Charles de Langlade, le pionnier du Wisconsin. Ce poëme se termine par la stance suivante :

The relicts of the past are in decay ;  
 Another people owns the land to-day ;  
 And every where the word « progression » is engraved ;  
 But still a name, most dear to memory :  
 De Langlade's is and ever more will be  
 A noble name by History's bright annals saved.

« Les reliques du passé disparaissent ; un autre peuple possède le sol aujourd'hui ; et partout est gravé le mot « progrès » ; il reste cependant un nom bien cher à notre souvenir : de Langlade et sera toujours un noble nom sauvé de l'oubli dans les pages brillantes de l'histoire. »

## II

### CONCESSION DE L'EMPLACEMENT DE LA VILLE DE DUBUQUE.

A tous ceux qui les présentes lettres verront : Salut, savoir : faisons que nous, Julien Dubuque, minéralogiste, résidant à la mine d'Espagne et actuellement en la ville de Saint-Louis des Illinois d'une part,

Et Auguste Chouteau, négociant domicilié en cette dite ville de Saint-Louis, d'autre part,

Sommes convenus et accordés de notre propre mouvement et volonté, en présence des témoins cy après nommés de ce qui suit, savoir :

Que moi, Julien Dubuque, par ces mêmes présentes, reconnais et confesse avoir ce aujourd'hui vendu, cédé, quitté dès maintenant et à toujours et promets de garantir de tous troubles, dettes, douaires, hypothèques, évictions, substitutions et autres empêchements quelconques, au sieur Auguste Chouteau, négociant susdit, à ce présent acceptant acquéreur pour lui ses hoirs et ayants-causes, savoir une terre contenant soixante-douze mille trois cent vingt-quatre arpens de terre en superficie, à prendre au sud d'une concession obtenue par moi dit Dubuc, de M. le baron de Carondelet, ainsi qu'il est spécifié par le décret de ce dernier, daté à la Nouvelle-Orléans, le dix novembre mil sept cent quatre-vingt-seize, placé au bas de la requête par moi présentée au dit Sieur baron de Carondelet, et

dont la dite requête et décrets cy dessus mentionnés ont été enregistrés au registre de Sieur Antoine Soulard, arpenteur du territoire de la Louisiane, la susdite concession contenant environ sept lieues de front au Mississipy sur trois de profondeur, à commencer depuis les côtes d'en haut de la petite rivière Maquanquitois, dans l'endroit où elle arrive au fleuve Mississipy jusqu'aux côtes Meyquabinongue, dans l'endroit où elle arrive également au dit fleuve Mississipy : les soixante-douze mille trois cent vingt-quatre arpens de terre vendus par moi susdit Dubuc au dit Sieur Auguste Chouteau, seront limités et pris à commencer de la partie sud de ma dite concession à la côte Meyquabinongue, sur trois lieues de profondeur, et remontant le fleuve au nord, jusqu'au parfait complet des dits soixante-douze mille trois cent vingt-quatre arpens, et comme un établissement par moi formé et que j'occupe aujourd'hui se trouverait englobé dans les dits soixante-douze mille trois cent vingt-quatre arpens de terre cy-dessus mentionnés et vendus, je me réserve par ces mêmes présentes la juste quantité de quarante-deux arpens de front au Mississipy sur quatre-vingt-quatre de profondeur au dit endroit de mon susdit établissement ; or, comme cette même quantité de quarante-deux arpens de front sur quatre-vingt-quatre de profondeur se trouverait alors de moins pour compléter les dits soixante-douze mille trois cent vingt-quatre arpens cy dessus par moi vendus au dit Sieur Auguste Chouteau, moi susdit Dubuc, je m'oblige par ces mêmes présentes de faire livrer les dits quarante-deux arpens sur quatre-vingt-quatre de profondeur dans un autre endroit de ma susdite concession, dont les dits quarante-deux arpens feront front au Mississipy, et les quatre-vingt-quatre arpens seront en profondeur.

Nous, susdits Dubuque et Chouteau, convenons et accordons de notre propre mouvement et volonté d'avoir chacun en particulier pleine et entière jouissance des dits soixante-douze mille trois cent vingt-quatre arpens de terre cy dessus mentionnés tant pour les mines que pour la culture de la dite terre cy dessus vendue par moi, dit Dubuc, et acquise par moi susdit Chouteau, excepté néanmoins que moi, dit Dubuc, n'aura la dite jouissance que pendant ma vie durant, m'obligeant de ne vendre, transporter ni aliéner la dite jouissance à qui que ce soit sous peines de toute nullité au dit droit d'exploitation des mines et culture de la dite terre par moi cy dessus vendue, et en faveur de la dite jouissance d'exploitations des mines et culture à moi accordée par le dit Sieur Chouteau pour et pendant ma vie durant ; tous les travaux, fourneaux, bâtiments,

défrichements, etc., par moi faits sur la dite terre resteront au dit Sieur Chouteau après le dit terme cy dessus mentionné de ma vie durante, afin que le dit Chouteau ses hoirs et ayants-cause en entre en pleine et paisible possession, et en jouisse comme de chose à lui appartenant après mon décès.

Cette présente vente faite par moi Dubuc pour le prix et somme de dix mille huit cent quarante-huit piastres et soixante sols, que par ces présentes je reconnais avoir reçu comptant des mains du dit Sieur Auguste Chouteau, et dont par ces présentes je lui donne pleine et entière quittance et décharge, voulant en faveur du dit paiement que le dit Sieur Chouteau entre en pleine et paisible possession du susdit terrain dès ce jourd'hui, et en jouisse lui ses hoirs et ayants-cause comme de chose à lui appartenante, me démetant et désaisissant de la susdite quantité de soixante-douze mille trois cent vingt-quatre arpens de terre cy dessus mentionnés en faveur du susdit paiement de la somme de dix mille huit cent quarante-huit piastres et soixante sols par moi reçus des mains du dit Sieur Chouteau, et sans que mes héritiers, exécuteurs ou administrateurs puissent en aucune manière rappeler de tout ce qui est cy dessus mentionné et stipulé. Car ainsi a été convenu et accordé, promettant, etc., obligeant, etc., renonçant, etc.

Fait et passé en la ville de Saint-Louis des Illinois, le vingt octobre de mil huit cent quatre et la vingt-neuvième année de l'indépendance américaine.

En foi de quoi, nous susdits Dubuque et Chouteau, avons signé les présentes en présence des Sieurs Marie-Philippe Leduc, greffier, Bernard Pratte et Manuel-Gonzalez-Moro, et aussi apposé notre sceau le jour et an que dessus; les mots *reciproquement* et de la vingt-trois et vingt-quatrième lignes rayés nuls.

• AUGUSTE CHOUTEAU,

• J. DUBUQUE. •

• M. P. LEDUC,

• MANL.-GONZ. MORO,

• BERNARD PRATTE. •

### III

#### ACTE DE CESSION DE TERRES DES SAUVAGES.

M. William R. Smith, dans son ouvrage *The documentary history of Wisconsin*, a inséré un document fort curieux : c'est un acte de cession de terres, consenti par les Sauvages en faveur de Dominique Ducharme. Ce document, signé à la

mède indienne, indiqué les moyens que prenaient parfois les traiteurs canadiens pour acquérir les titres des terres des Sauvages. Connaissant la passion des enfants des bois pour l'eau-de-vie, ces traiteurs obtenaient souvent des concessions considérables de terres, moyennant quelques barils de rhum ; mais ces concessions n'ont été reconnues ni par les autorités anglaises, ni par le gouvernement américain.

Quant aux terrains mentionnés dans le document ci-dessous, il ne paraît pas que Dominique Ducharme ait jamais fait valoir les droits qu'il croyait avoir acquis à leur possession. En 1821, son frère, Paul Ducharme, réclama des autorités américaines une étendue de six cent quarante arpents, qui se trouvait au Portage du Grand Kakalin, prétendant que le premier il avait occupé ces terrains et les avait mis en culture ; mais n'ayant pu fournir une preuve satisfaisante, sa réclamation fut rejetée.

En mil sept cent quatre-vingt-treize, furent présents Wabispine et le Tabac Noir, lesquels ont volontairement abandonné et cédé à Monsieur Dominique Ducharme, depuis le haut du portage de Cacalia jusqu'au bout de la Prairie d'en bas, sur quarante arpens de profondeur. Lesquels vendeurs se sont trouvés contents et satisfaits pour deux barils de Rum. En foi de quoi, ils ont fait leurs marques, le vieux Wabispine étant aveugle, les Témoins ont fait sa marque pour lui.

Marque de Wabispine  
De l'attribut de l'Aigle.

« J. HARRISON, }  
« LAMBERT MACAULAY, } Témoins.  
« Marque du tabac noir.

« Des Survenants ayant réclamé qu'ils avaient aussi droit dans le Portage, ont vendu aussi leurs prétentions, et garanti de tous troubles. Ont accepté pour leur part, cinq galons de Rum, lesquels se sont trouvés contents et satisfaits.

« En foi de quoi ont fait leur marque.

L'Aigle.

« S. HARRISON, } Témoin.

« Pe ca mes      Son fils;  
« Che mes      Bitte.

« L'Aigle et le Castor. »

# TABLE DES MATIÈRES

---

	PAGE
INTRODUCTION.....	V
CHARLES DE LANGLADE.....	1
JEAN-BAPTISTE CADOT.....	105
CHARLES RÉAUME.....	123
JACQUES PORLIER.....	137
JOSEPH ROLETTE.....	143
SALOMON JUNEAU.....	213
JULIEN DUBUQUE.....	239
ANTOINE LECLERC.....	263
JACQUES DUPÉRON BABY.....	275
JOSEPH RAINVILLE.....	293
LOUIS PROVENÇAL.....	305
JEAN-BAPTISTE FARIBAUT.....	309
JEAN-BAPTISTE LEFEBVRE.....	333
JEAN-BAPTISTE PERRAULT.....	337
JEAN-MARIE DUCHARME.....	341
NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.....	351

# TABLE DES NOMS

- Allouez, P. jésuite, vii.  
 Américains, les, 81, 86, 124, 151,  
 155, 157, 160, 161, 231, 250,  
 272, 295, 320, 342.  
 Anglais, les, vi, viii, xiii, xxxiii,  
 44, 46, 47, 49, 51, 55, 56, 59, 60, 63,  
 112, 113, 277, 278, 282, 285,  
 287, 289, 300, 348.  
 Angleterre, 11, 75, 138, 143, 148,  
 170, 171, 172, 321, 345.  
 Antaya, Pierre, 240, 243.  
 Arbre-Croche, 53, 60, 79, 80, 81, 136.  
 Arnaud, P. jésuite, x.  
 Aubry, Jacques, 268.  
  
 Baby, Antoine, 276, 277, 278, 279.  
 Baby, Daniel, 290.  
 Baby, François, 276, 279, 290.  
 Baby, Jacques Dupéron, 275, 292.  
 Baby, Jacques Dupéron, fils, 289,  
 290, 292.  
 Baby, Jacques, de Rainville, 275.  
 Baby, Louis, 276, 277, 278, 279.  
 Baby, Pierre, 290.  
 Baby, Raymond, 276.  
 Baie-Verte, xiii, xxx, 5, 7, 8, 10,  
 19, 44, 45, 62, 65, 66, 68, 83, 86, 87,  
 88, 89, 90, 92, 94, 96, 97, 99, 107,  
 125, 126, 127, 128, 132, 133, 134,  
 137, 139, 140, 141, 153, 154,  
 170, 171, 172, 174, 186, 189,  
 190, 195, 210, 215, 217, 218,  
 219, 220, 227, 338, 351, 352.  
  
 Bailly, Alexis, 290, 324.  
 Baugy, Louis-Vital, xxxiv.  
 Beauchemin, Jacques, xxv.  
 Beaujeu, de, 12, 18, 19, 23, 33, 93, 95,  
 102, 103, 215, 277.  
 Beaubien, François, x, xxv, xxvi.  
 Bellissime, Alexandre, 250.  
 Beltrami, J.-C., 175, 240, 251, 256,  
 250, 298.  
 Bisson, Jean-Baptiste, xxv.  
 Blanchet, abbé, xxi.  
 Boivin, Nicolas, 83, 125, 136, 156,  
 161, 165, 173, 165.  
 Bouchard, Edouard, 268.  
 Bourassa, abbé, xviv.  
 Bourassa, Charlotte, 91, 94, 95,  
 101, 102, 103.  
 Bourassa, René, 10, 91, 92, 108.  
 Bourdon, Jean, viii.  
 Bouthillier, François, 135.  
 Braddock, général, 11, 13, 15, 16,  
 17, 18.  
 Brisebois, Michel, 82, 135, 164, 165,  
 171, 173, 194.  
 Brunet, Jean, 187, 264, 209.  
 Burgoyne, général, 16, 17, 42, 72,  
 73, 75, 76, 77, 78, 79.  
 Butte-des-Morts, 1, 111, 190, 191.  
  
 Cadot, Louis, 118, 119, 120, 121, 122.  
 Cadot, Michel, 115, 116, 117, 149, 150.  
 Cadot, Jean-Baptiste, 65, 103, 105,  
 122.

- Cahokia, xi, xx, xxviii, 147, 171, 338.  
 Californie, xvii, xxix.  
 Canada, vi, xvi, xviii, xxvii,  
 xxxi, 10, 17, 26, 39, 42, 43, 72, 73,  
 79, 84, 123, 170, 213, 294, 297,  
 311, 315, 333, 342.  
 Canadiens-Français, les, v, vi,  
 14, 38, 40, 41, 42, 44, 50, 53, 59, 64,  
 73, 78, 87, 92, 98, 100, 101, 102,  
 103, 110, 149, 150, 151, 156, 158,  
 170, 171, 176, 177, 183, 204,  
 208, 214, 215, 218, 262, 263,  
 264, 266, 267, 274, 281,  
 281, 329, 342.  
 Canadiens-français,  
 —Interprètes du gouvernement  
 américain, 264, 265.  
 Canadiens à la Baie-Verte, 87, 88.  
 Canadiens à la Prairie - du -  
 Chien, 173.  
 Canadiens à Michillimakinac  
 92, 101, 102, 103.  
 Canadiens établis au Détroit en  
 1703, 276.  
 Canadiens établis dans l'Orégon  
 1842, xviii.  
 Cardinal, xxiv, xxv.  
 Cauchon, Joseph, xv.  
 Chaput, Stanislas, 215.  
 Charbonneau, Toussaint, 325, 326.  
 Chartres, fort de, viii, xi, xii.  
 Chicago, viii, xvi, 175, 213, 214,  
 215, 217, 331.  
 Chouteau, Auguste, 245, 247, 251,  
 259, 260, 346, 353, 354, 355.  
 Chouteau, Auguste P., 260.  
 Chouteau, Gabriel S., 260.  
 Chouteau, Henri, 260.  
 Chouteau, Pierre, 247.  
 Chouteau, Seré, 260.  
 Cloutier, Samuel T., 204.  
 Compagnie américaine de pel-  
 leteries, 176, 236, 211, 293, 324.  
 Compagnie Columbia de four-  
 rures, 297, 293.  
 Compagnie de la baie d'Hudson,  
 xiv, xxiv, 148, 165, 216, 297,  
 300, 341, 342, 343.  
 Compagnie du Nord-Ouest, 148,  
 152, 313, 314, 316, 317, 319, 322, 333.  
 Contrecoeur, M. de, 277.  
 Cooper, Fenimore, xxxv, 251.  
 Corbière, de, 21, 22.  
 Coquar, C.-G., Jésuite, 6, 66.  
 Courtois, François, xxv.  
 Crépeau, xxxiv.  
 Cretin, Mgr., 206.  
 Davis, Jefferson, 203, 210.  
 Dejean, Philippe, 288.  
 Demers, abbé, xxi.  
 Demeulles, xxix.  
 Desnoyers, François, 275.  
 Détroit, viii, xiii, 4, 14, 46, 48, 63,  
 64, 67, 82, 85, 89, 123, 127, 146,  
 150, 151, 162, 171, 177, 179,  
 205, 280, 281, 283, 283,  
 287, 238, 239, 290,  
 Dickson, Robert, 83, 133, 139, 147,  
 149, 152, 248, 294, 295, 296,  
 Domenech, l'abbé, 253.  
 Doucet, Charles, xxv.  
 Draper, Lyman C., 2, 14, 350.  
 Dubuc, Joseph, xv, xxxix.  
 Dubuque, Augustin, Jean, No. 1,  
 Pierre, Romain, 39.  
 Dubuque, Julien, 147, 214, 299, 232,  
 319, 321, 353, 354, 355.  
 Ducharme, Dominique, 152, 349,  
 350, 356.  
 Ducharme, Jean-Marie, 341, 350.  
 Ducharme, Joseph, 349.  
 Ducharme, Laurent, 47, 69, 103,  
 215, 349.  
 Ducharme, Paul, 349, 356.  
 Dufault, Louis, 299.  
 Dufort de Mofras, xxi, xxxi.  
 Dugas, Guillaume, 324.  
 Du Jaunay, P. Jésuite, 6, 10, 69,  
 63, 64, 66, 101.  
 Du Lhut, vi.  
 Dumas, 18, 19, 27, 277, 278.  
 Dunand, Rév. P. Joseph, 164, 186.  
 Duquesne, fort, viii, 19, 20, 24, 277,  
 278, 279.

- Etats-Unis, viii, 95, 124, 138, 149,  
163, 171, 172, 173, 177, 192, 194,  
208, 211, 234, 245, 255, 256, 259,  
260, 263, 264, 265, 267, 271,  
295, 297, 298, 299, 300,  
314, 318, 322, 340.
- Etherington, George, 44, 45, 46,  
47, 50, 51, 52, 53, 58, 63, 64.
- Faraud, Mgr., xxiv.
- Faribault, Alexandre, 329, 330.
- Faribault, Barthélemy, 309.
- Faribault, David, 329.
- Faribault, Emilie, 329.
- Faribault, Jean - Baptiste, 164,  
297, 299, 309, 331.
- Faribault, Olivier, 327.
- Faribault, Pélagie, 323, 324.
- Faucon Noir (Black Hawk), 197,  
198, 267, 270.
- Featherstonough, G.-W., 146, 198,  
199, 200, 202, 203, 301.
- Flaget, Mgr., xx.
- Folles-Avoines, les, 149, 155.
- Fond-du-Lac, 117, 339.
- Fontigny, Joseph, 243.
- France, vii, x, xi, xii, 3, 4, 11, 25,  
26, 43, 46, 71, 106, 143,  
275, 280, 309.
- Franchère, Gabriel, 149, 234.
- Frémont, J.-C., 227, 300.
- Galtier, abbé, 329.
- Gasnier, Régis, 188.
- Gaultier de Vierville, 5, 14, 70, 71,  
80, 81, 82.
- Gère, Amable de, 15, 34, 82.
- Giard, Basile, 240.
- Girard, Marc A., xv.
- Godefroy, 12, 282.
- Gouin, Charles, 232, 233.
- Grandin, François, 298.
- Grignon, Amable, 5, 192, 352.
- Grignon, Augustin, 1, 2, 4, 6, 8, 12,  
17, 39, 72, 91, 98, 133, 134, 141, 154,  
155, 159, 213, 215, 229, 352.
- Grignon, Baptiste, 352.
- Grignon, Bernard, 352.
- Grignon, Charles, 352.
- Grignon, David, 352.
- Grignon, Hippolyte, 215.
- Grignon, Louis, 352.
- Grignon, Paul, 352.
- Grignon, Pierre, 86, 88, 89, 96, 97,  
137, 140, 351, 352.
- Grignon, Robert, 352.
- Grignon, Ursule M., 351.
- Guérin, Vital, 311.
- Guilbault, abbé, Pierre, 114.
- Guillory, Antoine, 5.
- Hamelin, Louis Charles, 15, 84.
- Hauranne, E. Duvergier de,  
xxviii.
- Hennepin, P. récollet, 125.
- Henry, Alexandre, xxxiii, 49, 53,  
55, 56, 57, 58, 59, 61, 65, 109,  
110, 111, 112, 113.
- Hudson, baie d', viii, ix.
- Huron, lac, x, 4, 50, 106, 152, 324.
- Hurons, les, 286, 287.
- Iberville, viii.
- Illinois, xi, xii, xvi, xxxiv, xxxv,  
127, 139, 246, 287, 293, 337, 338.
- Iowa, xvii, 242, 246, 253, 259, 261,  
289, 272, 274, 290.
- Jemerays, de la, ix.
- Jogues, P. jésuite, vii.
- Joliet, Louis, vii, xxxv.
- Juneau, Bonduel, François, Eu-  
gène, Louis-Amable, Hen-  
riette, Mathilde et  
Isabelle, 237.
- Juneau, François, 216.
- Juneau Paul, 204.
- Juneau, Salomon, 140, 213.
- Kankaki, xvi, 313, 314.
- Kaskaskia, xi, xii, xx, xxviii,  
114, 193.



- Keating, W.-H., 174, 298, 303.  
 Kent, duc de, 145, 310, 312.  
 Kinzie, James, 215, 217.
- La Biche, lac, ix, xiv.  
 Labothe, François, 324.  
 Lachapelle, Théophile, 204.  
 Laclède, Pierre, 247.  
 Lacombe, abbé, xxiv.  
 Lac-qui-Parle, xvii, 147, 200, 298,  
 299, 300, 301.  
 Lafèche, Mgr., xxiv.  
 Laframboise, Alexandre, 215.  
 Lalumière, P. jésuite, xxxix.  
 Lamothe-Cadillac, viii.  
 Lamy, Mgr., xxxix.  
 Landry, Joseph, xxv.  
 Langevin, Jean-Baptiste, 90, 98.  
 Langlade, Augustin de, 4, 5, 7, 45,  
 65, 66, 103, 108, 351.  
 Langlade, Charles de, xxviii,  
 1-103, 104, 114, 137, 149, 150, 351.  
 Langlade, Charles, fils, 95.  
 Langlade, Charlotte Catherine,  
 94.  
 Langlade, Domitilde de, 5, 89, 90,  
 94, 96, 352.  
 Langlade, Louis de, 95.  
 Lapointe, Pierre, 172.  
 Le Camarade de Mandeville, vii.  
 Leclerc, Antoine, 194, 263, 274.  
 Leclerc, François, 267.  
 Leduc, A. D., 205.  
 Lefebvre, Jean-Baptiste, 333-5.  
 Lefranc, P., jésuite, 107.  
 Levasseur, Noël, xxviii.  
 Lévis, de, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 35.  
 Ligneris, de, 18, 24, 25, 278.  
 Lilliers, comte de, 208.  
 Long, major, 174, 297, 325.  
 Loras, Mgr., 205.  
 Louisiane, vii, xvi, xxxiv, 36, 114,  
 246, 250, 255, 259, 260, 343.
- MacKay, James, xv.  
 MacKay, colonel, William, 151,  
 152, 153, 155, 156, 158, 159.
- MacDouall, colonel, 151, 152, 158,  
 159.  
 MacKenzie, sir Alexandre, xxv.  
 Malhiot, F.-E., xxxiv.  
 Mallet, Edmond, xxxix.  
 Mallet, Jean-Baptiste, 265.  
 Mallet, Ville à, 265.  
 Manitoba, xv, xxiv.  
 Margry, Pierre, x.  
 Marquette, P. jésuite, vii, xxxv, 6.  
 Marsile, Révd. M., xxxix.  
 Martin, Morgan L., 174, 220, 235.  
 Mathé, Jacques, 194, 264.  
 Ménard, Pierre, xxxiv, 193.  
 Mendota, 295, 299, 307, 324, 326, 327.  
 Ménomonis, les, 8, 70, 88, 93, 126,  
 138, 190, 215, 217, 227.  
 Messenger, P. jésuite, ix.  
 Michigan, x, xvi, xvii, xxx, xxxv,  
 3, 4, 53, 57, 60, 80, 81, 83, 89, 97,  
 134, 141, 153, 163, 176, 177,  
 178, 288, 324.  
 Michillimakinac, viii, xiii, 3, 4,  
 5, 6, 10, 17, 23, 24, 26, 35, 36, 38, 44,  
 45, 46, 47, 48, 49, 51, 53, 54, 58,  
 59, 60, 61, 62, 63, 64, 66, 67, 68,  
 69, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 89,  
 91, 92, 93, 107, 108, 110, 111,  
 114, 127, 138, 139, 148, 149,  
 150, 151, 152, 154, 157,  
 159, 171, 172, 218, 285,  
 313, 314, 317, 319, 322,  
 324, 338, 340, 343,  
 345, 347, 349.  
 Milwaukee, 2, 69, 80, 204, 213, 214,  
 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224,  
 225, 226, 227, 228, 230, 231,  
 232, 234, 235, 237.  
 Minnesota, xvi, xvii, xxviii,  
 xxix, xxxiv, 138, 146, 164, 205,  
 206, 211, 293, 294, 297, 299, 300,  
 304, 305, 323, 324, 329, 331, 343.  
 Mississipi, vii, x, xi, xii, 8, 25, 69,  
 70, 188, 152, 160, 169, 178, 190, 197,  
 208, 211, 242, 244, 245, 246, 247,  
 257, 261, 266, 268, 270, 272,  
 273, 297, 299, 318, 323,  
 324, 325, 327.

- Missouri, ix, x, xvi, xx, xxxiv, xxxv, 114, 151, 203, 209, 229, 246, 294, 325, 326, 327, 343, 344, 345, 346.
- Monongahéla, 12, 13, 15, 17, 25, 33, 41, 42, 280.
- Montagnes Rocheuses, v, ix, xxii, xxv, xxxiv, 26, 300, 325, 345.
- Montcalm, 21, 22, 24, 26, 27, 28, 29, 32, 35, 40, 41, 43.
- Montréal, xxiv, 21, 23, 37, 65, 83, 89, 91, 95, 108, 112, 123, 126, 137, 146, 148, 152, 172, 278, 279, 313, 333, 340, 341, 343.
- Morigeon, xxiii.
- Nadeau, Sylvain, xvii.
- Nicolet, Jean, N., 299, 300, 346.
- Nolin, Augustin, 150.
- Nolin, Jean-Baptiste, 115, 116, 149.
- Nolin, Louis, 183.
- Ohio, viii, x, xvii, 11, 12, 13, 25, 246, 278.
- Orégon, xlii, xxxi.
- Outaouais, les, 5, 6, 7, 16, 23, 52, 60, 62, 64, 71, 90, 95, 149, 151, 193, 267, 296.
- Quinébagois, les, 70, 71, 191, 192, 193, 194, 272, 286, 310, 321.
- Palemougués, abbé, J. A. M., 273.
- Parkman, Francis, 48, 58, 60.
- Panet, Jean-Claude, 82.
- Paquet, Pierre, 192, 193, 194, 264.
- Péoria, viii, 265, 266.
- Perrault, Antoine, 250.
- Perrault, Jean-Baptiste, 337-340.
- Perrot, Nicolas, vi, 106.
- Petit-Canada, xvii, 324.
- Petitot, abbé, vii, x, xiv, xxv.
- Peyster, 17, 49, 67, 68, 69, 70.
- Pike, Zébulon M., 138, 147, 247, 248, 249, 295, 310.
- Piquet, Joseph, 115, 116, 340.
- Pontiac, 11, 46, 48, 112, 113, 197, 281, 282, 283, 284, 285, 286.
- Porlier, Jacques, 87, 88, 98, 125, 126, 135, 137-141, 295, 351.
- Porlier, Jean-Jacques, 139.
- Porlier, Louis B., 141.
- Pothier, Toussaint, 143, 149.
- Potouatomis, les, 193, 267, 296, 315.
- Prairie-du-Chien, xlii, xxix, xxx, 82, 83, 85, 86, 135, 139, 146, 147, 151, 152, 155, 156, 158, 159, 163, 165, 166, 167, 169, 170, 171, 172, 174, 175, 176, 179, 181, 184, 185, 186, 187, 189, 191, 192, 193, 196, 197, 199, 201, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 216, 217, 240, 242, 243, 249, 267, 295, 319, 320, 322, 323, 388.
- Prairie-du-Rocher, xi, xii, xx.
- Provençal, Louis, 298, 299, 305-307, 320.
- Provencher, Mgr., xv.
- Puants, les, 149, 155, 186, 249.
- Québec, 16, 25, 108, 114, 124, 145, 146, 160, 163, 172, 239, 280, 289, 310, 337.
- Queret, Pierre, 15, 82, 83, 84.
- Rainbault, P. Jésuite, vii.
- Rainville, Joseph, 153, 293, 304.
- Ravoux, abbé, xxxix, 329, 331.
- Réaume, Charles, 87, 123, 351.
- Reclus, xxviii.
- Renards, les, 171, 191, 242, 243, 245, 246, 247, 249, 251, 252, 257, 258, 259, 263, 269, 271, 285, 315, 319.
- Renards, rivière des, 8, 173, 175, 191, 346.
- Repentigny, de, 29, 30, 31, 93, 103, 108.
- Richard, abbé, Gabriel, 177, 178, 179, 186.

- Rolette, Charles Frédéric, 144,  
160, 161, 162, 163, 209.
- Rolette, Hippolyte, 144, 209.
- Rolette, Joseph, 88, 135, 136, 143,  
211, 311, 322.
- Rolette, Joseph, fils, 211.
- Rolette, Laurent, 144, 209.
- Rivière-Rouge, xiii, 165, 169, 182,  
183, 184, 185, 297.
- Rocheblave, Philippe de, 15.
- Rousseau, Pierre, 295, 318.
- Roy, François, 333.
- Royal, Joseph, xv.
- Sacs, les, 155, 160, 245, 246, 247, 249,  
251, 259, 265, 268, 269, 271, 285,  
315.
- Saint-Amant, M. de, xxxiii.
- Saint-Antoine, chute, xvii, xxix,  
138, 343.
- Saint-Boniface, 182.
- Saint-Denis, Basile, 333.
- Sainte-Geneviève, xii, xxviii.
- Saint-Jean, Jean-Baptiste, 333.
- Saint-Joseph, viii, xii, 38, 44, 60,  
62, 81, 148, 324.
- Saint-Louis, viii, xii, 91, 114, 156,  
171, 181, 184, 185, 189, 193, 198, 203,  
209, 210, 214, 242, 245, 248, 254,  
255, 267, 319, 323, 338, 343,  
344, 346, 347, 348, 355.
- Saint-Luc, de, vii, 16, 73, 74, 75,  
77, 78, 79.
- Saint-Lusson, de, 305, 306.
- Saint-Paul, xvii, xxix, 206, 214.
- Saint-Philippe, xi, xii.
- Saint-Pierre, 205, 300, 348.
- Saint-Vrain, Félix, 267.
- Salaberry, 311, 312, 313.
- Saskatchouan, ix, xiv, 90, 113.
- Saut-Sainte-Marie, vii, 65, 105-  
115, 117, 122, 149, 158, 340.
- Sauteux, les, xxiv, 5, 50, 55, 57, 60,  
65, 71, 107, 112, 117, 149, 151, 155,  
193, 249, 267, 285, 296, 302, 318.
- Schoolcraft, H.-R., 251, 256, 258,  
334, 340.
- Séré, Pascal, 326.
- Sibley, H.-H., xxxix, 311, 324,  
331.
- Simonin, Louis, xxix.
- Sioux, les, 4, 26, 71, 147, 149, 155,  
185, 249, 293, 294, 295, 296, 297, 298,  
299, 307, 314, 315, 316, 318, 319,  
321, 322, 326, 327, 329, 330,  
331.
- Smedt, P. de, xix, xxii.
- Snelling, fort, 253, 297, 302, 322, 329.
- Souigny, 5, 14.
- Supérieur, lac, ix, x, 106, 112, 227,  
334, 343.
- Taché, Mgr, xxv, xxiv, xxvi.
- Tanguay, abbé, xxxix, 245.
- Tassé, Elie, xv.
- Thibault, abbé, xxiv.
- Thibault, Joseph, François, 274.
- Traverse-des-Sioux, 293, 299, 305-  
307.
- Trottier, Michel, 4.
- Vancouver, xiii, xiv.
- Vaudreuil, de, 21, 23, 27, 32, 36, 37,  
41, 278, 279.
- Verendrye, sieur de la, ix, x, 23,  
26, 66.
- Verne, comte de, 208.
- Viau, Jacques, 215.
- Viau, Joseph, 233.
- Villeneuve, Daniel, 5.
- Vincennes, xii, xxviii, 81, 125, 246.
- Volney, xxvii.
- Washington, 178, 198, 210, 256, 269,  
271.
- Wisconsin, xvi, xvii, xxi, xxxv,  
1, 8, 99, 100, 127, 138, 139, 140,  
173, 175, 204, 209, 223, 224,  
227, 232, 234, 237.
- Société historique du, 1, 2,  
174, 237.
- Wolfe, général, 27, 28, 32, 43, 144.